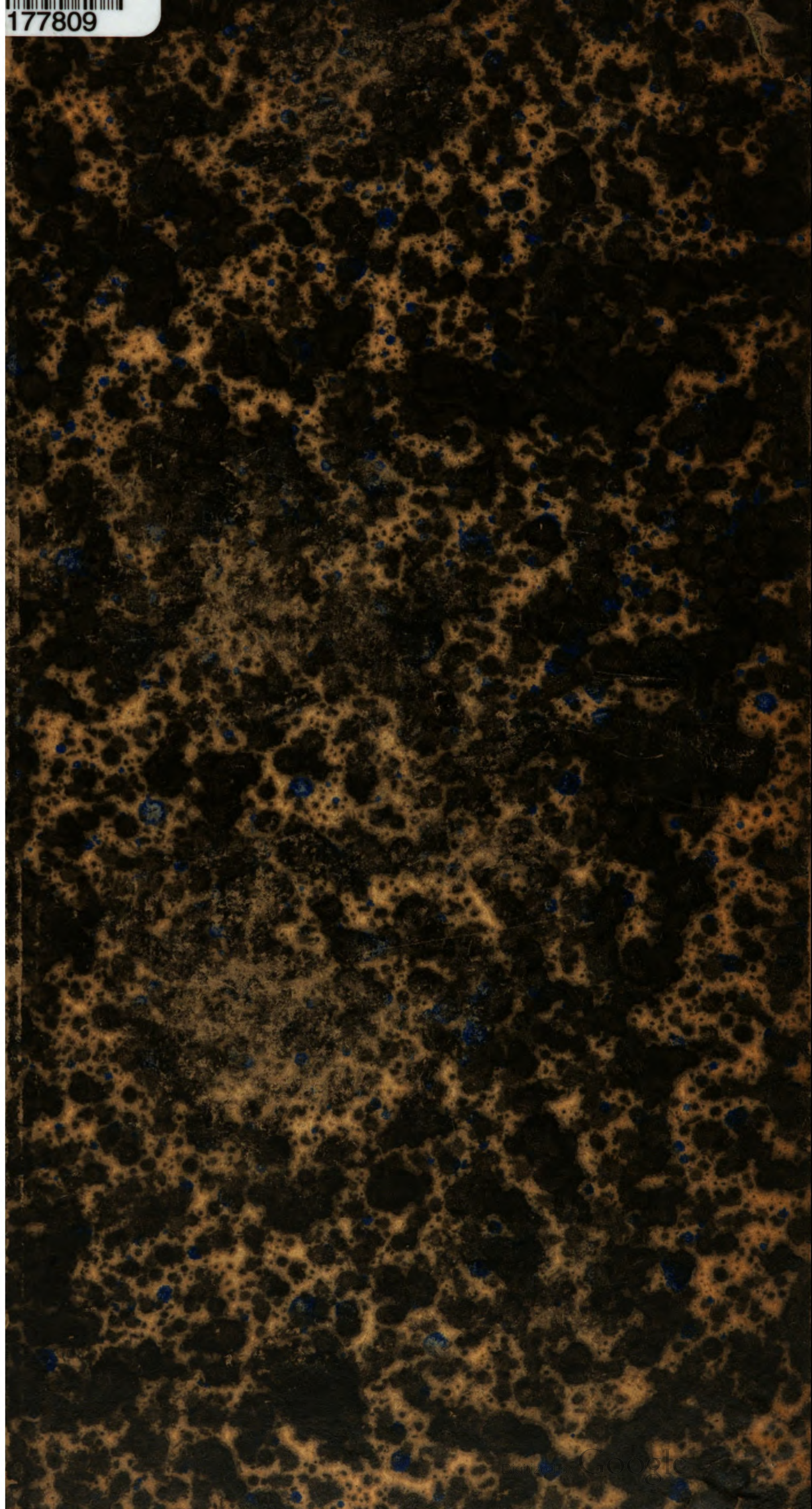



VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.



TOME PREMIER.



1837 -- Juillet 1838.



Crescunt concordiâ vires.



RODEZ,
Imp. de N. RATERY, imprimeur de la Société,
place du Bourg.



1838.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.



TOME PREMIER.



1837—Juillet 1838.



Première Partie.



Crescunt concordiâ vires.



RODEZ,
Imp. de N. RATERY, imprimeur de la Société,
place du Bourg.

AU

CONSEIL-GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

La Société des Lettres, Sciences et Arts lui dédie ses Mémoires, comme témoignage de sa reconnaissance pour la protection dont il l'honore.

Le Président : H. de BARRAU.
Le Secrétaire : Jules DUVAL.

AVANT-PROPOS.

Ce premier volume de nos Mémoires n'est qu'un essai. C'est dire que nous ne nous abusons point sur son mérite ; nous savons que la science s'y montrera souvent incomplète, le style bien des fois imparfait. Mais le travail diminue l'inexpérience d'un jour à l'autre : aussi ne craignons-nous point d'affirmer que le volume qui suivra celui-ci sera moins indigne du regard des savans et des littérateurs. Pour aujourd'hui, nous réclamons leur indulgence en considération de notre bon vouloir. Nous avons surtout voulu prouver que le département de l'Aveyron possède un grand nombre de personnes animées de l'amour de la science et de la noble ambition d'élever de quelques degrés dans leur pays le niveau bien bas encore des lettres, des sciences et des arts. Si nous y avons réussi, nos désirs sont pleinement satisfaits.

Vu la modicité des ressources qui étaient mises, cette année, à la disposition de la Société, nous avons dû faire publier d'abord dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot* une grande partie de nos travaux, afin de réduire les frais

pour les Mémoires au simple tirage et au papier. Cela explique leur division trop fragmentaire. Nous espérons pouvoir à l'avenir donner aux articles une étendue plus grande et en quelque sorte plus scientifique.

Nous n'avons point compris dans cette première publication les nombreuses notices biographiques qui nous ont été adressées et dont la plupart ont paru dans le Journal de la Société, non plus que les longs articles spéciaux, tels que le Catalogue des plantes aveyronnaises, Traités géologiques, etc. C'eût été faire un double emploi, ces divers travaux devant trouver leur place dans les Traités spéciaux que la Société se propose de publier d'après le plan exposé dans l'Introduction.

Des motifs d'économie nous ont forcés aussi à supprimer quelques articles, bien faits d'ailleurs, mais d'une utilité moins immédiate ou ne renfermant pas des faits nouveaux pour la science. Nous prions les auteurs de nous excuser et de comprendre qu'obligés de proportionner nos publications à nos ressources, nous avons dû faire porter notre choix sur ce qui a paru le plus utile ou le plus nouveau. Le triage, du reste, bon ou mauvais, ne doit être attribué ni imputé au Secrétaire : il est l'œuvre de la Commission permanente chargée de ce soin par les Statuts.

Pour un motif pareil nous avons renvoyé à une époque ultérieure la publication du Catalogue des objets qui composent notre Musée,

nos Archives, notre Bibliothèque. Tous ceux qui ont offert à la Société un don quelconque retrouveront leur nom dans ce Catalogue qui sera probablement publié l'année prochaine. La reconnaissance, outre qu'elle est un devoir, nous semble la plus douce des satisfactions et le plus puissant des encouragemens.

Malgré tout le soin qu'a mis le Secrétaire à corriger les épreuves, l'éloignement des auteurs ne permettant pas en général de les leur envoyer, il se sera glissé sans doute un certain nombre de fautes; le meilleur moyen d'y échapper, nous ne saurions trop le dire, c'est un manuscrit bien lisible. Nous prions nos Confrères d'attacher à cette observation toute l'importance qu'elle mérite; les fautes typographiques froissent l'écrivain, mais avec un manuscrit illisible, elles sont inévitables.

Le volume qui suivra celui-ci sera imprimé en caractères neufs : il paraîtra vers la fin de l'année prochaine. Les suivans se succèderont régulièrement d'année en année. Ils seront envoyés à tous les Membres honoraires, à tous les Membres titulaires, et à ceux des Membres correspondans qui nous auront adressé leurs travaux manuscrits ou imprimés, ou offert des dons pour notre Musée.

Le Secrétaire de la Société,

JULES DUVAL.

Juillet 1838.

nos Archives, notre Bibliothèque. Tous ceux qui ont offert à la Société un don quelconque retrouveront leur nom dans ce Catalogue qui sera probablement publié l'année prochaine. La reconnaissance, outre qu'elle est un devoir, nous semble la plus douce des satisfactions et le plus puissant des encouragements.

Malgré tout le soin qu'a mis le Secrétaire à corriger les épreuves, l'éloignement des auteurs ne permettant pas en général de les leur renvoyer, il s'y sera glissé sans doute un certain nombre de fautes ; le meilleur moyen d'y échapper, nous ne saurions trop le dire, c'est un manuscrit bien lisible. Nous prions nos Confrères d'attacher à cette observation toute l'importance qu'elle mérite ; les fautes typographiques froissent l'écrivain, mais avec un manuscrit illisible, elles sont inévitables.

Le volume qui suivra celui-ci sera imprimé en caractères neufs : il paraîtra vers la fin de l'année prochaine. Les suivans se succéderont régulièrement d'année en année. Ils seront envoyés à tous les Membres honoraires, à tous les Membres titulaires, et à ceux des Membres correspondans qui nous auront adressé leurs travaux manuscrits ou imprimés, ou offert des dons pour notre Musée.

Le Secrétaire de la Société,

JULES DUVAL.

Juillet 1838.

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ

des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron,

Au mois de juillet 1838 (1).



I. — MEMBRES HONORAIRES.

MM.

1837 (2). BONALD (le vicomte de), de Millau, membre de l'Institut, au Monna, près Millau.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le baron), correspondant de l'Institut, maître des requêtes, officier de l'Université, inspecteur divisionnaire des monumens historiques, correspondant des comités établis près du ministère de l'instruction publique, pour les travaux de l'Histoire de France, etc., à Montauban.

GAUJAL (le baron de), de Millau, correspondant de l'Institut, conseiller à la cour de cassation, de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Paris.

GAYRARD, de Rodez, graveur et sculpteur, à Paris.

GIROU DE BUZAREINGUES, correspondant de l'Institut, du conseil royal et de la Société royale d'Agriculture, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, à Buzareingues.

LOISELEUR-DESLONGSCHAMPS, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

---

(1) On remarquera qu'à l'égard d'un grand nombre de Membres nous n'avons pu nous procurer leurs titres scientifiques ; ils sont invités à en faire parvenir la note au Secrétariat.

(2) Ce chiffre indique l'année de la réception.

MONTEIL (Alexis), de Rodez, auteur de l'*Histoire des Français des divers Etats*, de la *Description du département de l'Aveyron*, etc.

1838. CHATEAUBRIAND (le vicomte de), membre de l'Institut, à Paris.

DELILLE, correspondant de l'Institut, directeur du jardin de botanique de Montpellier.

DUNAL, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

GOURLIER, membre du conseil des bâtimens civils, à Paris.

MATTHIEU DE DOMBASLE, correspondant de l'Institut, directeur de la ferme-modèle de Roville, membre de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, etc.

MÉRIMÉE (Prosper), inspecteur-général des monumens historiques de France, etc.

VICAT, correspondant de l'Institut, ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées, à Grenoble.

YVART, inspecteur-général des écoles vétérinaires et des bergeries royales de France.

II. — MEMBRES TITULAIRES.

MM.

1836. BARRAU (Hippolyte de), membre du conseil-général du département de l'Aveyron, membre honoraire de la Société d'Agriculture-pratique du Cantal, à Carcenac; *fondateur*.

BARRAU (Adolphe de), docteur en médecine, membre de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, à Carcenac; *fondateur*.

BOISSONNADE, architecte du département de l'Aveyron, correspondant du ministère pour la conservation des monumens historiques, à Rodez; *fondateur*.

BONHOMME (Jules), cultivateur, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, correspondant de la Société d'Agriculture pratique du Cantal, à Saint-Félix, près Rodez; *fondateur*.

BOULOUMIÉ père, géomètre en chef du cadastre, ancien maire de Rodez, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, à Rodez; *fondateur*.

BOULOUMIÉ (Louis), substitut du procureur du roi à Villefranche, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, à Villefranche; *fondateur*.

CABRIÈRES (Gaspard de), cultivateur, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, correspondant de la Société d'Agriculture-pratique du Cantal, à Rodez; *fondateur*.

CABRIÈRES (Théodore de), ancien officier de marine, à Rodez; *fondateur*.

CARCENAC (Henri), banquier et fabricant, ancien maire de Rodez, membre de la Société d'Agriculture de cette ville, à Rodez; *fondateur*.

DUVAL (Jules), avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique pour la publication des documens inédits de l'Histoire de France, directeur de la *Revue de l'Aveyron et du Lot* (ancien *Ruthénois*); *fondateur*.

1837. ALBIS (d'), ancien magistrat, au Salze, près Broquiès.

ALBOUY, docteur en médecine à Naucelle.

BARBIER-DUQUILY, sous-intendant militaire, à Rodez.

BASTIDE (Toussaint), docteur-médecin, à Layssac.

BINET DE VAUDREMONT, licencié en droit, à Villefranche.

BOISSE, ingénieur des mines, à Carmeaux (Tarn).

BONALD (Victor de), licencié en droit, au Monna.

BOYER (Simon), ancien avoué à Montpellier, à Rodez.

CABROL (G. François), ancien élève de l'école Polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, ex-directeur des forges et fonderies de l'Aveyron, à Rodez.

CALVET, substitut du procureur du roi à Cahors, inspecteur des monumens du Lot, correspondant du ministère pour la publication des documens inédits de l'Histoire de France, membre de la Société française pour la conservation des monumens historiques, à Cahors.

CARCENAC (Baptiste), ancien capitaine d'infanterie, banquier et fabricant, à Rodez.

CAUCANAS, inspecteur des écoles primaires du département de l'Aveyron, à Rodez.

CLÉDON, membre du conseil-général de l'Aveyron, à Saint-Côme.

ÇOMMIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.

COQ, docteur-médecin, à Rodez.

DAUGNAC, docteur en médecine, à Villefranche.

DELMAS, peintre, à Rodez.

FABRY, membre du conseil-général, notaire à Millau.

GIRAUD (Pierre), évêque de Rodez; membre de la Société archéologique de Clermont.

GUIRONDET fils, homme de lettres, à Villefranche.

GUIZARD (de), membre de la chambre des députés, ancien préfet de l'Aveyron, à Rodez.

HIGONET (le baron), maréchal-de-camp, à Veyrac, près Aurillac.

LAPLAGNE, principal du collége d'Entraygues.

LAQUERBÉ, docteur-médecin, maire de Sévérac.

LESCURE fils, cultivateur, membre du conseil-général.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Saint-Affrique.

LOISELEUR-DESLONGSCHAMPS, ancien ingénieur-géographe de Louis XV, à Puech-Cani, près Broquiès.

MAZÈRES (Ed.), préfet de l'Aveyron.

MAZUC, président du tribunal civil de Rodez.

MILHET, ancien juge-de-paix, à Villefranche.

MONESTIER, ancien capitaine de cavalerie, ancien maire de Sévérac, correspondant de la société archéologique de Montpellier, à Sévérac.

MURAT (J.-F.-V.), docteur en médecine, membre correspondant de la Société médicale d'émulation, de l'Athénée de médecine de Paris, etc., à Cransac.

MURET, banquier et fabricant à St-Geniez.

PALANGIÉ (Didier), négociant, à Saint-Geniez.

PONS, avocat, à Espalion.

PONTHUS, professeur de physique, à Cahors.

POUGENQ, docteur-médecin, à Millau.

RANDON DU LANDRE, membre du conseil-général, juge de paix, à Nant.

RAVAILHE, directeur du petit Séminaire et professeur de rhétorique, à Belmont.

RICHARD père, botaniste-horticulteur, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, ancien maire de cette ville, à Rodez.

RICHARD (Théodore), peintre, à Millau.

ROCHE (Lubin), médecin-vétérinaire du département de l'Aveyron, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, de celle du Cantal, correspondant des Sociétés de médecine-vétérinaire et d'économie rurale, etc., à Rodez.

ROGÉRY, docteur-médecin, membre du conseil-général, maire, à Saint-Geniez.

ROZIER, docteur-médecin, membre de la Société Anatomique de Paris, de l'Athénée médical de Montpellier, etc., à Rodez.

SAMBUCY DE LUSENÇON, cultivateur, à St-George-de-Lusençon.

SENEZ, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines, à Villefranche.

SOULIÉ, ancien magistrat, à Villefranche.

TARAYRE, cultivateur, lieutenant-général, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, à Billorgues.

TÉDÉNAT, avocat, à Espalion.

VALADIÉ, botaniste, à Paulhac, canton de Ste-Geneviève.

VALENTINI, professeur de dessin, à Rodez.

VERGNES, membre de la Chambre des députés, à Rodez.

1838. DURAND, cultivateur, membre de la Société d'Agriculture de Rodez, à Gros.

VAYSSETTES, curé, à Saint-Mayme.

III. — MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

1836. DESTREM, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Périgueux; *fondateur.*

CASSANAC, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Albi; *fondateur.*

TEYSSIER (de), ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier de marine, à Toulon; *fondateur.*

1837. AYFFRE, peintre, à Paris.

BRANCHE (Emile) premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines, à Montpellier.

BROUZÈS, membre de l'Université, à Paris.

CHRISTOL (de), ancien professeur de géologie à l'Athénée de Marseille, professeur de géologie à Dijon.

DAUDÉ DE LAVALETTE, avocat à la Cour royale de Montpellier, membre de la Société archéologique de cette ville.

DUBREUIL, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

GORSSE (Melchior), inspecteur des eaux-et-forêts, à Grenoble.

GUILLEMIN (Jules), ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur de la compagnie des Ardinoises, près Charleroy (Belgique), fondateur de la minoterie de Salles-la-Source.

LAGRÈZE-FOSSAT (Adrien), avocat, inspecteur-conservateur des monumens historiques de Tarn-et-Garonne, à Moissac.

MARQUIER, ancien préfet de l'Aveyron, préfet de l'Ardèche, à Privas.

MOQUIN-TANDON (Alfred), directeur du jardin botanique de Toulouse, membre de la Société archéologique de cette ville, à Toulouse.

MARTIN-SAINT-ANGE (G.-J.), docteur en médecine de la Faculté de Paris, membre de la Société philomatique et de la Société anatomique de Paris, lauréat de l'Institut, etc.

PÉGAT (Ferdinand), substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Montpellier, membre de la Société archéologique de cette ville.

PROST, botaniste, directeur des postes, à Mende.

QUATREFAGES (Armand de), docteur en médecine, membre de la Société archéologique de Toulouse.

SERRES (Marcel de), conseiller à la Cour royale de Montpellier, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de cette ville.

VIALLET, docteur en médecine, à Sauves (Hérault).

1838. CASSAN (Louis), directeur des contributions directes à Pau.
LUNET (Jean-Bernard-Bonaventure), homme de lettres, à Paris.
RICHARD (Paulin), employé à la Bibliothèque royale, à Paris.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MM.

En 1837. LAROMIGUIÈRE (Pierre), de Livinhac (Aveyron), membre de l'Institut, professeur de philosophie à la Sorbonne, etc. (Membre honoraire).
ALIBERT (le baron Jean-Louis), de Villefranche, premier médecin ordinaire des rois Louis XVIII et Charles X, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin en chef de l'hôpital St-Louis, membre de l'Académie royale de médecine, etc. (Membre honoraire).
De LAGOUDALIE (Hippolyte), propriétaire, à Cordes (Tarn). (Membre correspondant).

En 1838. De RUDELLE, ancien magistrat, à Cassagnes-Bégonhès. (Membre titulaire).

BUREAU.

Président :	M. H. de BARRAU.
Vice-Président :	M. BOULOUMIÉ père.
Secrétaire :	M. Jules DUVAL.
Sous-Secrétaire :	M. Théodore de CABRIÈRES.
Conservateur :	M. Jules BONHOMME.
Conservateur adjoint :	M. VALENTINI.
Trésorier :	M. Henri CARCENAC.

COMMISSION PERMANENTE.

MM.	H. de BARRAU,	Membres du Bureau.
	BOULOUMIÉ père,	
	Jules DUVAL,	
	Théodore de CABRIÈRES,	
	Jules BONHOMME,	
	Henri CARCENAC,	

BOISSONNADE, pour la 1re Section.
COMMIER, pour la 2e Section.
GUILLEMIN, pour la 3e section.

INTRODUCTION.

Aveugle, et souffrant sans espoir et presque sans relache, je puis rendre ce témoignage, qui, de ma part, ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même : C'est le dévouement à la science.

(Augustin Thierry. *Dix ans d'études historiques.*)

Nous disions le 6 février 1837, en publiant le Programme de la Société qui nous avait fait l'honneur de nous en confier la rédaction (1) :

« Les hommes de nos jours voient s'accomplir autour d'eux une œuvre immense digne de toute leur attention, car elle est le prélude d'une œuvre bien plus grande encore ;

» L'histoire fouille les annales du passé avec une activité jusques-là sans exemple. Elle fait marcher devant nous les antiques populations dans toute la vérité de leur allure, avec leurs mœurs et leurs croyances, leurs costumes et leurs physionomies, leurs travaux industriels et leurs guerres fanatiques. De toutes parts des Sociétés archéologiques répondant à l'appel de Paris et aux efforts de laborieux et savans écrivains se vouent avec ardeur à cette œuvre de reconstruction ; mais tout en croyant ne reconstruire que les ruines du passé, elles déterminent les lois de l'avenir.

(1) Voir le *Ruthénois* de ce jour. — Il y a quelques changemens dans la citation.

» Les régions de la science ne sont pas explorées avec moins d'activité : l'homme et la nature sont interrogés sous toutes leurs faces, dans tous leurs rapports de lutte et d'harmonie avec une inébranlable persévérance. Pour qui ne soupçonne pas combien sont inépuisables les mystères du monde, c'est à croire que bientôt il n'y aura plus de voile à soulever. L'homme dans cette recherche est mu par cette sublime ambition : *rerum cognoscere causas*. Si l'imperfection de son esprit et de ses sens ne lui promet pas un triomphe complet, les résultats obtenus n'en deviennent pas moins pour sa pieuse curiosité un stimulant énergique.

» L'industrie à son tour centuple ses forces, grâce aux révélations de la science. A sa voix le sol se sillonne de chemins de fer qui suppriment presque l'espace et le temps, de canaux, sur lesquels glisse en volant le bateau à vapeur. Partout des milliers d'usines trempent des armes de toute espèce pour dompter la nature et l'assouplir à tous les caprices de l'homme : l'enthousiasme, qui semblait être le fruit des âges seuls d'ignorance et de crédulité, renaît à la vue des merveilleux résultats qu'enfante l'industrie; et la foi, à un âge d'or dans l'avenir de l'humanité, devient la croyance commune, comme l'ASSOCIATION le drapeau commun.

» Partout, en un mot, on peut voir un bouillonnement universel des bras et des intelligences, une immense aspiration de l'homme vers la science et le bonheur. L'Europe semble aujourd'hui agitée par un même esprit qui la pousse vers une ère nouvelle; les capitales des royaumes n'en sont

pas seules animées : les provinces les plus inconnues, les villes les moins prospères, les villages et les hameaux, toutes les classes de la société semblent entraînées par cet élan général.

» C'est sous l'influence de ce sentiment auquel le modeste département de l'Aveyron n'a pas lui-même échappé, que quelques personnes, animées par l'amour de leur pays, ont essayé d'y fonder une Société, consacrée aux lettres, aux sciences et aux arts. Que leur désir ne soit point taxé d'orgueilleuse prétention ! la vie matérielle anime tous les points de l'espace, grands et petits, hauts et bas : pourquoi en serait-il autrement de la vie morale et intellectuelle ? L'harmonie générale ne serait-elle point troublée par la note discordante de l'ignorance sur un point quelconque ? et l'Aveyron, au sein de la France civilisée, voudrait-il devenir une île inaccessible à tout idée de progrès ?

» Jusqu'ici ce département avait à toute époque dignement concouru au travail général par quelques hommes haut placés dans l'opinion publique; mais ces hommes n'ont pu grandir qu'à la condition de quitter un pays où leur génie était trop à l'étroit : aussi, quelque brillante que soit leur gloire, elle a été stérile d'influence pour leurs concitoyens. L'instruction, sans être aussi nulle que se sont plu à le dire d'injustes préjugés, s'est pourtant maintenue, il faut en convenir, à une hauteur moyenne encore peu digne de nous.

» Quant au bien-être, est-il nécessaire de rappeler que depuis peu d'années seulement nous nous initions aux douceurs du confortable ? Nos

demeures laissent encore bien à envier à celles de nos voisins plus avancés. La pauvreté sans doute en est la principale cause ; mais l'ignorance n'y est certainement pas étrangère.

» Le besoin étant évident, le désir de le satisfaire ne pouvait tarder à naître, et avec lui l'espérance et la volonté : aussi l'idée d'une association en vue du progrès des lettres, des sciences et des arts était en germe dans un grand nombre d'esprits : à peine émise par quelques-uns, elle fut accueillie avec empressement.

» La première question que nous dûmes nous poser fut celle-ci : sur quel plan sera organisée notre association.

» Créerons-nous une Académie composée d'un petit nombre d'élus se rassemblant fréquemment, et dissertant avec dignité de toute chose utile au pays? Non : une Académie est un titre trop noble, qui suppose plus de talens et de science qu'il ne nous en a été donné d'en acquérir. C'est un nom vénérable qu'il ne faut point profaner par un emploi trop vulgaire. Aussi, bien que Rodez ait eu, jusqu'à la révolution de 89, une Académie des Jeux-Floraux, nous n'avons pas cru devoir nous porter ses successeurs à ce titre.

» Etablirons-nous un congrès annuel? Le congrès est une institution moderne, contemporaine, démocratique, qui a détrôné les Académies, aristocratie de la science, en donnant accueil à tous les hommes distingués que, limités par le nombre, répudiaient ces derniers corps. Le congrès a l'avantage de ne pas borner l'association aux seules personnes résidant dans une même localité ; il rayonne plus loin et avec une plus vive chaleur.

A côté de cet avantage se trouve l'inconvénient de trop rares réunions, qui ne permettent pas à ses membres d'établir des relations solides et durables : peut-être aussi, qu'ouvert à tout le monde, il doit recevoir dans son sein des élémens de désorganisation. --- Donc, pas de congrès.

» Constituerons-nous autant de sociétés spéciales qu'il y a de branches principales de travaux à accomplir ? Tentative impossible dans un pays où chaque carrière compte si peu d'hommes spéciaux. Il est bon d'ailleurs que les hommes de diverses spécialités se fréquentent : le frottement adoucit les angles, polit les surfaces et fait souvent jaillir la lumière. — Donc pas de sociétés spéciales.

» Après avoir ainsi pesé le bien et le mal de toutes ces institutions, nous nous arrêtâmes à la forme actuelle d'association.

» Par le nombre limité de ses membres, se recrutant par la voie de l'élection, elle maintient la dignité des Académies et empêche la cohue des Congrès.

» Par ses réunions trimestrielles, elle permet aux membres de se connaître aussi bien que dans les académies et les sociétés spéciales, sans perdre un temps précieux en paroles inutiles. Ainsi nous échapperons au bavardage, fléau et ruine des congrès comme des sociétés spéciales ; des premiers parce que les paroles et les idées s'accumulent en trop grande quantité par le silence d'un an ; des secondes, parce que le sujet étant bientôt épuisé par de fréquentes réunions, on est obligé de suppléer aux idées par les mots.

» Au moyen d'une grande session annuelle,

obligatoire pour tous les membres, elle réunit les avantages du congrès en permettant d'associer des personnes fort éloignées entre elles.

» Sa division en sections constitue dans son propre sein autant de sociétés spéciales, mais mises en contact comme dans les congrès, et avec la faculté pour tout membre de participer simultanément aux travaux de plusieurs sections, elle en multiplie en quelques sorte le nombre.

» Telles sont les bases du plan qui fut adopté ; cette forme d'organisation nous parut plus propre que toute autre à rallier tout Aveyronnais de bonne volonté, quelles que fussent sa résidence et la nature de ses travaux.

» Ces bases une fois convenues entre les membres formant le noyau primitif, elles furent rédigées sous forme de projets de statuts, et dans une séance plus nombreuse, tenue chez M. Duval le 2 décembre 1836, soumises à la discussion et adoptées.

» Il fut dès lors reconnu que le but honorable que se proposait l'association faisant espérer que, sous peu, elle recevrait l'adhésion de plus de vingt membres, l'objet le plus urgent était d'obtenir des autorités compétentes l'autorisation exigée par l'article 291 du code pénal et l'article 1er de la loi du 10 août 1834.

» Afin de provoquer cette autorisation, on nomma une commission munie des pouvoirs suffisans. Elle était composée de MM. Villa, Louis Bouloumié et Jules Duval.

» Un bureau provisoire, composé de MM. H. de Barrau, comme président, et Jules Duval, secré-

taire, fut également nommé pour hâter l'organisation de la Société.

» Le 8 décembre 1836, MM. Bouloumié et Duval adressèrent à M. le préfet la pétition suivante :

« Monsieur le Préfet,

» Organes des vœux d'un grand nombre de personnes qui désirent établir dans le département de l'Aveyron une société entièrement étrangère à la politique, et consacrée exclusivement au progrès des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie, nous avons l'honneur de vous demander l'autorisation exigée par la loi. Nous aimons à espérer qu'une entreprise aussi honorable sera accueillie par vous avec faveur. Nous déposons en vos mains copie des statuts qui devront régir la Société.

» Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de la respectueuse considération avec laquelle nous sommes,

» Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

» Bouloumié, Duval, signés.

(M. Villa n'ayant pu signer pour cause d'absence.)

» Le même jour, M. le conseiller de préfecture remplissant par intérim les fonctions de préfet, rendit un arrêté (voir à la fin du volume) qui approuvait les statuts et autorisait la Société. L'envoi de l'arrêté était accompagné d'une lettre aussi honorable pour l'administration que flatteuse pour la Société, et qu'à ce double titre nous nous faisons un devoir de reproduire.

» Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous envoyer, avec l'appro-
» bation nécessaire, les statuts de la Société que
» vous désirez organiser à Rodez, et qui sera uni-
» quement consacrée à la propagation des lettres,
» des sciences, des arts et de l'industrie dans ce
» département.

» L'administration applaudit à cette heureuse
» pensée. Elle s'empressera aussi de concourir de
» tous ses moyens à l'accomplissement de vos gé-
» néreux efforts dans l'intérêt de ce pays. Il m'est
» bien agréable, à moi Aveyronnais et ami sincère
» de tout progrès, d'être aujourd'hui son organe
» auprès de vous, Messieurs.

» Recevez, Messieurs, l'assurance de ma consi-
» dération distinguée.

» Le conseiller de préfecture, préfet
» par intérim,

» Carrier, signé. »

« Ainsi légalement constituée, déjà en grande partie organisée, la Société tint, le dimanche 22 janvier 1837, sa première séance dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, que M. le maire de Rodez (1) avait mise à sa disposition. Tous les membres qui résident dans cette ville s'y étaient rendus avec empressement.

» Afin de se constituer définitivement, on procéda à l'élection des fonctionnaires de la Société.

(1) M. Bouloumié.

» Le scrutin donna les résultats suivans :

Président :	MM. Hippolyte de Barrau.
Vice-président :	Bouloumié père.
Secrétaire :	Jules Duval.
Sous-Secrétaire :	Théodore de Cabrières.
Conservateur :	Jules Bonhomme.
Trésorier :	Henri Carcenac.

» Dès ce moment nous donnâmes au but de notre société, jusques-là tenu dans un prudent demi-secret, la plus grande publicité.

» La Société, disions-nous, a pour but général de faire connaître le département de l'Aveyron sous toutes ses faces, et de prendre en main l'œuvre de son progrès dans toutes ses directions.

» Pour y parvenir, elle a réparti son travail en trois sections : lettres, sciences et arts.

» *Section des lettres.* Cette section n'est point consacrée, comme son nom pourrait induire à le penser, à la littérature et à la poésie, mais plus spécialement à l'archéologie et à l'histoire ; ainsi :

» Donner avec le plus grand soin la description artistique de tous les monumens qui décorent notre sol, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, tels que églises, temples, châteaux, forteresses, tombeaux, autels, statues, constructions publiques ou privées, soit que ces monumens soient celtes, romains ou français, féodaux, religieux ou populaires ;

» Veiller à leur conservation en arrêtant les progrès du vandalisme, soit par des appels au zèle des administrateurs, soit par la dénonciation de tous les dévastateurs à la vindicte du bon sens public ;

» Recueillir les inscriptions et les médailles qui souvent accompagnent ces monumens, et sont pour l'archéologue le plus précieux de tous les guides;

» Faire la collection de toutes les monnaies qui, frappées dans les hôtels de Rodez et de Villefranche à l'effigie des anciens seigneurs, ont circulé dans le pays;

» Composer le dictionnaire et la grammaire de notre idiome local; remonter à ses origines, étudier ses altérations, constater et expliquer les variantes d'une localité à une autre;

» Déchiffrer tous nos vieux manuscrits, dépouiller toutes nos archives, se procurer les originaux ou des extraits des documens relatifs au Rouergue, ensevelis à la tour de Londres, à celle de Pau, à la bibliothèque royale de Paris et dans les bibliothèques particulières;

» Réunir tous les faits dont le souvenir ne s'est conservé que dans les légendes et les traditions, et qui peuvent jeter un jour précieux sur les mœurs et les croyances des anciens habitans du Rouergue;

» Confier à l'écriture et à la notation musicale toutes ces vieilles chansons si naïves de joie ou de tristesse que redisent encore avec amour les habitans de nos campagnes, débris de la poésie populaire des anciens jours, que le flot du présent ensevelit d'une heure à l'autre dans l'oubli;

» Raconter l'histoire de la religion, de la féodalité, de la bourgeoisie, du servage dans leurs sources, leurs développemens, leurs luttes successives, leurs rapports avec l'autorité souveraine; remonter ainsi jusqu'aux diverses races

qui primitivement ont envahi ou peuplé notre territoire ; s'enquérir des germes de civilisation ou de barbarie qu'elles y déposèrent ; déterminer à quel degré de fusion nous sommes arrivés ;

» Rendre à la mémoire des hommes les glorieux efforts qui amenèrent l'affranchissement des communes ;

» Produire au grand jour toutes les chartes ; recomposer par elles la législation d'une époque bien moins étrangère à la liberté qu'on ne le suppose généralement ;

» Ecrire l'histoire détaillée des villes, des villages, des communes, des corporations, des métiers, des arts ;

» A côté de cette histoire placer celle des grandes familles qui par leur rang hiérarchique influèrent sur la destinée du pays ; celle des hommes qui l'ont honoré par leurs vertus ou leurs talens, enrichi par leurs bienfaits ;

» Dresser l'inventaire et faire l'analyse de tout ouvrage sorti de la plume des Aveyronnais pour savoir quelle part de concours ils ont apporté aux progrès de la religion, de la philosophie, de la littérature, de l'histoire, de la jurisprudence, de la médecine, etc. ;

» En résumé, ne laisser inaperçu dans toute notre histoire aucun fait, aucun homme, aucun lieu, aucune œuvre de la plus légère importance ; réunir ainsi un ensemble imposant de matériaux qui puissent servir un jour à compléter l'histoire de la France, notre patrie commune ;

» Tel doit être le but constant de la section des lettres ou archéologique.

» *Section des Sciences.* Celle-ci n'a pas une moindre tâche à exécuter. Sa mission est de faire connaître au point de vue scientifique notre sol et ses produits:

» Aux géologues le soin de nous raconter la formation des couches géologiques de notre sol, leur nature, leur étendue, leur puissance, leurs limites, les lois de leur superposition;

» Aux minéralogistes à nous révéler tous ces trésors de mines et de carrières enfouis sous nos pieds, et qui n'attendent que les ordres de l'homme pour jaillir à la surface en flots d'intarissables richesses;

» Aux botanistes l'étude de notre végétation si vigoureuse et si variée; à eux à nous dire les relations de nos plantes avec la nature des terrains, la température du pays, la hauteur de leur station, leur exposition;

» Aux zoologistes à nous énumérer et décrire les animaux qui peuplent nos bois, nos champs, nos eaux, nos prés, notre atmosphère; à nous apprendre l'influence du pays qu'ils habitent sur leur organisme et leurs mœurs;

» A eux à se concerter avec les géologues pour donner leur nom à tous ces fossiles enfouis en immense quantité dans nos terrains et que la science appelle à voir le jour;

» Aux médecins l'étude de la constitution sanitaire de notre département; à eux à nous dire quels principes de santé ou de maladie nous puisons dans l'air que nous respirons, les eaux que nous buvons, les alimens qui nous nourrissent;

» Aux chimistes et aux médecins à analyser nos

eaux minérales, et à voir si nous n'allons pas souvent chercher bien loin ce que la nature a mis à nos côtés;

» Aux physiciens à observer les phénomènes atmosphériques des vents, des pluies, des brouillards, des grêles, des orages, dans toutes leurs circonstances, en vue des progrès de la météorologie locale;

» Aux ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, aux agens forestiers et voyers, à travailler au nivellement des rivières, à la mesure de la hauteur des montagnes, à la statistique générale de nos voies de communication et de navigation: à la constatation de nos ressources en pierres, en eaux, en bois et en houille pour l'agriculture, l'industrie et les besoins de la vie privée;

» Voilà l'esquisse de l'œuvre à accomplir par la section des sciences.

» *Section des arts ou de l'industrie.* Eclairée déjà par les traditions de l'expérience, l'industrie prenant un appui plus solide dans les faits que la section des sciences lui aura révélés, donnera un corps à toutes ces théories, les appliquera en vue de l'accroissement de la richesse publique et particulière.

» L'industrie agricole nous dira quels sont les meilleurs moyens d'augmenter et d'améliorer les produits de nos champs, de nos prairies, de nos vignes, de nos bois, de nos montagnes; de perfectionner la race de nos bestiaux, aussi bien que les procédés et les instrumens de notre culture. Bien volontiers elle joindra ses efforts à ceux de la Société d'agriculture existant déjà dans le département.

» L'industrie manufacturière, qui achète aux agriculteurs leurs produits pour les transformer par son travail, s'efforcera de populariser les méthodes les plus avantageuses et les plus économiques ; elle nous dira si nous pouvons espérer d'emprunter à nos voisins d'importantes fabrications, celle du sucre de betterave, par exemple ; le spectacle de la prospérité locale produite déjà par les usines de Decazeville, par l'établissement récent de trois ponts suspendus sur le Lot, sera un stimulant pour son zèle, en même temps qu'une garantie de la vérité de ses promesses.

» L'industrie commerciale, s'emparant à son tour des produits bruts de l'agriculture et des produits manufacturés de l'industrie proprement dite, pour les mettre en circulation, saura nous dire quels sont chez nous et hors de nous les besoins de la consommation, pour guider la production dans les choix, les quantités et les qualités des objets à produire. Sur nos marchés, nos foires, nos débouchés intérieurs et extérieurs, elle aura peut-être d'importantes vérités à nous apprendre.

» Afin d'accomplir dignement cette œuvre, ces trois branches de l'industrie dont l'influence sur notre sort est si directe, si importante, si sensible, devront s'élever jusqu'à la hauteur de l'économie sociale. Sans crainte de franchir leur sphère, elles devront aborder notre droit rural, notre législation sur les céréales, les fers, les houilles, etc. Ainsi, échappant aux étroits et stériles préjugés de la routine, elles sauront donner à notre département d'utiles leçons pour le grandir jusqu'au niveau que lui assignent les richesses dont

la nature l'a doté, et qu'il s'agit seulement de savoir exploiter avec talent, économie et persévérance.

» Au moyen de ces trois sections, la Société rallie dans une chaîne commune aux horizons du passé, l'heure et le jour présens et l'aurore de l'avenir ; aux souvenirs de l'histoire le vrai de la science et le positif de l'industrie. Ainsi sont mis en contact les hommes de théorie et de pratique, l'instruction et le bien-être, l'idéal et le réel.

. . . .

» Voilà le tableau aussi précis que possible de l'entreprise à laquelle nous vouons quelques-unes de nos heures : elle est toute là sans emphase menteuse, comme sans hypocrite arrière-pensée ; travaillant pour le pays, nous travaillons à ciel ouvert.

» Si quelqu'un nous demandait sur quoi reposent nos espérances, nous lui répondrions que nous avons foi dans le succès de nos efforts :

» Parce que notre association arrive en temps opportun, au moment où de tous côtés de pareilles associations naissent et prospèrent ;

» Parce qu'à peine jetée en terre, notre idée a pris racine, qu'elle a été accueillie avec sympathie par un grand nombre d'hommes honorables qui ont voulu y concourir personnellement, par l'administration et par nos concitoyens ;

» Parce que, frappés d'un injurieux préjugé qui tend à nous faire considérer comme arriérés de plusieurs siècles, nous sentons comme un

devoir d'honneur le désir de nous réhabiliter et de faire rejaillir l'injure du *point noir* sur ceux qui nous l'ont adressée ;

» Parce que, par son but spéculatif, l'histoire et la science, cette Société tend à nous élever à l'instruction qui pour les peuples comme pour les individus est la source de la considération ;

» Parce que, par son but pratique, l'industrie, elle tend à procurer au pays ce bien-être matériel, cette aisance de la vie que tout homme recherche ;

» Parce qu'il n'est point d'œuvre plus noble que de féconder par notre propre travail cet héritage de sciences et de richesses que nous ont légué nos pères pour le transmettre agrandi à ceux qui nous succèderont ;

» Parce qu'enfin le pays entier veut le succès de cette œuvre avec fermeté, et que de tout temps il a été vrai de dire que vouloir c'est pouvoir.

» La ténacité que souvent on nous reproche, nous saurons nous en faire un mérite en la tournant au profit de notre pays. »

En même temps, nous annoncions comme moyen puissant d'action sur le département, la publication de Mémoires, la création d'un Musée, l'organisation d'Expositions périodiques.

De son côté, dans la deuxième séance de la Société, M. H. de Barrau, en prenant place au fauteuil comme Président, s'exprimait ainsi :

« Messieurs,

» En nous unissant dans une pensée commune pour travailler au progrès des lettres, des sciences

et des arts, nous avions compté sur le concours de nos concitoyens : cette attente n'a pas été trompée. Notre Société, d'abord faible de nombre, mais forte de zèle et de volonté, a vu se grouper autour d'elle les hommes qui possèdent le sentiment du beau, de l'utile, et qu'anime l'amour de leur pays.

» Ce n'est pas à moi à vous remercier d'une résolution qui vous honore. Le pays vous en tiendra compte, et vous trouverez dans le bien que vous êtes destinés à faire la plus douce récompense de vos efforts.

» Qu'il me soit permis seulement de dire combien j'ai été touché de la distinction flatteuse que vous m'avez accordée, en me désignant pour présider à vos travaux. Vous avez moins consulté mes forces que mon zèle. Associé à tant d'hommes recommandables devant lesquels pâlit mon faible talent, leurs conseils me serviront de guide et leur indulgence de refuge.

» Notre mission est honorable et belle, car elle se rapporte tout entière au pays.

» Ce pays, vous le savez, Messieurs, est peu favorisé de la nature, et les entreprises industrielles sont loin d'y avoir pris tout leur essor. Il est fécond en illustrations de tout genre; mais ses titres de gloire sont ignorés. Nous y foulons aux pieds des richesses cachées, nous doutant à peine que leur révélation peut nous rendre avec usure ce que semblent refuser l'infertilité du sol et l'âpreté du climat.

» C'est ce pays qu'il faut venger d'une obscurité qui l'outrage. Vous êtes appelés à l'étudier, à le faire connaître, à développer ses ressources.

» C'est aux associations que les arts doivent leurs progrès et les peuples leur vie sociale ; mais on l'a déjà dit : il faut qu'un intérêt assez général domine ces combinaisons pour leur servir de mobile. Telle a été la pensée qui a présidé à notre organisation. On a cherché à rallier les divers intérêts qui se meuvent dans la sphère d'activité qui leur est propre. On a embrassé les principales branches auxquelles se rattachent les goûts et les besoins de l'homme ; et notre Société s'est formée d'hommes de lettres et de science, d'artistes et de spéculateurs.

» A ce foyer viendront aboutir comme à un centre commun les rayons de toutes les intelligences ; là viendront se grouper par ordre toutes les découvertes, toutes les pensées utiles.

» Notre littérature sera d'abord l'histoire : l'histoire du pays dans ses souvenirs, ses monumens et les hommes qui réflètent sur lui quelque gloire.

» Les naturalistes interrogeront ces belles scènes de la nature qui se déploient avec tant de magnificence dans nos contrées, et au milieu du grand travail qui s'opère autour de nous, nous ne resterons plus étrangers aux découvertes qui reculent chaque jour les limites de la science.

» Les industriels, de leur côté, apporteront leur tribut d'observations et d'expériences, et, grâce à eux, les bonnes méthodes finiront par devenir populaires.

» Notre institution, neuve dans ces contrées, n'a ni entraves à briser, ni engagemens à maintenir, ni préjugés à défendre ; elle suivra le progrès des idées là où il se trouve réellement.

» Nos travaux, concentrés dans le domaine de

l'art, seront à l'abri des passions du moment et formeront, pour ainsi dire, un territoire neutre, où pourront se donner la main et vivre en paix tous les partis, toutes les opinions.

» Les secousses politiques ont cela de bon, qu'en compensation des maux dont elles sont si souvent accompagnées, elles amènent à leur suite le développement de quelques grandes idées d'intérêt général. L'émancipation intellectuelle et artistique de nos provinces est une de ces idées sorties du cratère de nos révolutions.

» On avait dit depuis long-temps que nous n'aurions un littérature nationale que du moment où Paris cesserait d'être le centre exclusif de la vie littéraire en France.

» Cette salutaire réaction a commencé à se manifester depuis 1830. Déjà un grand nombre de villes et de provinces revendiquent leur part de travail et de gloire dans le grand mouvement intellectuel.

» Si ce vœu se réalisait, nous n'aurions plus Paris au sommet, et les provinces dans un abîme d'ignorance et d'obscurité; mais nous aurions à la fois Paris et les provinces s'équilibrant dans de justes rapports.

» Courage donc et persévérance à ces hommes généreux qui se lèvent de toutes parts et font entendre au pays des voix diverses, qui toutes s'accordent et s'harmonisent pour contribuer au progrès national!

» Courage à cette jeunesse ardente et studieuse, destinée à couronner l'édifice dont nous jetons aujourd'hui les fondemens.

» Telle est, Messieurs, l'idée générale que je

me suis formée de notre association. C'est à vous à modifier ce qui, dans les plans qui vous ont été soumis, pourrait s'éloigner de vos propres idées; c'est à vous à les perfectionner par les vôtres. Nous commençons cette œuvre avec une ferme confiance dans la sympathie qu'elle rencontrera. Déjà les vétérans de la science se sont empressés de nous venir en aide. A l'ombre de leur renommée, notre association ne pourra que prospérer et grandir. De nombreux élémens de succès nous environnent, qui, fécondés par l'appui tutélaire de la puissance publique, par l'intérêt et la coopération de tous les gens de bien, produiront d'utiles résultats. Et s'il ne nous était pas donné d'atteindre entièrement le but que nous nous proposons, il n'en faudrait pas moins se féliciter d'être partis : c'est déjà, dit un sage, s'unir au bien, que de s'avancer vers lui. »

Toutes ces paroles, écrites il y a dix-huit mois, parurent alors bien étranges, tant était nouvelle pour le pays l'idée, si simple ailleurs, d'une association scientifique et littéraire.

Aujourd'hui que nous avons tenu nos promesses, autant que la brièveté de l'espace écoulé nous l'a permis, elles paraîtront beaucoup moins ambitieuses, et pour notre part nous n'en retrancherions pas un seul mot : elles disent avec exactitude et sans présomption notre but, nos désirs, nos espérances. Aussi les inscrivons-nous avec pleine confiance en tête de nos publications !

Ces publications sont l'accomplissement d'une première promesse, en même temps que le plus puissant moyen d'action sur le pays. La parole de la science, pour devenir féconde, doit aujour-

d'hui revêtir la forme de la presse. Sous cette forme, elle s'insinue dans toute maison, frappe à toute porte, se fait entendre à toute oreille; et si elle est morale et éclairée, elle vivifie partout des germes qui demandent à éclore, et leur fait porter des fruits utiles pour l'avenir. La presse devient ainsi la prédication continue de la vérité et de la vertu. Pénétrés comme nous l'étions de l'importance de la publicité pour donner à notre entreprise des chances solides de succès, nous avons demandé à la *Revue de l'Aveyron et du Lot* son concours bienveillant. L'éditeur nous l'a prêté constamment avec une générosité dont nous devons être reconnaissans; car bien certainement, sans ce journal, notre Société ne serait jamais parvenue à s'organiser d'une manière durable. Sans lui, nos travaux n'auraient eu aucun retentissement; notre parole serait née en mourant, et aujourd'hui déjà oubliée. Et si l'éditeur se fût montré plus exigeant, nous aurions été également obligés de suspendre nos publications périodiques, qui seules ont popularisé notre œuvre. Grâce à son désintéressement, nous pourrons les continuer.

Mais il ne nous suffisait pas de jeter ainsi toutes les semaines, à la curiosité publique, un souvenir de nous; nous voulions édifier un monument plus durable : la publication de nos Mémoires par volumes répond à ce désir. Cette collection deviendra le précieux dépôt de toutes les découvertes, des observations, des notices, des documens divers que chaque jour enfante, groupés sans prétention à un ordre quelconque, reflet fidèle du désordre apparent qui règne dans les travaux d'une Société que j'appellerais volontiers

encyclopédique, si le mot ne devait paraître trop ambitieux. Cette collection grandira d'année en année en mérite comme en importance. Aujourd'hui nous livrons à nos concitoyens le premier volume; les suivans paraîtront régulièrement d'année en année.

Cette publication ne saurait encore nous suffire. Dans les Mémoires, la science ne paraîtra que par fragmens, disséminée, incohérente, incomplète; il est indispensable de la coordonner pour qu'elle éclaire l'esprit et fructifie utilement.

A côté des Mémoires annuels, paraîtront donc à des époques indéterminées des Traités spéciaux dont j'ai exposé rapidement l'ensemble dans une circulaire que je reproduirai ici en partie, parce qu'elle expose nettement notre plan général.

« Commençant par la base, nos regards doivent se porter sur le territoire que nous occupons. Un Traité de *Géologie de l'Aveyron* ouvrira donc cette série. Ce sera la description détaillée de toutes les formations géologiques de l'Aveyron, de ses terrains, de ses roches, de ses minéraux, de ses fossiles, etc.; l'hydrographie et la météorologie du département pourront se fondre dans ce Traité ou l'accompagner à titre d'appendice.

» Ce volume, qui par la nature même de son objet doit paraître le premier, est en effet le plus avancé. L'an dernier, un de nos confrères, riche de nombreuses recherches personnelles, présenta à la Société la moitié de ce travail; à l'aide de quelques nouvelles études et du concours de plusieurs de ses confrères, adonnés comme lui aux sciences géologiques, il ne tardera pas à terminer cette œuvre d'un haut prix pour le département,

je puis même dire pour la science générale : car à l'avantage que possède la géologie de révéler toutes les richesses d'un pays, se joint celui bien plus grand d'être le plus puissant levier donné à l'homme pour soulever le voile bien lourd et bien épais encore qui pèse sur les premiers âges du globe et de l'humanité.

» A la description complète du sol et de ses élémens succèdera naturellement l'examen de ses produits végétaux : la botanique est fille de la géologie. Encore ici nous sommes déjà fort riches. L'honorable président de notre Société nous a présenté dernièrement le catalogue complet des plantes aveyronnaises ; il les possède toutes dans son herbier ; plusieurs de ses Confrères en possèdent également un très-grand nombre. Il ne nous manque, pour publier la Flore aveyronnaise, que quelques herborisations dans les parties les moins connues du département, et surtout des observations soignées sur la géographie physique de nos plantes, c'est-à-dire sur les rapports de leur station avec la hauteur des lieux au-dessus du niveau de la mer, l'exposition des sites, la nature géologique (et non plus seulement agricole) des terrains, la température du climat, en un mot, les lois de leur distribution à la surface du sol, genre d'observations aujourd'hui du plus haut prix, et qui n'ont pas encore été faites chez nous avec la précision scientifique qu'elles demandent.

» La *Flore aveyronnaise* sera suivie de la zoologie, qui nous fera connaître les animaux du département. Pour ce travail, les lacunes sont encore grandes, mais elles se comblent de jour en jour. Nous appelons particulièrement l'attention de nos

confrères sur les invertébrés, et principalement sur les insectes qui nous manquent presque en entier.

» De l'étude de la nature et de ses produits végétaux et animaux nous nous élèverons à celle de l'homme. Si mes désirs sont suivis, nous publierons un ouvrage spécial sur l'homme de notre pays considéré comme race, à un point de vue abstrait. Nous étudierons avec la plus scrupuleuse attention le type aveyronnais dans tous ses caractères physiques et moraux; nous constaterons sa constitution hygiénique, sa moralité, le mouvement de la population : la grande variété qui se fait remarquer chez nous d'un canton à l'autre, d'une commune à l'autre, nous amènera, si mes pressentimens ne me trompent, à de précieuses découvertes sur les hautes questions, aujourd'hui plus agitées que jamais, de la permanence, du croisement et de l'altération des races, de l'influence du climat, du sol, de la nourriture, des eaux, des travaux sur les modifications de l'espèce humaine. Le nom d'*Anthropologie*, employé en Allemagne, et qui déjà commence à se naturaliser en France, me paraîtrait convenir à ce genre de recherches.

» Après avoir étudié l'homme dans l'Aveyron d'une manière abstraite et générale, nous passerons à l'histoire spéciale des individus et des familles qui ont honoré le Rouergue par leurs œuvres ou par leurs vertus, c'est-à-dire aux biographies *Aveyronnaises*. Ce volume, dont j'indique ici la place dans son ordre logique, sera un des premiers achevés; les élémens abondent dans nos ouvrages d'histoire locale, dans les dictionnaires biogra-

phiques, dans les notices déjà publiées depuis deux ans par la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, enfin dans nos portefeuilles. Ce travail, du reste, se complète tous les jours; il ne sera cependant livré à la publicité que lorsqu'il sera suffisamment mûri pour pouvoir servir de guide à tous les biographes, en ce qui concerne les Aveyronnais. Le soin de tresser la couronne de gloire à nos concitoyens dont l'illustration a rejailli sur notre pays est une des plus belles parts de notre mission.

» Après l'individu la société : aux biographies succèdera l'histoire politique du Rouergue. Au milieu de tous les démembremens que les révolutions ont fait subir aux agglomérations primitives, le Rouergue, par un privilége assez rare, a conservé son unité à peu près intacte. L'Aveyron d'aujourd'hui avec ses trois centres, Rodez, Millau et Villefranche (car Espalion n'est qu'un faubourg de Rodez, et Saint-Affrique une dépendance de Millau), c'est le Rouergue d'hier, avec son comté de Rodez, sa haute et sa basse-Marche; c'est la *civitas Ruthenensis* des Gaulois, avec Ségodun, Condatemag, Carentomag. Nos limites et probablement aussi nos caractères physiques et moraux se sont bien maintenus. La vie de cette unité locale, au moyen de trois principaux foyers d'action, au sein de l'unité nationale qui la comprend sans l'absorber, constitue l'histoire politique du Rouergue. Déjà des ouvrages importans ont ouvert la carrière ; les *Mémoires* de Bosc, la *Description* de M. Monteil, les *Essais* de M. de Gaujal, nos deux savans confrères, ont mis sur la voie d'une histoire complète. De long-temps encore elle ne sera faite, mais son tour viendra. Elle sera l'objet constant de tous les efforts de la Société.

» La nature, l'homme, la société ainsi étudiés, nous devrons nous retourner et suivre l'homme agissant sur là nature, luttant avec elle, lui demandant au nom de la toute-puissance dominatrice, la satisfaction des besoins matériels de la vie, par l'agriculture, l'industrie et le commerce. De là deux Traités spéciaux : *Agriculture aveyronnaise*, *Industrie aveyronnaise* qui comprendra le *Commerce*. Pour l'agriculture, nul n'ignore quels trésors de documens nous trouverons dans la *Feuille Villageoise* et le *Propagateur Aveyronnais*, deux précieux dépôts où nos plus habiles agriculteurs ont depuis trente ans consigné toutes leurs observations. Quant à l'industrie, presque tout est à faire; mais nous possédons au milieu de nous de hautes capacités industrielles, qui accepteront la mission d'accomplir cette tache quand le temps sera venu de faire appel à leur dévouement.

» Le cercle de nos travaux serait parcouru en entier si, muet et sauvage, l'homme n'avait besoin de communiquer sa vie, d'exprimer sa pensée, de léguer à ses descendans un souvenir et une trace de son passage; ce besoin qu'engendre la société, il lui donne satisfaction par la littérature et les beaux-arts qui sont à sa vie spirituelle ce que l'industrie, dans un sens général, est à sa vie matérielle, la source où elle s'alimente et puise de nouvelles forces, et en même temps la création secondaire dont l'homme dispose et qui atteste sa puissance. C'est l'expression la plus fidèle de sa vie.

» L'Aveyron, tout obscur qu'il est, a eu ses littérateurs et ses artistes dont les œuvres méri-

tent notre attention. Depuis Hugues Brunet jusqu'au prieur de Pradinas, des poètes ont chanté dans nos vallons ; nos aïeux ont conté de naïves chroniques comme leurs frères du Midi et du Nord. Placés dans le Midi par notre situation géographique, dans le Nord par notre climat, notre langue et notre littérature indigène participent de cette double position ; elles ont une physionomie propre, curieuse à étudier. L'un de nous s'occupe, avec une bien louable ardeur, de rassembler les débris épars de la littérature ruthénoise. Nos Confrères sont invités à nous faire parvenir les fragmens qu'ils en connaissent. Des observations philologiques sur l'idiome de leur canton seraient aussi du plus haut intérêt et hâteraient la publication de l'œuvre littéraire que je signale en ce moment à leur attention.

» L'histoire des beaux-arts dans l'Aveyron couronnera dignement l'édifice scientifique que nous voulons élever à notre pays. Pour les monumens contemporains, nous possédons au milieu de nous les hommes qui les exécutent, et leur plume, si elle se refuse à en faire l'éloge, consentira du moins à en donner la description. Quant aux monumens du passé ils sont l'objet de la science spéciale qui, sous le nom d'archéologie, a reçu de nos jours une si vive impulsion. L'Aveyron n'y est pas resté étranger ; de toute part cette science préoccupe tous les esprits ; aussi pouvons-nous espérer que l'histoire des beaux-arts dans notre département sera un des volumes le plus tôt terminés.

» Telle est l'esquisse rapide de l'ensemble et

de la suite des publications que la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, se propose d'entreprendre avec l'aide du temps et du zèle de chacun de ses Membres. Tout s'y trouve compris, nature, homme, société, rapports de l'homme et de la nature, de l'homme et de la société. Comme l'architecte pour un palais, elle en trace à l'avance le plan complet, sauf à en esquisser les détails et exécuter des fragmens, à mesure que ses ressources le lui permettront. Elle évitera ainsi tout double emploi comme toute lacune. Chacun, suivant sa spécialité, se vouera à la confection de la partie qui lui sied le mieux. Que chacun apporte une pierre, l'édifice s'élèvera et se terminera, conservant dans chaque assise l'harmonie du dessin primitif. La construction de nos cathédrales a duré trois siècles : elles n'eussent été qu'un fragile labyrinthe de maçonnerie, si un plan adopté dans le principe n'eût servi de base idéale à tous leurs développemens. Un plan général pour guide, l'association de tous comme instrument, voilà leur raison d'existence.

» Il en est de même pour les monumens littéraires. Ces immenses publications qui sont la gloire des Bénédictins n'ont pas été terminées en un jour ni par un seul homme. Le créateur de l'idée la communiquait à ses frères : ceux-ci l'élaboraient dans tous ses détails, et en confiaient la rédaction au plus habile choisi comme éditeur. La mort ne rompait pas les rangs : à l'athlète disparu succédait un athlète nouveau, et le monument grandissait, toujours un dans son infinie variété. L'association était le secret de leur puissance, car il ne faut pas croire que Mabillon, Ste-

Marthe, Montfaucon, Martène fussent des hommes isolés, uniquement livrés à leurs propres forces; c'étaient de grands et habiles généraux sur la tête desquels s'amoncèlent et brillent les actes individuels de leurs soldats.

» Si nos pères, employant en fait de science le procédé Bénédictin, c'est-à-dire l'association, eussent commencé, il y a cent ans, ce qu'aujourd'hui nous entreprenons, nous possèderions un riche trésor que nous sommes réduits à créer presqu'en entier. Ce qu'ils ont oublié d'entreprendre, nous devons l'exécuter : l'œuvre n'est pas au-dessus de nos forces. Je suppose que nous publiions un Traité spécial tous les cinq ans seulement, ce n'est pas assurément trop de présomption ; comme j'en propose dix : 1. Géologie et Minéralogie ; -- 2. Botanique ; -- 3. Zoologie ; -- 4. Anthropologie ; -- 5. Biographies ; -- 6. Histoire ; -- 7. Agriculture ; --- 8. Industrie et Commerce ; --- 9. Littérature et Philologie ; -- 10. Archéologie et Beaux-Arts, auxquels il faudrait en ajouter un onzième qui les résumerait tous, la *Statistique de l'Aveyron*, dans cinquante à cinquante-cinq ans, la série serait terminée. Cinquante ans ! c'est beaucoup pour un homme, sans doute ; mais pour une Société scientifique, pour une ville, pour un département qui doivent avoir foi dans leur avenir, qu'est-ce qu'une telle durée ? Le Rouergue figure depuis deux mille ans dans l'histoire ; l'Académie des Jeux Floraux date de cinq siècles ; la Société d'Agriculture de Rodez remonte déjà à plus de quarante ans : la nôtre n'a-t-elle pas des gages de vitalité aussi solides que sa sœur ? Si l'on se souvient d'ailleurs que la

géologie, la botanique, les biographies, l'archéologie sont déjà fort avancées, que les documens abondent pour l'histoire et l'agriculture, que les parties les moins étudiées, comme la zoologie, l'industrie et la philologie ne sont pourtant pas entièrement à créer, l'on reconnaîtra que, sans crainte d'exagération, nous pouvons enfermer dans un espace moitié moindre la publication de tous les ouvrages qui entrent dans nos projets. »

Tels sont nos moyens d'action sur le département par la voie de la presse : Journal hebdomadaire (*Revue de l'Aveyron et du Lot*); -- Mémoires annuels; -- Traités spéciaux, à des époques indéterminées. En les mettant tous en œuvre simultanément, nous révèlerons à notre pays tout ce que ses entrailles possèdent de richesses, ses habitans de puissance, son histoire de glorieux souvenirs et de hautes leçons. Quelque réfractaire qu'il puisse être au progrès, il s'échauffera et se fondra à la chaleur de ce triple foyer.

En même temps que par les livres nous nous adressons aux esprits, nous voulons parler aux yeux par la création d'un Musée départemental. C'était un projet bien plus neuf encore que celui de la publication de Mémoires, et le sourire de l'ironie glissait il y a dix-huit mois sur bien des lèvres, quand nous parlions d'un Musée à Rodez, ville si peu artiste! et pourtant, avec du zèle, de la persévérance, le concours bienveillant de l'administration, nous sommes parvenus à organiser au moins une ébauche de Musée qui peut-être dans quelques années sera digne du regard des artistes et des savans. Quelques mots sur sa fondation ne seront point déplacés ici.

Les proportions mesquines de toutes les salles que nous aurions pu nous procurer à Rodèz ne convenaient point à un Musée ; le prix de location aurait d'ailleurs dépassé nos ressources. Une seule se prêtait bien à cette destination, celle occupée dans l'Hôtel-de-Ville par le tribunal de commerce. Après nous être assurés auprès de l'autorité municipale que si ce tribunal consentait à nous céder son local on lui en procurerait un autre dans le même bâtiment, j'écrivis à M. le président de ce corps la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» La *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, s'occupe avec zèle d'organiser à Rodez
» un Musée départemental : déjà elle a rassemblé
» un grand nombre d'objets précieux ; il ne lui
» manque plus qu'un local convenable pour pouvoir les placer et les exposer à la curiosité de
» nos concitoyens. Nul autre ne serait plus
» propre à cette destination que la salle du
» tribunal de commerce. Ne serait-il pas possible,
» sans nuire en rien aux agrémens particuliers
» des magistrats et à l'avantage des justiciables,
» de nous céder ce local que facilement vous trouveriez à remplacer dans l'Hôtel-de-Ville même ?
» Ce déplacement ne serait d'ailleurs que de courte
» durée ; les travaux du Palais-de-Justice avançent
» avec rapidité, de sorte que dans peu de temps
» vous pourrez y occuper les salles qui vous sont
» destinées.

» En rendant ce service à notre Société, vous
» obligeriez, Monsieur le Président, le département tout entier, que la fondation d'un Musée

» ne peut qu'honorer ; les sympathies que nous » avons trouvées dans toutes les administrations » et parmi nos concitoyens nous donnent l'espoir » que, si cet arrangement est possible, vous ne » refuserez pas de vous y prêter.

» Nous vous adressons cette demande avec d'au» tant plus de confiance, que nous nous sommes » assurés auprès de l'administration municipale » qu'elle vous cèderait avec plaisir, dans l'inté» rieur de l'Hôtel-de-Ville, tout autre local qui » pourrait vous convenir.

» Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hom» mage de notre considération la plus distinguée.

» Pour le Président de la Société absent :

« *Le Secrétaire*, JULES DUVAL. »

Cette lettre reçut l'accueil que nous attendions. M. Henri Carcenac, président du tribunal de commerce, m'adressa, le 19 août, la réponse suivante :

« Monsieur le Secrétaire,

» J'ai mis avec empressement sous les yeux du » tribunal de commerce la demande que vous lui » avez adressée, par mon organe, de la cession » du local actuel de ses audiences, pour placer les » objets qui doivent composer le Musée que vous » vous occupez à former.

» Le tribunal a accueilli avec tout l'intérêt » qu'elle méritait cette proposition, et il s'est fé» licité que cette circonstance lui permît de ne » pas rester étranger à une entreprise qui con» tribuera puissamment à répandre le goût des » arts.

» Je suis autorisé par le tribunal à mettre à » votre disposition le local que vous me demandez, » lorsque celui que M. le maire doit lui fournir » dans la Maison commune aura été disposé et » convenablement approprié à sa nouvelle desti- » nation. »

Il nous fallait encore le consentement de M. le juge de paix qui tenait ses séances dans le même local; M. Cassan nous le donna de très-bonne grâce, et nous fûmes mis ainsi en possession d'une salle pour notre Musée.

Elle avait besoin d'être restaurée; le conseil municipal décida que la commune de Rodez en ferait la dépense. Aujourd'hui ces restaurations sont terminées, et nous avons pu y déposer tous les objets que nous avions recueillis.

Nous regardons comme un devoir de consigner ici notre reconnaissance pour le concours officieux que nous avons trouvé dans M. Bouloumié, maire de Rodez à cette époque, pour le succès de nos efforts.

Le Musée se divisera en plusieurs parties bien distinctes :

Le Musée d'art, comprenant tableaux et sculptures, etc. Des circonstances heureuses nous ont valu de précieux tableaux, en trop petit nombre, il est vrai, mais suffisans pour attirer l'attention publique et réveiller dans nos concitoyens le sentiment assoupi des beaux-arts. Nous possédons déjà près d'une quarantaine de tableaux. Il nous eût été facile d'en augmenter de beaucoup le nombre, mais nous tenons à n'avoir que de bonnes toiles, attachant plus de prix à la qualité qu'à la quantité.

Les morceaux de statuaire sont encore en très-petit nombre : nous avons l'espérance de créer peu à peu une collection de bustes des Aveyronnais célèbres, qui sera l'histoire sculptée de nos illustrations.

La seconde section du Musée, qui peut être regardée comme le complément de la première, sera consacrée aux antiquités. On sait qu'un grand nombre de débris antiques n'ont pas une valeur artistique, et cependant sont précieux pour l'histoire de l'art. A mesure que nos richesses augmenteront, nous les classerons en six catégories : (art égyptien, art grec, art romain, art celtique, art gallo-romain, art moyen-âge.) Leur suite facilitera chez nos concitoyens les études archéologiques. Nous ferons de plus une collection spéciale de médailles et de monnaies.

Ces deux sections du Musée sont confiées aux soins d'un Conservateur-adjoint.

La troisième, et jusqu'à ce jour la plus riche, comprendra la collection d'histoire naturelle ; la série de nos roches et de nos minéraux, notre herbier aveyronnais et général, nos animaux, insectes, coquilles, oiseaux, etc.

Tout cela, nous sommes les premiers à le reconnaître, n'est encore qu'un germe ; mais ce germe grandira pour peu qu'un rayon de bonne volonté chez nos concitoyens lui vienne en aide.

Nous avons encore placé dans la même salle nos archives et notre bibliothèque, qui se formeront par l'accumulation successive des documens manuscrits ou imprimés qui parviennent à la Société et des livres qu'on lui donne ou qu'elle achète.

Quand le Musée sera convenablement arrangé, il sera ouvert au public à des époques périodiques et rapprochées. Nous ne doutons pas que l'empressement à le visiter ne soit aussi grand que notre zèle à le former.

Nous avions mentionné dans notre Programme, comme moyen de développement pour l'industrie, une *Exposition* à des époques périodiques, en reconnaissant que c'était moins notre œuvre que celle de la ville de Rodez ou du département. Nous persistons plus que jamais dans cette opinion. Nous sommes convaincus que de tous les aiguillons qui créent les perfectionnemens, celui de l'honneur, qui dans l'industrie est bientôt accompagné du bénéfice pécuniaire, est le plus puissant. Aussi pensons-nous qu'il suffirait, pour avoir une affluence très-grande d'exposans, d'annoncer qu'à l'égard de tout produit qui aurait obtenu une mention honorable, la ville ou le département rembourseraient les frais de port, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les expositions. Moyennant cette seule condition, sans médailles d'or ou d'argent, avec la promesse de simples mentions honorables distribuées avec impartialité par un jury éclairé, vous verriez tous les industriels du département rivaliser de zèle pour envoyer à l'exposition du chef-lieu leurs produits les plus distingués. Les produits agricoles devraient également y figurer. Nous prions le conseil-général du département et le conseil municipal deRodez de prendre en considération sérieuse notre proposition; le résultat d'une exposition bisannuelle ou trisannuelle sur le progrès de l'industrie dans le pays compenserait bien amplement les frais peu considérables du transport

des objets jugés dignes d'une mention honorable. Si les ressources de la Société des Lettres, Sciences et Arts lui permettaient de tenter une telle innovation, elle serait fière de pouvoir s'en donner le mérite. Elle regrette de ne pouvoir se borner qu'à des désirs et à des recommandations.

Voilà brièvement exposés dans toutes ses faces l'œuvre que nous avons entreprise, que nous avons commencé d'accomplir. Empressons-nous de dire que nos efforts eussent été impuissans, si le Conseil-général du département ne nous avait prêté main-forte en nous votant la somme de 800 francs à titre d'encouragement. Cette somme, jointe au montant des cotisations de tous les Membres titulaires, nous a permis de faire face à tous les frais. Les résultats que nous avons déjà obtenus nous semblent propres à éloigner tout regret de sa générosité; aussi ne croirions-nous pas exprimer un vœu déplacé en désirant de figurer à l'avenir dans le budget départemental pour une somme un peu plus considérable. Nous comptons pour obtenir cette faveur, sur la bienveillance de M. le Préfet qui, l'année passée, appuya notre demande, et qui depuis a acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance en demandant à tous les Maires du département des objets d'art pour notre Musée, des documens pour nos travaux d'histoire et d'archéologie.

Mais le concours des administrateurs ne suffit pas à notre ambition; nous ne serons satisfaits que lorsque nous sentirons ébranlée par notre parole la masse aujourd'hui encore si inerte de la population aveyronnaise; et pour lui imprimer cet ébranlement général ce n'est pas trop

des efforts réunis de tout ce que le pays possède d'hommes de talent ou de fortune.

Au nom de la Société qui nous a fait l'honneur de nous choisir pour son organe, nous dirons donc aux hommes riches qui dédaignent la science :

Si, pour la vie politique, les écus vous donnent par le cens le pas sur les autres citoyens, dans la vie privée, dans les relations habituelles de la vie civile ils ne vous suffisent pas pour obtenir l'influence et la considération, et ils vous suffiront de moins en moins ; l'instruction descend aujourd'hui dans tous les rangs, et l'homme instruit n'aime pas, vous le savez, à subir le joug de l'homme ignorant. La fortune, en rendant votre ignorance moins excusable, sera pour vous un titre de plus au mépris public. Vous voyez donc le sort qui vous attend si, fiers de vos trésors, vous ne tendez à la science une main amie : la considération et l'influence qui l'accompagnent ne tarderont pas à vous échapper. Croyez d'ailleurs que la science vous éclairera sur les moyens d'accroître vos richesses bien mieux que les préjugés de la routine. Unissez-vous donc de fait et de cœur aux hommes qui s'efforcent à propager la science.

Nous dirons aux hommes de talent qui marchent isolés :

Ralliez-vous à nous : l'association, c'est la force, c'est la vie ; l'individualisme, l'isolement, c'est la faiblesse et la mort. Le chiffre en s'unissant au chiffre acquiert une valeur décuple. Livrés à vous-même, vous manquez d'excitation. Vous errez, incertains de votre marche ; vous languissez faute d'alimens qui réparent vos forces ; vous ne por-

tez que des fruits stériles, parce que nulle puissance étrangère à vous-même ne les a fécondés ; toutes vos idées s'amaigrissent, toutes vos vues se rapetissent ; vous faites de vous le centre du monde, et le monde se réduit à vos yeux au cercle borné de votre horizon. Unissez-vous à nous, et votre vie se retrempera au contact de la nôtre.

Nous dirons aussi aux jeunes gens, moins préoccupés que les hommes d'un âge plus mur des embarras de la vie matérielle, moins dominés d'ailleurs par des habitudes d'insouciance :

Vous sentez, d'un sentiment vague et instinctif mais profond, qu'au sein de la société moderne s'accomplit un mouvement général de rénovation; vous avez la noble ambition d'y concourir pour votre part : cette ambition est juste et légitime ; mais n'oubliez pas que la seule voie qui mène à ces destinées nouvelles, c'est la science. Laissez donc et ce nuageux sentimentalisme de l'imagination qui s'alimente de chimériques rêveries, ombres sans corps, et ces désirs de bouleversemens, qui détruiraient sans rebâtir; préparez les idées dans le silence de l'étude ; quand leur temps sera venu, elles sauront bien conquérir leur place au soleil. Ne croyez pas que l'histoire et l'archéologie, en vous reportant aux siècles écoulés, vous détournent de la route de l'avenir. A qui sait le comprendre. le passé révèle toujours l'avenir, car entre l'un et l'autre il y a génération, filiation, succession, et non le mystère d'un incompréhensible abîme. Pour toute époque, les lois du développement de l'humanité sont les mêmes ; c'est la ligne que le compas achève aisément de décrire quand on en connaît deux points. Regardez donc le passé pour entrevoir

l'avenir. C'est ainsi que pour voir lever le soleil, il ne faut pas toujours contempler l'horizon de l'orient; souvent il est encore dans les ténèbres que déjà les montagnes du couchant sont illuminées des lueurs rougeâtres de l'aurore. Abordez donc avec courage les profondeurs de la science historique.

Et si parmi ces jeunes gens il en était (et le nombre n'en est sans doute que trop grand) à qui la fortune n'ait point souri, nous leur dirions encore :

A côté et au-dessus de cette propriété mobilière ou immobilière que l'on voit des yeux, que l'on foule du pied, voyez grandir de nos jours une autre espèce de propriété que le hasard ne distribue pas, privilége du travail et de l'intelligence, la propriété littéraire. Le sol de cette propriété, invisible comme elle, mais tout aussi réel qu'elle, c'est le monde infini des idées et de la science ; carrière inépuisable, elle ouvre ses flancs à tout penseur, car la pensée y est l'unique instrument de travail ; dans ces régions, les découvertes n'empêchent pas les découvertes : *inventa inventis non obstant ;* les derniers venus tout comme les premiers trouvent toujours d'immenses domaines incultes à exploiter, dont les produits deviennent leur proprieté. Ces produits que votre intelligence saura en extraire, ce sont des œuvres littéraires et scientifiques. Un livre est une rente dont le capital, inaccessible aux faillites et aux incendies, est dans la tête de l'écrivain. Combien d'hommes de notre temps qui, par cette voie, se sont donné les richesses que la naissance leur avait refusées ! Avec les progrès de l'instruction qui aug-

mentent tous les jours, le nombre des consommateurs des produits intellectuels augmente également, et il accroîtra en telle proportion que la propriété *spirituelle* deviendra peut-être, dans une époque peu éloignée, une rivale puissante de la propriété *matérielle*. Que l'espérance d'y obtenir une part, espérance qu'il est en votre pouvoir de réaliser, devienne pour vous un encouragement aux travaux scientifiques! Unissez donc vos efforts aux nôtres : cette association sera un levier qui multipliera leur puissance.

Telles sont les paroles que nous adresserions aux jeunes gens surtout, en désirant que notre fraternité d'âge leur obtienne quelque sympathie. Elles ne nous paraissent point déplacées. Un homme dont le nom a eu naguère un grand retentissement, se faisait éveiller tous les matins au son de ces paroles : *Souvenez-vous, Monsieur, que vous avez de grandes choses à accomplir.* Le XIX[e] siècle a, lui aussi, entendu retentir souvent à son oreille ce solennel avertissement. Des prophètes bienveillans ont prédit de grandes choses aux générations nouvelles; on leur a dit souvent que leur front était plus grave, leur parole plus sévère, leurs lèvres moins rieuses, toutes leurs pensées plus mûres que celles de la jeunesse de leurs pères. Tout cela est vrai : aussi n'avons-nous garde de vouloir détruire cette confiance; fût-elle une illusion, nous la respecterions comme source d'une noble ardeur; mais en invitant les jeunes gens à de fortes études, nous voudrions seulement empêcher cette précoce gravité de dégénérer en puérile et stérile affectation. Il importe de bien les convaincre que, pour jouer le rôle qu'ils ambitionnent et que la

société attend d'eux, ils doivent se préoccuper un peu moins de frivoles passe-temps ; ce n'est pas trop de toutes leurs forces associées à celles des hommes mûris par l'expérience pour enlever les obstacles qui barrent la route.

En nous voyant essayer d'inaugurer ainsi au milieu de nous le culte de la science, en place de celui de l'ignorance ou de l'apathie, que nos concitoyens ne craignent pas de voir installer une religion trop dure à servir. La science est une amie dont les caresses donnent le bonheur. Elle remplit toute heure de jouissance, peuple toute solitude de pensées. Elle ne trompa jamais l'homme qui lui confia sa destinée. Pour consacrer par une autorité plus imposante que la nôtre ce qui est en nous une profonde conviction, nous terminerons par les lignes que nous avons inscrites en tête de cette introduction, et que nous voudrions savoir profondément gravées dans tout cœur : « Aveugle, souffrant sans espoir et presque sans » relâche, je puis rendre ce témoignage, qui de » ma part ne sera pas suspect : il y a au monde » quelque chose qui vaut mieux que les jouissan- » ces matérielles, mieux que la fortune, mieux » que la santé elle-même, c'est le dévouement à » la science. »

Pieux témoignage de martyr que nous invoquerons au milieu des nombreuses causes de découragement qui trop souvent viennent ébranler les âmes les plus solidement assises dans la foi au progrès !

JULES DUVAL,
Secrétaire de la Société,

société attend d'eux, ils doivent se préoccuper un peu moins de frivoles passe-temps ; ce n'est pas trop de toutes leurs forces associées à celles des hommes mûris par l'expérience pour enlever les obstacles qui barrent la route.

En nous voyant essayer d'inaugurer dans ce milieu de nous le culte de la science, on [illegible] celui de l'ignorance ou de l'apathie, que nos concitoyens ne craignent pas de voir instituer une religion trop dure [illegible] dont les conseils [illegible] plit toute leur [illegible] sollicitude de pensées. Elle [illegible] qui lui coûte sa destinée [illegible] autorité plus imposante que la [illegible] qui fut en nous une profonde conviction, et terminons par les lignes que nous avons inscrites en tête de cette introduction, et que nous voudrions savoir profondément gravées dans tout cœur :

« Aveugle, souffrant sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage, qui de ma part ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science. »

Pieux témoignage qu'il nous faut invoquer au milieu des nombreuses causes de découragement, qui trop souvent viennent ébranler les âmes les plus solidement assises dans la foi au progrès !

Jules DUVAL,

Secrétaire de la Société.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

RECHERCHES NOUVELLES

SUR LE

CAMP ROMAIN DES CÉSARINES,

Communes de St-Jean-l'Espinasse et Saint-Médard-de-Presque, canton de St-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot.

[AN 1836.]

Le savant auteur de la *Statistique du Lot* a, dans son premier volume, page 418, consacré un paragraphe au camp appelé des Césarines, de la commune de St-Jean-l'Espinasse, canton de Saint-Céré.

Rédigé sur les notes de M. l'abbé Paramelle, curé de Cornac, cet article fournit un grand nombre d'indications précises et capables de diriger le voyageur; mais son auteur savait que la modicité des fonds accordés n'avait pas permis au zélé pasteur de compléter les recherches. L'esprit si vaste et si exact de M. Delpon comprenait le camp tel qu'il dut être, et quelques parties manquaient à celui qui lui était

signalé ; cette lacune qu'il pressentait, il voulait la remplir et lui seul le pouvait dignement. Le jour de la course aux Césarines était déjà fixé : de graves événemens firent d'abord différer l'exécution d'un projet qui malheureusement ne devait pas être réalisé. Bientôt nous eûmes la douleur de le perdre.

Heureux d'avoir en quelque sorte été associé à son projet, bien fixé sur ce que M. Delpon voulait rechercher et constater, aidé des ressources votées par le conseil-général du département, j'ai entrepris de nouvelles recherches, dont je livre aujourd'hui le résultat à la publicité.



Au moment où la Bave échappe aux sauvages et profondes fissures du terrain primitif pour couler paisible vers les riantes vallées de la Dordogne, le voyageur aperçoit à sa gauche trois rocs calcaires qui, venant d'un point de départ commun, s'avancent vers la rivière et présentent à leur extrémité une hauteur moyenne de 18 mètres, reposant sur un sol argileux qui, par une pente longue et rapide, descend jusqu'à la Bave. Les deux vallons qu'ils forment en s'éloignant sont arrosés par deux ruisseaux.

Un vaste plateau relie ces trois masses en même temps qu'il est juxta-posé au sol primitif, auquel il semble servir de barrière.

Les trois rochers qui forment les points avancés sont nommés : celui de l'est, *roc du Sirieys ;* celui du milieu, *roc du Cayla ;* celui de l'ouest, *Caussenit ;* leur direction est du midi au nord.

Peut-être serait-il rationnel de suivre cette marche, de pénétrer dans le camp en examinant son enceinte extérieure placée au midi, pour arriver plus tard à l'extrémité nord formant le réduit ; mais comme la statistique part de ce dernier point pour se diriger ensuite et comme en rayonnant vers les directions du midi, de l'est et de l'ouest, nous suivrons son itinéraire. Aussi bien faut-il reconnaître que le voyageur est habituellement dirigé d'abord vers ce réduit ;

et s'il a foi dans l'étude des antiquités, on lui permet d'aller plus loin chercher les remparts qui formaient le camp dans ses plus vastes proportions.

Si, partant du village de St.-Jean, on a gravi la côte qui conduit au sommet du rocher du *Cayla*, on trouve un plateau coupé de l'est à l'ouest par un amas considérable de ruines qui s'élèvent à la hauteur moyenne de 3 mètres 50 centimètres au-dessus du sol. Derrière cette sorte de clôture et dans la direction du nord, le terrain s'élève par une pente douce sur une longueur d'environ 245 mètres. A l'est, au nord et à l'ouest, le roc est coupé à pic à la hauteur moyenne de 18 mètres. La partie la plus retrécie de l'espace compris dans cette enceinte a 40 mètres de largeur.

En avant des ruines, à environ 60 mètres et à l'aspect du midi, le plateau s'élève en s'élargissant, puis et à 850 mètres de distance, il est traversé dans toute sa largeur par un second mur ou retranchement qui a présenté une longueur de 576 mètres (d'après la Statistique, 645). On sort par une brèche ou ouverture de 10 mètres de large, pratiquée vers l'ouest.

Au midi, inclinant un peu vers l'ouest de ce second retranchement, est un troisième mur appuyé de l'extrémité *est* sur le roc, à la base duquel s'engouffre le ruisseau de Bennes; il décrit une ligne de 936 mètres, va se terminer à l'ouest du plateau et sur un point distant du second mur d'environ 350 mètres.

Ici nous devons relever une erreur échappée sans doute à l'imprimeur de la Statistique : il dit que ce troisième mur, éloigné du second à l'orient de 1134 mètres, l'est à l'occident de 348 et qu'il a 80 mètres de long, ce qui est évidemment impossible. Si l'on ajoute en effet 80, longueur supposée du mur, à 348, qui est sa plus petite distance, on obtient 428, chiffre bien éloigné de 1134.

La découpure du plateau qui domine le rocher du Sirieys, placé à l'orient, est traversée, toujours dans la direction de l'est à l'ouest, par un amas de ruines qui paraissent avoir une grande analogie avec celles déjà signalées sur le rocher du Cayla. Ces ruines présentent une longueur d'environ 30 mètres. La partie du plateau qu'elles forment peut avoir 65

mètres de long. De tous côtés le roc présente une élévation à pic de 20 à 25 mètres.

Enfin, la troisième partie du plateau, dominant le rocher placé à l'occident, est aussi coupée, mais vers son point de départ, par les débris d'un retranchement qui continue la ligne tracée par le second de ceux placés sur le plateau du Cayla : il a 360 mètres de long, et présente vers le milieu une ouverture d'environ 10 mètres.

C'est cet ensemble de rochers et de plateau les couronnant qu'on désigne, dans la contrée, sous le nom de Césarines.

Chacun des retranchemens qui coupent le plateau et forment les diverses enceintes est appelé, dans l'idiôme vulgaire, *lo couol*, substantif féminin qu'on peut traduire par *la col.* On dit aussi, et pour indiquer la généralité : *les colles Césarines ; colles Cæsaris.*

Les fouilles primitives avaient signalé les retranchemens principaux et en quelque sorte tracé sur les ruines placées au rocher du Cayla les lignes que devaient suivre les tours et le rempart : la tradition populaire concordait avec ces résultats, et cependant bien des gens se refusaient à reconnaître dans ces vastes débris les restes d'un camp ; et préféraient trouver dans ces amas de ruines le résultat des caprices d'un propriétaire riche, ou encore un accident de la nature. Il n'y eut pas d'hésitation possible sur le choix des lieux à explorer.

Nous avons déjà vu que les ruines du Cayla coupent le plateau de l'est à l'ouest et qu'elles ont une hauteur moyenne de 3 mètres 50 centimètres. La ligne droite qu'elles tracent a 131 mètres, y compris un espace à l'ouest, réservé sans doute pour l'entrée. Ajoutons qu'à l'aspect sud ces ruines ont trois points avancés : un à 31 mètres du bord du rocher, dans la direction *est ;* un second placé vers le milieu et à 37 mètres du premier ; un troisième à l'ouest et à 29 mètres du second, commande l'espace que nous venons de signaler comme entrée probable de cette enceinte.

Les ouvriers furent d'abord placés en regard du point avancé *est* et à la base du talus formé par les ruines : ils creusèrent une large tranchée qui, les coupant à angle droit

devait mettre à jour leur base et les élémens dont elles se composent.

Le roc qu'une légère couche de terre végétale couvre à peine, parut bientôt coupé droit et creusé à la profondeur de 1 mètre 80 centimètres. Le fossé, dont on trouvait l'escarpe, fut déblayé dans toute sa largeur (5 mètres 20 cent.), et nous vîmes la base d'une tour qui présente, au midi, la forme circulaire, mais dont les côtés *est* et *ouest* se prolongent par lignes droites et parallèles. Elle est bâtie, dans sa partie basse, en blocs calcaires, de grandeur moyenne mais inégaux. A 1 mètre 40 centimètres de hauteur, le mur forme une retraite et repose là, sur une assise de pierre de grès, décrivant un plan incliné sur 35 centimètres de hauteur, et qui couvre la base formant son empâtement.

La partie circulaire de la tour est démolie jusqu'à environ 1 mètre au-dessus de l'assise ou cordon de grès. Le mur qui la forme a 1 mètre quelques centimètres d'épaisseur; il est bâti en pierre calcaire de petite dimention et cimenté dans toutes ses parties.

Pénétrant dans la tour, on voulut la débarrasser des décombres qui l'obstruaient, mais les ouvriers furent bientôt arrêtés par un nouveau mur qui, formant la corde de l'arc décrit par la partie du mur circulaire, divise l'intérieur.

Dès l'abord, il parut que ce mur avait été construit pour remplacer tout ou partie du mur circulaire qu'une aggression avait détruit; mais n'était-il pas imprudent d'émettre une assertion aussi grave? J'ai cru devoir persister quand les fouilles faites sur ce point ont établi que ce mur intérieur a sa base à la hauteur de la retraite prémentionnée, c'est-à-dire au-dessus du sol; que cette base repose sur une forte couche de chaux répandue sur une nouvelle couche de pierraille remplissant le bas de la tour.

Cette couche de pierres, mêlées de briques brisées et appartenant évidemment à une construction primitive, recouvrait des débris de poterie, des matières ligneuses brûlées, des ossemens d'animaux divers, et enfin, sur un même point, les fragmens d'un crâne humain, une médaille et le fer d'une flèche barbelée.

Constatons, pour n'y plus revenir, que ces restes, échappés

à l'action des hommes et du temps, étaient enfouis à la base de la tour, dans la partie circulaire, en avant et à la profondeur de la fondation du mur transversal, recouverts par 1 mètre de pierre ou de chaux superposés avec soin, et sous 3 mètres de décombres provenant de la démolition de cette même tour.

Dégagée de l'oxide qui la recouvrait, cette médaille, petit module, a présenté d'un côté une tête à barbe, ceinte du bandeau impérial, avec cette légende : IMP. TETRICVS. P. F.; sur le revers est un guerrier en pied, casqué, couvert du manteau *chlamys* (1), tenant à la main une branche de laurier; on lit le mot SPES; quelques autres lettres sont frustes. [A.]

La partie antérieure de la tour étant bien connue, il parut nécessaire de fouiller celle qui se trouve en arrière du mur transversal. Les ouvriers eurent à enlever, d'abord une couche de terre végétale formée par le détritus des plantes et arbustes excrus sur les ruines, ensuite les matériaux provenant de la démolition des murs latéraux.

A 1 mètre 50, sous ces décombres, furent trouvés : une grande quantité d'ossemens de bœuf, mouton, chèvre, etc.; des fragmens de poterie de qualités diverses; une grande partie du crâne d'un enfant (coronal et pariétal droits); un instrument en os que j'appellerai petit poinçon, car son nom et sa destination me sont inconnus; des clous, une lame de couteau, un très-petit morceau de verre, deux anneaux ou pesons à fuseau, l'un en plomb, l'autre en os façonné; une médaille, module moyen, de *Maximin*.

Cette médaille, parfaitement conservée, représente le buste de l'empereur couronné de laurier. On lit autour : IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Les traits du Goth ont leur rudesse primitive; au revers, un jeune homme, la tête ceinte d'une couronne murale, richement vêtu, est assis; son manteau couvre le dos du siège sur lequel repose son bras gauche; devant lui est un serpent qui se dresse sur une sorte de table et

(1) *Chlamys* ou *paludamentum*, manteau du général, couleur écarlate, brodé de pourpre, ouvert, attaché par une agraffe et que l'on mettait par-dessus les autres vêtemens. (DE CAUMONT, *Antiquités monumentales*.)

auquel le jeune homme présente un vase aplati comme un disque; autour est l'inscription SALVS AVGVSTI, et au bas l'indication du vote du sénat. S. C. [*B*.]

Beaucoup plus bas et à la même hauteur que dans la partie circulaire, on trouva un fragment de chaîne en bronze ou cuivre, le fonds formant pied d'un petit vase en verre; une écaille d'huître (1), la jambe d'un coq, des ossemens; sur divers points des clous et restes de bois brûlés; un emporte-pièce, un ornement en os façonné, une médaille d'*Hadrien* (2). [*C*.]

La hauteur des murs devenait un obstacle à la sortie des décombres : il fallut se résoudre à les placer derrière. On parvint de la sorte à rendre successivement libres les quatre faces intérieures de la tour, et bientôt on eut la preuve qu'elle est adossée dans sa partie nord à un mur principal ou rempart qui suit la direction est-ouest, et dont les débris forment cet ensemble de ruines que nous avons signalées tout d'abord.

Il n'existe pas d'issue qui conduise du rempart à l'intérieur de la tour; la communication devait être au-dessus de la partie existant aujourd'hui. Sur ce point, le rempart et la tour ont 6 mètres d'élévation au-dessus du sol du fossé.

La tour avait plusieurs étages, car, à 1 mètre 80 centimètres au-dessus du sol, elle est percée de trous carrés ou crénaux que nous aurons bientôt occasion de décrire; et un autre rang de crénaux se reproduit à 1 mètre quelques centimètres au-dessus. D'eux d'entre eux nous fournissent une nouvelle preuve que le mur transversal est postérieur à l'existence de la tour, et en quelque sorte de circonstance; car ces deux trous dont était percée la partie circulaire vont aboutir au point ou très-près du point où le mur, faisant corde, vient joindre l'arc, comme aussi à la hauteur de la base de ce même mur; de telle sorte qu'il y aurait eu im-

(1) On rencontre ensuite des traces de charbons et de cendre; des os de porc et de bœuf; des écailles d'huîtres, de moules, de patelles, de cardiums... Les huîtres doivent avoir été un aliment très-usité dans nos contrées littorales; j'en ai trouvé des écailles partout où j'ai remarqué d'antiques constructions. (DE CAUMONT, *Antiquités monum.*, *ère Gallo-Romaine*, pages 244 et 245.

(2) Pour ne pas embarrasser le récit, je renvoie aux notes la description des médailles.

possibilité constante pour les assiégés d'utiliser ces ouvertures, qui dès lors facilitaient l'aggression par escalade ou même la démolition : or, peut-on supposer un non sens pareil ?

Pour connaître la force du rempart dans l'intervalle qui sépare les tours, des ouvriers furent placés à 10 mètres de la tour *est ;* leur tranchée dénuda d'abord le fossé large de 5 mètres 20 centimètres, et puis le rempart, qui présenta encore une hauteur de 5 mètres. Il est bâti en blocs calcaires de petite dimension et cimenté dans toute son épaisseur qui, sur toute la ligne, est de 2 mètres à 1 mètre 80 centimètres de hauteur. Le rempart est percé de créneaux présentant une ouverture de 15 centimètres carrés, et à 1 mètre 80 centimètres entre eux. Ils permettent à un homme, placé en arrière du rempart, de voir ce qui se passe à l'extérieur, et le trait lancé par cette ouverture atteindrait dans le haut du corps les assaillans descendus dans le fossé, dont il pourrait d'ailleurs défendre l'approche.

La tranchée faite, en regard de celle-ci, derrière le rempart, produisit d'abord des matériaux provenant des démolitions ; puis des blocs de pierre plus considérables et jetés comme pour remplir le vide et faciliter la montée du rempart : ceci neutralisait les ouvertures qui viennent de nous occuper ; les blocs furent enlevés, et bientôt on découvrit, au pied intérieur du rempart, en face d'une ouverture, mêlés à des détritus de matières animales, le fer d'une flèche très-aiguë et non barbelée ; une lame de couteau à dents de scie ; des clous, des cylindres en brique aplatis servant aux frondeurs ; un morceau de bronze ou cuivre jaune façonné ; des ossemens, une médaille de *Gallien.* [*D.*]

Ces résultats, déterminèrent le transport des ouvriers vers l'ouest, sur les deux autres points avancés qui, bien évidemment, devaient être deux tours ; et encore sur l'espace signalé comme servant à l'entrée de l'enceinte.

Ici des difficultés inattendues vinrent paralyser les recherches et rendre le travail plus coûteux et plus difficile. Le propriétaire de cette aride et faible partie du plateau eut la pensée très-judicieuse que les fouilles déplaceraient et détruiraient le rare gazon qui couvre les ruines... Des négociations furent ouvertes, et il fallut promettre que toutes les parties

explorées seraient ultérieurement recouvertes d'une couche de terre végétale. On se mit à l'œuvre.

L'espace signalé comme devant être l'entrée se trouve à l'extrémité *ouest* des ruines. Dominée par elles dans toutes ses parties, cette entrée présente une largeur de 4 mètres. On y arrive par une rampe assez douce d'abord, et qui, maîtrisée par le camp, est formée par une couche de roc calcaire dont la position horizontale présente cependant une inclinaison du nord au midi.

Environ 20 mètres en avant et du côté *est*, commence un mur de soutènement qui semble remplacer la couche de roche supérieure et qui s'élève, en approchant du point d'entrée, jusqu'à la hauteur de 1 mètre 10 centimètres. Nous fumes surpris de le voir recouvert dans presque toute sa longueur par une sorte de parapet en pierre de grès, évidemment taillée (1).

Arrivée presque à l'entrée, la rampe est encore retrécie par les restes d'une construction cimentée et placée sur l'extrême bord du rocher. Cette construction aurait-elle été destinée à servir de point d'appui à un pont-levis? on le croirait; car il y a une différence remarquable entre la hauteur de ce point et de cette partie de la rampe, et celle qui se trouve en regard dans l'enceinte; et l'espace qui les sépare présente une solution de continuité dans le roc. Il est vrai qu'on a rempli ce vide par un massif construit à chaux et à sable, de sorte qu'en l'état, on arrive par une pente qui a de la raideur mais pas de lacune.

Une médaille fut trouvée à la base du mur de soutènement, vers l'entrée; elle paraît appartenir à *Tétricus fils*. [*E*.]

Placés sur ce mur de soutènement, les ouvriers se trouvèrent au pied de la tour qui commande l'entrée. Cette construction s'avance au midi et forme un pentagone à côtés inégaux, dont le plus large est celui contigu au rempart. Son point de départ *ouest* est encore caractérisé par une sorte de

(1) Un nouvel examen nous a convaincu que ces pierres faisaient partie d'une construction antérieure : ajoutons encore qu'on a déjà commencé à enlever ces pierres pour construire un four. Juillet 1837 !...

tourelle massive, à forme circulaire, ayant 2 mètres de diamètre, et placée précisément au-dessus de l'entrée que nous venons de décrire, et du point où aurait été le pont-levis.

Cette tour, dont le côté *est* est perpendiculaire au rempart, a son cinquième côté formé par la section des côtés *sud* et *ouest*. On en trouve le motif dans le besoin de mieux voir et défendre l'entrée. La construction est de même nature que celle du rempart, les murs sont aussi cimentés dans toutes leurs parties. Indépendamment de sa forme, motivée par sa position, cette tour présente des circonstances remarquables :

1° L'angle dominant la rampe d'entrée et formé par les lignes *ouest* et *sud-ouest*, est garni à l'extérieur d'une sorte de placage ou contrefort, formant tourelle, composé de gros blocs inégaux non cimentés, mais posés avec soin comme dans l'intention de garantir cet angle d'une aggression, et surtout de réparer les dégats d'une aggression première.

2° L'intérieur de la tour est élevé en terrasse massive formée de pierre calcaire, posée avec soin, mais dont la couleur primitive établit qu'elle n'a jamais été cimentée ou même employée à une construction extérieure. Ce massif, arrivé à la hauteur de 6 mètres au-dessus du fossé, était recouvert d'un pavé en briques incrustées dans une forte couche de chaux. Sept de ces briques juxta-posées étaient encore en place, et j'en enlevai une seule. On ne saurait avoir de doute sur leur caractère évidemment romain : chacune d'elles a 0,50 de longueur sur 0,40 de largeur ; elles ont toutes un rebord de 0,06 sur les deux côtés de la même face.

Il est inutile d'observer que ce fragment de pavé était, comme le restant de la tour, recouvert d'une grande quantité de décombres provenant des murs latéraux ; que, sous ces décombres, étaient des détritus de matières animales, parmi lesquels on trouva deux médailles, une d'*Aurélien* [*F.*], l'autre de *Constantin* [*G.*], un poinçon ou aiguille à cheveux en bronze, un autre en os, deux cuillers et fragmens de cuillers en bronze, deux en os, un anneau de fuseau en plomb, des fragmens de vases et de plats en poterie, présentant des dessins variés ; des clous, un ciseau à tailler la pierre, une bague chevalière en bronze ; la partie du ferrement destinée à recevoir le loquet d'une porte, etc., etc.

3° Le massif en pierre dont nous venons de parler ne dépasse guère l'alignement donné par l'angle *sud sud-ouest*, de telle sorte qu'il laisse à l'ouest un espace d'environ 2 mètres 80 centimètres entre sa base et le mur extérieur de la tour.

Durant ces travaux, on fouillait la tour du milieu ; celle-ci présente au midi la forme circulaire, elle est semblable à celle de l'est; seulement, et ceci confirme l'opinion plus haut émise, elle n'a pas de mur transversal qui la divise. Si on ne l'a pas fouillée dans son entier, la cause en sera bientôt connue. Ici nous trouvons une médaille [*H.*], et encore des fragmens de poterie et des cylindres à fronde.

Ces résultats faisaient vivement désirer : 1° Des fouilles dans la tour carrée, à l'effet de vérifier si le massif qui la remplit n'a pas été placé là postérieurement à sa construction, et comme réparation moins coûteuse que le rétablissement des murs détruits ; 2° l'enlèvement des décombres qui remplissent le fossé auprès de cette tour et aux abords de l'entrée ; 3° des fouilles dans l'intérieur, en arrière de la tour, et encore à l'entrée, pour constater la nature de l'entrée primitive; mais il y avait promesse faite au propriétaire et les fonds accordés allaient être absorbés ! Vite on recouvrit, de manière à leur faire opérer saillie, tous les points indiqués, et les ouvriers se divisèrent pour travailler simultanément aux ruines dites du *Sirieys* et à celles dites de *la Col*, ou retranchement numéro 2.

Avant de quitter les fortifications du Cayla, constatons rapidement leurs proportions et leurs dispositions.

Nous avons déjà dit que les fortifications coupant le plateau dans la direction *est-ouest*, ont une longueur de 131 mètres.

Le rempart a 2 mètres de largeur, non compris le terre-plein dont il a été garni plus tard.

La tour *est* placée à 31 mètres de la corniche du rocher commande une descente ou sentier escarpé pratiqué de ce côté. Cette tour a 7 mètres 35 centimètres de largeur, la ligne droite tirée du rempart au point de la partie circulaire le plus éloigné lui donne 10 mètres 40 centimètres de profondeur. Le mur transversal est à 6 mètres du rempart, et

réduisait ainsi la construction à un parallélogramme de 6 mètres sur 7 mètres 35 centimètres.

La tour du milieu, placée à 37 mètres de la première, présente à peu près les mêmes proportions.

La troisième, commandant l'entrée, a 11 mètres 30 centimètres de profondeur sur 12 de largeur.

A 3 mètres en avant du fossé, on avait fait une sorte de retranchement consistant en gros blocs de pierre, séparés entre eux par des espaces inégaux; ils formaient comme une *auréole* couronnant chaque tour circulaire.

Plus loin et à 25 mètres, on trouve encore les traces d'un retranchement coupant le plateau dans toute sa largeur et parallèlement aux fortifications que nous venons de décrire. Il se compose de gros blocs placés sur le bord intérieur d'un fossé que leur extraction a en partie creusé. Plusieurs de ces blocs sont renversés dans le fossé, d'ailleurs presque comblé. Sa largeur et sa forme ne peuvent être précisés que par des fouilles.

Les bords du plateau étaient sur tous les points garnis d'une très-grande quantité d'énormes blocs calcaires, destinés sans doute à être roulés sur les assaillans qui tenteraient de gravir l'escarpement du rocher. Plusieurs de ces blocs sont encore en place sur l'extrémité de la corniche; ils sont en équilibre sur de petites pierres, et menacent de leur chûte la vallée qu'ils dominent. Les points sur lesquels on a lancé des blocs pareils sont marqués par le brisement des roches, par des fragmens de briques cylindriques; on y trouve parfois des morceaux de bronze ou de fer, des médailles : une seconde bague chevalière a été recueillie parmi ces débris; bien évidemment ces restes constatent des points d'aggression et de lutte.

On est conduit des fortifications du Cayla *à la Col*, par les restes d'un chemin qui s'élève avec le plateau et se dirige vers l'ouverture ou brèche déjà signalée (1). Les ouvriers tra-

(1) Un autre chemin, en partie livré à la culture, suivait la corniche du rocher dans la direction *est* et conduisait vers l'extrémité supérieure de la vallée de *Tourrel*.

vaillèrent à environ 60 mètres au-dessus; ils eurent bientôt trouvé, sous les pierres brisées qui le couvrent, le parement extérieur de ce mur; il était bâti à pierre sèche et formait sur ce point un angle rentrant, pareil à celui tracé par une tour qui vient joindre le rempart principal. Les pierres calcaires dont il était bâti ont été décomposées par la gelée dans la proportion des deux cinquièmes au moins. La statistique affirme que ce mur était cimenté; peut-être les fouilles nouvelles ont elles été dirigées sur un point où, comme à la tour décrite, on aurait remplacé le rempart attaqué et en partie détruit par un massif non cimenté? Toujours est-il, que la partie *encore découverte* à l'ouest, est à pierre sèche. Ceci ferait désirer une exploration nouvelle vers la partie la plus élevée du plateau ; là, la disposition du terrain commanda de creuser un fossé en avant du rempart; ce fossé cesse lorsque le terrain en dehors de l'enceinte prend une pente rapide.

Les recherches sur le roc du *Sirieys* étaient une tentative motivée sur une opération du raisonnement, ou si l'on veut, sur une curiosité hazardeuse; mais le succès a légitimé la démarche.

Nous savons que ce roc, à l'est du Cayla, présente un escarpement à pic de 25 mètres au moins; un sentier à peine praticable pour l'homme gravit cette hauteur et arrive au point sur lequel un amas de pierre, dit *cayrou* (1), coupe le plateau dont la largeur n'est là que de 35 mètres. Ce plateau s'élève en s'éloignant au midi et va se relier par sa base à celui du Cayla. A quelques mètres en avant du *cayrou*, la couche argileuse a manqué, et des masses énormes de rocher se sont brisées en roulant dans la vallée. Les accidens nombreux et variés que présentent leurs débris plaisen en même temps qu'ils effraient : l'homme, son pouvoir, ses constructions sont bien peu de chose en regard de scènes pareilles..

L'amas de pierre ou *Cayrou* fut attaqué du côté du midi. Déjà faits à l'étude, les travailleurs eurent bientôt déclaré qu'il y avait un *château*. En effet, ils dénudèrent le parement d'un rempart de construction en tout semblable à celui du

(1) Expression patoise.

Cayla ; les créneaux qu'ils disaient devoir être aux points habituels furent trouvés : on arriva à la base du rempart ; il présente vers le milieu de sa longueur une tour carrée dont les côtés ont 9 mètres 50 centimètres sur 4 mètres 55 centimètres.

Les ouvriers voulaient, et je désirais vivement, explorer cette tour, ce réduit, dont les dimensions permettent un examen attentif et complet ; les fonds étaient absorbés.... .

L'esprit des recherches avait pénétré les travailleurs au point que deux d'entre eux entassèrent encore des pierres sur la tour et le rempart pour conserver ce qu'il y a.

Il fut encore impossible d'explorer les restes d'un dolmen qui paraît avoir été placé en arrière de la col ou retranchement qui coupe le plateau du roc du *Caussenit* formant la dentelure à l'ouest du Cayla.

Ce plateau du Caussenit est une étude facile : j'aurais aussi voulu visiter les retranchemens que l'on dit être vers Belmont (1).

Bien fixé sur la nature, la forme et l'étendue des constructions, le voyageur se recueille et bientôt interroge cette position, cet espace qu'il vient de parcourir.

Adossées, vers le midi à des coteaux boisés, les Césarines courent vers le nord maîtriser la féconde et belle vallée de la Bave ; à l'est, à l'ouest, de fertiles vallons leur servent de limites ; deux autres, formés comme on l'a déjà vu par les dentelures de la montagne, viennent aussi placer leurs productions sous la garde du camp.

A l'extrémité *est* du retranchement le plus éloigné, la roche calcaire qui commence là, s'ouvre et reçoit dans ses flancs caverneux les eaux du ruisseau de Bennes qu'elle donne plus tard au vallon de *Lacombe*, placé entre le roc du Cayla et celui du Caussenit. Le point de sortie des eaux est nommé *Foun de Mandino*, fontaine de *Mandine*.

(1) M. Boby-Lachapelle, préfet actuel du Lot, a facilité et encouragé le complément de ces recherches On y travailla en octobre et novembre 1837 ; on rendra compte des résultats en 1838.

Le vallon de *Tourrel*, formé par le côté *est* du Cayla et par le côté *ouest* du roc du Sirieys, est encore arrosé par une source abondante dont les eaux affluent dans la Bave.

Le plateau du Caussenit est aussi pourvu, à son point de départ ouest, d'une source qui sort avec force du roc taillé à pic et va couler vers la Bave.

On descend à la fontaine par un sentier pratiqué sur les saillies du rocher : cette partie du roc, ce sentier, cette fontaine portent le nom remarquable de *l'Essidou*. [*I.*]

A droite du point où le sentier débouche sur le plateau et au sud de *la col* du Caussenit, s'élèvent quelques couches calcaires superposées et couronnées par un plateau connu sous le nom de *Camp de los estrognieros*, Camp *des étrangères*. Ce plateau, d'une étendue peu considérable, est plus élevé que les Césarines ; appuyé comme nous l'avons dit sur les fortifications du Caussenit, il est au nord et à l'ouest défendu par l'escarpement du roc ; son abord n'est facile que du côté du midi.

Au couchant des Césarines et à peu de distance (1,500 ou 2,000 mètres), est un plateau portant le nom de *Peth de glorio*, Puy de gloire.

Au midi, en dehors du Camp, est un hameau encore appelé *Phébus*.

Si de ces points qui l'entourent et le pressent le voyageur porte au loin ses regards, un immense tableau se déroule à ses yeux :

A droite, les dernières mais âpres montagnes qui descendent du Cantal *(Arverni)* ; en face, une série de pics dont les sommets présentant, dit-on, des fortifications, appellent l'attention vers la verdoyante Corrèze *(Lemovici)* ; à gauche, les eaux de la Dordogne *(Duranius)*, s'approchent vives et rapides pour aller serpenter dans cette vicomté de Turenne, fille du moyen-âge si fière de son sol et de son histoire !... Puis la Bave, et en-deça les coteaux qui, formant un amphithéâtre, viennent soutenir les rocs fortifiés.

Sûreté, moyens nombreux de pourvoir aux besoins divers, proximité de quatre peuples belliqueux, naguères unis et qu'il

fallait surveiller (1), facilité de maîtriser le cours d'une rivière considérable et de ses affluens (la Bave, la Gère, etc.) : tels sont les résultats évidens d'un campement aux colles Césarines.

Mais à quelle époque, à quel peuple attribuer ces constructions ?.... La question peut être grave; aussi dois-je avoir regret à quelques expressions échappées à ma conviction et qui ne doivent avoir que la valeur nécessaire pour exprimer, avec quelque précision, le fait à constater.

Demeurant cette explication, examinons les divers objets trouvés aux Césarines :

Les ossemens, placés par le fait même de la démolition sous une immense quantité de décombres, mêlés à une grande quantité de chaux, ils sont arrivés au dernier degré de vétusté, quelle que fut leur force primitive : presque toutes les parties poreuses ont été décomposées; ce que j'appellerai l'émail reste, mais dégradé : et ceci s'applique aux boîtes osseuses des crânes, aux dents de bœufs et des autres animaux, etc., etc.; avec ces conditions, un bien long espace de temps a dû s'écouler depuis l'événement qui plaça là ces restes d'êtres animés.

2° *Les quelques morceaux de verre* exhumés par les fouilles, sont arrivés à ce degré où le verre semble composé de feuillets ou écailles d'une finesse extrême, se détachant par le frottement, et présentant, avec une variété de nuances parfois étonnante, les couleurs les plus vives. Les parcelles qui se détachent sont si ténues, que plusieurs heures après il m'est arrivé d'en trouver dans mes doigts.

Cette action du temps sur le verre trouvé dans les ruines de Pompéï a été constatée et caractérisée par un savant dont l'autorité est trop imposante pour que je m'abstienne de le citer.

« La longueur du temps pendant lequel ces verres ont été » enfouis sous un terrain humide, ayant décomposé leur su- » perficie, y a fait naître des écailles qui brillent de couleurs » diverses comme l'Iris. » (*Voyage à Pompéï*, par l'abbé Romanelli, pag. 122, édit. 1829.)

(1) La frontière des Rutheni (Aveyron) est séparée des Césarines par une distance de six heures de marche.

Les verres de Pompéï étaient couverts depuis l'an 79 de notre ère.

3° Les *fragmens de poterie* appartiennent à des qualités diverses, mais toutes remarquables par la finesse de la pâte et la pureté des lignes saillantes qui les sillonnent. On distingue des restes de vases destinés à subir l'action du feu, des fractions d'amphores, des parties de vases, de plats de couleur grise avec des dessins en creux, d'autres guillochés, d'autres en poterie dite noire, dont la pâte est grise mais revêtue à l'extérieur d'un vernis encore luisant et couleur d'ébène. Plusieurs en poterie rouge, couverte d'un vernis rouge couleur cire à cacheter; un de ceux-ci a des dessins en relief, parmi lesquels on trouve des feuillages; une figure d'homme, etc.

Les cylindres en brique aplatis et destinés à l'usage des frondeurs ne comportent pas de description particulière.

Les briques à rebord, si multipliées sur tous les points d'occupation romaine, n'avaient pas une destination bien connue dans nos contrées, et sous ce rapport elles ont naguère occupé deux antiquaires de l'Aveyron (*Revue de l'Aveyron du 26 juin* 1837). Cette destination est constatée par le pavé que nous avons signalé; ajoutons que le rebord plongeant dans le ciment et adossé au mur dans la première ligne du pavé, présentait ainsi un double point d'appui; que la même garantie de solidité était donnée aux lignés subséquentes.

Un nouvel examen (*juillet* 1837) et le rapprochement des indications données par M. de Caumont, dans ses *Antiquités monumentales*, ère gallo-romaine, m'ont prouvé que cet emploi des briques à rebord qui nous occupent et dont j'ai donné plus haut la dimension, n'était qu'accidentel, et que ces briques étaient des tuiles de toiture. Il est facile, en effet, de trouver les deux échancrures dont chacune d'elles était pourvue pour être arrêtée quand elle est superposée. Le trou à clou est encore dans la partie la plus large.

Tous ces divers objets présentent les caractères des poteries romaines décrites par le savant antiquaire de la Normandie, dont je crois devoir invoquer le témoignage dans la note [*K*]

4° Les *flèches, ferremens, etc.*, n'ont d'autre caractère distinct qu'une existence pour ainsi dire toute de rouille.

Les *cuillers en bronze*, qui semblent avoir été blanchis ou

plaqués, ont une forme remarquable par sa légèreté et par le peu de matière employée. Ceux en os, paraissent avoir servi à un usage fréquent. Le poinçon ou aiguille à cheveux, est conservé à tel point qu'on le dirait neuf.

5° Les *bagues* chevalières ont leur châton rempli d'une matière rouge et presqu'à la consistance de la pierre.

Une d'elles est en bronze, et conserve encore des restes de la dorure dont elle était couverte.

L'autre, en cuivre rouge, a été si fort attaquée par l'oxide, qu'après un séjour de vingt-quatre heures dans le vinaigre, elle se détacha sur plusieurs points. Le dessus de son châton est couvert d'une feuille d'argent très-mince et sur laquelle un dessin est gravé en creux. On a craint de la briser en dégageant l'oxide.

6° Les *médailles* sont un titre écrit concordant parfaitement avec toutes les circonstances qui jaillissent de ce qu'on a déjà vu. Les empereurs Hadrien, Maximin, Gallien, Tétricus père et fils, Aurélien, Constantin, embrassent une période de deux siècles, époque de luttes dans les Gaules entre les légions des partis divers, comme aussi de guerres pour maintenir la domination romaine, garantir ou délivrer le sol de l'invasion des Barbares.

De ces résultats actuels et dont l'existence peut être chaque jour vérifiée, l'attention revient sur le passé pour constater qu'après une lutte longue et sanglante, lorsqu'il a vaincu la Gaule et détruit le dernier boulevard de ses infortunés mais valeureux défenseurs (*Uxellodunum*), César dirige sa cavalerie vers Narbonne et envoie l'armée en quartiers d'hiver : *Ipse cum equitum prœsidio Narbonam profectus est, exercitum per legatos in hyberna deduxit.*

Il distribue ses légions ... Deux sont placées sur les frontières du Limousin, non loin de l'Auvergne : *Duas in Lemovicum fines non longè ab Arvernis : ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset.* Il fallait que sur chaque partie du sol habité par nos pères l'esprit national fût comprimé par la présence du vainqueur en armes !... (*Hist. bell. Gallic.*, liv. VIII, n° 5.)

Et nous savons que le camp des Césarines, placé sur la limite des peuples qui venaient de prendre part à la lutte,

est une position de surveillance excellente, alors même qu'on le considérerait comme isolé des points fortifiés qu'on signale vers Belmont et le côté du Limousin, ou encore de ce Puy d'Issolu, sur lequel plusieurs auteurs voulurent placer Uxellodunum et qui pouvait bien être aussi un autre camp retranché, placé sur la limite déjà donnée.

Cinq siècles d'occupation sont ensuite sillonnés par les derniers efforts du patriotisme gaulois, par ces guerres et ces dissentions civiles qui vinrent, surtout dans la période de 192 à 284, dévaster l'empire, placer sur le trône, pour les en arracher aussitôt, de trop nombreux et souvent trop obscurs prétendans; et cette même époque de luttes sans cesse renaissantes au-dedans voit apparaître l'irruption, d'abord accidentelle, des Barbares qui reviennent ensuite porter la guerre sur tous les points de la Gaule, et là aussi brisent les enseignes des dernières légions romaines.

Bien des siècles après, nos chroniqueurs ont signalé l'existence de ce camp.

Malleville, dans son chapitre IV, place le camp près de *Presque*, dont la signification, dit-il, est *ancien* (Le Caussenit, l'Essidou, l'Extragnero, Phébus, appartiennent à la mairie de St-Médard-de-Presque). Il en donne le plan. « Ce campement, dit-il, en comprend deux, divisés d'un vallon, dans » lequel est la fon de Manaim ou Mandine; sa forme est belle. » Et plus loin : « J'ay dit quelque part, en ces mémoires, que, » près de St-Céré, dans le Quercy, y a un vieil camp, inac- » cessible de toutes parts que du midi, duquel côté il était » fortifié d'une très-grosse muraille et d'un fort bon fossé. Il » y a dans ledit camp un vallon, et dans icelui une fontaine. » L'un y est nommé *La Combe*, l'autre *la fon de Mandaim*, » et quelques-uns prononcent *Mandine*. Manaim aux (chez les) » Hébreux est un camp et lieu fortifié (*Mahœnaim vox est* » *dualis numeri et significat duo castra seu turmas. Annat in* » *targum onhelas ad Genezim*, *Cap.* 23, *et Genebrardus ad* » *psalmum* 129 *De profundis sic : Maamahim* (*loca profunda*, » *valles*, *profunditates.*) pour logis d'armée. Or, qui dirait » que cetui était nommé dudit nom Manain qui depuis a été » corrompu en Mandine ou Mandaim. » [*L.*]

Après Malleville, l'abbé de Foulhiac, dans sa chronique manuscrite aussi inédite :

» On voit encore une manière de campement, près St-Céré,
» dans un endroit que l'on appelle les Césarines, à 10 milles
» d'Uxellodunum (puy d'Issolu, d'après l'abbé de Foulhiac)
» qui pourrait être le camp des Romains ou des Gaulois dont
» il est parlé dans les *Commentaires de César*, à l'occasion du
» siége d'Uxellodunum. »

(*Antiquités diverses*, page 38.)

« J'ai cru que pour contenter la curiosité du lecteur il
» fallait faire un plan de la montagne d'Issolu..., et d'un cam-
» pement près St.-Céré, appelé les Césarines, marqué au
» nombre 3 dans la carte, où l'on trouve des médailles con-
» sulaire de bronze, et où on n'en voit pas des empereurs
» romains. La tête de Rome avec une proue de vaisseau, au
» revers *Roma*, la tête de Mercure, *idem* de Jupiter avec 3,
» 4 poins. »

(*Page* 57.)

« Toutes ces médailles consulaires que je n'explique pas
» ici, parce que je ne ferais que répéter ce que Fulvius Ur-
» sinus, Antoninus Augustinus, Potin et Golzicus ont dit
» et dont les livres sont dans toutes les bibliothèques, tou-
» tes ces médailles, dis-je, ont été trouvées dans le haut et
» bas Quercy. Elles font voir que le pays était assez peuplé
» du temps des romains, et qu'on avait du commerce avec
» Rome et principalement avec les romains de la province
» romaine, c'est-à-dire la Provence et le Languedoc, dont les
» bornes s'étendaient jusques à la rivière du Tarn, c'est-à-
» dire depuis la pointe de Moissac à la jonction du Tarn-et-
» Garonne jusques au-dessus de Montauban, près Villemur.

» Outre ces médailles d'argent, on en a trouvé d'autres de
» bronze qu'on met ordinairement parmi les médailles con-
» sulaires. Plusieurs m'ont été portées du haut Quercy, trou-
» vées à l'endroit près St.-Céré appelé les Césarines.... Elles
» sont de grand bronze. On voit d'un côté la double tête de
» Janus, et de l'autre une proue de vaisseau. » [*M*.]

Lorsque M. Paramelle dirige les fouilles, on trouve : « Une
» grande quantité de fragmens d'amphores ou d'armes; une
» poignée d'épée soudée avec du cuivre et terminée par un
» bec d'aigle; deux médailles d'Auguste, grand bronze, et
» une de Néron, petit bronze. » (Delpon, *Statistique*, vol.
1er, page 420.)

Que si, groupant cet ensemble de circonstances et de faits, on jette un dernier regard sur ces remparts encore debout, solides sous les immenses débris dont ils furent couverts par les hommes et les siècles, on éprouve le besoin de proclamer la présence et l'action du grand peuple; les Colles Césarines viennent aussi confirmer cette assertion du savant *Simonde de Sismondi:* « L'architecte romain, même dans la der-
» nière période de la décadence de l'empire, croyait ne pou-
» voir travailler que pour l'éternité. Il imprimait toujours
» à ses ouvrages le même caractère de puissance et de durée
» qui leur assure l'admiration de préférence à ce qu'on a
» fait depuis (*Histoire de la chute de l'Empire romain*, tome 1er, page 26.) »

Je m'arrête... En acceptant le mandat de compléter une exploration commencée, de recueillir des matériaux que la science utilisera plus tard dans l'histoire de notre pays, je présumai trop de mes forces. Pline a dit avec vérité: *Res ardua vetustis novitatem dare.*

F. A. CALVET.

Figeac, 14 juillet 1837.



NOTES.



[A.] *Tetricus.* Ce nom rappelle de récentes discussions chez nos voisins de Lot-et-Garonne. Nous croyons devoir résumer ici ce qui nous reste de moins douteux sur ce prince qui tant de siècles après sa mort motive des luttes si piquantes!...

Caïus Pesuvius ou *Pivesuvius*, surnommé Tetricus, sénateur et de famille consulaire, indigné des honteuses débauches de Gallien, avait adopté le parti de Posthumus, proclamé empereur par les légions des Gaules en 260. Après la mort de Posthumus et de son fils, nous voyons successivement apparaître sur le trône des Gaules :

Ulpius Cornelius Laelianus,
M. Aurelius Victorinus,
L. Aurelius Victorinus fils,
M. Aurelius Marius,

dont les règnes réunis comprennent à peine deux années.

Tetricus était gouverneur de l'Aquitaine. A l'instigation de la célèbre Aurelia Victorina les légions le saluèrent empereur à Bordeaux (*Burdigala*), à la fin de 267. Il nomma son fils César et l'associa à l'empire.

Peu après son avènement, vers 269, Autun (Bibracta Augustodunum, Flavia Ærduorum), osa méconnaître son pouvoir et faire un appel à l'autorité du successeur de Gallien (M. Aurelius Claudius II Gothicus); mais Claude ne voulut ou n'osa la secourir, et Tetricus la prit d'assaut après sept mois de siège. Cette ville, dont la valeureuse défense méritait un meilleur sort, fut dévastée et ne présenta plus que des ruines jusques au temps ou Constance Chlore et Constantin la rétablirent.

Le règne de Tetricus fut glorieux; plusieurs fois vainqueur des Barbares, il fit, par son administration éclairée, le bonheur des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre. Mais les légions savaient trop qu'elles avaient le pouvoir de donner et retirer la couronne; leur fougueuse turbulence et les désor-

dres qu'elle produisait devaient bientôt lasser un chef dont les mœurs sévères semblaient appartenir à d'autres temps.

Quatre ans étaient à peine écoulés depuis qu'Aurélien avait succédé à Claude le Gothique et l'empire, délivré des Goths, des Allemands, des Juthongues, etc., apprenait la soumission de la Bithynie, de l'Egypte et la captivité de Zénoble, naguère si puissante. Tétricus comprend les difficultés de sa position et sollicite une guerre qui le délivrera du pouvoir dangereux que l'insubordination des soldats et les ténébreuses démarches de Faustin vont peut-être lui ravir. Bientôt les deux armées en viennent aux mains, près de Châlons-sur-Marne, et, durant la bataille, Tetricus, suivi de son fils, abandonne son armée pour aller se remettre au pouvoir d'Aurélien. Trahies par leur chef, les légions de la Gaule succombent. Cette victoire, disputée trois jours, rend aux empereurs de Rome la Gaule, l'Espagne et l'Angleterre.

Honteusement traîné à la suite du triomphateur, Tetricus fut plus tard traité avec plus de bienveillance par Aurélien qui le rétablit, ainsi que son fils, dans la dignité sénatoriale, lui rendit ses biens et le nomma correcteur de Lucanie ou même de toute l'Italie, suivant certains auteurs.

Quelques médailles de Tetricus portent l'expression *consecratio*, et font croire à son apothéose, appuyée par Scaliger, Banduri, Venuti.

Voyez *Trebellius Pollio*, *Vopiscus*; *Aurelius Victor*, *Eutrope*, *Zozime*, *Zonares*, après eux, *Tillemont*, *Crevier*, *Moreri*, le *Dictionnaire Historique*, *etc.*, *etc.*

[*B*.] *Caïus Julius Verus Maximinus*, dit Ier, assassin d'Alexandre Sévère, règne de 235 à 238, associe son fils à l'empire sous le titre de César. Tous deux furent égorgés le même jour par leurs soldats au siége d'Aquilée.

Le revers de cette médaille peut bien être le jeune Maximin, créé prince de la Jeunesse.

[*C*.] Cette médaille, grand module, était couverte d'une croute d'oxide qu'il fut très-difficile d'enlever. La tête de l'empereur, les traits de sa figure sont très-bien conservés et c'est là ce qui, par comparaison, la fait attribuer à Hadrien;

car toutes les inscriptions sont frustes. Le revers représente une femme debout, ses bras sont pendants comme dans la position où les aurait placés une distribution ou largesse récemment faite.

P. Ælius Hadrianus, proclamé empereur à Antioche le 11 août 117, meurt à Baïes le 10 juillet 138.

[*D.*] *P. Licinius Gallienus*, déclaré César par le Sénat et proclamé Auguste par son père Valérien en 253, reste seul possesseur de l'empire en 260; égorgé devant Milan en mars 268.

Sur un côté de la médaille en bronze, petit module, on voit le buste de Gallien, ceint du bandeau impérial. On lit au tour les mots : GALLIENVS AVG ; au revers l'empereur est en pied, couronné, son manteau (chlamyde) flotte sur son épaule gauche, le reste du corps est entièrement nu ; il semble que l'empereur est en marche et que sa main droite donne un ordre. La légende parait être aussi GALLIENVS AVG.

[*E.*] *Caïus Tetricus*, nommé César et associé à l'empire par son père (*voyez la note A.*), fut conduit en triomphe par Aurélien, et plus tard reçut de lui les biens et les honneurs dont sa famille était dès long-temps en possession.

Notre médaille porte la tête du tout jeune prince (*Puerulum*, *Trebel. Pol.*) avec l'inscription en partie fruste *Caïus Tetricus Cesar*. Le revers est fruste, on distingue seulement les lettres : S. AVG., et plus loin C., ce qui nous fait croire que de ce côté était la figure du père Caïus Tetricus Augustus.

Un biographe disait en 1786 : *Trois médailles font foi de l'association de Tétricus fils.* Nous nous féliciterions d'en produire une quatrième, si depuis long-temps on n'avait constaté cette association par un très-grand nombre de médailles.

[*F.*] *L. Domitius Aurelianus*, salué empereur par l'armée d'Illyrie en 270, succède à Claude-le-Gothique, dont le frère Quintillus, d'abord proclamé empereur par l'armée d'Italie, est presque aussitôt abandonné par elle, et s'ouvre les veines après dix-sept jours de règne.

Cette médaille en cuivre, petit módule, représente l'empereur avec cette inscription : AURELIANUS P. F. AUG. Il est ceint du diadème ou d'un bandeau garni d'un double rang de perles. Et, en effet, Aurélien est désigné comme étant le premier empereur qui ait osé prendre le diadème (Aurélius Victor, Tillemont). Le revers représente un homme portant une enseigne ou un trophée à la main gauche ; sa droite tient aux cheveux un homme à genoux et les mains liées derrière le dos. Au-dessous est l'expression du vote *S. Con.*, et autour *Gloria exercitus* en partie fruste.

S'il m'était permis d'émettre une opinion sur cette médaille, je la considérerais comme consacrant le triomphe d'Aurélien sur les Barbares, sur Zénobie et Tétricus. Ce triomphe est en effet décrit par tous les auteurs comme ayant eu un éclat extraordinaire, et on a soin de dire : *Gothi, Alani, Roxolani, Sarmatæ, Franci, Suævi, Vandali, Germani, religatis manibus, captivi præcesserunt. Inter hos etiam Palmyreni... et Ægypti, ob rebellionem.* (Voyez Flavius Vopiscus, Tillemont, etc., etc.)

[G.] *H. Valerius Constantinus* succède à son père Constance, dans les Gaules, en 306.

Cette médaille donne le buste de l'empereur avec son diadème, et l'inscription *Constantinus Max. Aug.* Au revers deux guerriers casqués, sont armés de leurs piques et de leurs boucliers. Leurs regards se portent sur deux enseignes placées entre eux. On lit autour l'inscription : *Gloria exercitus*, au-dessous sont quelques lettres en partie frustes qui me semblent être S N A C.

Diverses circonstances la rendent remarquable :

1° Le titre *Maximus* qu'elle donne à Constantin ne remonte qu'à la victoire remportée par ce prince sur les Bructères, Chamaves, Chérusques, déjà désignés sous le nom de Francs, en 310 ;

2° Elle donne deux enseignes ou étendards *de manipule* dans la forme ordinaire ; or, dès 311-312, Constantin donna à tous les corps les enseignes décorées du signe chrétien.

La forme de ces dernières enseignes, pour lesquelles on généralisa le nom de *labarum*, nous est donnée par diverses médailles dessinées dans *Baronius*, tome III, page 87, édition

de 1609. Une d'elles présente tous les détails de la nôtre à deux exceptions près :

1° Elle donne un seul *labarum* placé entre les guerriers;

2° Au lieu des lettres s, etc., on lit au-dessous E S I S.

Notre médaille est donc de 310 ou 311 antérieure à la vision de Constantin, et consacre sa victoire sur les hordes barbares qui voulaient envahir les Gaules.

[*H.*] Cette médaille en bronze, module moyen, est fruste. On distingue à peine la tête de l'empereur, et au revers une femme debout. Toutefois, le faire et le caractère de la médaille sont évidemment antiques.

[*I.*] *Essidou*, composé par corruption, comme *Issoudun*, *Eissoldunum*, *Essoldunum*, *Exoldunum* du Celtique, *Uxel-Dun et Uxellodunum* des Latins; demeure, habitation élevée et fortifiée : soit que suivant M. de Caumont (*Antiquit. monument.*, part. 2, pag. 72); Champollion-Figeac (*Recherches sur la ville d'Uxellodunum*, pag. 53 et 54), et les auteurs qu'il cite, ce soit le *Dunum* des Latins, *Dun* Celtique qui indique l'élévation; soit que suivant l'opinion de Fréret, *Dunum* indique l'habitation et *Uxel* l'élévation. (*Vid.* N° IV de l'appendix à l'ouvrage précité de Champollion).

[*K.*] « *Tuiles de toiture.* Les toits des maisons romaines » étaient formés de tuiles plates d'une grande dimension, plus » longues que larges, munies de rebords sur les deux côtés et de » tuiles courbes semblables à nos faîtures. Les premières s'a- » daptaient les unes aux autres par leurs extrémités non bor- » dées; les secondes ne servaient qu'à lier ensemble, dans le » sens de l'inclinaison du toit, les rangs parallèles des tuiles » plates et à recouvrir les jointures qui existaient entre eux, » afin d'empêcher l'infiltration des eaux pluviales... Les gran- » des tuiles à rebord s'engageaient les unes dans les autres et, » pour cette raison, l'une de leurs extrémités est toujours » plus étroite que l'autre... Près de l'extrémité la moins large, » des entailles servaient de point d'arrêt et empêchaient les » tuiles de descendre trop bas les unes sur les autres.

»... Les grandes tuiles à rebord, quoique destinées aux toits,

» ont été parfois employées dans les murs, sans doute lors-
» qu'on n'en avait pas d'autres prêtes.

» J'en ai vu un très-grand nombre dans les murs d'un édi-
» fice romain, découvert récemment au milieu d'une prairie
» tout près et au sud-ouest de la ville de Tours · des exemples
» de cet emploi constatés en Angleterre sont aussi mentionnés
» dans l'*archéologie britannique.*

» Un caractère qui, dans nos contrées, est particulier aux
» briques et tuiles romaines, et qui peut encore servir à les
» faire reconnaître, c'est de présenter souvent des grains de
» sable quartzeux qui ont été introduits à dessein dans la
» pâte, sans doute pour lui donner plus de solidité.

» *Poteries.* — Les poteries les plus remarquables par leur
» forme, leur finesse et leur belle conservation, sont les
» poteries rouges couvertes d'un vernis brillant de la nuance
» de la cire à cacheter, et souvent ornées de figures en relief.
» Elles se rencontrent en grande quantité dans tous les lieux
» qui ont eu quelque importance sous la domination romaine.
» Il est fort rare, il est vrai, de trouver des vases entiers....
» Ce sont des écuelles ou bols, des coupes à pied, des com-
» potiers, de petites tasses, des coquetiers, des plats ronds
» de différentes grandeurs, à rebords saillans, des assiettes,
» des soucoupes, etc. On peut en conclure que la belle poterie
» rouge servait principalement pour la table. Le grand nom-
» bre de débris qu'on en trouve encore de nos jours montre
» qu'elle était d'un usage fort répandu. Il faut admettre ce-
» pendant que c'était une vaisselle de luxe. Pline, livre xxxv,
» nous apprend que non-seulement les vases rouges servaient
» pour la table, mais encore dans les sacrifices. Martial dit
» qu'on peut refuser des invitations à des tables somptueuses
» quand on est en état de se faire servir de bonnes fèves à
» l'huile sur un plat de terre rouge.

» *Si spumet rubra conchis tibi pallida tecta,*
» *Lautorum cœnis sæpè negare potes.*

» Les vases qui affectent la forme de nos bols sont les plus
» remarquables et toujours couverts extérieurement d'orne-
» mens en relief qui représentent des personnages, des mas-
» ques scéniques, des rinceaux, des guirlandes de feuillage,

» des animaux (lièvres, cerfs, lions), des chasses, des gla-
» diateurs.... Sur quelques vases, on voit des bacchantes, des
» chars attelés de plusieurs chevaux, Apollon avec sa lyre;
» Diane avec son carquois sur son épaule, son chien, son
» arc; des satyres aux pieds de bouc; Mercure, Hercule;
» des femmes dans des postures lascives, et enfin la figure
» souvent répétée de Vénus.

» La forme des vases est en général parfaitement correcte
» et fort élégante; l'intérieur est uni, on y remarque seule-
» ment quelques cercles concentriques formés au tour.... Le
» brillant des poteries rouges est dû à une couverte que l'on
» appliquait sur le vase lorsqu'il était sec, et qui se durcissait
» au four en même temps que le vase lui-même; cette cou-
» verte n'est point métallique. M. Hever pense qu'elle était
» préparée avec une terre plus fine que celle des vases, puis
» étendue au pinceau, etc., etc. »

« *Les poteries noires* sont plus rares que les rouges, mais
» on les rencontre souvent avec elles; elles sont revêtues d'un
» beau vernis couleur d'ébène, et la pâte, un peu moins com-
» pacte que celle de la poterie rouge, est grise, blanchâtre,
» quelquefois rougeâtre.

» *Poteries grises.* — Souvent travaillées avec soin, elles
» sont formées de terres fines dans lesquelles on a fait entrer
» des grains de sable; elles sont parfois ornées de guillochis,
» de filets, etc: »

(Caumont, *Antiquit. monum.*, part. II, pag. 185 à 215).

[*L*]. *Maleville, sieur de Cazals,* auteur des *Esbats du Malleville sur les pays du Quercy,* manuscrit inédit, découvert dans la bibliothèque de Grenoble, par M. Champollion-Figeac. (Voir le n° 1, Appendix aux recherches sur la ville d'Uxellodunum (1820), par M. Champollion). Je dois la connaissance des recherches et du passage de Malleville à l'obligeance amicale de nos deux excellens compatriotes MM. Champollion et Lacabane (Léon).

[*M*]. *Foulhiac* (abbé de), et non Foullac, né à Mordesson, près Gramat, en 1622. Voir la biographie de ce savant Quercinois dans la Statistique de M. Delpon, tome Ier, page 355

C'est encore à M. Lacabane, Léon, que je dois la communication de ce passage du manuscrit de l'abbé Foulhiac. Je saisis avec empressement cette occasion d'engager M. Lacabane à publier les intéressantes découvertes qu'il a fait sur notre département, et plus spécialement ce qui concerne l'*Histoire de la commune de Figeac.*

M. Grille de Beuzelin se propose de publier, dans la *Statistique monumentale de la France*, les dessins des médailles et le plan du camp dont je remets ma minute à M. le préfet.

Les amis des arts et notre département se féliciteront de voir les monumens du Lot conservés et reproduits par la belle publication des *Documens inédits sur l'Histoire de France.* Honneur à ceux qui conçoivent et réalisent des idées aussi grandes, aussi utiles!...

F.-A. Calvet.



LE PRÉVOT ET LE CHAPITRE DE BEAUMONT.

CATHÉDRALE DE BELMONT.

Je n'oserais présenter la note qui suit, si je ne savais quel prix met aux moindres chroniques Aveyronnaises, la Société qui a bien voulu m'admettre dans son sein. Ce que je vais transcrire est historique et peut ne pas déplaire au philosophe et à l'artiste. Il y a une scène de mœurs et l'histoire de la fon. dation d'un de nos monumens les plus remarquables.

Le 27 octobre 1514, se transporta à l'église collégiale de Beaumont messire Jean de Clausa, conseiller du roi en la cour du parlement, séant à Toulouse, et commissaire député en cette partie, en sa maison assise audit Toulouse (1), de la partie de M. Michel de Pontault, protonotaire du St-Siége apostolique, et prévôt de l'église collégiale de Beaumont, en Rouergue. Et voici à quelle occasion :

Depuis long-temps, la population de Beaumont et de ses environs s'était accrue au point que l'église collégiale, qui était aussi *parrochiale*, n'en pouvait contenir la moitié. Les *manans et habitans* du lieu et des environs avaient demandé instamment que des réparations et accroissemens fussent faits à ladite église, ou qu'une neuve et plus grande fut bâtie. Le prévôt et le chapitre trouvaient la requête bonne et valable,

(1) Le style de cette première partie ne doit pas étonner ; c'est une reproduction presque textuelle d'un ancien manuscrit conservé à Belmont, ainsi qu'on le verra plus loin.

mais dispute s'éleva entre M. de Pontault et le chapitre, représenté par son syndic, le chanoine frère Raymond Planquézy; les frais de réparation ou de reconstruction en était la cause. Le prévôt voulait puissamment contribuer à ces dépenses; mais il entendait être aidé par les manans et par le chapitre. Les manans promirent une cotisation de 600 liv. tournois; mais frère Planquésy, au nom du chapitre, refusa tout concours et protesta contre les représentations du prévôt. La cause est portée devant le tribunal de Roquecezière. Le prévôt est condamné à payer des arrérages au chapitre et à l'église; arrérages au moyen desquels se fera la réparation et *creüe* de l'église et clocher. Appel au parlement de Toulouse : un commissaire est envoyé pour accorder les parties et tout arranger sur les lieux. C'était M. Pierre de Nupus, conseiller en la cour du parlement, séant à Toulouse. Il vint à Beaumont en 1512. Les habitans d'icelle ville renouvellèrent leur offrande, mais le chapitre résista à ce moyen de conciliation. Les besoins restaient les mêmes, et tout le monde voyait avec peine qu'une querelle d'argent empêchât l'œuvre sainte de s'accomplir. M. de Pontault sollicita et obtint un arrêt royal qui envoyait un nouveau commissaire, avec pouvoir et ordre de connaître de l'affaire sur les lieux, et de contraindre les récalcitrans à se prêter de leur personne et de leur argent à la réparation ou reconstruction de l'église. Cet arrêt fut rendu, au parlement de Toulouse, le 13 septembre 1514, du règne de Louis XII, le 17e.

Le 7 octobre de la même année, il fut présenté à M. Jean de Clausa, qui offrit de le faire exécuter de point en point, selon sa forme et teneur; et le 24e jour dudit mois, environ midi, partit dudit Toulouse, et n'arriva que le 27 à Beaumont, parce qu'il fut retardé par la nèble qu'était à la montagne.

Or, voici comment M. Jean de Clausa raconte lui-même son arrivée, sa réception et ses travaux à Beaumont : « Le 27 dudit mois arrivasmes audit lieu de Beaumont, heure de 9 heures du matin, et fusmés loger à la maison de frère Jean de Peyrussse, chanoine et infirmier d'ycelle église; et quand fusmés déshabillés, tout incontenant ledit maistre Michel de Pontault, prévost d'ycelle église, et frère R. Planquézy, chanoine et syndic d'ycelle église, auxquels déclarames la cause

pourquoi nous estions venus de Toulouse... » Lesquels diremt l'un après l'autre qu'ils estaient contents, que incontinent fusse tenüe l'assignation, pour abréger et gaigner temps; et ce voyant, nous en allasmes en ycelle église, et pardevant la grande porte d'ycelle; où quand fusmes assis sur un banq, comparurent le dict Pontault et le dict Planquézy. Maistre Pontault, par la bouche de Me Bernard Caussade, notaire, habitans dudit lieu, narra le contenu de l'arrest et requist que fust par nous procédé touchant ycelle réparation et réédification d'ycelle église; ainsin qu'estait contenu au dict arrest; et que de son quartier se offroit de faire son devoir, ainsin que autrefois avoit esté offert par lui, par devant MM. Pierre de Nupus, conseillant du roi nostre sire, en sa cour du parlement, séant à Toulouse, et commissaire sur ce député, pourveu que parties adverses fissent leur devoir aussi de leur quartier. » Les dispositions de Planquézy n'étaient point changées, comme il appert par sa défense. Quand ce vint à son tour, voici comme il prononça, toujours devant la porte de l'église; c'était l'heure de vêpres.

« Le dict Planquézy, syndic, dit qu'il avoit veu le contenu de nostre commission et de l'arrest duquel estions exécuteur; le quel narrait tout le contenu d'yceluy, et dict comment ycelle église collégialle de Beaumont, où nous estions par devant la porte d'ycelle, estoit une petite église où la moitié du peuple ne pouvait demeurer ensemble: au temps que l'office divin se faisait en ycelle; ainsi estoit force qu'ils demeurassent dehors au vent et à la pluye, ou que se retirassent sans ouïr le divin office, qu'estoit une grande pitié et désolation du peuple, et que ycelluy prévost prenait des grands émolumens d'ycelle prévosté, fonds et rentes que montaient chacune année plus de douze cents livres; lequel estoit tenu de porter la charge d'ycelle église, selon la teneur, fondation d'ycelle, et transaction passée entre les prévost, qui ont été passés d'une part et chapitre d'autre, les quels depuis ont esté observés; et par ainsi disait que le chapitre n'estoit pas tenu de faire aulcune réparation, ni bailler un denier pour faire l'église neufve, et ycelle croistre; mais le dict prévost estoit obligé et tenu de ce faire; car le chapitre a son quartier à part, et charges qui sont grandes, et faut que les chanoines et chapitre fassent le service divin

en ycelle église nuict et jour, du quel ycelluy prévost ne se mesle guières, sinon de prendre l'argent chacune année. A cette cause disait estre raisonnable qu'ycelluy de Pontault fust tenu, contrainct et condamné ycelle église croistre et faire de nouveau, attendeu de la multitude de peuple qu'est creüe et aussi les fruicts augmentés. Toutefois, disait ycelluy Planquézy, pour et au nom du chapitre, sans préjudice de leurs droits, libertés et priviléges, qu'il estait content de payer et distribuer une prébende chacune année jusques à la fin que ycelle église, qui sera faicte de nouveau, sera paraschevée. » La réponse est aussi violente que vigoureuse.

De Pontault reprit et dit qu'il offrait de nouveau, comme devant M. de Nupus, que si le chapitre et ville voulaient fournir la moitié de ce qui est nécessaire pour faire ycelle église neufve et croistre, qu'il estoit content de fournir l'autre moitié, et que ycelle église feust creüe et faicte de nouveau et là où et quand on le voudrait faire : qu'il proteste touchant la réparation qu'il lui faudra faire à luy en ycelle église; d'avoir recours contre le chapitre, le quel est tenu chacune année de bailler une prébende, et chacun bénéficier en ycelle église, bailler la tierce-part, chacune année, des fruicts de leurs bénéfices, dépendants d'ycelle église, en ensuivant les arrests qu'ont esté baillés par la cour en semblable matière. » Et il termine en disant qu'il fera son devoir de son quartier, et baillera plus, si est nécessaire, de deux mille écus pour faire et croistre l'église. — Ni ces raisons, ni les offres ne satisfirent frère Planquézy, qui protesta tout de nouveau et rappela les besoins du chapitre. La séance fut levée, parce que Antoine Reynes et Guilhaume Rouquette, ouvriers d'ycelle ville et de toute la terre de Beaumont, de l'an 1512, et Guilhaume Boutary, pour lors syndic de toute la communauté et université d'ycelle ville et terre de Beaumont, n'estoient pas illec présents. Ils sont ajournés à comparoir demain, et pareillement ycelles parties illec que se trouvaient.

Le 28 du même mois, se tint donc une nouvelle séance, et vint par devant ledit commissaire Me Guilhaume Juéry, substitut du procureur général du roi notre sire, lequel requit que, « attendu que ladite église de Beaumont est petite et offusquée, que ycelle église soit faicte toute neufve, en-

semble et le clocher d'ycelle, et creüe et augmentée, selon le dire des experts qui autrefois ont exposé en cette matière, et pour ce faire soient contraincts, tant les dicts prévost, chapitre, que aussi tous et chacuns des bénéficiers qui tiennent bénéfices dépendants d'ycelle église; et il termine par l'intimation que par luy sera procédé contre ceux touts comme verra à faire pour raison. » Sur ce nouvelle séance ajournée, et admonestation faicte par Me Jean de Clausa aux manants et habitants de Beaumont de se prester de bonne grasce à une réparation qu'ils recognoissent si nécessaire et qu'ils ont tant désidérée: il leur faict entendre que la somme de 600 livres qu'ils se sont engagés à payer n'est pas suffisante pour un aussi grand ouvrage. Les représentants de la communauté illec présents dirent qu'ils prenoient en considération les paroles de M. le commissaire, qu'ils s'assembleraient avec les autres absents manants et habitants du dict lieu, et luy fairoient réponse à demain, heure de vespres. Et le lendemain qu'estoit dimanche, les dicts manants estoient assemblés en grand nombre, jusques à quatre vingts; le commissaire leur parla comme la veille et demanda au moins 12 à 1500 livres; les quels manants et habitants, par la bouche de Philippe Roch, ouvrier, sire consul, et de Jean Cordié, le remerciérent de ce que leur avoit dict, et dirent qu'ils en parleroient plus amplement et feroient réponse par écrit. Et incontinent voulurent bien adjouter à la somme déjà offerte. Ils estoient contents de bailler 750 livres, pourveu toutes fois, que le dict seigneur et chapitre leur accordassent ce qu'estoit contenu en un demy feuillet de papier, du quel nous dirons la teneur.

Le lendemain, 30 octobre, frère Planquézy soutinct son dire comme devant; mais insista principalement sur les arrérages dus par le prévost, et rappela qu'il avoit baillé requeste à la cour tendant afin que fust permis au dict Pierre de Nupus contraindre le dict prévost de les payer et de les convertir à la réparation d'ycelle église et clocher, et par suite requist M. de Clausa que voulust contraindre le dict prévost à yceux arrérages payer depuis l'ordonnance baillée et donnée par le dict juge de Roquecézière. — Et le substitut item requist M. de Clausa que voulust mettre ycelluy arrest à deüe exécution, tant contre le prévost, chapitre, que contre

que autres qu'il appartiendra Du quel arrest n'entend de soi départir en aucune manière. — M. de Puntault se contenta de répondre à Planquézy qu'il baillast demande par écrit et incontinent renouvella ses premiers dires. — Planquézy reprit et dict que sinon que ycelle église se fasse toute neufve avecque le clocher, qu'il n'entend de y aider ne contribuer en aucune façon.

Cela dict, le commissaire prononça que les parties ouïes, il avait appointé et ordonné, que touchant les arrérages, demande fust baillée par écrit : il ordonna qu'incontinent l'église fust mesurée en long et en large, pource qu'il avoit vu une grande multitude de manants qui ne pouvoient voir Dieu à l'élévation du corps de Dieu, et estoient obligés de se tenir dans les cloistres ou dans la rue. Et plus fict faire figure d'ycelle église. — Assignation fust faicte à tous les bénéficiers dependants de l'église collégiale de Beaumont, es-fins se voir condamnés à payer la décime partie de leurs bénéfices.

Quelle que fût la forme sévère de l'intimation, la plupart des bénéficiers n'y répondirent pas ; quelques-uns se firent représenter, mais nul, à l'exception de Guilhaume Arnaud, prieur de Verrières, n'offrit de l'argent. Presque tous demandèrent du temps pour répondre, et un certain Pierre Carrière, procureur du prieur d'Anglas, dit qu'il n'avait point charge, sinon de lever et prendre, mais non point de bailler ; et Jean Galtier, ouvrier sive consul, a dit qu'ils ne pouvoient rien faire sans le conseil des autres manants et habitants de Beaumont, et requist délai pour ce faire. — Le commissaire, peu satisfait, octroya défaut contre les absens, et ordonna qu'ils fussent derechef ajournés, aux portes de leurs bénéfices, à comparoir par devant luy, ainsi que yceux comparaissants, à vendredy prochain, de matin : et crainte d'estre désobéi, il adjouta les formes les plus sévères de la justice ; il menaça de la capture et prinse des fruits des bénéfices, se réservant encore d'autres moyens si besoin estoit, et il ordonna, manda, commanda à tous les justiciers, officiers et subgects que à luy fust obéi.

Pourtant cette mesure ne fist pas approcher tout le monde : la séance s'ouvrist, le prévost dict comme devant, Planquézy item ; mais Jean de Peyrusse, Jean de Lautrec, Martin Triato-

ris, Louis Rodat, tous bénéficiers de ladite église, offrirent la décime partie des fruicts de leurs bénéfices : et le commissaire, par Jean Villar, sergent, bailla défaut à l'encontre des non comparants, et en leur défaut, ordonna, tant contre les présents que absents ou appellés comme s'ensuit ; c'est à sçavoir que le dict chapitre soit tenu de bailler et délivrer chacune année une prébende des fruicts du chapitre, autant que un chanoine a accoutumé de prendre icelle prébende, bien servie chacune année ; et les dicts bénéficiers et officiers, tant présents que absents et défaillans, aussi la décime partie des fruicts de leurs bénéfices et offices dépendans d'ycelle église de Beaumont, tels que de raison jusqu'à la perfection d'ycelle église. Et pour les dimensions à donner à ycelle, il voulust ouïr les ouvriers sive consuls, manants et habitants du présent lieu.

Ils arrivèrent à l'heure précise, et après avoir communiqué avec plus de quatre vingt chefs de maison, les ouvriers avoient reçu mandement et charge de faire l'octroy de mille livres, pourvu que les dicts prévost et chapitre leur octroyassent les demandes dont mention est faicte dessus ; et ainsi ne les empêchassent de faire bien ; car ycelles réquisitions ne sont que augmentation du service divin, et induire le peuple à dévotion ; et déclarent que si les dicts Mess. prévost et chanoines ne leur font l'octroy des choses par eux requises, yceux parochiens n'entendent point donner un denier à ycelle fabrique, non plus que si le chapitre et les bénéficiers ne baillent la prébende et la décime partie des fruicts de leurs offices et bénéfices.

La réclamation étoit presque insolente pour ces temps-là ; elle fut notée et relevée par le prévôt, qui se plaignit d'une pareille violence, attendu qu'il n'avait rien demandé aux manants, que déjà sentence était portée contre le chapitre et les bénéficiers, et que item les demandes faictes dans ycelluy morceau de papier avoient esté octroyées. Et le commissaire ordonna que yceux ouvriers sive consuls verraient ycelle cédule et viendroient en délibérer. Ils ne manquèrent pas, et dans une réunion générale qui eut lieu le même jour, les dicts ouvriers sive consuls, dirent qu'ils estoient envoyés par les manants pour accepter ycelle réponse, et requirent un notaire illec présent que d'ycelle response à leurs dicts articles

faicts, voulust retenir et leur délivrer acte et instrument ; ce qu'il leur octroya.

Après ce, messire Jean de Clausa, séance tenante, ayant relu l'object de sa commission, les arrest rendu par la cour, les déclarations et oblations des dictes parties, toutes présentes, sauf les membres récalcitrants, dict ainsi : Ycelles parties ouïes au long en ce qu'elles ont voulu dire et alleguer, par devant nous : par nostre sentence, ordonnance, appointement et adroicts, avons appointé et ordonné, appointons et ordonnons, attendu que la dicte église, en l'état et forme qu'est à présent, est inhabitable et non suffisante pour recevoir les manants et habitans du dict lieu de Beaumont et autres parochiens es lieux circonvoisins d'ycelle église, pour ouïr et faire le service divin, qui sont en grand nombre de communion, outre dix-huit cent personnages ou environ, et que dans la nef d'ycelle église 7 à 8 piliers gros qui empeschent la vue de l'élévation et réception du précieux corps de Dieu, et que la moitié des parochiens ne peuvent habiter pour ouïr le service divin en ycelle; car faut que ne demeurent quasi la moitié les uns sur les aultres, et jusques à l'autel maje, qu'est une horreur et chose hideuse de le voir : ces choses considérées et aultres, avons appointé et ordonné, appointons et ordonnons que la dicte église sera faicte et arbotée avec des bonnes pierres, chaulx et sable, de neuf, créüe, allongée et élargie, ensemble le clocher, selon la longueur, largeur et forme que verrons à faire, après que aurons eu conseil avec quelques experts et gents ayant de ce cognaissance et s'entendants en tels affaires. Et pour ycelle aussi faire, avons ordonné et ordonnons en ensuivant les dicts arrests exécution d'yceux et ordonnance par nous aujourd'hui du matin prononcée, que la tierce partie de chacuns les fruicts, profits, émoluments et rentes d'ycelle préposĭture, sera convertie, chacune année, à la édification d'ycelle église et clocher, jusques à la perfection d'ycelle; et pareillement les dicts chanoines et chapitre bailleront chacune année une prébende, des fruicts, rentres, émoluments du dict chapitre et autant que un chanoine a coutume de prendre chacune année ycelle prébende bien servie; et les dicts bénéficiers et officiers tant présents, absents que défaillans, aussi bailleront la décime part de tous et chacuns les fruicts, rentes, profits et émoluments, de leurs bénéfices et offices dépendants

d'ycelle église de Beaumont, tels que de raison, aussi chacune année et jusques à la perfection d'ycelle église et clocher neuf; et yceux manants, habitants du dict lieu de Beaumont et aultres parochiens d'ycelle église et lieux circonvoisins, bailleront et délivreront pour ycelle église et clocher édifier, de faire de nouveau la somme de mille livres, une fois tant seulement à payer, la quelle somme sera cobtizée et mise sur et chacun des parochiens communiants et estant en aage de discrétion de prendre le *Corpus Domini;* incluse la dicte somme de 600 livres par eux aultrefois donnée; et ycelle somme payeront yceux parochiens, cependant que ycelle église et clocher se fairont; c'est à sçavoir quinze deniers tournois chacun des dicts habitants et parochiens, chacune année payer, dans le dict terme, jusques à entière solution et paye d'ycelle somme de mille livres, et aultrement ainsin que par nous sera advisé, de la manière et façon de cobtizer yceux parochiens, et en tant que besoin avons condamné et condamnons yceux prévost et chapitre et chanoines, officiers et bénéficiers présents, absents et défaillans dessus dicts et un chacun d'eux, tant que leur touche respectivement à tenir et garder toutes et chacunes les choses dictes : faire, tenir, accomplir, bailler, délivrer quelles sommes et tout aultrement, ainsin que par dessus est dict, et ce par prinse et caption de tous et chacuns leurs biens temporels, présens et advenir, fruicts, rentes, profits et émolumens, et aultrement sur la peine de cent marcs d'or à appliquer au roi, nostre souverain seigneur, en nous réservant plus ample exécution, interprétation, etc.

L'ordonnance fust lue et ne fust point contredite. Seulement, Jean de Lantra, sacristain, fit un sacrifice à sa charge en protestant contre les articles des libertés baillés aux manants, dans le papier sus mentionné.

Et le lendemain, qu'estoit le 4e de novembre, en exécutant notre ordonnance, dit M. de Clausa, mandasmes quérir Me Palangier, massonnier, d'Alby, pour avoir conseil avec lui de la forme et façon d'ycelle église et clocher nouvellement faire, élargir et allonger. — Lautra protesta de nouveau, et par la bouche du prévost et du syndic, mais par après cognoissant le bien d'une pareille concession, il signa avecque les autres, et instrument fust incontinent teneu d'ycelle délibération et concession par le notaire ordinaire de Beaumont,

Me Pierre Guitbar. L'instrument reçu, lu et approuvé, le chapitre requist qu'il fust rendu public. Or, ceci avait lieu le 6 novembre.

Le 7 du mesme mois vint à Beaumont Me Pierre Palangier, massonnier, d'Alby, avecque le quel, continue M. de Clausa, nous visitasmes ycelle église, tant dedans que dehors; et ycelle veue et visitée, illec le dit Palangier fist une espèce de pourtroict et figure, en notre présence, pour estre aux parties montrée et exhibée. Et adveneue l'heure de vespre, comparurent devant nous dict commissaire, le dict prévost d'une part, et le chapitre et bénéficiers, ouvriers sive consuls, d'autre; montrasmes le dit pourtroict en deux feuilles de papier, par long, enfilées et adgointés, selon la quelle figure ycelle église et clocher, se fairoient si bon leur sembloit. Et pour ce, leur dismes que se avisassent si le vouloient ainsin, ou comment : et pendant que ycelluy massonnier estait illec présent, et pareillement, leur leumes les articles que nous avions faits et ordonnés avec le dict expert, déclaratifs d'ycelluy pourtroict et figure. — Ces articles contiennent l'ordonnance de rebastir ycelle église et clocher à neuf, le tout de pierre rapportée, et les dimensions, positions, décors et ornements d'ycelle église et clocher. Le tout devait estre bien faist et accoutré, et six campanes devoient être bien logées et assises, sans que l'une empeschast l'aultre; le chœur devoit estre labeuré en bois et aussi grand que nécessaire. Le massonnier devoit chercher tel et si bon fondement que fust bon et suffisant, afin qu'en temps advenir ne faillit et ne demanquast point en aucune façon, etc., etc. Le pourtroict veu et les articles leus, l'assemblée entière approuva, et tous promirent et jurèrent les ungs après les aultres, sur les saints évangiles de Dieu, de tenir et garder toutes les choses en yceux articles contenues et ordonnées et l'engagement de chacune partie fut prins à l'endroit d'une debte fiscale.

Par après, M. de Pontault dict comme il seroit bon et expédiant que le syndic et le chapitre d'ycelle église eussent et prinsent la charge de faire ycelle église neufve, toute à la forme et sorte dictes et que de son quartier, il baillera chacune année, en ensuivant la teneur des arrests jusques à la perfection d'ycelle église et clocher la tierce partie; ou si ne veulent faire cela, que baillent la charge à luy ensemble la prébende et

décime part des bénéfices et offices d'ycelle église ainsin qu'a été ordonné, avec les mille livres données par les parochiens, et il prendra la charge de faire ycelle église neufve, disant que ce faisant, sera bon de mettre un homme par chacune d'ycelles parties et un autre du quartier des parochiens, qui soit supérintendant, pour voir comment l'ouvrage se fera et se continuera. Délibération prinse, Planquézy répondit au nom des chanoines et chapitre, que ycelluy chapitre ne vouloit prendre la charge de faire ycelle église, mais que il estoit content que le dict prévost prinse la charge de le faire, selon le pourtroict, figuré, forme et teneur ci-dessus, et que baillast pleiges; et que y eusse deux superintendants, l'un pour la partie du chapitre, et l'aultre pour la partie dés parochiens; et que le dit prévost n'y mette un aultre si bon lui sembloit pour avoir l'œil à ycelluy édifice, massonuiers et manouvriers. Le dict prévost dict qu'il est content de faire dans dix ans, mais qu'il soit tenu de bailler pleiges, dit que non. Et après quelques débats insidentels, adgoute qu'il est conteut pourveu qu'il lui soit baillé par le dict chapitre la prébende qu'estoit baillée et la décime part des fruicts, rentes, profits, et émolumens des bénéfices et offices dépendants d'ycelle église, au temps qu'est accoutumé yceux fruits ceuillir et lever et que là où et quand il aurait faicte la dicte besoigne, avant neuf ans, sive neuf cueilhètes, comptant l'an à la première cueilhète qui viendra; que néantmoins ycelluy Pontault lèvera les autres années et cueilhètes restantes de la dicte prébende du chapitre, et fruicts, et profits, et revenus, etc. A quoi ycelluy syndic, chanoines, bénéficiers et officiers se contentèrent et dirent que cela estoit trop raisonnable, et incontinent ordonnance est écrite par le dict de Clausa pour qu'ainsi soit faict de point en point, et sont commis députés superintendans le dict prévost luy-mesme, frère Planquézy, syndic de la partie du chapitre, et Pierre de Lautrec, habitant de Beaumont, par les manants et habitants et parochiens d'ycelle ville et église.

La somme de mille livres par yceux manants, etc., à payer, sera cotisée et mise sur et chacun les parochiens, communiants et estant en aage de discrétion de prendre le *Corpus Domini*: c'est à sçavoir quinze deniers pour chacun d'yceux communiants par an payer, dans le dict temps de neuf ans

6

et aultrement jusques à entière solution. Ycelluy prévost veut que là où il faillirait une année de faire et continuer ycelluy ouvrage, que tous et chacuns les fruicts, rentes et émoluments d'ycelle préposilure de l'année et autres incontinent subséquentes, soient prins et convertis à ycelle édification, jusques à la perfection d'ycelle œuvre, et le tout à ses dépents, et ainsin l'ont promis et juré sur les saincts Evangiles yceux prévost, syndic, chanoines, officiers et bénéficiers dessus dicts, illec présents, les unqs après les aultres de tenir, etc.; et ce en présence des consuls et manants illec présents. Engagements ainsin prins sur touts biens et proficts, présents et adveuir de l'une et l'aultre partie. Ycelluy de Pontault requist alors M. de Clausa que voulust oster de la main du Roi et de tout aultre empeschement mis en la tierce partie des fruicts d'ycelle prévosté, à cause du débast d'ycelles parties : attendu mesmement l'accord faict et passé entre ycelles parties. Le dict syndic et aultres chanoines illec présents dirent et déclarèrent qu'ils consentaient que la main du dict seigneur et tout aultre empeschement fusse levée à l'utilité du dict Pontault ; toutes fois, dict ycelluy Planquézy, que nous n'avions pas cognoissance de cela ; et ycelluy commissaire, les parties estant ouïes, déclara que la cognoissance de la main levée appartenait à la cour, et renvoya illec les dictes parties.

Et ce faict le dict jour, huitième de novembre, M. de Clausa partit de Beaumont. — La cour déclara la main levée sur la tierce part des fruicts et bénéfices de M. de Pontault, approuva entièrement le travail de M. de Clausa, et ordonna que fusse absolument tenu comme avoit esté ordonné par luy. Ce commissaire reçut encore des marques flatteuses d'approbation de la part de M. Autoine Assaguy, prêtre, vicaire perpétuel d'ycelle église collégiale de Notre-Dame-de-Beaumont, alors résidant à Toulouse.

Tel est le long résumé d'un fort long manuscrit conservé en original à la commune de Belmont. Je n'ai pu travailler que sur une copie, déjà fort ancienne, mais entachée de quelques fautes et omissions. J'ai cru ne devoir rien omettre des circonstances de ce procès, afin que l'on pût voir quel était l'esprit de ces temps-là, quelles les misères, quel l'esprit

de résistance. Le prévôt est puissant, mais le chapitre lui résiste et lui adresse de durs complimens; les manants se contentent de réclamer et d'attendre. S'ils se mettent en dépense, c'est qu'ils le veulent bien, et ils n'ajoutent à leur première offre, certes fort modique vu l'étendue de la paroisse, que pour obtenir des priviléges dans la nouvelle église. La volonté et l'argent de la communauté sont respectés au point que les consuls ne font pas la plus petite avance sans une délibération préalable avec de nombreux chefs de famille (qu'il y a loin de notre manière de voter un budget avec celle de nos bons aïeux du XVI[e] siècle!). Cependant ils étaient esclaves.... Et l'on n'a pas craint d'accréditer dans le pays une chronique aussi immorale que fausse. — Demandez comment dans une aussi pauvre contrée a pu s'élever un monument comme l'église de Belmont, et tous nos paysans vous répondront : « Qu'au temps de l'esclavage de leurs pères, le seigneur, un fouet à la main, allait les chasser dans les champs et leur faisait accumuler, par la force des coups, cet énorme monceau de pierres; que la corvée a fait cet ouvrage, que les larmes et le sang l'ont cimenté. » J'ai entendu cette histoire et plus d'une fois. Il serait bon, ce semble, d'en finir avec ces imputations calomnieuses.

Mais le titre que je viens de transcrire provoque quelques réflexions plus agréables. D'abord, je me suis souvent demandé pourquoi, dans notre Rouergue, des lieux tout au moins peu agréables et peu riches portaient les plus beaux noms; quelquefois l'on dirait que c'est par une antiphrase ironique que nos pères dénommaient le pays où ils se fixaient. J'ai mieux aimé m'arrêter à cette autre pensée.

Dès les premiers siècles de l'église, des moines défrichaient le sol sauvage des Gaules; ils cherchaient les solitudes les plus âpres et les plus reculées pour planter leur croix de bois, répandre en silence leurs sueurs sur une terre stérile et réjouir la solitude par leurs pieuses, quelquefois savantes méditations. Notre Rouergue n'était pas la partie la moins abandonnée de ce pays de guerres et de conquêtes; aussi fut-il visité par de nombreuses colonies de ces hommes de labeur et de prière, qui étaient appelés à renouveler la société. Nous n'avons pas un sommet nu et escarpé, pas un ravin profond et désert, un passage dangereux, une retraite muette qui ne garde un sou-

venir de religion et ne témoigne, par une ruine ou un reste de culture, du passage d'une main bienfaisante et patiente. De là vient que les noms donnés à ces lieux ont quelque chose de religieux. La foi avait fait fleurir ces déserts, et ces bons moines les couvraient de dénominations telles que, par une innocente ruse, elles trompent l'esprit et le cœur sur la forme, l'aspect et la qualité des lieux et nous laissent uniquement occupés des merveilles qui s'y sont opérées. Entendez-les : c'est Clairvaux, Conques, Mont-Salvy, Loc-Dieu, Bonne-Combe, Belmont, etc., etc. Mentaient ils? A Dieu ne plaise! la solitude leur était si douce, qu'ils l'appelaient belle avec la plus grande effusion de cœur; et puis ils en avaient changé la face.

L'aspect des environs de Beaumont m'a inspiré une pensée que je me permettrai de hasarder comme une conjecture probable. A chaque pas l'on rencontre, ici une chapelle, là un oratoire. Sur ce grès schisteux, dépourvu de presque toute végétation, on ne trouve qu'une chose, l'idée religieuse taillée dans la pierre. Je ferai observer pourtant que, depuis quelques années, de maigres troupeaux ou quelques bottes de foin remplissent la plupart de ces refuges de la piété. Mais d'où étaient venues tant de fondations? Qui bâtit tant d'oratoires, d'églises? Lorsqu'en 942 Diaphronisse d'Alby fonda le monastère de Beaumont, le pays était le même qu'aujourd'hui, ou peu s'en faut; les Augustins trouvèrent le terrain défriché et le lieu de la prière préparé.

Il faut donc que quelque chose ait précédé la fondation du monastère. J'ai cru qu'au lieux où s'élevèrent des couvens, avait été auparavant bâtie une humble cellule de cénobite. Le moine, comme le porte son nom, avait d'abord prié isolé. Il cherchait la solitude, il put la trouver chez nos pères; le pays était aride, le climat dur; il lui fallut un travail assidu pour vivre et se mettre à l'abri des injures de l'air. Aux déserts de l'Afrique et de l'Asie, le palmier qui ombrageait le solitaire lui donnait aussi la nourriture; mais nos forêts ne donnaient que du gland et de la faîne. Les moines se condamnèrent donc à un travail opiniâtre, défrichèrent quelques cantons, se firent leur exemple et leur charité, leur donnèrent des disciples qu'ils s'associèrent dans leurs travaux, et ils s'étendirent ainsi quelquefois assez loin de leur premièretente. Le moine bâtissait son oratoire à côté de sa cellule: et lorsque

les monastères devenaient riches, les oratoires s'exhaussaient et devenaient des monumens précieux. Ainsi s'expliquent la présence de tant de chapelles dans les lieux les plus sauvages et les plus pauvres; leur forme grouppée, leurs noms étranges. Elles sont toutes sous l'invocation de la sainte Vierge ou de quelque Saint, ou bien portent la livrée de leur isolement : *mounès*, *cabane*, etc. Et ce que je dis des environs de Beaumont, je puis le dire des lieux circonvoisins de nos autres anciens monastères : Nant, Vabres, etc., etc.

Ce n'est pas sans quelque plaisir que j'ai vu, dans la pièce que j'ai copiée, des noms illustres, et des noms encore connus dans le pays de Belmont. Il n'est pas sans intérêt de voir un Jean de Lautrec, chanoine à Beaumont; un Pierre de Lautrec, consul au même lieu en même temps qu'un autre de Lautrec remplissait l'Italie de son nom, et par sa gloire consolait la France de bien grands désastres. De même on se plaît à opposer à ce Peyrusse, chef des Huguenots, qui bientôt désolera le Vabrais, cet autre Peyrusse, simple sacristain d'une église collégiale, qui aime à accorder des priviléges aux *manants parochiens d'ycelle église*.

Il est encore à remarquer qu'en même temps qu'un simple *massonnier* de Rodez exécutait un chef-d'œuvre d'architecture, dans sa ville natale, un autre *massonnier*, je voudrais pouvoir dire Rouergat, méditait, à l'extrémité du Vabrais, un chef-d'œuvre peut-être aussi étonnant. Mais avant de faire la description de celui-ci, je dois dire que le premier plan approuvé par le prévôt, le chapitre et la communauté de Belmont, ne fut pas mis à exécution, sans que je puisse dire les raisons et le moment du changement. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne devons pas regretter qu'on ne s'en soit pas tenu à la première idée. Voici quelles étaient, en mesures locales, les dimensions de l'église à bâtir d'après le *pourtroict* tracé par Me Palangier :

Longueur		16 cannes.	
Largeur		6	
2 Chapelles :	longueur	3 ou 2 1/2	
	largeur		12 pans.
Sacristie : largeur		2	
Chœur : longueur		3	

Hauteur de l'église......... 12 cannes.
Epaisseur des murailles..... . 4 pans.

Clocher :

Premier étage............ 9
Deuxième étage........... 5
Aiguille................. 3

Je dois joindre aux deux chapelles cinq autres qu'on voulait y ajouter, trois d'un côté et deux de l'autre. La comparaison des deux plans fera voir la différence qui existe entre eux.

L'édifice actuel est une belle nef de 29 mètres de longueur sur 11 de largeur, dans œuvre, et 21 mètres et demi d'élévation. Sauf l'arête de l'ogive qui pourrait être plus aiguë, rien n'y manque de ce qui peut faire un beau monument gothique; il est ceint d'un réseau de chapelles qui enveloppe toute la nef; et ces chapelles ont la plus exacte proportion avec le reste de l'édifice; les fenêtres s'élèvent vers la voûte pour aller suspendre, plus près de la lumière, leurs clochetons transparents, et répandre, sous mille formes, les rayons du soleil, dans l'enceinte sacrée : grande rosace au soleil levant, portes latérales au nord et au midi, grande porte au couchant. La longue et belle colonne gothique s'élève ici, peut être un peu mince, parce qu'elle ne se voit pas accolée à ses trois sœurs, et elle va s'épanouir en trois rameaux nerveux qui semblent sortir d'une corbeille et se ployer avec grâce sous le poids qu'ils supportent.

L'extérieur de l'église est très-imposant; de massif contreforts sortent tout autour des bas-côtés entièrement bâtis. Chacun était enrichi d'armoiries, surmonté d'un obélisque, et donnait naissance à une gargouille qui s'élançait, en monstre fantastique, loin du lieu saint. Sur la grande porte, à l'occident, s'échelonne, sur deux étages, une flèche de 212 pieds d'élévation, avec ses contreforts, ses tourelles, ses obélisques, ses galeries et ses mille figures de bêtes.

Comme la flèche est la partie la plus remarquable du monument dont je parle, je demande la permission de dire un peu en détail ce qu'elle est. Une Société archéologique ne peut rien trouver de minutieux dans un chef-d'œuvre de l'art ;

elle doit vouloir connaître jusqu'aux dégradations que nos monumens subissent ou ont subi.

Qu'on se représente donc une tour de 132 pieds surmontée d'une pyramide ou aiguille de 80 pieds, le tout suspendu sur un vestibule ou porche dont la voûte à plus de 40 pieds d'élévation. On est frappé de crainte et d'admiration en présence de ce vestibule : on entre par une énorme ouverture ogivale du travail le plus parfait, et l'œil ose à peine s'élever pour aller chercher la voûte qui couvre cette entrée. On monte par un escalier en spirale d'un beau travail, et l'on est d'abord conduit sur le porche, d'où l'on ne mesure pas sans effroi un vide de 40 pieds sous ses pas, et un vide de 35 pieds sur sa tête. L'on monte encore et, à la hauteur de la voûte de l'église, on rencontre une galerie qui court sur les quatre côtés de la tour. Les quatre angles sont ornés de gargouilles et de petits obélisques parce qu'il y a comme un retrait de contreforts ; dix ou douze pieds plus haut on marche sur la deuxième et plus haute voûte de la tour. Elle est jetée à 76 pieds du sol et couronnée d'un entonnoir vide d'une hauteur de plus de 130 pieds. Elle s'ouvre au nord, au midi et à l'ouest, par trois vastes clairières, partagées sur leur hauteur en deux parties égales, par un arbre cannelé, dont le feuillage va embellir l'ogive. Au-dessus de ces clairières s'en trouvent d'autres de même forme et de même dimension, mais cette fois l'orient est ouvert ; enfin, au-dessus de ces ouvertures, l'on peut se reposer sur une deuxième galerie. L'on est au sommet de la tour, qui là se trouve flanqué de quatre jolies tourelles, octogones, crénelées et se terminant en pyramide. Elles ont toutes quatre comme une frange dentelée immédiatement sous la pyramide, et les huit angles de celle-ci sont ornés de pierres taillées, saillantes, avec figures d'animaux. Il en est de même de l'aiguille qui s'élève sur la grande tour, chaque pierre angulaire porte sa figure particulière. Cette pièce est bien étonnante. Elle n'a pas moins de 80 pieds d'élévation sur 18 à 20 pieds de base, et les parois sont bâties de pierres de 7 pouces de largeur, superposées les unes sur les autres. Je n'ai rien vu d'aussi élancé, d'aussi léger, d'aussi hardi. A quelques pieds du sommet, l'on voit un couronnement en galerie qui paraît un ouvrage de fil; on dirait une guirlande savamment tressée, qu'on aurait laissé tomber d'en

haut et qui se serait arrêtée au point où l'aiguille remplissait exactement tous ses contours. Cette couronne semble donc rapportée; elle est taillée minutieusement comme avec un emporte-pièce, ouverte en galerie par le haut, et joignant le corps de la pyramide par le bas. Sur la pointe acérée de cette aiguille, combat contre le dragon l'archange Saint-Michel, que sans doute, messire Michel de Pontault fit placer là pour qu'on n'oubliât pas que ce fût sous lui que se bâtit ce beau monument.

Je n'aurais pas dû oublier la grande porte qui, dans ces sortes d'ouvrages, est ordinairement remarquable. Celle-ci, comme toutes les autres, a des cordonnets élégans, de fines nervures, et le fronton ogival. Mais elle a de particulier une scène en bas-relief dans le champ du fronton et un obélisque de chaque côté. Le bas-relief représente la gloire ou le couronnement de Marie. On voit cette reine des anges, une couronne sur la tête, les pieds sur le malin, et entourée d'un légion d'esprits bienheureux, qui lui donnent un concert. Le *tailleur d'imaiges* a donné à la figure affaissée et ricaneuse de Satan toute l'expression de malice et de désespoir dont ce bloc grotesque était susceptible; il a mis une naïveté charmante dans la musique du concert. On voit là trois ordres d'anges bien distincts par leurs figures, leur costume, leur taille et leurs instrumens; les plus bas sortent à peine de leurs robes larges et bouffantes pour presser l'outre de leur cornemuse; leur air est simple, naïvement joyeux et recueilli. Au-dessus d'eux, sont des figures plus animées, des costumes plus légers, et des instrumens plus distingués; des violons et des cithares. Et plus haut encore, des corps spiritualisés, pour ainsi dire, sous le ciseau, laissant à peine voir, sous une légère tunique, leurs formes élancées : tenant la trompette d'une main, la couronne de Marie de l'autre, ils semblent prendre l'essor pour aller se reposer dans le sein de Dieu, dont le trône et la figure vénérable sont placés au-dessus de l'arête de l'ogive. Au milieu de cette scène, Marie est calme, et semble prononcer encore son *Fiat* : les mains croisées sur son sein, elle monte tranquillement au séjour qu'elle savait lui être préparé, et elle est accueilli par quatre ou cinq figurettes qu'on voit sortir toutes rayonnantes de la pierre.

Sur les deux pans de l'ogive, d'autres figurettes dégringolent et font de vains efforts pour se cramponner. Ce sont les sept péchés capitaux, sous la forme de bêtes, qui s'en vont détrônés par celle qui écrasa la tête à Satan. On les voit se retourner, se raidir et ne céder qu'à une force toute puissante.

Pourquoi faut-il que le plaisir que donne un morceau si naïf et si expressif en même temps soit accompagné de la plus vive peine! A une époque on détacha, on précipita tout cet ouvrage, pour y mettre à la place je ne sais quelle idole en grande vénération alors. Toutes ces pierres religieuses furent mutilées ou dégradées; aujourd'hui encore, les enfans prennent plaisir à leur faire sauter le nez, les cheveux ou les ailes. C'est une bien déplorable misère!

Dans tout cela peut-être manque-t-il encore une pièce importante, car il y a un grand espace vide; mais nul ne se souvient de ce qui le remplissait, et je ne vais point faire de conjectures.

Quelqu'un me demandera peut-être la pièce satyrique, tant du goût des *tailleurs de pierre* du XVIe siècle. Je crois l'avoir découverte ici. Au second contrefort au nord et au midi, vers la grande porte, l'on voit pour gargouille une figure d'évêque, la mitre en tête, dans une posture presque indécente. Je ne doute pas que ce ne soit là la punition qu'on infligea à M. Michel de Pontault, pour avoir refusé les arrérages et par là apporté du retard à l'édification du lieu saint. Je ne sais, mais il me semble que c'était une vengeance toute dans le goût de ces temps-là.

Il ne me reste plus qu'à appeler l'attention de la Société sur les réparations que nécessiterait l'état de l'église de Belmont. On doit conserver tous les monumens quels qu'ils puissent être, mais avec d'autant plus de soins qu'ils sont plus anciens, plus beaux et plus sociaux, si je puis m'exprimer ainsi. On est navré de douleur en voyant que l'édifice dont je parle s'en va tous les jours; et que si l'on n'y prend garde bientôt il ne sera plus possible de le réparer. On ne voit plus que quelques restes d'obélisques; tous sont tronqués ou entièrement abattus; le vent et les orages ont emporté presque toutes les gargouilles; les clairières, surtout celles où on a appendu les cloches, sont

dégradées : il en est une dont l'arbre est abattu ; aux autres, les côtés ont été maltraités par le ciseau ou le mauvais temps ; les parapets des galeries ont été renversés ; les hivers ont dévoré plusieurs pierres du corps de l'édifice et percé plus d'un œil-de-bœuf dans la pyramide ; en plusieurs endroits de la tour, un nombre de petites pierres se sont détachées et ont ouvert la voie à de nouvelles ruines. J'ai entendu dire qu'un de nos députés avait obtenu une somme de mille francs pour les réparations à faire à l'église et au clocher de Belmont : il serait bien à désirer que la munificence de l'Etat ne s'arrêtât pas à ce premier don, à peine suffisant pour faire arracher la mousse et les herbes qui dévorent plusieurs parties de cet édifice. Au printemps, lorsqu'ont fleuri, sur les cordons, sur les avancemens, sur les ornemens et dans les gouttières, les violiers nombreux qui les décorent, on dirait un vaisseau chargé de guirlandes vertes et jaunes, avec des dieux marins broutant des faisceaux de fleurs.

Je joins ici les articles de la requête des manants au prévôt de Beaumont, telle que je la trouve dans le manuscrit que j'ai entre les mains.

Ce sont les articles que baillent les ouvriers de la chose publique de la présente ville de Beaumont, en Rouergue, par devant vous, mes très honorés seigneurs, Messieurs, révérend père, Michel de Pontault, protonotaire du St-Siège apostolique, et prévôt de l'église collégiale et parrochialle de Notre-Dame de Beaumont, chanoynes et chapitre d'ycelluy, afin que soit de votre bon plaisir, en augmentant le service divin, induisant le peuple et parrochiens d'ycelle à dévotion, et service divin, de leur promettre et concéder les choses après insérées et contenues.

Item premièrement, que soit permis aux dicts manants et habitants, et parrochiens d'ycelle ville, parroisse et jurisdiction de Beaumont, d'avoir les cloches en leur sépulture, neufvaine et chef-d'an quand les messieurs ne y sont point appellés. — Les dicts messieurs les prévost et chanoynes à ce présent article ont répondu comme s'ensuit : « Fiat et habeant duas campanas » cum bataillio alterius campanæ, satisfacto tamen sachrista » de ejus pœnâ et laboribus, prout juris est. »

Item secondement, requièrent les dicts suppliants que le vicaire de la présente ville et église soit tenu aller chercher les petits enfants, quand seront trépassés, en lui payant son débit.—Fuit responsum per dominum præpositum et capitulum : » Fiat, sine præjudicio juris sachristæ et rectoris sive vicarii. »

Item tiercement, demandent yceux suppliants que chaque jour soit dict une messe basse en ycelle église collégiale et parrochiale, au purgatoire, de l'argent que s'assemble en ycelle église au bassin du purgatoire, pour les dicts suppliants, outre la messe parrochialle et le cantage qu'est accoutumé de faire en ycelle église, et qu'elles soient dites par ordre et tour. — Dominus præpositus et capitulum responderunt : « Fiat, et » turnus incipiatur per dominum præpositum, secundo per » dominos canonicos, secundum dignitatis officii et temporis » dictæ ecclesiæ consuetudinem, et prærogativam, et demum » continuetur per presbyteros seculares, filios oriundos dicti » loci, et successivè per alios presbyteros in eodem loco, dolo » et fraude cessantibus, habitantes de præsenti, et non alias » et qui presbiteri foranei nihil habeant, nisi essent aliqui » viatores quibus missarum celebratio ad votum quæstoris, » sive Bassineriorum poterit eisdem concedi, provisoque in- » continenti celebret debito recepto. »

Item quartement, requièrent et supplient, en suivant les droits divin et humain que soit permis aux parrochiens et parrochiennes de cette ville et paroisse, que quand aucun d'eux voudra porter en ycelle église des torches ou entortillons, chandelles ou barrelhets de cire pour yceux allumer quand les messes ou autres offices et service divin se fairont en ycelle église, et de les en pouvoir tourner à leur maison, ainsi que bon leur semblera, afin que aultre fois quand le voudront faire, les puissent alleumer durant le dict service divin; et des vots et offrandes que se fairont en ycelle église, les dicts suppliants n'entendent point de empescher le dict sacristain que ne les aye et prenne quand bon lui semblera. — Fuit responsum per dominos præpositum et capitulum : « Fiat, de tædis, entortitiis, candelis et barrilibus ciræ, » quæ portabuntur in dictâ ecclesiâ ad decorandum et illu- » minandum Deum, et ejus servitium divinum, in diebus et » festivitatibus solemnibus, Nativitatis Domini nostri J.-C.; » nostræ Dominæ; diebus sabativis, dominicis, et aliis qui-

» buscumque diebus absque præjudicio juris dicti sacristæ
» quæ consuevit levare de votis, oblationibus quæ offeruntur
» et fiunt in dicta ecclesia; sive tradantur in manibus dicti
» sacristæ, et cujuslibet alterius præsbyteri, vel ponantur
» in altaribus, candelabris et columnis lapideis ecclesiæ per
» dictos parrochianos et alios quoscumque extraneos, et
» jurium sepulturarum quæ consuevit dictus sacrista levare,
» quæ in futurum levare poterit, nonobstante præsenti
» concessione. »

Item et quinto, qu'il soit permis aux prestres qui ont charges d'asmes ycelle église de chanter et messe célébrer, que quand porteront leurs habillements, livres, calices pour chanter, que yceux livres, calices, habillements et entorches, si aucuns en avoient porté les en pourront porter liberallement sans que vous messieurs le prévost, chapitre, sacristain et aultres d'yceux n'en pourra rien avoir et retenir. — Fuit responsum per dominos præpositum et capitulum : Fiat.

Michaël de Ponte-Alto, præpositus; Antonius Vivaresy, prior claustralis; Jeannes de Peyrussia, ita est; Guithelmus Bolavynus, sic est; Joannes de Lautrec, sacrista; M. Triatoris, Ludovicus Rodati, prior de Cabanis; Guilhardus Ruffi; Raymundus Planquesii; Matthæus Rabouts, chanonicus; Guilhelmus Matthæi; Berengarius Jordani; Bernardus Raymundi.

L'abbé Ravaille

INCONVÉNIENS DU DÉPRIMAGE,

OU DU

PACAGE DES PRÉS PENDANT LE PRINTEMPS.

La production des fourrages formant le plus impérieux des besoins, dans l'agriculture du Cantal, pour la nourriture des nombreux troupeaux qui le couvrent, rien n'est plus contraire, pour atteindre ce but important, que l'usage immémorial et presque général, dans ce pays, de faire manger les prés depuis le 24 avril jusques vers la fin de mai; époque pendant laquelle l'herbe croît avec le plus d'énergie, à cause de la douce température et de l'humidité qui règne ordinairement dans cette saison. Les grandes chaleurs qui la suivent de près, trouvant alors les prairies dépouillées de leur végétation, et souvent piétinées et défoncées par les pieds des bestiaux, elles ne fournissent plus que du foin rare et court, qui ne peut être fauché qu'à la fin du mois d'août, ce qui ne permet point d'obtenir du regain, si nécessaire pour la production du lait, excepté dans quelques prés privilégiés.

Si, pendant le déprimage, le temps est froid et pluvieux, ainsi que nous en avons eu cette année un déplorable exemple, l'herbe est bientôt salie et écrasée; la famine se fait promptement sentir, et les vaches mouillées et transies par la pluie et la neige, couchées dans la boue des parcs, ne tardent pas à se tarir et à éprouver des altérations dans leur santé, dont elles ne peuvent se rétablir qu'après que la meilleure époque de l'année pour faire les fromages est passée.

Moyens d'obvier aux inconvéniens du déprimage, et avantages qu'on peut retirer de sa suppression.

Les propriétaires ou fermiers qui veulent éviter les inconvéniens dont je viens de parler, doivent faire en sorte, soit en

cultivant quelques champs en prairies artificielles, ou en achetant un char de foin de huit quintaux pour chaque vache de montagne, en sus de leur provision ordinaire, de les nourrir à l'étable jusqu'au moment de les faire aller à la montagne. Elles donneront peut-être un peu moins de lait, que si elles mangeaient du vert en abondance; mais en arrivant à la montagne, elles l'augmenteront des deux cinquièmes, tandis que les vaches déprimées en perdront. Leurs veaux seront tout aussi beaux et mieux portans.

Les propriétaires récolteront alors dans leurs prairies, soit en foin, qu'ils pourront faucher en juin, soit en regain, qu'ils engrangeront à la fin d'août (ce qui est aussitôt qu'ils auraient coupé le foin d'après l'ancienne mode), le double au moins et peut être les trois cinquièmes en sus de fourrage, mieux préparé, et d'une rentrée plus facile, à cause de la longueur des jours et de la haute température de cette époque.

Au mois d'octobre, les vaches trouveront encore plus d'herbe dans ces prairies fauchées deux fois, que si elles avaient été pâturées et piétinées au printemps.

Ainsi donc l'avance d'un char de fourrage, par vache, pour une année, met dans l'abondance pour toujours les vacheries, garantit les propriétaires et les fermiers des cruelles inquiétudes que leur fait éprouver le moindre retard dans la pousse de l'herbe au printemps, et leur procure une augmentation considérable en fumiers.

Le succès de cette méthode, aussi simple que facile dans son application, que j'ai adopté depuis trois ans à Veyrac, a surpassé mon attente. D'après l'ancien usage, trente vaches et leurs suites avaient peine à vivre dans ce domaine. On n'y avait jamais récolté plus de deux cents chars de foin; aujourd'hui que j'y ai supprimé le pacage du printemps, hors pour les taureaux, les génisses et les jumens poulinières, et que j'ai adopté la culture alterne, avec prairies artificielles, 176 bêtes à corne, dont 100 vaches laitières, ne peuvent plus consommer mes fourrages, dont la récolte dépasse mille chars.

Le produit en fromages qui n'était que de soixante quintaux, s'élève maintenant à trois cents, et tous mes bestiaux ont acquis un développement et une force remarquables.

NOTA. Un autre avantage du non-déprimage des prés, est

que les graminées et les légumineuses, qui fournissent les meilleures plantes fourragères, se ressèment alors elles-mêmes.

Fanage du Trèfle.

L'une des causes qui retardent, dans le Cantal, la propagation de la culture du trèfle, qui est de toutes les plantes dont on fait les prairies artificielles celle qui prospère le plus sous le climat du Cantal, est la difficulté de sa dessication et la perte de la majeure partie de ses feuilles, lorsqu'on la traite comme le foin ordinaire.

J'ai obvié à cet inconvénient, en laissant mûrir mes trèfles jusqu'à ce que quelques têtes à fleur commencent à noircir, ce qui permet aux plantes intercalaires, comme vesces, graminées, etc., qui s'y trouvent toujours plus ou moins abondamment, d'atteindre le degré de maturité qui leur est convenable, puis en faisant étendre les audains à mesure qu'on les fauche, en ne les retournant qu'avec la roséedu lendemain, en ne les faisant ramasser et charger que lorsque le soleil a disparu. La luzerne doit être fanée comme le trèfle. Trente six ou quarante-huit heures au plus suffisent, dans les beaux jours de juin et de juillet, pour mettre le trèfle en état d'être engrangé et parfaitement conservé, sans perte notable de ses feuilles, qui sont, avec ses têtes, ce qu'il y a de plus délicat pour les bestiaux.

Cette admirable plante, qui est destinée à nous rendre les plus grands services pour l'élève de nos nombreux bestiaux, pour la production du lait dans nos vacheries et l'amélioration de nos fromages (1) est fort dangereuse pour les ruminans lorsqu'elle est pâturée en vent et fraîche, au printemps

(1) Avant que je fisse cultiver les prairies artificielles et les racines à Veyrac, mes fromages étaient d'une qualité inférieure à ceux du canton de Salers, et se vendaient moins cher. Maintenant que ces fourrages forment la principale nourriture de mes vaches, mes fromages sont si recherchés qu'ils me sont achetés plusieurs années d'avance, et payés à des prix plus élevés que ceux du reste du département.

et en été; mais, au mois d'octobre, elle perd ses qualités gazeuses qui causent le météorisme. Depuis quatre ans j'en fais l'expérience en y laissant paître, plusieurs heures de suite, tous mes bestiaux. Il ne m'est point arrivé d'accident : la luzerne, au contraire, conserve ses qualités périlleuses jusqu'en hiver, lorsqu'elle est pâturée. J'ai des vaches qui se sont ballonnées en novembre, principalement lorsqu'elles étaient à jeûn, et qui auraient infailliblement péri, si mes bergers ne leur avaient fait avaler un verre ou deux d'eau-de-vie nitrée, à l'aide d'une petite bouteille qu'on leur introduit dans la gueule, en leur élevant fortement la tête. L'effet de cette dissolution de nitre (trois onces par litre d'eau-de-vie) est si certain que, malgré le nombre considérable de bêtes à cornes qui ont été métériorisées chez moi, je n'ai perdu qu'un jeune taureau auquel on n'eut pas le temps de l'administrer.

Une once de chlorure de chaux dissous dans un bouteille d'eau ordinaire, produit le même effet, et souvent avec plus de promptitude. Ce dernier moyen, étant moins dispendieux, mérite d'ailleurs être préféré.



Moyens de prolonger la durée des vieux Arbres.

L'expérience démontre que la séparation, par la hache ou par accident, d'une branche un peu forte d'un arbre déjà vieux, lui cause une blessure dont il ne peut plus se guérir en la recouvrant d'écorce, s'il est abandonné à lui-même. Alors le contact de l'air, de la pluie et autres influences atmosphériques, et l'action des vers à bois et du bec des pics, ne tardent guère à désorganiser complètement la partie dénuée par cette plaie. Il s'y forme bientôt de petits réservoirs d'eau pluviale et d'insectes, qui accélèrent, plus ou moins vite, la carie et la pouriture du cœur de l'arbre jusqu'aux racines. Dès lors sa croissance cesse, ses feuilles s'étiolent, ses fruits deviennent rares et chétifs, et l'arbre finit par périr.

Pour obvier, autant que possible, à ces graves inconvéniens dans les vergers de Veyrac, où j'ai des arbres précieux par la qualité de leurs fruits et la beauté de leur branchage, je fis bâtir, il y a dix ans, à chaux et à sable tous mes

arbres creux (tels d'entre eux reçut dans ses flancs un plein tombereau de pierres et de mortier). Tous les ans , en automne , je fais recrépir de nouveau ceux qui en ont besoin. Un maçon et son aide peuvent en repasser trois cents par jour.

Depuis que je prends cette précaution , je n'ai perdu aucun de mes vieux arbres. Ils ont repris une vigueur nouvelle , et me donnent des fruits en quantité. Cette méthode m'a également bien réussi sur des chênes , des ormes et des tilleuls séculaires. La chaux stimule si activement les parties de l'arbre encore vivantes qu'elle touche , que j'ai vu des trous de six pouces de diamètre remplis de maçonnerie se refermer hermétiquement deux ou trois ans après avoir été bâtis.

Le Maréchal-de-camp, Baron HIGONET.



CALCUL VÉSICAL REMARQUABLE.

Le sieur Jaudy, de Sévérac, qui a été un moment célèbre sous la dénomination de *Petit-Maire* dans l'affaire des communaux, portait depuis environ quarante ans ce germe de destruction, et cela sans le savoir, lorsque, appelé près de lui pour lui donner mes soins dans une des nombreuses affections des voies urinaires qui le tourmentaient depuis l'âge de douze ans, ma sonde justifia mes tristes pressentimens. Il y a environ trois ans que je lui annonçai cette triste nouvelle. Momentanément soulagé de ses douleureuses épreintes, il refusa l'opération pratiquée, soit par nous, soit par les maîtres de l'art auxquels nous l'aurions adressé à Montpellier. Dans une recrudescence de ses douleurs, il se refusa au broiement comme il s'était refusé à l'extraction de ce corps déjà volumineux. Je ne pus même obtenir de lui la suppression de l'abus du vin, qui ramenait sans cesse les épreintes. Bientôt impliqué, comme chef de la révolte, dans l'affaire de nos communaux, il erra, pour échapper à la prison, pendant six mois de la mauvaise saison. La fatigue, les privations suivies d'excès dans le régime donnèrent à sa pierre un volume bien plus considérable; et lorsqu'il fut renvoyé en liberté, il se trouva bien rarement et pour des intervalles très-courts dans la possibilité de se livrer aux travaux pénibles qui faisaient vivre cet ancien soldat, incapable de tendre la main.

C'est dans la succession de douleurs atroces incessantes pendant 15 à 20 jours, et de calme parfait troublé bientôt par de nouveaux écarts de régime, que se sont passés les dix premiers mois de l'année dernière. A cette époque, même refus de l'opération pendant le calme, tandis qu'il la désirait au milieu de ses douleurs. Mais les conditions favorables avaient disparu : la sonde, nous instruisant du volume de la pierre, ne nous permettait plus ni la lithotritie, ni l'extraction par le périnée (au-dessous des bourses), et n'aurait laissé qu'à la taille hypogastrique (pratiquée sur le milieu du bas ventre), quel-

ques chances de réussite qu'une fièvre hectique, qui a duré trois mois, est venu nous enlever.

Il a succombé à l'âge de 55 ans, après ces trois mois de douleurs atroces dont n'auraient pas approché celles de l'opération.

Le calcul d'une grosseur intermédiaire entre celle d'un œuf de dinde et celle d'un œuf d'autruche représente une ovale, à la petite extrémité de laquelle serait soudée à angle droit une petite tête de la grosseur d'une forte noix. Longitudinalement, cette ovale a près de 11 pouces de tour, transversalement, près de 7 pouces. Son poids est de 14 onces 1/2, ou 454 grammes : il paraît formé de plusieurs sels différens. D'après les apparences, un noyau d'acide urique, dont une partie est encore visible, serait recouvert de phosphate ammoniaco-magnésien.

La grosse extrémité du calcul occupait le col et le bas-fond de la vessie. La petite tête était sensible au-dessus des os du pubis. La face inférieure, lisse et d'un blanc de marbre, offre deux sillons pour deux replis correspondans de l'organe. La petite tête, au contraire, est couverte d'aspérités résultant d'une cristallisation irrégulière; elle était sans doute la cause des plus vives douleurs éprouvées par Jaudy.

Ce calcul n'a que sept aînés pour la taille dans les fastes de la science.

LAQUERBE, *d. m.*

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HISTOIRE LOCALE.

Archéologie.

L'Archéologie, c'est l'histoire, car l'histoire des peuples se trouve aussi dans les monumens qui révèlent leur goût pour les arts et servent à faire apprécier l'état actuel de leurs connaissances, de leur génie, de leur civilisation. C'est en interrogeant de tels témoins, en étudiant la filiation des progrès qui les lie entre eux, qu'il est possible d'arriver à compléter l'histoire morale d'un peuple dans toutes ses phases de grandeur et de décadence.

Les monumens sont donc au nombre des legs précieux qu'un siècle peut faire au siècle qui le suit : si les livres sont la chronique de l'esprit, les monumens sont la véritable chronique de l'art. Par eux, l'artiste succède à l'artiste, l'art suit sa période et va continuant les traditions du passé et les embellissant de toutes les découvertes du présent.

Enoncer le but de l'Archéologie, c'est déclarer son importance, c'est justifier l'intérêt qu'elle inspire.

Les temps sont passés où l'homme de goût se croyait dispensé de connaître les productions réputées barbares, et où l'ignorance, cachée sous le voile du dédain, flétrissait de l'absurde épithète de gothique tout ce qui tenait aux arts et à la littérature du moyen-âge. Aujourd'hui chacun est désireux de lire dans les archives du passé ; chacun obéit à cette tendance si vive et si naturelle de l'esprit humain qui le porte à expliquer ce qui est obscur, à découvrir ce qu'il ignore.

Eh ! quelle ambition fut plus légitime ? Il n'est pas de lieu qui n'ait ses traditions de gloire ou de douleurs. A chaque pas

nous foulons les cendres de nos pères : la charrue sillonne le sol où fleurirent jadis d'opulentes cités : sous cette voie publique, on découvre des tronçons de colonnes ; le pavé de nos places cache des tombeaux, des urnes funéraires : les statues mutilés du paganisme gisent obscurément dans les fondemens d'une cabane ; là se montrent les restes imposans de ces routes tracées par les Romains dans toutes les parties de leur vaste empire ; ici des médailles frappées en l'honneur des souverains qui ont dominé les nations. Quels sujets de méditation pour l'historien et le philosophe !

Au rapport de Strabon, une ville nommée Carentomag s'élevait autrefois sur les bords de l'Aveyron, vers les lieux où depuis a été bâtie Villefranche. Les ruines découvertes au mois de décembre 1827, dans les domaines des anciens Doctrinaires, n'appartiendraient-elles pas à cette antique cité ? En défonçant le sol, on trouva des pavés réunis par un ciment aussi dur que la pierre, des compartimens de murs revêtus de stuc et de peintures qui conservaient encore leurs couleurs ; des acquéducs de béton, des briques d'une dimension énorme, des médailles au coin des empereurs, des débris de mosaïque, un médaillon en agathe sur lequel était gravée la figure du berger Pâris, une tête de Bacchus en marbre blanc d'un beau grain, et un petit bouclier qu'on supposa faire partie de la statue de Minerve (1).

Quelques années auparavant, un cultivateur de Mauron, en labourant son champ, découvrit dans un sillon une couronne d'or artistement travaillée, et qui avait dû parer le front de quelque princesse gauloise (2).

A quel genre de catastrophe doit-on attribuer la disparution de cette ville dont les ruines sont ensevelies dans nos champs et qui n'a laissée aucun souvenir traditionnel ? Cet aux antiquaires et aux géologues qu'il appartient de résoudre cette question. Les événemens anciens ne sont pas les seuls dont le souvenir se perd dans l'oubli. Aux 12e, 13e et 14e

(1) Ces deux objets sont entre les mains de M. le vicomte de Corneillan.

(2) Un de nos collègues, M. Soulié, de Villefranche, fit l'acquisition de ce diadême au prix de 618 fr., valeur intrinsèque. Il faut ajouter qu'il n'était pas entier.

siècles, il existait dans nos contrées un grand nombre de villages dont la mémoire comme les vestiges sont complétement effacés.

Que sont devenues ces idoles grossières qu'adoraient nos aïeux ? Abattues par les premiers chrétiens, plusieurs dûrent être conservées dans leurs temples comme monument glorieux de la victoire que venait de remporter la religion nouvelle sur l'idolâtrie. Une de ces idoles a été récemment retrouvée dans l'église de Taurines : elle vous sera représentée.

Près d'Espalion existe un temple ancien appelé l'*Eglise de Perse*, qui renferme de précieux débris des siècles passés. A l'intérieur, un cordon saillant et circulaire laisse voir autour de la nef une multitude de figures bizarres grossièrement sculptées, qui probablement furent réunies dans cet édificice aux dépens de quelque construction païenne. Au-dessous du grand autel, se trouvait un bloc carré de pierre incliné vers un bassin évidemment destiné à recevoir le sang des victimes qu'on immolait en ce lieu.

Dans l'église de Prades, canton de Salars, on a fait une découverte à peu près semblable.

N'avez-vous pas eté frappés comme moi d'étonnement à l'aspect de ces énormes pierres nommées *Dolmen*, qui nous rappellent les usages celtiques et ces temps barbares où les Druides offraient leurs affreux sacrifices ? On a beauconp disserté sur ces dolmen, et fait très-peu pour expliquer leur origine et leur destination. Le mieux serait d'y pratiquer des fouilles. Il en existe un grand nombre dans ce département, et nous pourrons facilement y porter nos investigations.

Presque tous nos monumens d'architecture ont été dégradés par le temps, la haine ou l'insouciance des hommes. Ce sont des églises, des cloîtres, des châteaux. Un grand nombre de ces édifices datent du moyen-âge. Tels sont l'église de Najac, celle de Conques, la collégiale de Villefranche, l'église de Connac, notre cathédrale si admirable dans ses détails, si imposante dans son ensemble, dont la description artistique est encore à faire, dont l'histoire même est incomplète.

Quant aux châteaux, la plupart n'offrent plus que des ruines : quelques-uns remontaient aux temps de la race carlovingienne ; c'était l'architecture lourde et massive du Nord,

avec ses donjons, ses meurtrières, ses machicoulis, ses passages étroits, ses fossés, et tout ce que l'esprit de domination ou de crainte empruntait de moyens à l'art, à cette époque agitée où la puissance féodale commençait à s'élever sur les débris de la puissance publique.

La cathédrale de Rodez appartient à l'architecture nommée de convention gothique, et réunit les différentes nuances que subit l'art au moyen-âge dans le long intervalle qui s'écoula depuis l'époque où ses premiers fondemens furent jetés, jusqu'au couronnement de l'œuvre.

Cette architecture s'essaya d'abord par de massifs monumens; elle présenta un reste visible d'habitudes romaines modifiées par les goûts des peuples barbares : c'est le style roman.

Mais le plein-cintre et l'attique romans furent bientôt épurés par les traditions venues d'Ionie, et virent naître l'architecture byzantine pure dont l'église de Conques présente le type.

A la fin du 11[e] et dans le 12[e] siècle, cette couleur byzantine domina, surtout dans nos monumens du Midi, et avec des nuances toutes locales. Ici le byzantin pur, sans alliage, sans motifs hétérogènes; là l'architecture lombarde, qui est la corruption du type grec; plus loin, le type sarrazin.

A cette facture succéda la fabrique ogive, cette noble et majestueuse composition du 13[e] siècle, remplacée elle-même par le style fleuri du 15[e], que détrôna celui de la Renaissance, lorsque les arts remontèrent vers leur source.

L'architecture ogive est toute nationale, et appartient en propre à la France. C'est l'imitation de ces nefs, de ces arcs-boutans, de ces sombres voûtes, de ces colonnes fuselées, de ces gros piliers, œuvre de la nature, trouvés dans les forêts saliques, avec les mystiques vitraux, dans le jeu des rayons solaires, de l'aurore purpurine, à travers les bruissans feuillages. Tout, dans l'art du 13[e] siècle, les petites issues secrètes, les longues galeries, les figures d'oiseaux et d'animaux sauvages, les nervures, les arêtes, les hautes tours, tout nous révèle cette imitation.

Paléographie.

Si l'étude des antiquités est la plus propre à enflammer la curiosité et à stimuler le zèle, elle présente des difficultés ar-

dues. L'état des lettres, en France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque où la langue latine se perdit dans un nouvel idiôme, a été tracé d'une main habile par les Bénédictins. Nous possédons de nombreux documens historiques, depuis la découverte de l'imprimerie ; mais le long intervalle qui sépare ces deux périodes a été jusqu'à nos jours presque entièrement couvert d'épais nuages. Le fil des traditions orales et écrites se trouve à chaque instant interrompu. Les seules traces des événemens sont reléguées dans quelques anciens titres, quelques chroniques ignorées, et surtout les cartulaires des moines, seuls hommes qui eussent une teinture des lettres dans ces siècles d'ignorance. Il faut donc péniblement fouiller dans de vieux manuscrits qui, lorsqu'ils ont été épargnés par la rouille du temps, exigent beaucoup de temps et de soins pour être déchiffrés : et encore ici que de lacunes dans ces poudreuses archives ! Quand les Anglais furent expulsés du pays, au 14e siècle, ils emportèrent avec eux une foule de documens qu'on dit avoir été conservés à la tour de Londres. Plus tard, le comté de Rodez et les vastes domaines de la maison d'Armagnac ayant été réunis à la couronne, l'état réclama tous les titres de ce grand fief, qui furent réunis à Pau, où ils se trouvent encore. Enfin, dans les temps d'anarchie, nos vieux trésors historiques ont été jetés à brassées dans des feux de joie, les bibliothèques, les archives des communautés dispersées et dilapidées Cependant, tout n'a pas péri ; il existe à Rodez un vaste dépôt où l'on entassa pêle-mêle, il y a 45 ans, tout ce qui put être sauvé des fureurs du vandalisme.

Ce serait une œuvre éminemment utile de compulser ces anciens documens, de les classer, et surtout d'apprendre à les lire. Espérons que l'administration sentira la nécessité d'avoir un archiviste formé à l'école des chartes, qui empêche la science paléographique de se perdre entièrement parmi nous.

Ces vieux titres, ces chartes, ces manuscrits se rapportent principalement à la période féodale si féconde en guerres intestines, en expéditions aventureuses, en épisodes dramatiques. Là se dessinent à grands traits l'enthousiasme religieux des Croisades, et l'élan national qui arracha la France vaincue à la domination de l'Angleterre; là se rattachent aussi l'affranchissement des communes, la poésie des troubadours, les hauts faits de cet ordre célèbre de chevalerie à qui l'envie fit

un crime de sa gloire pour n'en être plus importunée, et la convoitise de ses richesses pour les lui ravir.

Les Templiers avaient sept commanderies en Rouergue ; ils y possédaient beaucoup de biens : un de leurs grands maîtres les plus illustres y avait pris naissance, et ils ont disparu sans laisser d'autres traces de leur passage que le souvenir de leur malheur, enveloppé d'un voile de mystère que le temps encore n'a pu soulever. Un ancien historien peu connu nous a transmis le nom des quatre Templiers du Rouergue qui figurèrent dans ce drame effroyable dont le dénouement fut, comme on sait, le bûcher. Ils s'appelaient Geraud de Caus, Hugues de Calmont, Guillaume de Cardaillac et Bertrand de Gasq, de Rodez.

La littérature du moyen-âge, la poésie provençale n'est pas non plus sortie sauve de l'épreuve du temps et des révolutions. Un savant antiquaire, l'abbé de la Rue, vient, il est vrai, d'arracher à un injurieux oubli une partie de ce legs des siècles passés; mais ses recherches n'ont guère embrassé que le nord de la France, et la patrie de la gaie science fut aussi dans le Midi. Dieudonné de Prades, Hugues Brunet, Folquet de Lunel, étaient du Rouergue; et ces poètes errans, en chantant les guerriers et les dames, acquirent dans leur temps de la célébrité.

Les amis des arts exploreront tous nos monumens; ils exhumeront les richesses archéologiques ignorées, et qui cependant sont si précieuses pour l'histoire du sol où elles restent enfouïes. Nous demanderons tous pitié et merci pour ces chefs-d'œuvre de la patience et du génie, qui servent de carrière au premier vandale qui en demande l'exploitation. L'antiquaire recueillira de village en village les traditions des vieillards, les fragmens de poésie populaire : il observera les usages, les superstitions, les idiomes, toutes ces nuances locales qui s'effacent sous la teinte uniforme de la civilisation. Chaque pays a ses épisodes que les écrivains du pays feront connaître, et ils conserveront ainsi ce parfum de localité si souvent perdu sous des plumes étrangères.

Histoire du pays en général.

Pour qu'on puisse un jour faire une synthèse historique digne de la France, il faut que dans les provinces chacun éla-

bore les matériaux ; que chaque ville, chaque canton, chaque département produise au grand jour, mette en relief tous les faits qui composent son histoire et celle des hommes qui l'ont illustré. Bien que nous possédions déjà d'importans et précieux travaux en ce genre (1), il reste encore des lacunes à combler.

On s'est surtout attaché jusqu'ici à décrire la vie des grands personnages qui ont dominé le pays, et à raconter leurs expéditions guerrières. Il est bon sans doute de connaître les races princières et les événemens les plus saillans d'une contrée ; mais là n'est pas toute l'histoire : la vie sociale d'un peuple ne se manifeste pas seulement dans des faits éclatans.

La France moderne est sortie d'un grand creuset où l'on avait entassé et fait fondre, pendant dix siècles, toute sorte de matières et de débris. Races Romaines, races Gauloises, races du Nord ; langues appartenant aux systèmes d'Orient et d'Occident ; législations Romaine, Chrétienne, Barbare, de ce mélange informe, tumultueux, violent de principes hétérogènes, il est sorti une conséquence non identique en elle-même : c'est la France actuelle. Le sens de cette France, considéré comme conséquence du passé, dépend donc intimément de la signification de chacun de ses principes. On ne peut affirmer d'une manière générale ce que la France est et représente, sans avoir arrêté le sens rigoureux de chacun des élémens dont elle est formée. De là vient la nécessité impérieuse, inflexible, d'étudier séparément et avant tout l'histoire de toutes les idées particulières, les séries de tous les faits spéciaux ; d'étudier chaque race, chaque langue, chaque code, chaque religion, chaque ville, chaque famille, s'il se pouvait, car la France d'aujourd'hui, c'est la réunion et la fusion intime de tout cela.

Nous devons donc, pour opérer d'une manière rationnelle, embrasser dans nos études une foule de rapports ; éclaircir l'histoire du christianisme dans nos contrées, celle des races libres et des races esclaves, celle du régime municipal sous les Romains, sous les Visigoths, et, à travers la longue pé-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire du Rouergue*, par M. l'abbé Bosc. — *Essais sur l'Histoire du Rouergue*, par M. de Gaujal. — *Description du département de l'Aveyron*, par M. A. Monteil.

riode féodale, examiner l'origine et les développemens des trois forces qui sont en jeu dans le corps social, leurs rapports entre elles aux différentes époques, leur antagonisme, cause des grandes révolutions qu'ont subi nos constitutions politiques; faire l'histoire des écoles, des métiers, des corporations religieuses et marchandes, de l'architecture, du langage, des mœurs domestiques; en un mot, étudier les progrès de la civilisation sous toutes ses faces, et de cette manière nous pourrons lier le passé au présent, et déchirer les voiles épais qui couvrent la plupart des choses qui ne sont plus.

Histoire des Individus.

Puis, si de ces considérations générales nous passons aux individualités, un vaste champ s'ouvrira aux travaux des biographes, et la tâche deviendra pour eux brillante et facile.

Ils signaleront à la reconnaissance nationale les noms des guerriers qui ont versé leur sang pour la patrie, des orateurs dont la voix éloquente a su faire respecter ses droits, des écrivains qui ont jeté sur elle un si vif éclat. Ils diront quel fut le zèle, l'intégrité, la science de la magistrature; ils offriront enfin des couronnes à ces hommes qui, voués au bonheur de leurs semblables, ont acquis le plus beau des titres, celui de bienfaiteurs de l'humanité.

La France fut toujours la terre classique du courage, et notre pays peut se glorifier d'avoir en tout temps largement payé sa dette. C'est au Rouergue que Malte dut ses deux plus célèbres grands-maîtres, Dieudonné de Gozon et Jean de Lavalette. Avant eux, Guillaume de Saunhac, chef de la milice du Temple, avait fait retentir la Palestine du bruit de ses exploits.

La première et seconde race des comtes de Rodez produisirent des guerriers renommés. Qui ne connaît Bernard d'Armagnac, ce fier connétable dont l'audacieuse ambition mit en péril la puissance royale et le rendit un instant maître des destinées de la France? Mais parlons plutôt des services rendus à la patrie, et dans cette énumération, nous ne vous oublierons pas, ô vous qui, dans des temps de funeste mémoire et lorsqu'un peuple ennemi voulait imposer son joug à notre belle France, donnâtes le signal de l'affranchissement! Gar-

rigues, Pollier, Nattes, Landorre, Sévérac, Rességuier, Laparra, et vous tous qui prîtes les premiers les armes contre les Anglais maîtres d'une partie de nos provinces, et qui, par votre valeureux exemple, sûtes entraîner les autres peuples d'Aquitaine! Nous signalerons aussi le patriotisme de ces religieux de Bonnecombe, qui aimèrent mieux réduire leurs maisons en cendres que de les voir tomber au pouvoir de l'ennemi. De tels souvenirs élèvent l'âme et la saisissent d'un noble enthousiasme. Ils expliquent cette haine profonde que nos ancêtres avaient vouée à l'Angleterre, parce qu'ils sentaient vivement la blessure faite à l'orgueil national.

Notre pays a donné le jour à deux maréchaux de France, Amaury de Sévérac, dont la mort fut si tragique, et le maréchal de Belle-Ile, habile ministre autant que grand homme de guerre.

Nous pourrions citer encore, parmi nos anciennes notabilités guerrières, Louis d'Arpajon, dont l'expédition contre les Turcs, au milieu du 17e siècle, aurait honoré un souverain, et cette famille d'Estaing, si féconde en illustrations de tout genre et qui avait parmi nous la plus belle origine.

Puis, pour couronner dignement le passé par l'œuvre du présent, nous dirons que, de nos jours seulement, vingt officiers généraux ont dû leur élévation à leur bravoure et à leur mérite, dans ces temps de périls et de gloire où nos armées, sous la conduite du plus grand capitaine des temps modernes, forçaient les barrières de tous les états de l'Europe.

Le Rouergue a donné d'illustres prélats à l'Eglise. L'un d'eux, dont la mémoire est encore vénérée, dota notre pays de son plus beau monument d'architecture; à un autre le Christianisme a dû naguère une de ses plus belles apologies.

Pendant les ravages d'une affreuse épidémie, Villefranche vit deux de ses citoyens, Dubruel et Pomayrol, faire revivre les prodiges de dévouement dont l'immortel Belzunce avait donné l'exemple.

Nous comptons des hommes d'état, des jurisconsultes, des médecins, des artistes, des savans distingués, de grands écrivains. Vous savez tous que Saint-Geniez fut la patrie de Raynal, que Laromiguière naquit à Livignac, et que Millau s'honore d'avoir donné le jour à un publiciste dont la renommée est devenue européenne.

Il serait trop long de citer ici le nom de tous les hommes qui doivent trouver place dans notre Panthéon littéraire : je n'ai pu qu'effleurer ce sujet. Ce sera à vous, Messieurs, à compulser avec soin nos Annales pour en réunir les élémens épars, et de vos mains sortira l'ouvrage le plus digne d'être offert à vos concitoyens.

Hippolyte de BARRAU.



MUSÉE AVEYRONNAIS.

L'un des objets que se propose la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, est la formation d'un Musée départemental où seront réunis les diverses productions de notre sol et de notre industrie, et de vieux monumens de l'histoire locale. Ce but, elle ne peut l'atteindre qu'autant que ses membres voudront y concourir de toutes leurs forces, et qu'ils seront aidés par ceux de nos concitoyens qui, sans appartenir à la Société, savent apprécier ses efforts. Je me permettrai aujourd'hui d'attirer leur attention sur deux objets :

1° L'herbier ;

2° La collection géologique et minéralogique du département.

Ces deux objets seront long-temps encore la partie la plus importante de nos collections, comme ils en seront la plus utile Mes lecteurs sont trop à portée d'apprécier par eux-mêmes combien la botanique, la géologie et la minéralogie ont de points de contact avec les arts, l'agriculture et l'industrie, pour que je m'étende sur ce sujet. Je me bornerai à présenter quelques instructions auxquelles je prie d'avoir égard les personnes qui voudront bien travailler à enrichir le Musée aveyronnais.

Herbier.

La possession de toutes les espèces de plantes du département, la connaissance exacte des diverses localités où elles croissent, des terrains et des sites qu'elles affectionnent ; celle de leurs noms vulgaires et des usages auxquels elles sont employées, sont nécessaires pour pouvoir composer un répertoire tant soit peu exact de nos richesses végétales. C'est pourquoi nous prions ceux de nos concitoyens qui s'occupent de botanique ou qui, prenant intérêt à nos travaux, voudront concourir à la formation de l'herbier de la Société, de nous adresser au moins trois échantillons de chaque

espèce, et d'accompagner chaque espèce d'une étiquette portant :

1° Le nom scientifique de la plante (1); 2° le nom de la localité où elle croît; 3° la nature du sol ; 4° les sites où elle vient de préférence; 5° l'époque de l'année où les échantillons auront été cueillis ; 6° le nom vulgaire; 7° les usages auxquels elle est employée.

Ces divers points ne seront pas toujours remplis ; bien souvent même il sera impossible de le faire; mais j'aurai toujours indiqué les objets importans qu'une étiquette doit renfermer autant que possible, en recommandant de les remplir autant que les circonstances le permettront.

Je dois recommander encore d'apporter quelques soins dans la préparation des échantillons. L'on comprendra que l'herbier de la Société des lettres, etc., étant en quelque sorte une propriété départementale, il importe qu'il soit fait avec soin (2).

Collection Géologique et Minéralogique.

Le sol de notre département est extrêmement varié : plusieurs ordres de formation se le partagent et se succèdent les uns aux autres, de manière à permettre, sur plusieurs points, aux géologues, de suivre presque sans interruption la série des terrains depuis les plus anciens jusqu'à ceux que leur âge rapproche de notre époque. Il en résulte une grande variété dans les roches qui les composent et dans les débris organiques qui caractérisent la plupart d'entre eux.

J'engage mes collègues à porter leur attention sur le sol des localités qu'ils habitent, sur les minéraux, pétrifications, fossiles, stalactites, etc., qu'elles renferment. Il y a dans presque chaque localité des endroits renommés pour les curiosités naturelles qui s'y trouvent; qu'ils veuillent bien les

(1) C'est pour nous la partie la moins importante de l'étiquette, et quand même elle y manquerait, nous serions à même de remplir facilement cette lacune ; aussi l'ignorance du nom technique ne devra pas être un obstacle aux envois qu'on voudra nous faire.

(2) Comme, à part l'herbier du département, la Socité désire former un herbier général, nous invitons nos correspondans à nous envoyer les espèces dont ils pourront disposer.

visiter et adresser au Musée les produits de leurs explorations.

Qu'ainsi que nous l'avons recommandé pour les plantes, les échantillons soient accompagnés d'une étiquette sur laquelle sera soigneusement désigné le lieu d'où ils proviennent. Que les fossiles soient toujours accompagnés de la roche qui les renferme, et toujours en échantillon double, s'il est possible, pour que la détermination en soit plus facile.

Avec un peu de zèle de la part de nos collègues et de nos concitoyens, notre Musée ne peut manquer de s'enrichir et de présenter bientôt un grand intérêt. Des localités peu étendues offrent souvent une grande variété dans la composition de leur sol et, dans un pays comme l'Aveyron, l'on a souvent peu de chemin à faire pour se procurer plusieurs espèces des plus intéressantes. Je n'en citerai qu'un exemple : les environs d'Arvieu que M. le docteur Adolphe de Barrau se propose de décrire, et qui, dans un espace très-peu étendu, présentent au géologue et au minéralogiste un grand nombre de roches et de minéraux les plus remarquables, comme les granits, le trapp, la serpentine, l'amphibolite, le gneiss, le phyllade, l'éclogite, le talc, la grammatite, la disthène, les grenats et plusieurs autres espèces dont le détail serait trop long. Cette localité n'est pas la seule, dans notre département, qui présente une telle richesse.

Quoique principalement consacré à renfermer les productions du département, le Musée aveyronnais ne doit point se borner à cela. L'étude des sciences naturelles ne peut manquer de faire un jour partie des cours suivis dans nos établissemens d'instruction publique. Le Musée aveyronnais pourra offrir aux élèves un moyen d'étude qui ne contribuera pas peu à leurs progrès. Pénétrés de cette idée, plusieurs de nos collègues ont offert à la Société des objets d'histoire naturelle étrangers à nos localités, et qu'elle a acceptés avec reconnaissance.

Jules BONHOMME, *conservateur*.

INSCRIPTIONS.

Presque toujours les monumens sont accompagnés d'inscriptions destinées à faire connaître leur destination, l'époque de

leur construction, le nom des fondateurs, et souvent un grand nombre d'autres circonstances accessoires. En elles se concentre souvent l'histoire des monumens. Il importe donc de recueillir avec soin toutes les inscriptions sans exception qui peuvent se trouver dans le département. Rien n'est plus facile. Il suffit de prendre du papier gris que l'on mouille, de l'appliquer sur la pierre et de frapper doucement avec une brosse sur les lignes qui font les lettres ou les bas reliefs. L'inscription se trouve parfaitement appliquée sur le papier.

Quant à celles qui par leur position ne peuvent-être ainsi décalquées, il faut en prendre une copie, ou plutôt un dessin aussi exact que possible.

On est prié de les faire parvenir au secrétariat de la Société en les accompagnant d'une notice descriptive du lieu, du monument où elles se trouvent.



ÉGLISE NOTRE-DAME DE VILLEFRANCHE.

La petite église du Calvaire ou de St-Jean-d'Aigremont, auparavant St-Carpil, du nom de S.-Carpas, évêque de Troade, était la paroisse de Villefranche, en 1252, époque où fut fondée notre cité, sur la rive droite de l'Aveyron. Cette église se trouvant trop petite et trop éloignée pour la population, on prit le parti d'en construire une seconde plus vaste et plus commode devant la place. Jusqu'à l'édification de cette église, on éleva sur les lieux une chapelle desservie par un chapelain, au nom du curé de St.-Jean d'Aigremont, comme on le voit d'après une procuration faite par Ossillon de Morton, curé de St-Jean, à Géraud de Glax, chapelain à Villefranche, pour terminer le différend qui s'était élevé en 1282 entre les consuls de la ville et lui au sujet du droit des mariages.

C'est dans ce temps où les peines canoniques étaient commuées en aumônes pour la construction des églises, que l'église paroissiale de Villefranche commença d'être bâtie en l'an 1260 ; et, suivant certains mémoires, on extrayait la pierre du terroir appelé Ste.-Marguerite, autrefois Notre-Dame-de-Pitié.

Dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, on trouve une requête présentée, en 1409, au roi Charles VII par les consuls et les habitans de Villefranche, dans laquelle il est marqué que la première pierre des fondemens de notre ville fut placée en 1252, et qu'on travailla en même temps à une nouvelle église paroissiale dont les travaux furent suspendus jusqu'en 1327, à cause de l'occupation de la Guienne par les Anglais.

Cependant, le curé de St.-Jean-d'Aigremont conserva toujours sa juridiction en qualité de curé sur la nouvelle église, jusqu'à ce que l'évêque de Rodez, Pierre Pleine de Chassaigne, eût transféré l'archiprêtré de Rodez à Villefranche, en 1301, et lui eût annexé les églises de St.-Jean-d'Aigremont, de St.-Jean-de-Venzac et de St.-Mémory, ou la Magdeleine, en qualité d'églises succursales.

L'archiprêtre conserva le droit qu'il avait au chœur du chapitre de Rodez d'être assis auprès des archidiacres avec l'habit ordinaire du chœur, ainsi que celui d'avoir sa place au synode, de lever même des droits synodaux à proportion de son district. Tous les ans, au jour de Pâques, il payait lui-même de ses deniers à l'évêque ou au chapitre une *albergue* ou *pastum*, qui est une distribution manuelle consistant en pain et en argent, jusqu'à la valeur de dix écus.

Le premier archiprêtre que l'on trouve établi à Villefranche est Hugues de St.-Gemme, mentionné par la transaction qu'il passa en qualité d'archiprêtre, le 14 septembre 1302, avec Pierre Pleine de Chassaigne, évêque de Rodez, avec dom Elie, abbé de Loc-Dieu, et son monastère, laquelle confirme audit archiprêtre une pension de cinq setiers froment et de cinq setiers d'avoine, établie, en 1272, par un autre abbé de Loc-Dieu nommé dom Bernard, et ses religieux, en faveur de Raymond Boyer, curé de St.-Mémory, pour le terroir de l'Albenque, situé dans la paroisse de St.-Mémory.

En reconnaissance de l'établissement de l'archiprêtré à Villefranche, on mit à la deuxième et à la troisième clef de la voûte les armes de Pierre Pleine de Chassaigne, qui sont d'azur, à trois demi-vols d'or, et celles de Hugues de St-Gemme, qui sont d'azur, à trois roses d'argent, avec une étoile d'or posée en cœur. A la première clef, on mit la Vierge tenant l'Enfant-Jesus, parce que l'église était élevée en l'honneur de Marie; à la quatrième et à la cinquième clefs, les armes du pape Nicolas V, qui érigea l'archiprêtré en chapitre, l'an 1448 (ces armes sont d'azur, à trois pattes d'argent), et celles de Costini, premier prévôt, qui sont d'azur, à la tour d'argent, à la bande d'or brochant sur le tout.

Les fastes consulaires marquent qu'en 1327 on termina le petit clocher situé au nord, à côté de la chapelle du Rosaire; et qui sert de degré pour monter à la tribune, où étaient placées les orgues; qu'en 1474, l'on posa la sixième clef de la voûte, et qu'en 1536 l'on acheva la construction de l'église.

L'église de Notre-Dame est sans contredit un de nos plus beaux édifices religieux: il appartient au genre gothique. Le portique, si beau par la gravité de son style, se fait remarquer par deux portions d'arc se réunissant pour former une croix de dentelures. Tel est le jeu immense que laisse à l'artiste le

gothique, qu'il a pu répandre avec profusion sur le portique des niches arrangées de manière qu'on ne les prendrait point pour des dispositions de la statuaire. Ces niches, veuves de leurs saints par le vandalisme des révolutions, se font remarquer par l'élégance du travail, par la délicatesse des découpures qui se dessinent tantôt en croix dentelées, tantôt en feuilles de vigne, quelquefois en grappes de raisin ou en feuilles d'acanthe.

Dans l'intérieur de l'église, point d'architecture claustrale: de simples et longues colonnes en faisceaux, ramifiées à leur sommet, s'épanouissant en fusées, projettent dans les airs leurs délicates nervures, et forment ces ogives élégantes qui se croisent à leur foyer et qui sont comme la charpente de la nef aérienne de notre église. Les deux rosaces latérales du chœur, les fenêtres ornées de vitraux peints échappés à la fureur du temps, répandent dans le sanctuaire ce demi-jour mélancolique qui convient si bien à l'architecture gothique.

Les ornemens du chœur se marient au genre de l'édifice : c'est un mélange de grave, de bouffon, de gracieux, représentant tantôt des démons et des moines, tantôt des vêtemens sacerdotaux, des croix, des calices.

Il y a sans doute beaucoupde poésie dans ces cloîtres silencieux sous lesquels se prolongent les soupirs de l'orgue, et qui semblent comme un lieu de recueillement et de mystère. Mais en est-il dépourvu de poésie, ce vaisseau plein de l'immensité de Dieu, qui permet à l'œil de plonger jusque dans les profondeurs du sanctuaire? Quel spectacle dans les solennités, quand les ombres du soir se pressant autour de l'edifice religieux, au milieu des sons de l'orgue, des chants des jeunes filles, des flots d'un encens pur, à la lueur des flambeaux projetant leur clarté sur les murs de l'église, apparaît à l'autel le pontife qui va bénir le peuple avec le pain sacré! Il y a dans ce tableau quelque chose de mystérieux qui absorbe l'âme et la plonge dans un extase profonde.

L'église de Notre-Dame menace ruine, à l'aile droite, du côté de la chapelle du St-Sacrement. Cette aile est si exposée à l'orage, que la culée qui supporte la chapelle est grandement détériorée.

Parlerons-nous du clocher destiné primitivement à servir de forteresse? Au-dessus de la balustrade devait s'en élever une

autre surmontée d'une flèche. Les quatre aiguilles qui ornent les quatres angles du clocher se font remarquer par la beauté des détails, et l'on pardonnerait à cette énorme tour d'écraser le porche de l'église, si elle était terminée.

Il faut se borner à faire des vœux stériles pour l'achèvement de notre clocher. Nous n'avons plus la foi qui a remué tant de pierres. Comme le dit Châteaubriand : « Une liberté d'industrie et de raison ne peut élever que des bourses, des magasins, des manufactures, des bazars, des cafés, des guinguettes, dans les villes, des maisons économiques ; dans les campagnes, des chaumières, et partout de petits tombeaux. »

L. GUIRONDET FILS.



JEAN D'ESTAING A CASSAGNES-BÉGONHÈS.

Le 21 de mars 1485, jour de St-Benoît, il y avait grand mouvement dans les quatre châtellenies du Rouergue. Des manans et des serfs, répandus sur les avenues de chacune des quatres villes, applanissaient les inégalités de terrain, creusaient des rigoles pour l'écoulement des eaux, séchaient la boue, faisaient, en un mot, par corvées, ce que nous appelons aujourd'hui journée de prestation ; d'autres élevaient d'espace en espace, au bord des avenues, des espèces de pierres milliaires ; celles-ci pavoisées d'armoiries, celles-là surmontées de petits tableaux, empruntant une devise au saint qu'ils représentaient ; d'autres fichaient en terre des croix de bois garnies de la palme, de la couronne d'épines, de la main saignante, de la lance et des autres symboles de la crucifixion. Dans l'intérieur, le spectacle était plus animé : ici, les consuls faisaient réparer les pavés, enlever les fumiers amoncelés dans les rues, barioler la maison commune, les maisons bourgeoises et leurs maisons consulaires de branches de buis vert, de tentures de diverses couleurs, ou de tapisseries brodées par l'aiguille des filles nobles : là, le capitaine du château du roi tirait de l'arsenal les quelques armes qui s'y trouvaient, pacifiques depuis un siècle, et qui dans un siècle devaient guerroyer encore ; rouillées depuis que l'Anglais avait quitté le sol de la Guienne, et qui devaient, dans les malheureuses guerres de religion, se dérouiller sur des poitrines françaises. D'un autre côté, les chapelains ne faisaient pas faute de travail et d'activité : les reliques, enfermées dans leur châsses d'argent, étaient étalées ; les vases sacrés, les fleurs, le luminaire, les bannières, les croix, les aubes blanches, les chasubles brodées, les chapes reluisantes d'or et les autres ornemens, tout était prêt ; et partout, sur tous les visages des vieux et des jeunes, des serfs et des nobles, se peignaient la joie secrète qui accompagne l'attente de quelque événement qu'on désire, et la confiance dans un espoir qu'on aime, dont on ne sera pas déchu. C'est qu'en effet un événement prochain était annoncé, et vous

pouvez mesurer l'importance des travaux à l'importance de l'événement, quand vous saurez qu'il ne s'agissait de rien moins que de la visite de Jean d'Estaing, chanoine camérier de la ville de Lyon, dom d'Aubrac, conseiller au parlement de Toulouse, nommé, par lettres du 28 décembre 1484, gouverneur du comté de Rodez et des quatre châtellenies du Rouergue, et pour la réception duquel des ordres émanés du comte publiaient qu'il lui fût fait les mêmes honneurs que l'on ferait à sa personne.

Des quatre châtellenies, Cassagnes-Bégonhès était certainement celle dont les préparatifs étaient le plus avancés. C'est que Jean d'Estaing devait commencer sa tournée par cette ville; et comme le Vendredi-Saint était le jour où ce seigneur devait y faire son entrée, il n'y avait guère, pour achever les travaux, que huit jours de disponibles. Cassagnes souffrait considérablement, depuis quelques années, de la disette du blé et des denrées : les inondations, la grêle et les orages avaient fait périr les récoltes et les bestiaux; la famine s'en était suivie, et nous en trouvons un témoignage éclatant, consigné dans un acte rédigé par le tabellion Arborier, de l'année 1482, où Guillaume Blanquet, et autres paysans du village de Pélegry vendent à sire Gaspard de Chaudesaigues, pour vingt francs tournois, la directe de Pélegry, de Bronganie et du Bousquet, « *propter famem*, dit l'acte, dans ce » style naïf des vieux titres, *propter famem et carentiam* » *bladi, ad redimendam famem, ob necessitatem; proh* » *dolor!* »

D'après les récits qui lui avaient été faits des malheurs de Cassagnes et des souffrances des habitans, il tardait au nouveau gouverneur de venir en juger par lui-même, de relever l'espoir par sa présence; et pour cicatriser la plaie de la misère d'une manière plus solennelle, peut-être dans un but d'utilité, en montrant le doigt de l'église au malade, afin que l'honneur de la guérison revînt à l'église, il eut soin d'appeler à son aide le concours de la religion. Nous allons raconter comment.

Cassagnes ne possédait jusqu'en 1471 qu'une petite église, contenant une chapelle dite des *Morts*, un autre fondée le 17 mars 1365 par Bertrand de Pharamond, en l'honneur de Saint-Sébastien, et un maître-autel dédié à Saint-Julien,

martyr à Brioude. Cette église, simple annexe de St-Martin, matrice, avait une voûte sans élévation, une nef sans étendue, un sanctuaire resserré, et un clocher bas et étroit posé au chevet sur le chœur. Ce fut par les soins de Bertrand de Chalençon, alors évêque de Rodez, que l'on entreprit de donner à cette église des dimensions plus grandes. En conséquence, la voûte fut élevée, la nef et le porche furent étendus; l'on débarrassa le chœur de la tourelle qui le dominait, et l'on construisit aux pieds de l'église, sur une large base, un clocher dont les proportions sont peu harmonieuses, dont le corps massif est pesant et sans goût. On remarque encore sur la tour qui forme l'escalier en spirale, et sur un angle saillant du clocher, à moitié hauteur, un écusson portant trois bandes d'argent, surmonté d'une crosse : on sait que c'était là les armes de l'évêque Bertrand de Chalençon. Ce clocher, commencé en 1471, n'était arrivé, onze ans après, qu'aux deux tiers de son élévation, et il y avait trois ans qu'on n'y travaillait plus, affligés qu'étaient les habitans de Cassagnes par la famine et les rigueurs de l'hiver. A Jean d'Estaing était réservé d'en terminer l'achèvement, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Ce fut le Vendredi-Saint qu'eut lieu l'arrivée du nouveau gouverneur. Le temps était calme, le ciel pur, le soleil radieux; et le printemps qui commençait à peine semblait, avec des jours plus beaux, promettre aussi des jours plus heureux, tant tous les visages réflétaient l'espérance et la joie! Dès le matin, la population des campagnes se réunit dans la ville, le clergé des paroisses environnantes, avec ses ornemens les plus précieux et bannières déployées; les seigneurs, avec leurs vassaux et leur livrée féodale, leurs écuyers et leurs équipages de chasse, et dès lors fut disposé l'ordre de procession qui devait recevoir Jean d'Estaing à la porte de Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles, par laquelle il devait faire son entrée. En première ligne, se tenait Jean de Châlons Bastard, châtelain préposé à la garde du château royal, armé de pied en cap comme partant pour une expédition militaire contre l'Anglais ou l'Albigeois, et portant le livre des lois, en sa qualité de juge des quatre montagnes du Rouergue. Il était suivi des quatre hommes d'armes appartenant au service royal par la levée du droit de commun de paix. Après eux venait le riche prieur de

St-Martin, Marc Brengues, jouissant d'une dîme de 280 setiers seigle, 20 setiers avoine, et d'un carnelage affermé 500 livres; et puis les abbés de Notre-Dame, de St.-Roch, de St.-Sébastien, de St.-Léonard, d'Auriac, de St.-Joseph, de Larguiès et autres, tous révêtus de leurs plus belles chapes et précédés de leurs croix et de leurs reliquaires. Puis on voyait les quatre consuls à la tête du conseil politique de la ville, composés de nobles, de bourgeois et de paysans; c'était Guillaume Sigal, Gérard Rudelle, Pierre Bosquet et Jean Sigal : leur messager, armé de la verge municipale, les précédait. Ils n'avaient alors que la bande d'étoffe bleue sur l'épaule pour toute marque distinctive; car ce ne fut que le 10 juin 1490, peu d'années plus tard, que par lettres patentes, enregistrées à Toulouse, ils reçurent le chaperon mi-partie noir et rouge pour eux, et brun et vert pour leur valet de ville, qu'ils devaient porter, à peine de 100 livres d'amende, dans les cérémonies publiques, notamment les saints jours du dimanche, lors des fêtes et des foires. Enfin, après le conseil politique, puis après les nobles, puis après les principaux bourgeois et marchands se pressait la foule pêle-mêle, composée de vilains, de truands et de serfs, de femmes et d'enfans, tous parés de leurs plus neufs habillemens, de leurs gonelles de bure et de leurs souquenilles de cadis gris; car la qualité et la couleur des vêtemens étaient alors, pour chaque classe, fixées par des édits.

La marche, ainsi composée, se rendit à la porte de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, où elle était depuis quelque temps dans l'attente, quand des pas de chevaux se firent entendre. Bientôt, au cri d'un héraut, le pont-levis s'abaissa, et la porte s'ouvrit devant Jean d'Estaing et son escorte, composée de l'abbé de Bonnecombe, de six gens-d'armes, de laïques et de religieux, mélange bizarre de frocs et de hoquetons, de croix et de hallebardes! Aussitôt s'avança Jean Bastard de Châlons, l'épée basse, le casque relevé, qui présenta les clefs du château et le livre de la justice; ensuite vint Guillaume de Rudelle, licencié ès-droit, qui débita une belle et bonne harangue, à laquelle Jean d'Estaing prit grand plaisir; et cela fait, après les saluts des consuls et des nobles, et les cris de joie du menu peuple, ce seigneur se dirigea incontinent, au milieu de la procession chantant le *Te Deum*, sans

s'arrêter à la caminade ou presbytère, où un appartement lui avait été préparé, vers l'église, dans laquelle tous entrèrent à sa suite, pressés et serrés, sans que personne restât dans la ville.

Quand les offices eurent été récités, quand la passion de notre Seigneur Jésus-Christ eût été prêchée par l'abbé de Bonnecombe, Jean d'Estaing se leva et fit une allocution très-noble, dans laquelle il exprimait combien il était ému des souffrances de la ville, et quel était son désir de les effacer et, remontant à la cause de ces malheurs qui pesaient sur Cassagnes, il en accusa l'indifférence du peuple pour la religion, son manque de foi, son peu de zèle pour le culte. Il rappela que la colère du ciel datait du jour de la cessation des travaux du clocher : « *Es muda vostra gleisa*, s'écria-t-il, » *paoûres peccadours, prégas pas maï en bostras amas,* » *que las campanas sonnount en lou clouquié.* »

Il finit en ranimant l'espoir de son auditoire, en appelant les bénédictions divines sur les fruits de la terre; et, ordonnant la reprise des travaux du clocher, il gourmanda encore la piété des fidèles et promit à ceux qui prendraient part à son achèvement des indulgences et les grâces du ciel.

Il n'est pas difficile d'avoir l'idée de l'impression que firent sur les esprits les discours et l'imposante dignité du chanoine camérier; mais on comprendra plus aisément encore quel dut être l'effet produit sur tous ces hommes, quand nous dirons qu'au sortir de l'église, et débordant en foule sur la place publique, ils y trouvèrent une compagnie de marchands, avec l'enseigne de la corporation de Rodez, offrant à bas prix des bestiaux, du froment et des denrées de toute espèce. Quelle fut l'ivresse en même temps que l'étonnement de ces pauvres gens qu'affligeait depuis si long-temps la disette, de se voir tout à coup, grâce aux soins du nouveau gouverneur, entourés de l'abondance! Ces tas de blé parlèrent plus éloquemment que les paroles ou plutôt ils n'en parurent que le résultat miraculeux, et ne manquèrent nulle part d'exciter la confiance, la sympathie et la foi.

Le lendemain, les travaux du clocher furent repris avec vigueur, et pour qu'il fut plus tôt achevé, on ne l'acheva pas; car, évidemment, proportionnellement à sa base, il n'est pas

parvenu à beaucoup plus des deux tiers de sa hauteur ; et on se hâta de le coiffer d'une espèce de chapeau chinois pour couronnement. Je ne sais si les cloches attirèrent les faveurs du ciel sur les récoltes, les moissons et les bestiaux, ainsi que l'avait promis Jean d'Estaing ; mais ce qui est certain, c'est que nous trouvons que l'année suivante, 1486, le blé fut vendu vingt sols le setier et le vin cinq livres la pipe, tant l'abondance était grande !

Aujourd'hui il se tient à Cassagnes, dans la matinée du vendredi-saint, un marché, le seul qui ait survécu aux marchés du vendredi de toutes les semaines. Sans nul doute, l'origine en remonte à la visite de Jean d'Estaing et à la bien-venue des marchands de Rodez, dont on voulut perpétuer la mémoire. Mais la tradition se corrompt, car, à la place de denrées à bon marché, on y vient vendre fort cher quelques mauvais tissus de coton ou de fil, qu'achètent nos élégantes pour le printemps qui se renouvelle.

EMILE BRANCHE.



BRIQUES ANTIQUES.

La plaine du Vibal, près des Palanges, est remplie de débris de briques analogues à celles qu'on trouve en si grande quantité depuis les limites de la Lozère jusqu'en deçà de Laissac, et dont M. Monteil a donné la description. Les unes, et c'est le plus grand nombre, sont façonnées en tablettes de 10 pouces de long sur 7 de large, avec un rebord d'un pouce et demi de saillie sur un des côtés longitudinaux; d'autres ont la forme d'une tablette de même dimension sans rebord; d'autres enfin sont courbées en demi-cylindre : les tablettes ont un pouce et demi d'épaisseur.

Des briques semblables sont disséminées dans les champs, aux environs de la barraque du Pouget. Près de ce dernier lieu, on découvrit, à cinq ou six pieds sous terre, il y a quelques années, un des fourneaux qui servaient à les faire cuire. Il contenait encore des cendres et des débris de charbon.

On voit aussi des briques sur la montagne de Lagaste, rive gauche du Tarn, vis-à-vis Broquiez et Salelles; sur le penchant du Pialou, vers Cassagnes-Bégonhès; au haut de la côte du pont de la Capelle-Viaur, du côté de Flavin; au-dessous de Trémouilles, sur le chemin de Banès; enfin, près du village de la Molinerie, commune de Salmiech, et sans doute en bien d'autres endroits; mais nous ne citons ici que les dépôts que nous avons nous-même observés.

Quelle peut-être l'origine de ces briques, quelle était leur destination?

M. Monteil, qui en a parlé le premier, n'émet aucune conjecture à cet égard. M. de Gaujal pense qu'elles sont l'ouvrage des Romains qui, pour prévenir l'oisiveté de leurs soldats dans les camps stationnaires, les employaient à faire de la brique. Cette opinion paraît probable relativement aux grands dépôts; mais comme il en existe sur un grand nombre de points qui n'ont pu servir d'assiette à des camps, on doit présumer que les habitans du pays ne furent point étrangers à cette fabrica-

tion dont ils connaissaient d'ailleurs le secret bien avant la venue des Romains.

Quoique la destination de ces briques ne soit pas facile à expliquer dans un pays où les carrières de pierres sont si communes, il est pourtant probable qu'on les employait à la construction des fours, des conduits, au pavage de l'intérieur des maisons, peut-être à leur toiture, etc. Parmi celles de la Molinerie, il s'en trouve de forme circulaire qu'on dirait avoir été façonnées pour des colonnes.

C'est ici le lieu de rendre compte d'une découverte que vient de faire M. de Gaujal, propriétaire à Tholet. Voici la lettre qu'il a adressée à M. Thédenat, d'Espalion, le 25 avril dernier :

» Je remarquai que la charrue, que j'ai l'habitude de faire » gouverner assez profondément dans tous mes labours, ex- » tirpait, dans un champ assez plénier de terre rougière, des » fragmens d'une brique extrêmement cuite. Je fis faire des » fouilles dont le résultat a été, à une profondeur de trois mè- » tres, la découverte de pavés de brique d'environ 45 cent. » d'épaisseur, placés sur un ciment de brique et de chaux » pure qui formait une première couche, sur laquelle lesdits » pavés présentaient des culons placés indifféremment d'une » hauteur de demi-mètre. Je fis extraire de beaux pavés de » différentes dimensions. Plusieurs murs souterrains, dans un » rayon de 50 mètres au moins, formaient des ruelles de com- » munication ; au bout de l'une d'elles je trouvai une pièce de » plomb de la forme d'un gros pain et du poids de 166 livres. » Le mauvais temps m'a empêché de continuer les fouilles. » Tout est plein d'eau. Je me propose de les continuer au beau » temps, et je vous tiendrai au courant de mes découvertes » ultérieures.

» Je me propose de faire porter la pièce de plomb à Rodez » avec quelques briques que je produirai, si vous le trouvez » bon, à la Société. »

PEYREBRUNE. — TRACES D'ANCIENS COMBATS.

Peyrebrune, village qui a long-temps donné son nom à une vaste commune, est situé sur les montagues qui séparent l'arrondissement de Rodez de celui de Millau. Là existait autrefois

un château que le comte Hugues échangea, en 1278, avec Archambaud de Panat, contre quelques autres terres, pour n'être plus obligé de rendre foi et hommage à l'évêque de Rodez dont ce lieu relevait. Le château a depuis long temps cédé à l'action destructive du temps; mais il reste encore debout sur ce pic granitique une tour élevée qu'on aperçoit de fort loin, et qui sert comme de phare aux voyageurs qui traversent ces plateaux sauvages. Du côté du sud elle domine le bassin de prairies arrosées par la Rance et qui s'étend jusqu'à Villefranche-de-Panat, bourg ainsi nommé depuis l'échange fait par le comte Hugues dont nous venons de parler.

Tout près de Peyrebrune et sur le chemin d'Alrance à Arvieu, on aperçoit une croix de pierre fort ancienne qu'on appelle la *Croix-du-Meurtre*. La tradition rapporte que ce lieu fut autrefois le théâtre d'un combat sanglant.

D'après une autre opinion fort accréditée dans le même pays, les Anglais, au XIVe siècle, auraient caché un trésor considérable dans les montagnes désertes qui avoisinent Peyrebrune. On prétend qu'un Français, qui avait été visiter l'Angleterre, acquit la certitude de ce fait dans les documens qui existent à la Tour de Londres.

Il n'est guère probable que les Anglais, en quittant le Rouergue, aient laissé leur argent dans les champs, et il ne l'est pas davantage qu'un voyageur français, en supposant qu'on lui ait permis l'abord des archives d'Angleterre, ait justement mis la main sur le manuscrit dépositaire de ce secret, au milieu des immenses collections de papiers que renferme la Tour de Londres.

Quant à la croix dite du *Meurtre*, son origine pourrait bien se rapporter au fait suivant dont on trouve le récit dans les annales du Rouergue :

Du temps des troubles de la ligue, il y eut des échauffourées dans les environs de Villefranche-de-Panat. Ce boug, qui appartenait à la maison de Caltelpers-Panat, était, en conséquence, occupé par les calvinistes; mais ceux-ci l'ayant évacué, le duc de Joyeuse, alors en Rouergue à la tête d'une armée, y envoya la compagnie de Tonny Bonnivet, composée de 80 hommes d'armes. La Vaquaresse, chef calviniste qui commandait dans le Vabrais, et dont la famille possédait las Ribes et le Truel dans le voisinage, était aux agûets et surprit Bon-

nivet le 7 octobre 1586. Soixante maîtres furent tués, sans compter les arquebusiers à cheval : Bonnivet lui-même fut pris avec son lieutenant, son enseigne, son maréchal-des-logis et cent chevaux de service; on évalua à 40 mille écus le butin qui fut porté à Saint-Affrique.

Il nous paraît assez probable qu'on ait élevé une croix en commémoration de ce combat, à la place même où soixante catholiques furent tués.

Ce lieu n'est pas le seul, en Rouergue, où l'on ait conservé de pareils souvenirs; et sans parler du camp de Montberle, dont l'origine n'est pas bien connue, on voit, près le village de Ginestou-d'Auriac, un terrain qui porte, dans l'idiôme du pays, le nom de *Comp-bataillé*, champ de bataille. La charrue y ramène fréquemment, à la surface du sol, des ossemens humains. A la *Borie-Blanque*, entre Gozon et St-Affrique, on trouve dans un autre champ une grande quantité de semblables débris. Là, dit-on, les Anglais reçurent un grand échec dans l'un des derniers combats qui leur furent livrés. Il est probable que ce combat eut lieu en 1360, lorsque Bouchard, compte de Vendôme, les poursuivit du côté de St-Affrique, après les avoir chassés de Roquecezière.

Au surplus, le sol du département doit offrir de fréquentes traces de batailles; car, outre les anciennes guerres des Gaulois, des Romains, des Visigoths, des Sarrazins et des Normands, la période fédoale ne fut qu'une longue suite de guerres intestines : on se battit contre les Albigeois en 1210; vinrent ensuite les Anglais, qui désolèrent le pays pendant un demi-siècle (1), et les troubles religieux qui éclatèrent en 1561, apaisés une première fois par l'édit de Nantes, en 1598, se renouvelèrent à plusieurs reprises et d'une manière sanglante dans le siècle suivant.

ANCIENNE VILLE A MIRAMONT.

Une tradition fort répandue du côté de Centres, Taurines, etc., rapporte qu'une ville existait anciennement près des

(1) De 1345 à 1391.

bords du Viaur, sur la petite montagne appelée *Roc de Miramont*. Un château-fort s'élevait aussi sur ce roc, mais ville et château ont depuis long-temps disparu. Cette position est très-remarquable : la colline, couronnée de rochers, se présente en pain de sucre du côté du nord ; au sud, elle se prolonge entre les deux rivières du Viaur et du Giffou encaissées dans de profonds ravins, et s'abaisse par une pente douce vers leur confluent. En delà est St-Just. Castelpers se trouve du côté du levant, dans les gorges du Giffou. Sur le sommet du monticule on aperçoit encore des restes d'anciennes murailles qui indiquent la place où fut le château. Ce château, admirablement fortifié par la nature, devait avoir, à cette époque, une grande importance, car il touchait aux frontières de la Province et pouvait, en cas de guerre, opposer une vigoureuse résistance. La famille féodale qui l'occupa dans l'origine s'appropria son nom, comme c'était alors l'usage. Les chroniques de Bonnecombe nous apprennent que, vers 1166, Pierre de Miramont fut au nombre des riches seigneurs qui contribuèrent à la fondation de ce monastère. (1). Plus tard, Miramont tomba au pouvoir des *Routiers*, qui s'y maintinrent plusieurs années après l'expulsion des Anglais, et ce fut à la faveur de cette place de sûreté qu'ils exercèrent impunément leurs brigandages et désolèrent si long-temps le pays.

Quant à la ville qu'on dit avoir existé dans ces parages, voici le peu de renseignemens que nous avons pu recueillir.

Plusieurs habitans du pays nous ont assuré qu'une tradition constante indiquait son emplacement au-dessus du rocher, du côté de St-Just, et tout près du village actuel de la Calméfie. Cette ville s'appelait *Sorrasis* ; et, en effet, dans le cadastre de Centres de 1520, il est fait mention de certaines pièces confrontant avec l'ancienne ville de *Sorrasis*. On ajoute qu'elle fut détruite du temps des Anglais. Les habitans de la Calméfie ont trouvé dans leurs champs beaucoup de briques, ainsi que les traces d'une route assez large, bien pavée, se dirigeant vers le sommet de la montagne où était le château.

---

(1) La famille de ce nom transmigra plus tard en Auvergne, où elle possède encore des propriétés considérables ; et vers la fin du quinzième siècle, Miramont et ses dépendances, Centres, Tayac, le Bosc, etc., étaient passés dans la maison de Solages.

Au mois d'avril dernier, un paysan du même lieu découvrit en labourant deux urnes antiques et les fondemens d'une muraille tellement solide qu'il ne put en détacher aucune pierre.

Il est question de Miramont dans une vieille légende où l'on raconte la triste aventure de trois chevaliers français qui, étant tombés par quelques trahison au pouvoir de celui qui commandait la ville, furent condamnés à perdre la vie; mais à peine venaient-ils d'expirer sur le fatal gibet, que leurs compagnons arrivèrent en grand nombre, *armés de flèches*; et, saisis d'indignation à la vue du spectacle qui s'offrit à leurs yeux, ils pénétrèrent dans la ville et la mirent à feu et à sang. La lueur de l'incendie, dit la chanson, se voyait de cent lieues, et les chevaux nageaient dans des flots de sang.

Des chevaliers français ne pouvaient être ainsi traités que dans une ville ennemie. Or, comme on vient de le voir, Miramont fut long-temps entre les mains des Anglais (1). Aussi bien ces flèches dont parle la légende étaient à cette époque les armes dont se servaient les troupes à pied connues sous le nom d'archers.

Ce récit, malgré son obscurité et son incohérence, vient à l'appui de la tradition pour démontrer l'existence de l'ancienne Sorrasis, ville ou bourg situé sur l'éminence de Miramont, et qui fut ruinée durant nos guerres avec l'Angleterre.

IDOLE TROUVÉE À TAURINES.

Le village de Taurines, bâti dans une plaine infertile et marécageuse, est un des plus pauvres villages du pays. On y voit un château où faisait autrefois sa demeure la famille de Guitard, avant qu'elle se fondît, vers le milieu du 17e siècle, dans celle de Caylus. C'est un château carré (2), flanqué de

---

(1) Les Anglais firent la guerre en Rouergue de 1345 à 1360, époque à laquelle cette province leur fut cédée par le traité de Brétigny; expulsés par un mouvement spontané des populations, en 1368, leurs compagnies franches s'y maintinrent dans plusieurs places jusqu'en 1391.

(2) Ce château, qui devint plus tard la propriété de la famille de Séguret, de Rodez, a été vendu, il y a quelques années, à un paysan du lieu.

tourelles, environné de fossés et dont l'architecture présente tous les caractères du moyen-âge. On aperçoit sur les murailles les traces des coups de canon qu'il essuya du temps des guerres de religion. Ses maîtres soutenaient alors le parti des calvinistes. Leurs armes sont empreintes encore à l'intérieur sur quelques lambris qui ont échappé aux ravages du temps. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet édifice, c'est un large escalier en spirale qui peut passer pour un modèle en ce genre.

Dans le même village se trouve une église sur l'origine de laquelle on raconte une légende fort curieuse.

Vers l'époque reculée où le Christianisme commença à se répandre dans la contrée, on remarqua qu'un taureau abandonnait tous les jours ses compagnons de pâturage pour se rendre dans un lieu solitaire, et que là il poussait de longs mugissemens; cette circonstance extraordinaire fixa l'attention des gens du pays; ils observèrent l'animal de plus près, et croyant voir dans son affectation un avertissement surnaturel, ils se mirent à creuser le sol à la place où il avait coutume de s'arrêter et de mugir : bientôt un tombeau s'offrit à leurs regards, et ce tombeau contenait sans doute les reliques de quelque saint personnage, car il s'y opéra des miracles. Dans ce lieu même fut bâtie l'église à laquelle on donna le nom de *Taurines,* et l'image du taureau mystérieux, placée dans les murs de l'édifice sacré, a été conservée depuis avec beaucoup de vénération.

Voilà ce que dit la tradition; mais en la dépouillant de ce qu'elle a de merveilleux, ne pourrait-on pas se rapprocher davantage de la vérité? Il est probable qu'on adorait anciennement à Taurines quelque divinité sous la forme d'un taureau. Le christianisme ayant triomphé de l'idolâtrie, les habitans élevèrent un temple en l'honneur du Christ, au lieu même où le *Taurus* recevait naguère leurs hommages. De là le nom de Taurines; de là aussi cette effigie qu'ils voulurent conserver, tant par un reste de superstition que pour perpétuer, par un signe sensible, la mémoire de l'événement qui venait de se passer.

Quoiqu'il en soit, la prétendue idole est entre nos mains. C'est un morceau de grès, grossièrement sculpté et qui laisse

à peine reconnaître la tête de l'animal qu'on a voulu représenter. On sait, du reste, que les Gaulois façonnaient fort imparfaitement leurs idoles. Lucain parlant des simulacres de leurs dieux, dit « qu'ils étaient informes et taillés sans art dans des troncs d'arbre. »

« ..... *Simulacraque mœsta Deorum* (1)
» *Arte carent, cæsisque extant informia truncis.* »

H. DE BARRAU.



(1) Phars, liv. 3, v. 412.

ANALYSE

DU

MÉMOIRE SUR LES ANTIQUITÉS DU LARZAC,

PAR M. DE GAUJAL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

« Il n'est point de contrée, dit M. de Gaujal, quelque » isolée qu'elle paraisse, quelque inhabitée qu'elle ait pu être, » qui ne fournisse aux recherches de l'archéologue des faits » intéressans. »

Ces mots s'appliquent au Larzac avec plus de vérité qu'on ne serait peut être porté à le croire au premier abord.

Le Larzac est un plateau calcaire, monotone, presqu'entièrement plan, joignant le département de l'Aveyron à celui de l'Hérault, qui paraît ne posséder d'autres richesses que les pâturages aromatiques où l'on élève les brebis dont le lait fournit le fromage de Roquefort : il semble que l'agriculteur seul peut s'intéresser à ce pays ; et cependant l'histoire y trouve de curieux renseignemens sur les diverses religions qui, depuis quatre mille ans, ont régné dans la Gaule, et qui toutes y ont gravé des traces de leur gloire : Gaulois, Romains, Sarrasins, Chrétiens, tous y ont laissé de nombreux souvenirs.

GAULOIS.

Auprès du village de La Cavalerie, se trouvent deux *dolmen* gigantesques ; un mathématicien du village a calculé que la pierre supérieure de l'un d'eux ne pèse pas moins de trente mille kilogrammes : ils sont disposés de manière qu'à l'époque de l'équinoxe, l'ouverture de l'un est éclairée par le soleil levant et celle de l'autre par le soleil couchant.

Non loin du village de St.-Maurice, qui est à deux lieues au nord-est de St.-Pierre-de-Lafage, à l'autre extrémité du

Larzac, on trouve quatre *dolmen* nommés par le peuple *Maisons des Fées*, parce que dans ce pays le peuple attribue aux fées tout ce qui est au-dessus de son intelligence ou de son pouvoir.

Ces *dolmen* et ceux de La Cavalerie ne sont pas les seuls du Larzac : il y en a au contraire beaucoup d'autres, et un plus grand nombre a été détruit.

Entre La Cavalerie et St.-Pierre-de-Lafage, à peu près à égale distance de l'un et de l'autre de ces villages, s'élève, dans la terre de Combefère, un *men-hir* placé dans une petite plaine environnée de hauteurs qui forment tout autour un vaste amphithéâtre : on l'appelle *Pierre plantée ;* il a de hauteur, hors de terre, environ deux mètres, et de largeur près d'un mètre ; son épaisseur, du côté du sud, est de cinquante centimètres, et du côté du nord, de trente ; il est arrondi de ces deux côtés.

A deux portées de fusil de ce *men-hir* se trouve un *tumulus* ou tombelle très remarquable, en ce qu'il est surmonté d'un autre *men-hir* incliné du côté du couchant, qui a un mètre un tiers de hauteur, et dont la distance à la perpendiculaire est du quart de son élévation : son épaisseur est de soixante centimètres sur quarante. Au-dessus du même *tumulus* est couchée à plat, au sud du *men-hir*, une pierre, longue de trois mètres un tiers, destinée probablement à être plantée aussi. Ce *tumulus* n'a pas été fouillé.

Tels sont les monumens que les Gaulois ont laissé sur le Larzac. Rapprochons ce fait de quelques autres.

Le Larzac n'a pas toujours été dégarni d'arbres comme il l'est aujourd'hui. Les restes de forêts communales et particulières existant encore, la forêt de Guillaumart, incendiée en 1792, celle de l'ancienne abbaye de Nonenque et de l'ancienne commanderie de Saint-Félix, le bois de Vesse, la longue *Roubière* (roubre, robur, chêne), le bois de Luc (*lucus*, bois sacré), le nom de Saint-Pierre de la Fage (*fagus*, hêtre), attestent que ce plateau était autrefois boisé.

Remarquez encore que du temps des Gaulois le Larzac n'était pas habité. Ce fait se déduit de ce qu'on ne trouve pas dans ce pays un seul nom de lieu d'origine celtique, autre que Nant et Cornus, qui sont dans des bassins et non sur le plateau.

De ces trois faits réunis, il paraît nécessairement résulter que le Larzac était autrefois une de ces retraites sacrées où les Druides exerçaient les cérémonies de leur culte dans le silence, le mystère et l'obscurité des bois.

ROMAINS.

Parmi les monumens de la domination romaine, les uns sont religieux, les autres politiques.

Aux environs du village du Caylar, sur la route de Millau à Lodève, se trouve un champ appelé *Alajou;* à l'entour comme formant les quatre angles d'un trapèze, qui encadrerait ce champ, sont les quatre villages du Caylar, du Cros, de Saint-Michel et de Saint-Félix, tous les quatre portant dans les anciens actes le surnom d'*Alajou*, qu'ils doivent au champ. Cette seule circonstance de position, l'étymologie de ce surnom, qui est évidemment *ara Jovis* (autel de Jupiter), suffiraient pour indiquer que Jupiter y était adoré, si la configuration du lieu ne le démontrait évidemment Dans ce champ, se trouve une éminence faite de main d'homme, ayant du nord au sud environ cent cinquante-deux mètres, de l'est à l'ouest deux cent trente-trois (une partie ayant été enlevée par la grande route, cette dernière dimension est aujourd'hui un peu moindre). Les sacrifices se faisaient sur cette éminence.

Mais, chose bien remarquable! à Rome, les dieux étaient adorés dans les temples, tandis que les Druides les adoraient en plein air : les Romains s'étant emparés des Gaules, il s'opéra une transaction entre les deux cultes : les Druides acceptèrent les dieux romains à la condition de les adorer suivant le rite celtique; et les Romains, satisfaits de voir leurs divinités adoptées, ne se recrièrent pas sur des formes de culte nouvelles pour eux, de sorte que les sacrifices de la religion nouvelle n'eurent d'autre temple que la voûte du ciel.

Cette destination des hauts lieux se trouve attestée sur le Larzac même par d'autres faits. A côté de cet autel, dans la commune limitrophe, vous trouvez le *Pech de Jou*; un peu plus loin le *Pas de Jau;* au-delà du Tarn, on voit *Mont-Jou*. Du *Mont-Joui*, près de Barcelonne, jusqu'à *Mont Jovi*, près de Limoges, dans toutes ces contrées où subsistent encore des restes de la langue latine, on trouve aussi des traces du culte de Jupiter.

Les monumens politiques dont les Romains ont laissé des traces sur le Larzac sont les voies publiques.

Au poste d'*Æmilianum*, auquel Millau doit son existence et son nom, les Romains bâtirent un pont dont on voit encore deux arches. De ce pont partait une route appelée *Romæ via*, qui dans les vieux titres porte le nom de *costa Romevia*, et dans l'idiôme vulgaire celui de *costo Roumivo* qui existe encore dans un bon état de conservation.

Arrivée à L'Hospitalet, cette voie se divisait en deux embranchemens. — Un premier menait à Rome, capitale de l'Empire : elle passait par le domaine appelé le *Cun*, — La Vaquerie, — *Sextantio* (plus tard *Substantio*); l'existence et la direction de cette route sont prouvées par les restes qu'on en voit au *Cun*, et qui n'ont été labourés que depuis peu d'années; — par ceux qui se trouvent encore à l'est de la *Pesade* et dans la direction du Caylar à La Vaquerie; — par les briques d'origine romaine à rebord ou même revêtues de sculptures qui couvrent les champs dans la commune du Caylar, et qui indiquent que là existait une *mansio* ou un *diversorium*. — Arrivée à *Sextantio* elle rejoignait la voie *Domitienne* qui se liait à celles qui conduisaient en Italie. Voilà pour ceux qui allaient à Rome.

Un second embranchement menait à Narbonne, capitale de la Gaule Narbonnaise : de L'Hospitalet il se dirigeait sur *Luteva* (Lodève), *Forum Neronis* (non loin de Clermont-l'Hérault); *Piscennæ* (Pézenas), *Cessero* (Saint-Tibery), où elle rejoignait aussi la voie Domitienne, qui aboutissait à *Biterræ* (Beziers). Il en existe dans la terre de Combefère un fragment parfaitement conservé, auprès du *men-hir* dont nous avons parlé plus haut. — Voilà pour ceux qui allaient à Narbonne.

Indépendamment de ces voies qui, d'*Æmilianum* (Millau) conduisaient à Rome et à Narbonne, une autre qui s'embranchait au *Romæ via* sur le Larzac aussi, se dirigeait vers un autre *Æmilianum*, près de Nismes : c'était une voie militaire comme la voie Domitienne.

« Les Romains, conclut M. de Gaujal, bien que le Larzac
» fût dépouillé d'habitans quand ils y arrivèrent, sillonnè-
» rent ce pays de voies qui le traversaient dans tous les sens,
» de manière qu'il ne mettait aucun obstacle à leurs commu-

» fications, et aujourd'hui encore il conserve presque par-
» tout des traces de leur présence. »

CHRÉTIENS.

Au 5e siècle, le paganisme disparut des Gaules, et par un hasard singulier et très-remarquable le plateau du Larzac, sanctuaire des Druides sous les Gaulois, temple de Jupiter sous les Romains, devint, sous le nom d'*Arisitum*, un diocèse chrétien, au 6e siècle, bien qu'il ne contînt qu'environ quinze paroisses. Il ne dura qu'un siècle et demi (531-675); il dépendait de celui de Metz (le Rouergue faisait alors partie du royaume d Austrasie), et était comme celui-ci sous l'invocation de Saint-Étienne: et il est remarquable qu'autour du Larzac sont dix églises sous l'invocation de St-Étienne, qui, par le périmètre qu'elles forment, indiquent quelles étaient les limites du diocèse, ou du moins que tout le pays était consacré au saint à qui la cathédrale était dédiée (1). Cette cathédrale, située près du lieu de Sainte-Eulalie, a depuis long-temps disparu.

SARRASINS.

Les Sarrasins qui, en 725, s'avancèrent jusqu'à Rodez et même au-delà, bâtirent, sur un roc élevé, dans le bois de La Motte, tout près d'Arisitum, un château dont les débris subsistent encore: et comme une cathédrale chrétienne ne pouvait exister à côté d'un château sarrasin, ils renversèrent l'église d'Arisitum.

ENCORE LES CHRÉTIENS.

Cet évêché ne fut pas rétabli, ce diocèse ayant été joint à celui de Rodez dont on l'avait démembré: seulement plus tard les moines de l'abbaye de St-Guilhem-du-Désert sur

(1) St-Etienne de Moillas. — St-Etienne de Rouffignac, — St-Etienne de .... (ruiné), — St-Étienne de Nancoules, — St-Etienne de... — St-Etienne de Gourgas, — St-Etienne d'Issonzac. — Nant, sous l invocation de St-Etienne, — Cantobre, sous l'invocation de St-Etienne, — St-Etienne de... (ruiné).

l'Hérault, firent rebâtir une église au lieu où était situé Arisitum, et y joignirent un cloître dont on voit les restes auprès de l'église. Tous les ans, le 3 août, jour de l'invention des reliques de St-Etienne, une procession se rend des lieux circonvoisins à ces débris.

En 1138, les moines de St-Etienne abandonnèrent leur cloître à la Commanderie de Ste-Eulalie, appartenant aux Templiers qui, par donation ou usurpation, devinrent maîtres de presque tout le Larzac; et des mains de ceux-ci le pays passa sous la possession des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, qui nommèrent à toutes les cures, fondèrent partout des prieurés.

En 1559, l'abbesse de Nonenque abjura sa foi pour contracter un mariage sacrilége, et le calvinisme s'établit, sinon sûr le Larzac, au moins tout autour, et même à Cornus. Millau, Creissel, St.-Affrique, St.-Jean-du Bruel, St.-Rome-de-Tarn, le Pont-de-Camarès et Cornus, devinrent autant de places fortes calvinistes; et, pendant bien des années, ce pays fut le théâtre de guerres sanglantes.

« Ainsi, dit M. de Gaujal en terminant, toutes les vicissitudes, tous les grands résultats que présente l'histoire religieuse de la France;

» La domination des Druides favorisée par leur isolement;

» L'adoption de leur part des divinités romaines et leur manière de les adorer;

» Le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme;

» Les efforts des Sarrasins pour substituer l'étendard de Mahomet à la croix de Jésus;

» L'immense pouvoir du clergé fondé sur ses vastes possessions;

» La lutte d'ordres religieux;

» Enfin, la guerre que se firent, au seizième et dix-septième siècles, le calvinisme et le catholicisme;

» Tout cela se trouve écrit dans le *désert du Larzac*, en caractères lisibles encore; et quelques-uns de ces monumens sont d'autant plus curieux que ceux qui sont relatifs à l'introduction du polythéisme romain dans la Gaule sont rares ou ont été négligés. »

Telle est la substance de ce Mémoire plein d'intérêt. Je n'ai

pu souvent que reproduire les paroles mêmes de l'auteur, grâce à la précision de son style; puisse du moins ce simple résumé, faute d'autre mérite, inspirer à quelques jeunes hommes le désir de connaître l'histoire d'un pays que tous les jours ils foulent sous leurs pas, sans se douter que ce sol est imprégné de la vie des Gaulois, des Romains, des Sarrasins, et d'un nombre immense de générations chrétiennes.

Le Secrétaire de la Société,

JULES DUVAL.



LA CHARTREUSE DE VILLEFRANCHE.

En 1450 (17 juin), Vezian-Valette, riche marchand de notre cité, laissa en mourant des fonds considérables pour construire une Chartreuse. Catherine Garnière, son épouse, mit en exécution les intentions du défunt, et leurs cendres reposent dans cet établissement religieux auquel leur piété a donné naissance.

Le 10 février 1451, dom Pierre Mazelier, prieur de la Chartreuse de Castres et recteur de celle de Villefranche, fit, d'après les desseins du testateur, plusieurs acquisitions, et entre autres l'acquisition d'une pièce au terroir de Fœlix, et, le 5 mai 1451, il fit accepter la donation faite par Valette au chapitre général des Pères Chartreux.

La chartreuse fut bâtie auprès des hauteurs de Macaron dans une jolie plaine, au milieu de laquelle coule l'Aveyron : les terres d'alentour furent attachées à ce couvent, dont l'agréable position le plaçait assez éloigné pour la tranquillité des religieux, et assez proche pour qu'ils pussent pourvoir facilement à leur subsistance.

En 1458, le cloître et l'église furent terminés, comme on le voit dans une quittance faite, en 1459, à Catherine Garnière, par les entrepreneurs de la Chartreuse.

Valette était mort en Italie, où il avait été chercher des religieux pour le couvent, ou des bulles requises pour la fondation de la Chartreuse. Le 6 juin 1461, dom Elanus de St-Goësnon, prieur de ladite chartreuse, accompagna le corps de Valette, qui fut porté au couvent qu'il avait fondé. En 1465, Catherine donna ses biens à cet établissement, où elle fut enterrée à côté de son mari. En 1524, François de la Rovère, évêque de Mende, fut inhumé dans cette maison de Chartreux, dont il avait toujours été le protecteur. Ce n'est pas lui, comme quelques-uns l'ont avancé, qui a fait bâtir le cloître, cet édifice gothique si remarquable par l'élégance et la délicatesse du travail.

Les Chartreux habitaient de petites cellules bâties autour du cloître; ils consacraient à la prière, au silence, aux méditations religieuses, à la mortification du cœur, les jours d'une vie qui passe, pour en acquérir une autre qui ne passe pas. Leurs jours uniformes s'écoulaient sans qu'ils les comptassent, parce que toutes leurs heures étaient réglées et tous leurs momens remplis. Dans les intervalles de leurs exercices pieux, ils s'occupaient du travail des mains : les uns cultivaient un petit parterre, d'autres tressaient des corbeilles d'osier ou faisaient des ouvrages au tour. On leur permettait d'élever des oiseaux qui les réjouissaient par leur ramage, et ces innocens plaisirs ne laissaient point après eux des remords. On raconte qu'un chartreux élevait des tortues dans un petit étang. Ces tortues, reconnaissant la main qui les nourrissait, sortaient hors de l'eau à la voix du religieux, et se traînaient lentement derrière lui. La fraternité qui unissait les Chartreux, leur sollicitude pour les animaux, leur abstinence, leur manière de vivre, tout retraçait, dans nos temps modernes, cette école antique de Pythagore, qui avait donné aux affections du cœur une direction si sublime, en élevant à l'amitié un autel digne d'elle.

C'était surtout au moment de la mort que le chartreux était sublime. « Mon père, je me sens mourir, » disait-il au supérieur du monastère, et aussitôt l'airain sacré sonnait l'heure de l'agonie. On transportait le moribond sur la cendre, et tous les religieux se rassemblaient autour de lui pour recevoir son dernier soupir. D'ordinaire ce sont les vivans qui engagent les mourans à quitter la vie; ici, au contraire, c'est le mourant qui fait des exhortations à ceux qui lui survivent; grand dans sa ruine et d'une grandeur sans effort, sa dernière heure était encore un triomphe. La mort du juste ressemble au sommeil du jeune enfant qui s'endort sur le sein de sa mère.

Le couvent des Chartreux était un asile contre les passions du monde. Les événemens politiques, les scènes mouvantes des cours y passaient inaperçues; on n'y connaissait d'autre ambition que celle de bien faire, d'autre gloire que celle des vertus.

Lors de nos guerres religieuses, les Chartreux furent chassés, en 1561, de leur couvent, par les Valette huguenots, qui se disaient issus de la famille de Vezian-Valette, fondateur de

ce couvent, et se retirèrent dans la maison des Cordeliers jusqu'en 1572.

Plus tard, une immense révolution change la face de la France; des ordres, partis des sommités du pouvoir, mettent les biens monastiques entre les mains de l'état. Le couvent des Chartreux, devenu propriété nationale, fut acheté par la ville bien au-dessous de sa valeur, 13,000 fr. en papier-monnaie, et on y transféra l'hospice, alors situé à la Tannerie du Pont. La Chartreuse, en changeant de maîtres, ne changea pas pour cela de destination. Naguère asile de prières, elle devint un asile de malheureux : elle fut en cela plus heureuse que les autres couvens de la cité. Ils furent tous renversés ou convertis en des usages profanes; elle seule resta debout.

La Chartreuse est un de nos plus beaux édifices, soit qu'on la considère comme monument religieux ou comme monument public. Là tout s'anime aux regards de l'antiquaire; tout rappelle les souvenirs du quinzième siècle; tout se revêt de ses couleurs. Ces cloîtres soutenus par ces arcades, ces arceaux de la clef desquels se détachent tantôt des feuilles d'acanthe, tantôt des arabesques; les entrées des cellules surmontées de pampres et de grappes de raisin d'une extrême délicatesse; la colonne du petit cloître; la mosaïque et la chaire du réfectoire découpée en feuillage, tout montre à chaque pas les traces du ciseau du sculpteur et de l'équerre de l'architecte.

Passerai-je sous silence le portique de l'église, les belles pièces de marquetterie qui embellissent son enceinte, cette coupe élégante, ces lignes harmoniques qui se dessinent sous les voûtes sacrées, enfin ces vitraux peints qui, malgré la poussière des siècles et les dégradations de tout genre, conservent encore leur coloris et leur fraîcheur primitive?

Tout le monde n'aime pas à contempler des morceaux d'architecture; mais quel est celui de nos concitoyens qui n'ait été curieux de voir ces salles où tous les genres de maladie trouvent tous les genres de secours? cette filature où s'exercent au travail ces jeunes enfans qui, méconnus par leur mère selon la nature, ont trouvé un refuge dans les bras de leurs mères selon la religion; ces jardins verdoyans, cet enclos délicieux où l'agréable est sacrifié à l'utile; et cette propreté, cet ordre, cette harmonie qui fait que chaque chose se trouve à sa place et chacun à son occupation journalière?

Un réservoir creusé un peu au-dessous de l'établissement alimente les fontaines intérieures, et fournit aux jardins environnans une grande abondance d'eau ; on l'y distribue par des aqueducs souterrains, et c'est sans doute à cet arrosement continuel qu'on est redevable de la belle végétation de ces jardins.

Entrons un instant dans l'église de la Chartreuse. Au pied de cet autel où repose le Dieu consolateur, se prosternaient autrefois des religieux aux vêtemens blancs, au maintien austère, au regard humilié. Aujourd'hui ce même autel est entouré d'indigens et de malheureux ; la religion leur prodigue ses bienfaits, ses consolations, ses espérances. En perdant les religieux, le couvent n'a rien perdu de son caractère sacré : le titre seul en est changé. C'était jadis la *Maison de prières* ; on lit aujourd'hui sur le fronton : *A la Charité*.

Villefranche.

L. GUIRONDET fils.



CULTURE DE LA BETTERAVE.

En écrivant ces quelques lignes sur cette racine qui semble destinée à changer l'avenir de l'agriculture aveyronnaise, je n'ai nullement l'intention de donner sur sa culture des indications nouvelles; j'ai voulu seulement renfermer dans un cadre aussi étroit que possible les instructions pratiques qui peuvent faciliter les moyens de la produire par masses considérables.

La betterave *blanche*, dite de *Silésie*, et la *rose blanche*, plus connue sous le nom de *disette*, sont les seules espèces qui, par leur nature et leur volume, puissent se cultiver sur une grande échelle.

La première, qu'on emploie exclusivement à la fabrication du sucre, est très-rustique, dure à râper, mais très-riche en matière sucrée. La seconde lui est inférieure sous ce dernier rapport, elle est plus aqueuse; mais comme elle s'accomode peut-être mieux d'un terrain médiocre, que d'ailleurs sa croissance hors de terre en facilite l'arrachage, elle est plus généralement employée à la nourriture des bestiaux.

J'ai cultivé l'une et l'autre variété, et je crois que la betterave de *Silésie* est sous tous les rapports préférable à la *disette*. Bien que les cultivateurs ne soient pas d'accord sur leurs facultés nutritives, j'ai par devers moi l'expérience que de 2 kil. 1/2 de betterave *blanche*, équivalant à 1 kil. de foin de prairies naturelles, la *disette* est moins nourrissante.

La betterave qui, par ses transformations chimiques, donne un sucre aussi beau et aussi estimé que le sucre des colonies, n'est pas moins utile au cultivateur lorsqu'il l'emploie à la nourriture des bestiaux; et c'est seulement sous ce rapport que je l'envisage en ce moment. Elle a sur sa rivale, la pomme de terre, un avantage immense. Peut-être aussi nutritive, on peut la donner sans aucune préparation, tandis que la pomme de terre administrée crue aux animaux présente des dangers pour leur santé, par le principe vénéneux qu'elle

contient, comme toutes les solanées, et qu'elle ne perd que par la cuisson et par son mélange avec d'autres substances alimentaires. La betterave convient surtout aux bêtes à cornes et à l'espèce ovine. Elle excite leur appétit, augmente chez les mères la masse du lait, et exerce sur la santé de ces animaux la plus salutaire influence. Pouvant se conserver sans altération jusqu'en avril et même jusqu'en mai, elle est pour le cultivateur d'une ressource immense, à une époque où les pâturages n'offrent encore que peu ou point de nourriture. Elle agit d'une manière prompte et efficace sur tous les bestiaux à l'engrais, et donne une graisse généralement estimée des bouchers. Cette raison seule la recommande à toutes les personnes qui, dans nos contrées, font de l'engraissement des bestiaux une branche très-lucrative de l'industrie agricole.

La betterave occupe dans l'assolement alterne la place de la récolte sarclée: elle est une bonne préparation pour le blé, n'épuise pas le sol, et peut revenir sans inconvénient plusieurs années sur le même terrain, quelquefois jusqu'à douze ans de suite.

Les terrains de bonne qualité, ce que les Anglais appellent des *Loams*, pourvu qu'ils soient consistans, conviennent parfaitement à la betterave. Les terres fortes argilo-calcaires, comme les *rougières* et les *aubugues*, lui réussissent aussi très-bien. J'ai obtenu de belles récoltes sur des terrains de cette nature, en suivant la rotation suivante :

1re *Année*. — Betteraves fumées à raison de 60 voitures du poids de 500 kil. l'une par hectare (environ 15 voitures par séterées, la séterée étant de 25 ares).

2e *Année*. — Blé avec trèfle semé au printemps.

3e *Année*. — Trèfle.

4e *Année*. — Blé sur le trèfle, rompu en enterrant la seconde coupe de trèfle en vert et semant sur un seul labour (1).

Cependant, si je destinais les betteraves à la fabrication du

---

(1) Quelques personnes trouveront cette pratique extravagante, d'enterrer en vert une coupe de trèfle. Ce n'est pas ici le lieu d'en discuter le mérite. Je ferai seulement observer que par ce moyen je puis mettre en blé d'hiver la moitié des terres assujetties à l'assolement ci-dessus.

sucre, je n'appliquerais qu'une demi-fumure à la récolte sarclée, parce qu'on a reconnu que l'excès des fumiers diminuait considérablement la matière sucrée : et pour maintenir ce sol dans un état constant de fertilité, je donnerais une demi-fumure après la première coupe de trèfle. Par ce moyen, le regain du trèfle serait plus beau, et, enfoui dans la terre, il profiterait bien davantage à la céréale qui suivrait.

Dans l'assolement triennal, la betterave remplace avantageusement la jachère. Ici on ne peut guère se dispenser de fumer la récolte sarclée ; si on appliquait la fumure au blé d'hiver, la terre serait, je crois, trop épuisée par les deux céréales, pour pouvoir donner, la troisième année, sans engrais, des produits avantageux de betterages. Aussi je ne doute pas, si la fabrication du sucre prend dans notre département quelque extension, qu'on ne soit obligé d'abandonner cet assolement, la ruine de toute bonne et profitable agriculture.

La semaille de la betterave a lieu de deux manières : en pépinière, pour être repiquée, ou bien en place, à la volée ou en lignes.

SEMIS EN PÉPINIÈRE.

Il a lieu vers la fin de mars, sur un terrain bien amendé et ameubli par des cultures répétées. Ce que je dirai tout à l'heure sur la manière de faire les semis sur place s'applique au semis en pépinière; seulement on sèmera plus dru, un hectare de plan devant fournir à la transplantation de dix hectares. M. de Dombasle recommande fortement cette pratique. Il n'y trouve pas une économie de culture ou de main-d'œuvre, mais une assez grande augmentation de produits. En Allemagne, on suit exclusivement cette méthode. Il est probable que le climat humide du Nord la favorise, comme il favorise en Angleterre la culture du *navet* ou *turnep*, qui est la base de presque tous les assolemens alternes dans la Grande-Bretagne. Si le repiquage réussissait toujours, il serait préférable au semis en place. On a ainsi bien plus de temps pour préparer et ameublir le sol, puisqu'on peut planter jusqu'à la fin de juin, bien que l'époque la plus convenable soit la dernière quinzaine de mai, et même plus tôt, si le replant est assez fort pour résister à une sècheresse qui peut survenir

après l'opération. Dans un terrain frais d'un ameublement facile, surtout s'il était arrosable, je serais grand partisan de cette méthode ; je la crois presque impossible à suivre dans les sols calcaires, qui se dessèchent très-vite, et dans les *rougiers* et *aubugues*, qui se pétrissent avec la moindre pluie.

REPIQUAGE.

Quoi qu'il en soit, dès que le replant aura acquis la grosseur du petit doigt, et qu'on voudra procéder au repiquage, on tracera avec le rayonneur des lignes espacées à 18 pouces ; des hommes, avec des plantoirs de jardinier, feront dans la ligne, à 9 pouces l'un de l'autre, des trous dans lesquels on déposera le plan qu'une troisième personne fera adhérer fortement à la terre, en appuyant contre la racine, et surtout à son extrémité inférieure. Cette dernière recommandation est surtout très-essentielle. Si la racine est trop longue, et que la pointe se replie au fond du trou, on pourra la couper, ainsi que les feuilles, jusqu'à la hauteur des petites feuilles qui poussent au collet.

Quinze jours après, on donnera un binage à la houe à cheval.

SEMIS EN PLACE.

Dans toutes les contrées où on s'adonne à la fabrication du sucre, et où l'on a toujours besoin de s'assurer de la réussite de la récolte, le semis sur place est généralement adopté. On ne s'expose pas à courir les chances du repiquage, surtout dans les contrées méridionales de la France.

Des semis à la volée sont proscrits à cause de la cherté des binages, qui ne peuvent s'exécuter qu'à la main. Je ne m'occuperai que de la culture en lignes.

A la fin de mars ou au commencement d'avril, lorsque déjà les terres sont suffisamment ressuyées, on pourra semer les betteraves.

Les terres fortes labourées profondément dès le commencement de l'hiver recevront plusieurs cultures à la herse, et mieux encore à l'extirpateur, pour en ameublir autant que possible la surface. Les terres légères, suivant leur nature, recevront un ou deux labours, en ayant soin, si on applique

la fumure à la récolte sarclée, d'enterrer le fumier par ce dernier labour. Le sol ainsi préparé, on trace au rayonneur des lignes de deux pouces de profondeur, espacées à 18 pouces. Un homme suit dans les lignes avec un semoir (1), répand la semence, qu'on enterre par un léger trait de herse. Si on craint la sècheresse, on fera bien de passer le rouleau.

La betterave lève au bout de vingt jours à peu près. Dès qu'elle a atteint ses secondes feuilles, on donnera un premier binage. Quelques journées de main-d'œuvre suffiront pour enlever les mauvaises herbes que la houe à cheval n'aura pu détruire dans les lignes, comme aussi pour éclaircir le plant s'il est trop épais.

Ces binages ne sauraient être trop répétés pendant les sècheresses. Le sol, ainsi ameubli, reçoit bien plus aisément l'influence des rosées, et entretient au pied de la racine une fraîcheur toujours salutaire. Si la saison est pluvieuse, on binera toutes les fois que le sol sera infesté de mauvaises herbes, et jusqu'à ce que la fane de la betterave ait entièrement couvert la surface de la terre.

Thaër, cet homme si distingué par ses connaissances pratiques et théoriques en agriculture, recommande de butter légèrement la betterave, et assure qu'on obtient ainsi une augmentation de produits. Cette pratique est peu connue en France, où elle n'est nullement suivie.

Quelques personnes font enlever la fane de la betterave, quand elle a acquis un grand développement, et en nourrissent les bestiaux. Les plus habiles praticiens ont proscrit cette méthode, d'abord parce qu'elle nuit à la croissance de la racine, et en second lieu, parce que la fane ne contient que peu ou point de principes nutritifs.

L'arrachage a lieu vers la fin de septembre, à la houe bifurquée. Il faut procéder à cette opération par un temps sec autant que possible, afin de rentrer sa racine en bon état, et

---

(1) Le semoir à brouette de Roville, muni de deux brosses dans la partie inférieure de sa trémie, distribue assez bien la graine; il est, d'ailleurs, peu coûteux. On a, dans les derniers temps, beaucoup vanté le *semoir Hugues*, qui est inconnu dans nos contrées.

surtout bien nettoyer pour diminuer les frais de lavage. Pour la bien conserver, on aura le soin de couper la fane un peu au-dessus du collet; on a remarqué que sa conservation était plus assurée.

Dans des terrains riches, on obtient aisément 80 milliers par an par hectare. Je crois que, dans nos contrées, si ce produit s'élevait à 50 milliers, le cultivateur trouverait la rente de sa terre à un taux assez avantageux.

G. DE CABRIÈRES.



MÉMOIRE

SUR LES CAUSES

des Vicissitudes Atmosphériques en 1387,

PAR M. J.-B. PONTUS, DE RODEZ, *professeur de Physique à Cahors* (1).

Depuis le mois de novembre 1836, l'atmosphère présente des vicissitudes et des anomalies qu'on n'avait jamais observées ou, pour mieux parler, que les physiciens actuellement existans n'avaient jamais remarquées. Cet état de l'atmosphère a été précédé et suivi d'apparitions de météores.

Le premier de ces météores est l'aurore boréale qui fut observée en Europe le 18 octobre dernier. Cette aurore boréale différa de toutes celles qu'on avait observées jusqu'ici, principalement, en ce qu'elle ne fut pas vue partout au même instant, ni à la même heure. Les journaux ont attesté dans le temps qu'elle fut vue à Paris et sur tous les points qui se trouvent sur son méridien, entre huit et neuf heures du soir. M. Bonafous, correspondant de l'Institut, l'observa à Turin à neuf heures et demie, et il ajoute, dans sa note envoyée à l'Academie des sciences, que cette aurore boréale venait de l'ouest.

Le 24 janvier 1837, un cercle entier, ayant les brillantes couleurs de l'arc-en-ciel, fut observé à Cahors autour de la lune, une heure avant le lever du soleil. Le diamètre de ce cercle était d'environ 22°, et sa surface intérieure avait une couleur de feu. Les halos, qu'on voit rarement dans les latitudes tempérées, ont été fréquemment observés en France depuis quelque temps. Le 21 avril, l'on vit à Perpignan un

(1) En lisant ce Mémoire, il est bon de ne pas oublier qu'il a été composé en mai 1837.

cercle de feu autour de la lune, une heure après le coucher du soleil, et à ce cercle succédèrent deux diamètres en forme de croix de feu, qui couvrirent son disque pendant quelques minutes. Le soleil qui surtout depuis deux mois ne paraît que par éclaircies, a une couleur pâle, terne. Il est impossible aujourd'hui d'aimanter une fine aiguille à coudre, avec ses rayons décomposés par le prisme, expérience qui a été faite jadis, même sous le ciel brumeux de Londres. Le foyer d'une forte lentille ne donne pas une grande quantité de chaleur. Les personnes les plus âgées ne se souviennent pas d'avoir vu un mois de mai semblable à celui de 1837, et les observations météorologiques les plus anciennes ne font nulle mention, que je sache, d'un pareil dérangement dans l'ordre des saisons. L'histoire nous transmet un seul fait qui a quelque analogie avec ce qui se passe aujourd'hui dans l'atmosphère. Elle nous apprend que, sous le règne de l'empereur Justinien, après la conquête de l'Italie par Bélisaire, le soleil fut obscurci et pâle pendant un an, que les fruits de la terre ne parvinrent pas à leur maturité, et qu'une famine épouvantable enleva plus de trente millions d'âmes à l'empire Romain. Ce désastre fut précédé et suivi d'apparitions de météores et d'un mouvement extraordinaire dans les eaux de la Méditerranée.

Tous les physiciens ont dû observer que, depuis quelque temps, le baromètre marche en sens inverse de ses indications accoutumées : que lorsqu'il hausse, le temps est à la pluie, et que, si nous avons quelques rares éclaircies, le baromètre baisse alors d'une manière sensible. Assurément, je ne prétends pas dire par là que le baromètre a toujours été un bon prophète et que ses prédictions ne sont en défaut que depuis quelques mois; mais je fais observer seulement que si précédemment ses prédictions étaient habituellement exactes, aujourd'hui elles ne le sont presque jamais.

La couleur des nuages qui couvrent constamment l'atmosphère, est un blanc mat, souvent terne et très-obscur, ce qui suppose une épaisseur inaccoutumée. Au moment des éclaircies, les nuages qui sont épars dans le ciel se présentent souvent sous une couleur irisée, quelquefois nacrée avec des stries. Par un temps calme, depuis quelques jours surtout, les nuages paraissent et disparaissent avec une promptitude presque égale à celle des spectres de la lanterne magique.

Le thermomètre, qui ordinairement marque 18° ou 20° de Réaumur, n'indique cette année que 8° ou 12°, et l'hygromètre de Saussure se maintient entre 80° et 90°, ce qui suppose un degré d'humidité qui varie entre les 3/5es et les 4/5es de la saturation complète.

Le 4 mai, une forte marée a mis à découvert, sur les côtes de St.-Brieux, les vestiges d'une antique forêt, engloutie par la mer depuis plusieurs siècles. Ceci a été constaté à l'Académie des sciences le 15 mai dernier, et fait croire à une action inaccoutumée des corps célestes sur les eaux de l'Océan.

La végétation languit. Dans le Midi de la France, la vigne est à peine sortie. Tous les fruits sont en retard de plus d'un mois, et il paraît que cet état de l'atmosphère est général. Tous ces effets inaccoutumés ont sans doute une cause? Divers physiciens l'ont attribuée à certaines tâches du soleil, très-apparentes dans ce moment; mais cette opinion a été victorieusement réfutée par notre célèbre Arago. Serait-il permis à un homme obscur d'avoir une opinion sur cette cause qui intéresse toutes les populations? Au défaut de génie, de longues observations météorologiques m'ont peut-être mis sur la voie. Quoi qu'il en soit, voici mon opinion :

Indépendamment du mouvement de la terre autour du soleil, les astronomes admettent un second mouvement du soleil, autour d'un autre soleil invisible pour nous, et auquel la terre participe. Ils en admettent même un troisième, un quatrième, etc., en sorte que la terre ne doit jamais passer par les mêmes points de l'espace, ou du moins elle n'y passe qu'à des époques très-éloignées.

Outre les étoiles changeantes, comme le *delta* de la Grande-Ourse, le *bêta* de la Baleine, il y a dans le ciel des étoiles qui après avoir paru soudainement se sont éteintes peu à peu et ont disparu. Telle fut celle qui en 1572 fut vue pendant seize mois dans la constellation de Cassiopée, et celle qui fut observée pendant trois mois, en 1604, dans la constellation du Serpentaire par Ticho-Brahé. Les astronomes nous ont encore appris que plusieurs comètes ont paru dans le ciel, comme une vapeur légère, sans aucun noyau sensible, puisqu'on voyait les étoiles à travers. Il existe donc, dans la nature, des étoiles gazeuses ou nébuleuses qui ont une marche régulière ou irrégulière; d'autres dont l'intensité de lumière peut aug-

menter ou diminuer, et d'autres enfin qui peuvent paraître ou disparaître subitement aux yeux des plus habiles observateurs. Je n'attacherai pas ici au mot nebuleuse la signification qu'on lui donne ordinairement en astronomie: par nébuleuse je veux dire une étoile gazeuse.

Rien ne nous dit que la terre, en nous voiturant dans l'espace, ne puisse rencontrer une nébuleuse; car le nombre des nébuleuses disséminées dans l'espace est plus grand qu'on le pense généralement. En effet, les étoiles changeantes, dont l'intensite de lumière augmente ou diminue, n'offrent sans doute ce phénomène que parce qu'une étoile gazeuse, plus ou moins dense, passe devant leur disque et intercepte plus ou moins leurs rayons de lumière. Les étoiles qui paraissent et disparaissent subitement aux yeux des observateurs peuvent être formées par des gaz qui, par une cause quelconque, s'enflamment et s'éteignent quelque temps après par défaut d'alimentation, ou par toute autre cause. Ces gaz éteints ne sont pas anéantis pour cela; ils doivent toujours exister dans l'espace, mais ils sont invisibles.

Ainsi, indépendamment des observations directes qui nous ont montré dans le ciel des comètes gazeuses, d'autres observations doivent nous porter à croire que le nombre des étoiles aériformes n'est pas limité dans l'espèce des comètes. D'ailleurs, comment expliqua-t-on, il y a peu d'années, l'apparition de cette vapeur qui obscurcit pendant quelques jours le soleil de l'Europe, et qui, comme aujourd'hui (26 mai), rendit le soleil pâle et terne? Cette vapeur fut même observée alors sur la côte de Guinée et dans toute l'Afrique. A cette époque personne ne songea à faire intervenir une couche d'air saturée qui, après s'être échauffée sur la surface de la terre, avait été douée d'un mouvement ascensionnel, s'était refroidie dans les régions supérieures et condensée en partie en passant à l'état de vapeur vésiculaire. Mais l'on rendit compte de ce phénomène en disant que la terre, dans sa marche, avait traversé la queue d'une comète.

L'on fut donc obligé alors d'admettre des corps gazeux dans l'espace. Pourquoi n'en admettrions-nous pas aujourd'hui surtout où un phénomène semblable et bien plus prolongé se présente à nous avec une intensité plus forte?

D'ailleurs tous les phénomènes que l'on observe depuis

quelque temps viennent à l'appui de cette opinion. Parlons d'abord de l'aurore boréale qui fut observée sur le méridien de Paris, le 18 octobre dernier, entre 8 et 9 heures du soir, et qui ne fut vue à Turin qu'à 9 heures et demie. La vitesse de la lumière étant infinie, cette différence dans les instans de l'apparition de l'aurore sur les deux méridiens, éloignée d'environ 6° 1/2, ne peut-être expliquée qu'en admettant mon hypothèse, c'est-à-dire l'existence d'une nébuleuse dans l'espace qui a été rencontrée par notre globe.

En effet, tous les corps célestes ont un mouvement de translation qu'on appelle mouvement propre. Les étoiles fixes sont aussi douées de ce mouvement, comme on la constaté sur *Arcturus*, et sur quelques autres étoiles de première grandeur. Les nébuleuses doivent encore être assujetties à cette loi générale de la nature. Il n'est donc pas étonnant que si, dans sa marche, une nébuleuse rencontre le plan du méridien de Paris, entre 8 et 9 heures du soir, elle puisse ne rencontrer celui du méridien de Turin qu'à 9 heures et 1/2. Or, au moment où la partie de l'atmosphère qui est au zénith de Paris a rencontré la matière de la nébuleuse, il y a eu pression, frottement entre ces deux grandes masses, et par conséquent développement de calorique libre ou de fluide électrique. C'est alors que l'aurore boréale a été visible à Paris ; elle était encore invisible à Turin, car ce développement de fluide électrique n'a dû s'opérer qu'à une petite élevation, et sur des couches de l'atmosphère qui avaient une certaine densité. L'observation vient à l'appui de cette conjecture. Par la même raison, lorsque ce même fluide a paru à Turin, il ne pouvait être vu à Paris ; mais l'aurore boréale devait se montrer sur les points intermédiaires entre 9 heures et 9 heures 1/2, comme les journaux nous l'ont appris. Je sais que dans ce moment la terre n'était pas immobile, et que d'ailleurs elle exerçait une action puissante sur la nébuleuse ; mais nous ne connaissons pas la vitesse dont ce dernier corps était doué, et ce phénomène a pu se passer exactement comme je viens de le dire.

Je sais que, lorsqu'il est 9 heures à Paris, l'horloge de Turin doit marquer environ 9 heures 26 minutes. Mais l'aurore boréale parut, le 18 octobre, à Paris, avant 9 heures du soir, et les calculs donnent une différence de plus de vingt minutes dans les instans des deux apparitions. Pour rendre cette diffé-

rence plus sensible, établissons ces calculs sur une plus grande échelle; prenons par exemple Cherboug et Turin: l'aurore boréale fut vue à Cherbourg à 8 heures précises, et à Turin à 9 heures et 1/2; or, ces deux villes sont séparées par un arc de 10° environ, ce qui donne une différence d'heure de 40 minutes. L'horloge de Turin marquait donc 8 heures 40 minutes, lorsqu'on commença à observer l'aurore boréale à Cherbourg, et cette aurore ne fut vue réellement à Turin que 50 minutes après. D'ailleurs ce phénomène présenta des caractères particuliers qu'on n'avait jamais observé sur les aurores boréales qu'on voit habituellement dans les régions polaires. L'un des ces caractères fut que des faisceaux enflammés et des étincelles qui se détachèrent du foyer et tombèrent en globules dans la mer et sur la surface de la terre. Ceci fut constaté par le *Journal de Cherbourg* et par une foule de personnes qui l'avaient observé sur d'autres points.

Si le fluide de cette nébuleuse existe dans l'atmosphère, il doit nécessairement exercer des pressions diverses et occasionner des oscillations irrégulières dans la colonne barométrique.

L'on expliquera avec la même facilité pourquoi aux pleines lunes et aux périgées nous avons éprouvé des froids inaccoutumés; car, puisqu'à cette époque, l'action de la lune a été plus forte sur notre atmosphère et sur le corps étranger qui y est en suspension, ce corps, toujours attiré par la terre, a dû se dilater par l'effet de ces deux forces inégales et agissant en sens contraire. Ses pores se sont agrandis, sa capacité pour le calorique a augmenté; il a donc dû absorber une plus grande quantité de chaleur, sans que sa température sensible augmentât, et il n'a pu prendre cet excédant de calorique que sur notre globe, qui n'a pas discontinué de lui en envoyer par rayonnement.

Comment expliquer, sans mon hypothèse, un temps habituellement couvert, quelle aire de vent qui souffle? Dans le Midi de la France, le vent d'Ouest et celui du Sud sont les seuls qui donnent de l'eau. Le vent d'Est occasionne quelquefois des orages, mais jamais une pluie continue, et le vent du Nord nous amène toujours au beau fixe. Or, depuis le premier janvier jusqu'au commencement de mai, le vent a soufflé des quatre points cardinaux et nous a toujours amené la pluie.

Depuis plus de quinze jours, voici ce qui se passe dans l'at-

mosphère : le soleil paraît sur l'horizon presque tous les matins et échauffe les couches d'air qui sont en contact avec la terre. Mais à peine ces couches sont-elles échauffées, que des nuages se forment au zénith ; ils s'accumulent peu à peu, et bientôt ils couvrent en entier le ciel. Ces nuages ne peuvent nous être apportés par les vents, puisque cette formation a lieu les jours où l'atmosphère est très-calme comme les jours où le vent souffle du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest.

Pour expliquer cette formation spontanée de nuages, il faut admettre qu'un air froid et entièrement saturé, pris dans les régions supérieures, a refroidi un air presque saturé qui était en contact avec la surface de la terre, et qui après avoir été un peu échauffé par les rayons du soleil, s'est élevé en vertu des lois de l'équilibre hydrostatique. Après le mélange il y a eu *sursaturation*, et par conséquent formation de vapeur vésiculaire.

Ce raisonnement, qui est le seul admissible dans cette circonstance, suppose que les couches supérieures sont entièremen saturées, puisque nous avons dit que jusqu'au 26 mai les couches inférieures ont été saturées aux 3/5 seulement, et que la température de ces mêmes couches a varié de 8° à 12° dégrés. Or, comment expliquer actuellement la cause de la saturation complète des couches supérieures ? Saussure, Gay-Lussac et les plus célèbres physiciens ont vérifié, à l'aide des expériences les plus précises, qu'à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, l'hygromètre tend vers la sècheresse, et l'on a même proposé de se servir de cet instrument pour mesurer les hauteurs. Il faut donc admettre qu'il se passe aujourd'hui quelque chose d'extraordinaire dans l'atmosphère. D'ailleurs, les grelons qui avaient la forme d'une pyramide sphérique, et qui ont été observés près de Clamart, le 4 mai dernier, par M. Elie de Beaumont, et une foule d'autres phénomènes, devaient nous le faire soupçonner.

Tous ces phénomènes extraordinaires doivent être occasionnés par la présence d'un corps étranger dans notre atmosphère. Mais, dira-t-on, connaissez-vous la nature de ce corps ? Savez-vous si c'est de la vapeur d'eau qui forme cette nébuleuse? Assurément je me garderai bien de me prononcer sur la nature des gaz qui constituent les nébuleuses. Cependant,

si j'avais une opinion à émettre, je dirais que les matières qui composent les corps célestes ne doivent pas différer de celles que nous voyons sur la surface de la terre; quoique la densité de ces corps soit différente de celle de notre globe; parce que l'analyse chimique n'a pas découvert des substances nouvelles dans la formation des aérolithes, qui sont évidemment les débris de quelques planètes. Ainsi, si l'eau est le corps le plus généralement répandu dans la nature, l'on pourrait supposer que cette nébuleuse est composée de vapeur d'eau combinée avec d'autres gaz qui ont même pu vicier l'atmosphère. La grippe, maladie des voies aériennes, qui vient de faire de si grands ravages dans toute l'Europe, aurait bien pu être occasionnée par un air vicié Il en est de même de cette affection typhoïde qui s'est manifestée parmi les troupes qui forment les garnisons de plusieurs villes de France.

Au reste, je suis loin d'affirmer que la vapeur d'eau est l'un des principes constituans de la nébuleuse qui fait l'objet de ce mémoire; mais il faut admettre mon explication sur la formation spontanée des nuages ou la rejeter. Si on l'admet, l'on doit admettre aussi la saturation complète des couches supérieures. Comment expliquer alors cette saturation sans renverser toutes les lois de la nature observées jusqu'ici ?

Si l'on rejette mon explication, il faudra admettre qu'un corps étranger à l'atmosphère constitue ces nuages, ou est la cause de leur formation. Il me sembleque ce raisonnement est concluant et que nous sommes obligés de croire à l'existence d'un milieu quelconque autre que l'air que la terre traverse dans ce moment ou qu'elle entraîne avec elle.

Enfin, pour compléter cette démonstration, je rappellerai l'observation de M. Elie de Beaumont qui vient d'être renouvelée à Paris, le 22 mai, par M. Virlet, dans le quartier Saint-Honoré. M. Virlet a constaté que les grelons qu'il a ramassés avaient la forme d'une *larme batavique*. Or, l'on sait qu'un corps à l'état liquide ne peut passer à l'état solide et prendre la forme de larme, que lorsqu'il traverse un milieu extrêmement froid et d'une certaine densité. Cette dernière condition est indispensable. Je n'ai pas besoin, pour le prouver, de rappeler ici les expériences faites dans les régions polaires, par les officiers des équipages des capitaines Ross et Parry. L'on sait qu'après avoir mis de l'eau dans une pas-

toire, placée au haut d'un mat, les gouttes d'eau gelées tombèrent sur les ponts de leurs vaisseaux en forme de grenaille, et non en forme de larmes ; forme qui ne peut être affectée que par les corps liquides, qui en se solidifiant traversent un fluide d'une certaine densité. Il faut donc admettre ici que l'eau qui s'est échappée d'un nuage très-élevé *a traversé un milieu résistant et très-froid qui se trouvait au-dessous de ce nuage et que ce milieu n'était point de la vapeur vésiculaire.*

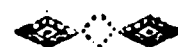
Mais, dira-t-on encore, avant que notre globe eût rencontré cette nébuleuse, les astronomes l'auraient aperçu. Je réponds que les gaz sont la plupart invisibles, et qu'on n'a pu constater l'existence des étoiles gazeuzes que lorsqu'elles étaient enflammées.

Je ferai observer ici qu'en admettant cette théorie, l'on ne peut prévoir d'une manière certaine l'époque où le dérangement des saisons cessera. Il faudrait pour cela apprécier la masse de la nébuleuse attirée par la terre, et le temps que le calorique et les actions dissolvantes et attractives des corps sublunaires emploieront à la chasser de l'atmosphère. Nécessairement il doit y avoir un terme, qui doit être d'autant plus rapproché que le temps depuis lequel ce dérangement existe est déjà très-long. A cette époque, *où nous sommes sans doute arrivés*; toutes les molécules hétérogènes répandues dans l'atmosphère, se seront précipitées sur la surface de la terre. Les lois de son mouvement n'auront pas changé pour cela, car il existe une foule d'aérolithes, disséminés sur le globe, dont le poids est bien plus grand que celui de toutes les molécules de telle nébuleuse, plus dense même que celle que nous venons de traverser.

Je terminerai ce que j'avais à dire sur les dérangement des saisons, en rappelant cette belle idée de Descartes qui disait : que les grandes choses s'opèrent dans la nature, de la même manière et par le même mécanisme que les petites choses. S'il existe une attraction planétaire, il existe aussi une attraction atomistique, et ces deux attractions suivent les mêmes lois.

S'il y a destruction et génération perpétuelle sur la surface de la terre, il doit y avoir destruction et reproduction dans les espaces célestes. Les durées sont différentes sans doute, mais les lois doivent être les mêmes. Si les aérolithes sont les débris

existans des mondes qui ont disparu, les nébuleuses peuvent être le germe des mondes à venir. Ces gaz, plus ou moins raréfiés disséminés sur divers points de l'abime, sans fonds et sans rive, qu'on appele espace, comme les aérolithes, peuvent pénétrer dans notre atmosphère, occasionner des vicissitudes dans les saisons, dans la santé de l'homme et dans son bien-être. Peut-être le déluge a-t-il été le résultat de la rencontre d'une nébuleuse très-dense; et peut-être toutes mes suppositions qui paraîtront hasardées aujourd'hi à des esprits sceptiques, seront-elles admises comme des vérités incontestables dans peu d'années d'ici (1).



(1) L'auteur proteste contre toute interprétation anti-chrétienne qu'on pourrait donner ici à ses paroles. Il entend par mondes une étoile, et il déclare hautement qu'il professe avec une entière conviction la religion dans laquelle il est né, et dont les principes lui ont été insinués dans sa jeunesse.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

LE RÉGIME DU VERT POUR LES CHEVAUX.

L'usage annuel de *donner le vert* aux chevaux est dirigé, dans notre pays, par une routine si contraire aux règles de l'hygiène et si féconde en accidens de toute espèce, que je crois utile d'entrer dans des considérations qui, bien comprises et bien mises en pratique, ne peuvent que contribuer à détruire des préjugés et produire de bons résultats.

On doit entendre par *régime du vert* l'usage de l'herbe fraîche qu'on donne temporairement aux chevaux dans le but de les maintenir en santé, de prévenir ou de guérir les maladies, ou d'autres fois dans le seul but de l'économie.

Ce régime, auquel on soumet les chevaux, n'est autre chose, généralement parlant, que l'objet d'un traitement diététique, comparable aux eaux minérales si souvent prescrites dans la médecine humaine.

C'est ordinairement au printemps, à l'époque de la floraison des prairies, moment où les tiges et les feuilles de ces plantes jouissent au plus haut degré de leurs sucs nutritifs, que le *vert* doit se donner. Dans tous les pays on choisit les mois de mai ou de juin pour le donner; cependant cette époque est, dans nos contrées, plus hâtive que dans le Nord de vingt à trente jours.

On ne peut établir une règle fixe sur sa durée; celle d'après laquelle on doit se guider, c'est de discontinuer l'emploi du *vert* aussitôt qu'il a produit l'effet désiré, c'est-à-dire le rétablissement de la santé et de l'embonpoint. Néanmoins, la nature du *vert*, la méthode de le donner, la constitution du cheval, son âge et ses travaux sont autant de points à consi-

dérer pour faire cesser ou continuer cette nourriture dont la durée, terme moyen, peut être fixée de quinze à vingt jours.

Règle générale, cette nourriture est inutile et même nuisible aux chevaux qui sont habitués au sec, qui conservent à un degré convenable leur embonpoint, leur santé et font très-bien leur service, car ces animaux de travail, mis au *vert*, n'ont pas autant d'haleine et de jarret que de coutume; ils font des déperditions plus abondantes par les voies urinaires et respiratoires. Cependant les chevaux pris dans cette classe (et dans l'Aveyron tous nos chevaux sont destinés à un travail plus ou moins rude) qui, dégoûtés, maigrissent sans causes apparentes, réclament la nourriture verte qui est encore indispensable à ceux chez lesquels le travail de la dentition se complète, à ceux qui ont fait de longs voyages et qui n'ont eu pour toute nourriture que des alimens mal choisis et grossiers. Dans ces cas-là l'utilité du vert se reconnaît aux crotins secs et brûlés, aux urines rares, à la sécheresse de la peau, à son adhérence aux surfaces osseuses, à la physionomie triste de l'animal, à la chaleur et à la sécheresse de la bouche, au peu d'amplitude de son ventre, enfin au désir que le cheval manifeste pour la nourriture verte.

Le choix de cette nourriture doit être encore basé sur certaines règles. Il est utile de s'assurer de la composition du pâturage qu'on veut donner pour *vert*. Il faut éviter celui des prairies inondées et marécageuses, surtout celui provenant de certains engrais, tels que la poudrette, le plâtre, la chaux, les boues, les fumiers des boucheries et d'autres matières animales qui communiquent aux herbes une saveur et une odeur pénétrantes, qu'elles perdent plus tard par le fauchage et par la fenaison.

L'expérience n'a que trop prouvé que l'usage de cette espèce de fourrages peut avoir les plus graves inconvéniens pour les chevaux qui y sont soumis.

Parmi les différens fourrages que nous offrent les prairies artificielles ou naturelles, il faut donner la préférence au trèfle, au sainfoin et à l'herbe des prés qui sont à l'abri des inondations, des eaux marécageuses et des engrais plus haut indiqués. Le vert de l'orge, qu'on désigne sous le nom de *vert d'escourgeon ou sucrion*, est celui qu'on devrait partout pré-

férer, si toutefois les intérêts de l'agriculture n'en étaient pas lésés.

Quant au vert que nous procure la luzerne, celui qui est le plus en vogue dans l'Aveyron, il faut autant que possible en éloigner les chevaux. C'est à son sûc trop âcre, trop nutritif et trop stimulant, qu'il faut attribuer les affections gastriques, intestinales et cérébrales (vertige abdominal), qui enlèvent en quelques instans un assez grand nombre de chevaux.

Un point essentiel sur lequel manquent tous les propriétaires de l'Aveyron, c'est celui de bien ménager la transition du régime sec au régime vert. Tout changement brusque répugne à l'économie vivante, et surtout dans le régime alimentaire auquel nous soumettons nos animaux herbivores. Il est bien vrai que l'herbe verte est l'aliment que la nature leur a destiné; mais l'état de domesticité auquel nous les avons soumis, doit nous faire un devoir de la contrarier, et on en trouve facilement la raison dans le tempérament de ces mêmes animaux, dans leurs habitudes et dans les travaux auxquels nous les soumettons.

D'après ces données il faut, pendant les premiers jours du vert, donner quatre jointées d'avoine soir et matin et mêler à l'herbe verte du bon foin et de la bonne paille; on diminuera graduellement la quantité de ces fourrages secs, de façon qu'au bout de quatre jours ils aient complètement disparu : du reste cette opération, qu'on devra faire encore lorsqu'on remettra les animaux au sec, empêche la fermentation de l'herbe, et celle-ci communique à la paille ou au foin une partie de son odeur qui fait que les chevaux ne les rejettent pas, surtout quand ces plantes sont brisées ou hachées.

Il y a plusieurs méthodes de faire prendre *le vert*, et ces méthodes peuvent se réduire à quatre :

1° On abandonne le cheval en liberté dans la prairie;

2° On divise la prairie en plusieurs parties, et les chevaux y sont placés successivement;

3° On leur donne sous un hangar établi dans la prairie même;

4° Enfin dans l'écurie, et c'est la méthode que nous adoptons dans notre pays.

Du reste, et sans parler ici de l'avantage et du désavantage des autres méthodes, je dirai que, sous le rapport de l'économie et de l'hygiène, la méthode de donner le vert à l'écurie est la meilleure : en effet, donné à l'écurie, rien ne se perd, toutes les plantes sont mangées lorsqu'on a soin d'en donner en petite quantité. Les chevaux ne commettent pas des dégats, ne foulent pas l'herbe, ils sont à l'abri de l'ardeur du soleil, de la fraîcheur des nuits, des orages, des coups de pied, des contusions et des plaies qui se font en sautant les fossés et les haies qui bordent les prairies. Bien plus, comment apporter quelques modifications au régime des animaux qui paissent en liberté? Comment bien diriger l'administration du sel? Comment surveiller et distinguer ceux auxquels le vert est utile ou ceux qui requièrent la saignée? Cependant je dois ici, à la vérité, dire que quelques maladies exigent le vert en liberté ; les maladies du pied, les engagemens tendineux, les articulations fatiguées, l'application du feu aux membres et diverses boîteries anciennes ou nouvelles, trouvent dans ce régime un très-bon moyen curatif. Dans de pareils cas, le cultivateur doit faire quelques sacrifices; car le vert donné alors à l'écurie ne produira jamais d'aussi bons résultats.

Après avoir choisi l'herbe qu'on veut donner pour *vert* et la méthode à suivre, qui est celle de le donner à l'écurie, sauf dans les cas précités, il faut avoir soin de couper l'herbe douze heures avant de la distribuer, surtout quand c'est de la luzerne ou du trèfle. Il faut alors laisser faner ces plantes avant de les distribuer, il ne faut jamais rentrer l'herbe ni trop humide, ni chargée de la rosée du matin; c'est une erreur grossière que de croire que l'herbe bien chargée de cette rosée purge les chevaux et leur est salutaire; car il est de toute évidence que l'herbe humectée par la rosée est aussi insalubre pour les chevaux et les bœufs que pour les brebis; c'est fort souvent à cette même rosée qu'il faut attribuer une infinité de maladies qui déciment le bétail, telles que la pouriture, les météorisations, les diarrhées, les dyssenteries, les fièvres typhoïdes, etc., etc. Il faut en outre éviter d'amonceler l'herbe, prévenir par-là sa fermentation et la donner en petites quantités. A ces soins, il faut joindre le pansement régulier de la main, une promenade de deux heures au moins tous les jours,

ou mieux un léger travail; quelques bains de rivière dans les belles journées, la propreté de l'écurie et enfin l'usage du sel.

Pour terminer toutes ces considérations générales, il ne me reste qu'à parler des effets immédiats, consécutifs et favorables du *régime vert*. Les effets immédiats du vert varient suivant que ce dernier est utile ou nuisible : il est utile et il convient au cheval lorsque la peau s'assouplit, se couvre d'une poussière grasse; alors le poil devient plus luisant, les urines coulent avec abondance; elles sont sédimenteuses; la physionomie de l'animal devient plus vive et plus gaie; il mange avec plus d'appétit, son ventre est souple et arrondi; sa fiente, d'abord liquide les premiers jours, devient plus consistante et plus élaborée; à la promenade, l'animal bondit ou marche avec assurance; tout enfin démontre un état pléthorique qui réclame la saignée.

Le vert est nuisible quand le cheval reste faible et triste. Son poil est hérissé, la peau est sèche et tendue, sa bouche est pâle, les urines sont claires, rares; le ventre est balonné et tendu; l'animal mange avec lenteur et perd l'appétit; la mastication est accompagnée d'un bruit particulier; les jambes et le fourreau s'infiltrent et s'engorgent; une diarrhée fétide survient; on y distingue des grains d'herbe non altérée par la digestion et nageant dans un liquide de couleurs variées, et on remarque ordinairement ces symptômes sur les vieux chevaux et sur ceux qu'on a soumis soudain à l'usage de l'herbe verte, dont l'usage est encore nuisible pour les chevaux affectés de maladies chroniques de poitrine, de la morve, du farcin, des vieux ulcères et des hydropisies.

Quant aux effets consécutifs du vert, on les reconnaît facilement : il refait les jeunes chevaux quand ils ont eu à souffrir d'une nourriture mal saine, il contribue non seulement à la guérison des maladies vermineuses, mais surtout à la guérison de plusieurs maladies cutanées, comme la gale et les dartres. Il suffit quelquefois pour faire disparaître les pous dont les chevaux sont atteints; il rétablit les aplombs dans les jeunes chevaux dont les jambes sont engorgées, les tendons et les articulations fatiguées; il hâte les avantages de la cautérisation des membres; il paraît que les chevaux poussifs, mis au vert après des évacuations copieuses que ces nouvelles herbes ont provoqué, ont la respiration plus libre, l'haleine

plus étendue et le mouvement du flanc plus régulier, d'où peut résulter un effet curatif à la maladie faible et récente.

Enfin, le vert donné d'après ces considérations générales, est utile aux chevaux dans une infinité de cas, surtout quand ils se relèvent de maladies aiguës inflammatoires; il est indispensable pour rafraîchir et maintenir en santé les animaux qui n'offrent aucun signe maladif ou qui, l'ayant pris plusieurs années consécutives, en ont contracté l'habitude.

ROCHE-LUBIN,
Médecin-Vétérinaire du département de l'Aveyron.



EAUX MINÉRALES
DE CRANSAC.

Analyse du Traité de M. le Docteur MURAT.

Le rôle grave de Secrétaire d'une Société scientifique nous interdit, ce nous semble, les broderies et *fioritures* dont nous aimerions à nuancer la teinte un peu sombre de cet article ; si nous étions simplement feuilletoniste : que l'on veuille donc excuser la sécheresse d'une analyse qui ne sera souvent que la fidèle reproduction des traits les plus saillans d'un traité indispensable à tout médecin et utile à tout le monde.

C'est sur le penchant méridional d'une petite montagne, au nord de Cransac, dans le voisinage de vallées et de collines riantes, décrites par M. le docteur Murat avec la vivacité de pinceau d'un artiste, que sont situées les eaux minérales de Cransac. Ces sources n'étant pas à la même hauteur sur le coteau, on les distingue en *source basse*, et *source haute*. La première est encore désignée sous le nom de *douce* par opposition à la seconde qui est beaucoup plus forte.

ANALYSE DES EAUX.

Source douce ou basse. — *Propriétés physiques.* — Eau claire, transparente, inodore, de saveur piquante, pétillante si on l'agite : peut être transportée à de grandes distances et se conserver pendant plusieurs années sans former aucun dépôt, pourvu qu'elle soit tenue dans des vases propres et bien bouchés.

Propriétés chimiques. — L'action des réactifs démontre la présence dans l'eau de cette source du gaz acide carbonique. Le défaut d'un appareil hydrargyro-pneumatique n'a pas permis à M. Murat de mesurer avec exactitude la quantité de ce gaz qui lui a paru, du reste, égaler plus d'une fois le volume

de l'eau. Le dépôt qui se forme par l'ébullition annonce la présence des carbonates insolubles de magnésie et de fer, qui se précipitent à mesure que l'acide carbonique qui paraissait les y tenir en dissolution se dégage.

Le procédé de l'évaporation a donné à M. Murat les résultats suivans pour chaque pinte d'eau :

1° Sulfate de magnésie. . . . . 80 grammes.
2° ——— d'alumine. 3
3° ——— de fer. 2
4° ——— de chaux 10
5° Carbonate de magnésie 4
6° ——— de chaux 3
7° ——— de fer. 2
8° Acide carbonique, — quantité indéterminée.

Source forte. — *Propriétés physiques.* — Eau claire, transparente, inodore, un peu amère, légèrement styptique et laissant immédiatement après l'avoir bue un goût de fer et de soufre que n'offre pas l'eau de la source basse.

Propriétés chimiques. — Offre les mêmes substances que la précédente, sauf le carbonate de chaux. Mais les proportions sont tellement différentes qu'il en résulte une eau toute particulière, ayant des propriétés que la source douce ne possède pas. Chaque pinte d'eau contient :

1° Sulfate de magnésie . . . . 66 grammes
2° ——— d'alumine 8
3° ——— de fer 10
4° ——— de chaux 6
5° Carbonate de magnésie 2
6° ——— de fer 8
7° Acide carbonique, — quantité indeterminée.

Telles sont les substances que l'analyse découvre dans les sources de Cransac ; mais la quantité d'eau qu'elles fournissent dans un temps donné variant suivant que l'année est plus ou moins pluvieuse, les substances minérales qu'elles dissolvent, en filtrant à travers les couches d'une montagne volcanisée, doivent aussi varier suivant que l'eau est plus ou moins basse, soit dans leur quantité absolue, soit dans leurs proportions

respectives. Les observations comparatives pour apprécier ces divers changemens n'ont pas encore été faites ; elles seraient d'une haute utilité pour apprécier les doses auxquelles on doit les prescrire dans les différentes années.

UTILITÉ GÉNÉRALE.

La composition chimique de ces eaux révèle *à priori* leur action sur l'économie animale. On remarque d'abord qu'elles doivent posséder des propriétés très-différentes. Dans l'une, en effet (la douce), ce sont les substances salines purgatives, le gaz acide carbonique qui prédominent ; — dans l'autre, au contraire (la forte), ce sont les substances toniques et astringentes. — La source douce tire principalement ses propriétés du sulfate, du carbonate de magnésie et du gaz acide carbonique ; — la source forte tire les siennes du sulfate d'alumine, du sulfate et du carbonate de fer. La première est plus purgative, légèrement excitante, diurétique ; la seconde, plus tonique, légèrement astringente. On conçoit quels nombreux et divers effets peut remplir le praticien, grâce à cette coexistance des substances toniques, purgatives et légèrement astringentes en proportions variées !

L'observation détaillée des phénomènes qui se manifestent chez les divers malades qui fréquentent les eaux, prouve que leur effet immédiat est une excitation plus ou moins forte de l'estomac, excitation d'abord locale, qui de proche en proche s'étend à tout l'organisme, pourvu que l'on persiste dans leur usage à une dose suffisante et durant un temps convenable. — Les effets secondaires varient suivant le degré d'intensité de l'excitation première. Est-elle modérée, il en résulte une médication tonique ; tous les organes acquièrent plus de force, d'énergie, de vigueur. Les doses sont-elles fortes, l'irritation des organes digestifs est plus vive, leur sécrétion plus active, la purgation plus abondante, et prolongée, elle peut amener un état de faiblesse sensible. — Les eaux sont-elles employées à très-fortes doses, l'irritation est plus vive : il en résulte des effets secondaires opposés aux précédens : constipation, sentiment de gêne, douleur à l'estomac, souvent un mouvement fébrile plus ou moins prononcé.

L'analyse chimique et l'observation des phénomènes amènent donc M. Murat à conclure que les eaux de la source

douce conviennent spécialement ; 1° toutes les fois qu'il s'agit de débarrasser le canal intestinal de matières étrangères, soit bilieuses, soit muqueuses, et de lui imprimer en même temps plus d'activité ; 2° lorsqu'il est nécessaire d'activer les différentes sécrétions qui sont dans un état languissant.

Et l'eau de la source forte, lorsqu'il s'agit de relever la tonicité d'un ou de plusieurs organes, de fortifier toute la constitution, de supprimer quelque écoulement passif, soit hémorrhagique, soit leuccorrhoïque, enfin d'obtenir la résolution de quelque engorgement chronique, indolent, sans fièvre.

Et au contraire elles doivent être proscrites, celles de la source forte surtout, 1° dans le cas de pléthore sanguine, avec disposition à l'inflammation ; 2° dans les phlegmasies aiguës, et souvent dans celles qui, quoique chroniques, sont accompagnées d'un mouvement fébrile ou de douleur plus ou moins vive ; 3° dans les suppurations internes.

MALADIES SPÉCIALES.

L'espace nous manque pour énumérer avec quelques détails les maladies contre lesquelles sont spécialement utiles les eaux de Cransac : nous nous bornerons à citer par le nom seulement, — les maladies scrophuleuses dans leur seconde période, sauf toutefois la phtisie pulmonaire tuberculeuse, — l'hyperthrophie asthénique du foie ; — l'acholéorrhée et la chlorose ; — les affections bilieuses, la dyssenterie surtout pourvu qu'on s'y prenne de bonne heure ; — les calculs urinaires; — les fièvres intermittentes ; — les rhumatismes chroniques ; — les gouttes atoniques ; — un certain nombre de maladies nerveuses ; — la leucorrhée; — les affections vermineuses.

Règle générale. — Elles sont utiles dans les maladies asthéniques exemptes de toute complication inflammatoire (et cependant c'est cette classe d'affections qui amène à Cransac le moins de malades). Tout au contraire on y voit affluer un grand nombre de malades atteints de gastrites chroniques, de squirrhes au pylore, maladies dans lesquelles ces eaux sont toujours inutiles, le plus souvent nuisibles.

Espérons que la publicité donnée à cette notice, en donnant une connaissance plus exacte de leurs propriétés, fera

éviter ces méprises également préjudiciables et aux malades qui en sont victimes et à l'établissement que trop souvent elles discréditent !

SAISON, RÉGIME.

Saison. — Les eaux minérales peuvent être fréquentées depuis les premiers jours de mai jusqu'à la fin de septembre; néanmoins le moment le plus propice est le mois de juin et de juillet; la température est alors plus douce et plus constante qu'à aucune autre époque l'année.

Moment, *dose.* — Nous n'en dirons rien; les conseils d'un bon médecin sont indispensables; une demi-science en fait de médecine amène souvent trop de malheurs en donnant au malade une funeste confiance dans ses propres lumières.

Lieu. — C'est une grande erreur de croire que des eaux minérales transportées au loin, et bues au milieu des embarras du ménage et des occupations d'un métier actif, produisent les mêmes effets que bues sur le lieu même. N'y eût-il que l'avantage du voyage, des distractions qu'il procure, du changement d'air et de régime, on ne saurait trop recommander aux malades de se rendre sur les lieux mêmes. La poétique description des vallées et des collines de Cransac; le tableau des mœurs pastorales et de l'innocence patriarchale de leurs habitans, riantes images dont M. Murat a fait précéder les tristes esquisses de son *Traité médical*, sont vraiment de nature à engager les plus insoucians à aller visiter le sinueux ruisseau de l'Aune, qui

. . . . En son heureux passage
Réfléchit de ses bords la fertile beauté,
Et baigne de ses eaux lentement fugitives
Tous les monts de verdure élevés sur ses rives.

Qu'on me pardonne ces vers, qui ne sont pas miens : une analyse doit reproduire en petit tous les traits du livre, comme un portrait ceux de l'original; or la poésie abonde dans le *Traité* de M. Murat.

Alimentation. — Cransac offre sous ce rapport de précieuses ressources; excellent mouton, veau digne du mouton, volaille, gibier communs, poisson abondant que fournit à peu de frais le voisinage du Lot, rien n'y manque; et on n'a

pas à craindre le supplice de Tantale : comme l'usage des eaux de Cransac suppose un bon état des organes digestifs, la diète n'est point prescrite : sauf les sauces, les ragoûts épicés ou salés et les pâtisseries, on peut se permettre une table bien assortie.

Sommeil. — Le *bien dormir,* dit M. Murat, est aussi important que le *bien digérer ;* et à ce sujet il défend de prolonger les jeux, la danse, trop avant dans la nuit, contre l'usage reçu. C'est sans doute un mauvais usage, mais qui fait plaisir à voir dans un établissement de malades. Viennent aussi quelques conseils pour les jeunes gens qu'il est inutile de mentionner.

SOURCE NOUVELLE OU DE BEZELGUES.

Cette nouvelle source, connue seulement depuis 1811, a été analysé par Vauquelin : elle contient, 1° sulfate de chaux; 2° sulfate de manganèse; 3° sulfate de fer; 4° muriate de magnésie, — en quantités indéterminées. On regrette de ne pas trouver plus de détails sur son emploi dans la brochure de M. V. Murat.

Pour la commodité des malades, on a établi, non loin des eaux, des étuves à vapeurs sulfureuses, qui peuvent être d'une haute utilité.

Obligés de concentrer dans un petit espace une brochure d'une centaine de pages, je n'ai pu entrer dans de plus longs détails qui, pour la plupart, eussent été incompris des malades et inutiles aux médecins. Ceux-ci trouveront dans la lecture même du *Traité* de M. Murat une instruction plus susbtantielle que ma plume, étrangère d'ailleurs à ces matières, n'aurait pu qu'altérer. — Simple analyste, et non rapporteur, j'ai résumé; mais je n'ai garde de prononcer ni éloge ni critique. C'est aux médecins à juger l'œuvre de M. Murat : si je me le permettais, l'auteur qui paraît connaître fort bien son grec me renverrait peut-être à l'histoire d'Apelle : *Quod Deus avertat.*

Le Secrétaire de la Société,

JULES DUVAL.

PROTESTATION

DES CONSULS DE CASSAGNES-BÉGONHÈS

CONTRE

JEAN BASTARD DE CHALONS.

Nous nous sommes engagés dans un précédent article, en racontant ce qu'était autrefois Cassagnes-Bégonhès, de dire plus tard quels bouleversemens politiques ont diminué son importance ; et, le faste de notre promesse mis de côté, nous n'avons rien promis de trop. Si l'histoire n'avait qu'un intérêt de curiosité, ou seulement l'utilité de tant de livres d'aujourd'hui, celle de tuer l'ennui, certainement nous n'aurions garde de nous livrer à la recherche longue et pénible des titres anciens, à la lecture difficile des vieux grimoires, et nous aurions jugé oiseux d'entretenir le public d'un bourg qui n'est qu'un si petit point dans le département ; notre temps eût été mieux employé à lui faire un conte fantastique. Mais, du moment que, les causes de décadence n'existant plus et ne devant plus, grace au ciel ! se reproduire, ce bourg peut redevenir petite ville, du moment qu'on ouvre devant lui des voies de communication ; que l'industrie, partout dans le département, cherche des chûtes d'eau et des houillères ; que l'agriculture nouvelle vient substituer le mûrier au châtaignier, la culture de la betterave à la culture du chanvre et que les arts enfin acquerront droit de bourgeoisie jusques dans les plus petits hameaux, avec les besoins de la civilisation et le luxe de la fortune publique, nous croyons qu'il n'est pas inutile, placés que nous sommes dans un état de transition entre l'importance passée de Cassagnes et sa prospérité future, de consulter l'expérience du passé et de recueillir dans ses conseils des leçons pour l'avenir.

Que si on lit les vieux titres à grand peine rassemblés, se rapportant à l'histoire de Cassagnes, on est effrayé de toutes

les vicissitudes, de toutes les calamités qu'a subies cette ville : la famine, les inondations, la peste, la guerre. On s'arrête avec tristesse aux plaintes élevés par les habitans; on suit d'un œil d'anxiété la plaie que la misère étend sur eux; on compte avec effroi après le pillage de la ville ou après que le ruisseau est rentré dans son lit, le nombre des morts tués dans les rues, le nombre des maisons détruites par le torrent. Mais, au milieu de ce triste spectacle, on bénit les bienfaits de la religion et on découvre avec intérêt l'enfance de l'institution communale, les garanties d'ordre et de viabilité qu'on sent le besoin de demander à l'administration et à la justice, et les efforts que font déjà pour se produire nos grands principes fondamentaux des sociétés, reconnus aujourd'hui par la constitution.

Prochainement, dans un mémoire pour la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qui daigne nous compter au nombre de ses membres, nous traiterons au long ce sujet, et nous avons assez de matériaux pour faire une histoire complète. A présent nous ne voulons raconter qu'un épisode de l'histoire communale de Cassagnes; car, aussi bien que Reims, Nyons, etc., mais en petit, Cassagnes a plus d'une fois manifesté énergiquement son indépendance et défendu les priviléges de ses chartes. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner copie d'un acte où nous en trouvons une preuve; nous n'y changerons rien (sauf traduction des passages latins) afin de conserver l'expression simple et pittoresque du temps: c'est l'acte d'installation de Jean bastard de Châlons, en qualité de châtelain de la ville.

« *Au nom de Dieu, amen. L'an de l'Incarnation du Seigneur 1485, le jour de dimanche, dit de la Nativité de la vierge Marie, notre très-illustre prince et seigneur Charles, par la grâce de Dieu roi des Français régnant, et illustre prince et seigneur Charles comte d'Armagnac et de Rodez, seigneur des quatre montagnes du Rouergue, dominant, sachent tous et chacuns, présens et futurs, qui examineront, verront, liront et entendront cet acte, que, dans la ville de Cassagnes-Bégonhès, appartenant au roi, et devant l'auberge de la maison de la Fabrie, à trois heures ou environ, l'année et le jour déjà désigné, devant honorable homme monsieur George Gaston, licencié en droit et*

avocat de la comté de Rodez, commissaire envoyé par ledit comte et seigneur des montagnes du Rouergue, pour mettre en possession de son office de chapelain noble Jehan Bastard de Châlons, châtelain actuel dudit château, ont comparu hommes sages Guillaume Sigals, Géraud Rudelle, Etienne Bosquet, tisserand, et Jean Bertrand, consuls de ladite année de ladite ville, avec le notaire public soussigné, requis pour écrire ce qui suit, lesquels, par l'organe d'homme discret Me Gaspard de Caldesaïgues, notaire de ladite ville, pour et au nom desdits consuls et de toute la commune de leur consulat, ont opposé contre lesdits Gaston, commissaire, et le châtelain, ici présens et assemblés, les paroles suivantes :

« Mességnorés commessari et castela, los Cossouls qué son
» ici préséns, so informas et certificas per vos, mossu lo castela, qué monsegnor d'Armagnac, ségnor dé las montagnas
» et quatre castellanias dé Rouergué, lo temps passat a donat à bos, noblé Jean bastard de Châlons, lo office de
» castela del dit loc de Cassagnas, como appert per lettras
» patentas, per lo dich mossu lo comte autorisadas, als dichs
» Cossouls présentadas, en losquellas lettros lo dich segnor
» et son secrétari, à la instigation de vos de Chalons, vos a
» donnat lo dich office de castèla, et non lo nom de capitani;
» et, persaqué jamaï, en la présento villo ni castel, non y
» agut capitani, sinon castela, ayant guarda de la maison et
» castel del ségnor et des prisonniès; et que lo dich castela
» non a autre commission ni préséença sur les dich Cossouls,
» ni sur los habitans de la universitat de Cassagnas, ni de la
» juridiction et baillage, sinon guarda lo dich castels et maisouns, tornals, forts et personnas als gages del ségnor d'Armagnac; — considèren que vos, mossu lo commissari, es de
» vostro commission entendré mettré en possession lo dich
» noble Jean Bastard de Chalons, novel castela, en son dich
» office, como capitani, contra nostras libertats et prérogatibas, lasquals, los comtés d'Armagnac como ségnorés de
» las quatre castellanias, an proumès garda, mémamen observa; dobant toute autre opération demandan la doble de
» las dichas lettras, et que los affirmés devant lo conseil del
» dich ségnor et devant nostre jugé de montagnas, oun diren
» las causos de la opposition : oltromen protesto de appelar et

» aber recours al Rey, nostre ségnor souverain, que nos a
» donat et autorisat nostres privilégés et libertats contre vos
» autres, commessarri et castéla del ségnor d'Armagnac. »

Cela dit par les consuls en opposition, le commissaire et le châtelain, par l'organe dudit de Châlons, ont dit et répondu comme suit :

« Messegnores Cossouls, non alias intendendas vostras réquisitions, protestation et opposition contra lo drech de
» mon office de castela, per vos fachos ; et afin que non ayas
» causa ni occasion de vos opposa ni protesta contra nos, ni
» aver recors à moussou d'Armagnac, ni autre souverin, vos
» responden et déclareu, per vertat de laquella es informat ;
» que jamais en lo temp passat que homme ajo ausit, en la
» présénto villo et castel, no se trobo que l'y aja agut capitani ;
» mais castela ayant tant soulamen la garda de la mayson et
» castel als gages del segnor d'Armagnac et de los prisonniers ;
» loquel castela no a altro autoritat ni présénça sur nos autrés ni sur los habitans del baliage ; et que senay agut lou
» nom de castela, mais de capitani, es per may d'honnur de
» ma personno. Vos déclari et protesti que yéou non entende
» estrés admés en possession de mon office, se non como castela et noun como capitani ; ni entende, comme castela
» ni altre nom, aver autoritat ni préémineça sur vos
» autres, préjudicia à vostré office de consulat ni à las altros
» libertats que avez en villa, couma sé es garda des portals et
» altres drécs et reconnoyssençàs anciennas, anticas, accoustumadas, à lasquelos non entendi toca, mais entendi
» tan soulamen usa de mon office coma castela, et leba mos
» gages sur la domayne del ségnor ; et d'aysso non abes causa
» de vos planger ni opposa ; et requéri vos, mossu George
» Gaston, commessari del susdit ségnor, en vertut de bostro
» comission, me mettré en possession de mon office como castela, et non como capitani. »

« *Et au même instant, ledit George Gaston, commissaire, de l'autorité de ses lettres souscrites par le seigneur comte ; en présence de messieurs les consuls et des témoins sousignés, a mis ledit Bastard de Châlons, présent et requérant, châtelain et non capitaine ; en possession de l'office de châtelain dudit château ; par la tradition du portail principal dudit*

château, et toutefois sans préjudice des libertés et privilèges des consuls de ladite ville. Vu le demêlé, lesdits consuls ont demandé et requis qu'il en fût dressé acte public par moi notaire public soussigné. Cela fut fait les jour, an, règne et domination déjà déclarés, en présence de Mᵉ Arnaud Berengos, notaire; Pierre Pons, Bernard Bosquet, Antoine Gayraud, Jean Delron, Pierre Firmy et plusieurs autres témoins présens, et moi Antoine Rudelle, notaire. »

Quoique dans un passé éloigné de vous, ne vous semble-t-il pas entendre encore cette voix qui s'élevait pour l'indépendance; et la figure de ces quatre consuls ne grandit-elle pas à vos yeux? C'est que le courage civil est une chose rare qu'il est consolant de trouver dans des temps d'oppression et d'ignorance! Aussi l'opposition que, dans un village, ces quelques hommes faisaient, il y a près de 400 ans, à la seule apparence d'un envahissement contre leur liberté, nous plaît autant que les grands coups d'épées des Duguesclin et des Bayard!

Et aussi bien, aujourd'hui que nous jouissons de droits larges et solides, nous aimons à en retrouver comme le prélude chez nos pères: c'est à cette recherche que l'histoire fait converger tous ses efforts. Comprenant différemment cette étude qu'Anquetil ou Velly, Thierry, Sismondi, Guizot nous montrent le peuple jusque dans le secret de sa vie, avec ses mœurs, sa législation, ses souffrances. Ne pourrions-nous pas suivre la marche qu'ils nous ont tracée et faire aussi, nous, l'histoire intime du pays?

De RUDELLE père, E. BRANCHE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA MAISON D'ARPAJON.

Parmi les maisons illustres qui ont réfléchi leur célébrité sur le Rouergue, celle d'Arpajon, éteinte aujourd'hui et la seule qui, sous l'ancienne monarchie, parvint aux honneurs de la pairie, était l'une des plus considérables : il est même possible que ce fût une branche cadette de la première race des comtes de Rodez. Au cas contraire, elle remontait, au plus tard, à l'année 1170. On trouve à cette époque Bernard d'Arpajon, qui approuve et confirme la donation que fit, au monastère de Nonenque, en y prenant le voile, la comtesse de Rodez, Ermengarde, de ce qu'elle possédait à Lioujas, et d'une partie du pré *abadil* à Montolieu : cette circonstance semble prouver une proche parenté entre cette comtesse et lui. Ce Bernard, l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Bonnecombe, fondée en 1166, fut la tige connue de sa maison ; mais la filiation ne remonte sans lacune qu'à Hugues, sire d'Arpajon, chevalier, seigneur de Caumont de Plancatge, de Durenque et de la Capelle-Farcel, fondateur à Millau, en 1297, pour les religieuses de Saint-Benoît, de l'abbaye de *Notre-Dame d'Arpajon*, ou de l'*Arpajonie*, qui existait encore en 1789, et dont l'abbesse fut toujours nommée par la maison d'Arpajon.

Bernard et Hugues, dans leurs bienfaits envers l'église, n'avaient sans doute songé qu'au salut de leurs âmes : leur famille en retira de plus l'avantage de voir remonter jusqu'à ces époques leur importance politique, et peut être sans ces fondations, son ancienneté et son opulence dès les temps les plus reculés, auraient été ignorées. Quant au lieu d'où elle tirait son origine, il est incertain : du moins il est dit dans les lettres d'érection du duché-pairie d'Arpajon, que cette

maison n'avait jamais eu de terre ni de seigneurie portant ce nom. Il existe pourtant dans l'ancien Carladez, à une lieue d'Aurillac, un lieu d'Arpajon qui fut peut-être son berceau ; et en 1349, Jean d'Arpajon se plaignait au parlement que Géraud de la Barre eût mis le feu à son château de Brosse et pillé la *baronnie* d'Arpajon. Mais, d'un autre côté, parmi les donations que fit Bernard à l'abbaye de Bonnecombe, il en est une, en date de l'an 1200, par laquelle il donnait à cette maison l'aleu du village de Favet et de la Calm; et dans cet acte (le *Gallia christiana* en fait la remarque) il est qualifié frère de l'évêque de Rodez, Hugues (1), l'un des fondateurs de Bonnecombe, qui y fut enterré en 1208. Bernard lui-même y fut inhumé aussi.

L'évêque de Rodez, Hugues, était fils du comte Hugues Ier et d'Ermengarde; Bernard d'Arpajon, d'après cet acte, était donc également leur fils, et cette circonstance expliquerait pourquoi il participa, en 1170, à la donation d'Ermengarde que l'évêque Hugues, qui y était aussi présent, approuva pareillement et confirma comme lui en 1217; Bernard, bien que bienfaiteur de Bonnecombe, eut avec l'abbé Amblard une discussion que contribua à terminer le comte de Rodez, Hugues II, particularité qui viendrait aussi à l'appui de l'opinion que Bernard était son oncle. Il faut remarquer que le château de Caumont de Plancatge, patrimoine des d'Arpajon, et qui, plus tard, fut hors de la mouvance des comtes de Rodez, relevait d'eux en 1265; et encore, si cette maison tirait son nom d'Arpajon près Carlat, que le Carladez appartenait aux comtes de Rodez depuis Richard, le premier d'entre eux : enfin, l'on verra dans le cours de cette notice que le vicomte Louis d'Arpajon demandait, en 1644, le rétablissement sur sa tête du comté de Rodez. Toutes ces circonstances tendraient à corroborer l'opinion que les d'Arpajon appartenaient à la première maison de Rodez (2), qui elle même des-

(1) *Anno 1200, beneficum experitur Bernardum de Arpajone, Hugonis episcopi fratrem.* Tome 1, Col. 251.

(2) On peut objecter que les d'Arpajon ne portaient pas les armes de la maison de Rodez. Ils portaient primitivement *de gueules à la harpe d'or ;* mais peut-être était-ce pour avoir des *armes parlantes.* Au reste, qu'il fut ou non de la famille des

cendait des vicomtes de Millau. Quoi qu'il en puisse être, dès le commencement du treizième siècle, ils possédaient avec Arpajon les terres de Caumont de Plancatge, de Durenque, de la Capelle-Farcel, et la possession de ces seigneuries contigues prouverait seule la puissance qu'avait dès lors cette maison, indépendamment de son origine.

Hugues, sire d'Arpajon, deuxième du nom, chevalier, petit-fils du fondateur de *Notre-Dame de l'Arpajonie*, était qualifié vicomte de Lautrec, parce qu'il tenait un douzième de cette vicomté d'Hélène de Toulouse-Lautrec, sa femme, fille unique de Guillaume, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa, co-seigneur de Parisot, en Rouergue, en 1319.

Jean d'Arpajon, chevalier, son troisième fils, fut sur le point, en 1368, de devenir vicomte de Creyssel, par l'échange de cette terre avec celle de Castelnau de Ratier, en Albigeois, qui appartenait à sa femme. En 1336, il prenait les titres de vicomte de Lautrec, seigneur de Caumont de Plancatge et de Castelnau de Levezou, de la baronnie de Durenque et d'Arpajon.

Hugues d'Arpajon, chanoine de Rodez, fut envoyé, en 1352, par le pape Innocent VI (Etienne d'Albert, limousin) dont il était le chapelain, nonce apostolique en Lombardie; en 1353, il fut envoyé en la même qualité à Sienne; en 1354, en Sicile; en 1359, il devint évêque de Marseille et mourut en 1361, au château de St-Caunat.

Guillaume d'Arpajon fut évêque de Cahors en 1404, et fit bâtir la façade du palais épiscopal : il vivait encore en 1418.

Geoffroi Béranger d'Arpajon fut évêque de Périgueux en 1441.

Hugues, 3e de nom, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec, seigneur de Caumont de Plancatge, etc., chevalier-banneret, était à la tête de la garde de Charles VI en 1415, lorsque ce

---

comtes de Rodez, Bernard d'Arpajon jouait un grand rôle auprès d'eux et était appelé dans toutes les occasions importantes. Il fut présent, en 1195, au couronnement du comte Hugues III ; en 1208, à l'engagement de plusieurs châteaux, fait par le comte Guillaume au comte de Toulouse et de Rouergue, Raymond VI, comme enfin à l'engagement du château de Palmas, fait par l'Evêque de Rodez au même Raymond VI.

prince entra dans Paris. Il était du nombre des amis et féaux de Charles VII qui assistèrent de sa part, lorsqu'il n'était encore que dauphin, à la conférence qui se tint, le 11 de juillet 1419, *sur le ponceau qui est à une lieu de Melun, au droit chemin de Paris,* avec les partisans du duc de Bourgogne. L'année suivante, il fut commis par ce même prince pour gouverner le Languedoc et le duché de Guienne, à la gauche de la Dordogne, avec Géraud du Puy, évêque de Carcassonne, et après la perte de la bataille de Verneuil, en 1424, « il vint vers le roy (disent les mémoires concernant la Pucelle d'Orléans, p. 115), en lui disant qu'il estait encore assez puissant pour résister à ses ennemis; et que le roi finerait ès-pays dont il venait de dix à douze mille arbalestrier d'arbalestes d'acier (1). »

Il avait épousé Jeanne de Sévérac, ce qui fit passer dans la suite tous les biens de cette dernière maison dans celle d'Arpajon; mais cette alliance, ou plutôt les prétentions qu'elle fit naître, occasionnèrent un grand différend entre lui et le maréchal de Sévérac, qui jouissait des biens de sa famille, et qui même en disposa en faveur de la maison d'Armagnac. Sévérac envoya un défi à d'Arpajon qui (disent les mêmes *Mémoires*), « ne faillit pas à faire réponse, et tellement que » guerre mortelle estait ouverte : et tous les deux disaient et » maintenaient qu'ils pouvaient en Guyenne faire guerre l'un » à l'autre de leur propre autorité, et qu'ils en avaient ainsi » usé au temps passé.... Mais ils pardonnèrent l'un à l'autre » tous mal-talens, et furent tous amis ensemble, ce qui fut » un grand bien ; car ils pouvaient fort ayder au roy et ré» sister aux ennemis : ce qu'ils firent et laissèrent la division, » qui semblait bien périlleuse à ceux qui cognaissaient l'estat » du royaume. »

En 1422, Bertrand d'Arpajon était grand-prieur de Saint-Gilles : Jean d'Arpajon le fut aussi de 1664 à 1677.

En 1437, Jean, baron d'Arpajon, fils aîné de Hugues troisième de nom, eut l'honneur de recevoir Charles VII dans son château de Caumont-de-Plancatge.

La même année, Béranger d'Arpajon, frère de Jean, ac-

(1) L'*Histoire du comte de Richemont* dit aussi : Et du Rouergue vinrent ceux d'Arpajon et plusieurs autres.

compagna le roi au siége de Montereau-Faut-Yonne, où il se distingua et éprouva de grandes pertes: de là il le suivit à Paris et à Orléans. En 1427, il avait été de l'expédition qui fit lever aux Anglais le siége de Montargis, le 24 de septembre, et il se trouvait avec La Hire lorsque celui-ci fit la fameuse prière: « Dieu, je te prie que tu fasses au jourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fît pour toy, si il estait Dieu et que tu fusses La Hire. »

Le 16 de septembre 1478, Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec, fut député pour terminer les différens qui existaient entre la France, le pape, Ferdinand, roi d'Aragon, les Florentins et Laurent de Médicis; et il alla à cette occasion en ambassade auprès du pape Sixte IV, dont il eut sa première audience le 26 de janvier 1479. En 1484, il représenta la noblesse du Rouergue aux états-généraux de Tours; et en 1489, il était chambellan de Charles VIII. En 1490, Bertrand d'Arpajon, son second fils, était enfant d'honneur du même prince.

Jean II, baron d'Arpajon, fils aîné de Gui, était la même année l'un des cent gentilhommes de la maison du roi, et il épousa, en 1493, Anne de Bourbon-Roussillon, fille de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, amiral du royaume, et de Jeanne de France. Louis de Bourbon-Roussillon était un fils naturel du duc de Bourbon, Charles I, qui avait été légitimé au mois de septembre 1463. Jeanne de France était une fille naturelle de Louis XI, qui avait été légitimée le 25 de février 1465. Jean d'Arpajon II fut échanson du roi en 1496; il fut aussi sénéchal du comté de Rodez. Il était au château de Durenque le 17 de juillet 1514, et se qualifiait alors baron des baronnies d'Arpajon, de Sévérac, d'Espeyrac, vicomte d'*Aultes-Ribes*, seigneur de Beaucaire, de Monteil-au-Vicomte, etc. Il fut enterré dans l'église de Ceignac, à laquelle lui, sa femme et ses aïeux avaient fait beaucoup de dons; et on y voit encore son monument en face de la sacristie, entre les statues de St-Christophe et de St-Jean-Baptiste, que sa famille avait pris pour patrons.

René, baron d'Arpajon, fils de Jean II, qui avait été enfant d'honneur de François I[er], en 1515, assista par procureur, en 1522, et comme seigneur du Monteil-au-Vicomte, à la rédaction de la *Coutume* de la Marche. Il tenait cette terre du Monteil de Marie d'Aubusson, sa grand'mère, sœur de

Pierre d'Aubusson, grand-maître, en 1476, de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, et il fut représenté par Jean Brun, capitaine de son château. Il reçut, le 14 de juillet 1535, dans son château de Caumont de Plancatge, Henri d'Albret, roi de Navarre, et sa femme, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, lorsqu'ils allèrent se faire couronner comte et comtesse de Rodez. En 1538, il fut maître-d'hôtel de la reine Eléonore d'Autriche, et mourut en 1542.

Antoine, baron d'Arpajon, son fils, qui fut tué à la bataille de Dreux, en 1562, était assez grand seigneur pour avoir à son service, en qualité de maître d'hôtel, noble Audouy de Guisard, capitaine de Millau.

Jacques, baron d'Arpajon, autre fils de Jean II, avait embrassé le calvinisme. Jean, son fils aîné, neveu par sa mère de Jean et Jacques de Castelpers, vicomte et baron de Panat, chefs du parti calviniste en Rouergue, joua un rôle actif dans les guerres religieuses. Il s'empara de Compeyre en 1567; secourut la même année les calvinistes de Montpellier, et fut tué en 1569, sans laisser d'enfans, dans une expédition qu'il avait faite pour s'emparer de Monthach, près Montauban.

Charles, baron d'Arpajon, frère de Jean, refusa l'ordre du St-Esprit à la première promotion que fit Henri III, à la fin de 1578, parce que plus religieux que courtisan, il ne voulut point changer de croyance. Il était depuis 1576 chambellan de François, duc d'Alençon, frère du roi : sa femme, Françoise de Montal, avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis.

Samuel d'Arpajon, seigneur de Broquiès, second fils de Charles, fut chevalier de l'ordre du Roi.

L'aîné, Jean, 3e de nom, baron d'Arpajon et de Sévérac, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut nommé par Henri IV, en 1591, sénéchal et gouverneur du Rouergue, et il eut ce gouvernement jusqu'en 1596. En 1614, il fut député de la noblesse du Rouergue aux Etats-généraux.

De tous les rejetons de cette famille, celui dont elle reçut le plus d'éclat fut Louis, vicomte et puis duc d'Arpajon, fils de Jean III. Il commença en 1617 à servir en Italie sous le maréchal de Lesdiguières, et ayant eu un cheval tué sous lui au combat de Solen, il se trouva engagé et reçut onze coups de poignards; néanmoins, il montra tellement de vigueur;

qu'il tua celui qui l'avait blessé et le retira des mains de l'ennemi. Ce trait de bravoure parut si brillant, qu'il valut au jeune d'Arpajon, de la part de Louis XIII, une pension de six mille livres, qui probablement ne fut si forte qu'en considération des services de ses ancêtres. Il continua de marcher sur leurs traces en portant les armes avec distinction, et leva, par commission du 7 de juillet 1621, un régiment d'infanterie qui fut depuis le régiment de *Royal*, et avec lequel il servit utilement au siége de Montauban où il fut blessé en trois différentes rencontres.

Peu de temps après, il alla servir au siége de Tonneins, où avec six volontaires, il défit un partie d'élite qui avait la mission de fondre sur le logis du général, et tua de sa main le *grand Castain*, soldat résolu qui le commandait, ce qui donna le temps aux troupes royales de se mettre en état de recevoir l'ennemi. Il fut récompensé de ce service par le grade de maréchal-de-camp, qu'il reçut après le siége, le 4 de mai 1622. Il eut, en conséquence, le commandement de quelques troupes qu'il conduisit à l'armée du prince de Condé (Henri II), qui en fut assisté si à propos, qu'il investit incontinent la ville de Sainte-Foi et la prit en peu de jours. De là, d'Arpajon alla servir comme maréchal-de-camp aux siéges de St.-Antonin et de Montpellier, et se couvrit de gloire au premier. Depuis cette époque jusqu'en 1629, il fut employé dans la Haute-Guienne, sous le maréchal de Thémines, et en Languedoc, sous le prince de Condé. Le 8 d'août de cette dernière année, il amena des troupes de Castres à Buzet, avec Biron, au maréchal de Bassompierre, qui allait menacer Montauban, et le 12, il partit de Fronton avec lui pour se rendre à Rabastens, où étaient les députés de Montauban, avec lesquels il négocia la réduction de cette place.

En 1630, il servit en Italie sous le maréchal de la Force, et se distingua lorsque Casal fut secouru. En 1631, il était en Allemagne et se trouva au siége de Mayence et à d'autres expéditions. En 1632, comme l'empereur d'Allemagne s'était emparé de la capitale et des états de l'électeur de Trèves, il reçut l'ordre d'aller assiéger la ville de Trèves. En s'y rendant, il prit Consarbruck, défit les troupes que le comte d'Issembourg, gouverneur de Luxembourg, avait envoyées au secours de la place, arriva le 6 août devant Trèves et y ouvrit

la tranchée. Sa conduite dans cette occasion lui valut d'être nommé, le 14 de mai 1633, chevalier des ordres du Roi. La même année, il était auprès de Louis XIII au siége et à la prise de Nancy.

Le 11 de mars 1634, il investit la ville de La Motte, en Lorraine, qui capitula le 26 de juillet suivant : ce siége fut remarquable parce que ce fut la première fois qu'on fit usage des bombes en France pour l'attaque des places. A la fin de la même année, il marcha sur le Rhin, y servit en 1635, et passa en 1636 à l'armée de Picardie. Elevé, le 14 de juillet 1637, au grade de lieutenant-général (qui venait d'être créé en 1633), il fut employé sous le duc de Longueville, en Franche-Comté, où trente-deux places furent prises. En 1638, il servit sous le maréchal de la Force, en Flandres, où il défit, auprès de Polincove, quatre mille chevaux, n'en ayant lui-même que huit cents et quinze cents fantassins, après quoi il eut le gouvernement de la ville de Nancy, de la Lorraine et du Barrois, et il alla en Lorraine à la tête des régimens de Picardie, de Navarre, et de plusieurs autres, tant de cavalerie que d'infanterie. Il joignit à Nancy le duc de Longueville, qui avait aussi un corps d'armée, et ils allèrent assiéger Lunéville, qui fut prise d'assaut au mois de décembre. Après cette conquête, le duc de Longueville se retira, et d'Arpajon, resté seul, acheva d'assujétir la Lorraine au roi.

En 1639, il fut employé sous le prince de Condé en Roussillon, où il fit le siége de Salzes, qui était alors le plus fort château de l'Europe. Un officier de son armée, qui a laissé des mémoires, dit de lui à cette occasion : « Le vicomte d'Arpajon, très-bon homme de guerre et fort entendu aux siéges, fit faire de si bonnes tranchées et de si bonnes places d'armes et logemens de cent en cent pas, que les ennemis nous tuèrent peu de monde (1). » L'assaut fut donné le 19 de juillet, après quarante jours de tranchée ouverte, et d'Arpajon s'y distingua. En 1640 et 1641, il fut encore employé sur la frontière ou en Roussillon comme lieutenant-général du prince de Condé. Dans les premiers jours du mois de juin 1641, il s'empara du château de Canet, situé entre la rivière de Téta et l'Etang de St.-Nazaire. Il contribua aussi à la prise

---

(1) *Mémoires de* Henri de Campion, p. 129 et 130.

de la ville d'Elne, qui se rendit la même année; et tandis que la conquête du Roussillon s'achevait, en 1642, le roi l'envoya commander dans la Guienne, qui avait besoin d'être pacifiée, et où il maintint l'autorité royale.

Après des services si nombreux et si distingués, le vicomte d'Arpajon pouvait prétendre à tout, d'autant mieux qu'il y joignait une haute naissance qui seule suffisait alors pour tout obtenir. Le grade de maréchal-de-France était l'objet de son ambition, et dès 1643 il se flattait d'y parvenir. On en nomma trois cette année; l'Hôpital de Rosnay, Turenne et Gassion. Turenne était hors de toute comparaison: Rosnay n'avait pas des services bien distingués, mais son frère était déjà maréchal; quant à Gassion, qui avait à la vérité une réputation brillante, mais qui était d'une famille de robe et n'avait que trente-sept ans, d'Arpajon ne lui pardonnait pas son avancement. C'est peut-être parce que, suivant l'expression de Tallement des Réaux, il *pestait tant* contre lui, qu'en dédommagement il obtint, le 22 de novembre 1644, des lettres-patentes portant nouvelle érection sur sa tête du comté de Rodez; toutefois sur l'opposition formée par le comte de Noailles, sénéchal du Rouergue, par les syndics de la province, le présidial et la ville de Rodez, il crut devoir renoncer à la grâce dont le roi l'avait honoré.

Mais, l'année suivante 1645, il se montra digne de toutes les distinctions, et prouva combien il avait d'élevation dans l'âme et de générosité dans les sentimens, par une des plus belles et des plus glorieuses actions qu'ait jamais faites un particulier. Sachant que les Turcs menacaient l'île de Malte, il fit prendre les armes à tous ses vassaux, leva deux mille hommes à ses dépens, chargea plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et, accompagné d'une foule de gentilshommes ses parens et ses amis, il mit à la voile pour Malte. Le grand-maître, pour reconnaître un service si important, lui déféra le généralat des armées, avec le pouvoir de se choisir lui-même trois lieutenans-généraux. L'alarme que les Turcs avaient inspiré s'étant dissipée, lorsque le vicomte d'Arpajon retourna en France, le grand-maître (Paul Lascaris), de l'avis du conseil, lui donna, le 30 de mai, la permission pour lui et son fils aîné, de porter la grand'croix de l'ordre, et le privilége que, pour une fois seulement, l'un de

ses fils, à son choix, serait chevalier en naissant et grand'croix à l'âge de seize ans : on lui accorda aussi, de même qu'aux aînés de sa maison, l'honneur de porter l'écu de la religion sur ses armes, et la croix octogone avec les extrémités saillantes sous son écu. Le 27 de juillet suivant, les honneurs de grand'croix furent attribués même aux femmes de la maison d'Arpajon, à défaut de mâles, et tous ces priviléges furent postérieurement reconnus et certifiés le 5 mai 1715.

En 1648, le vicomte d'Arpajon fut nommé ambassadeur extraordinaire auprès du roi de Pologne Ladislas VII, pour lui porter le collier de l'ordre du St-Esprit, et son motif, en sollicitant cette ambassade, était l'espoir que le roi de Pologne, reçu par lui chevalier du St-Esprit, demanderait en sa faveur ce bâton de maréchal qu'il désirait si fort. Il partit de Paris le 28 de mars, et fit le voyage par mer : mais il n'était encore qu'à Dantzick, lorsque le roi de Pologne mourut, le 19 de mai. Cependant il se rendit à Varsovie où il favorisa l'élection de Casimir, frère du feu roi, laquelle eut lieu le 20 de novembre suivant. Cette élection était dans l'intérêt de la France; mais pour lui, elle fut sans profit. Il ne fallut rien moins que la guerre civile pour lui donner l'occasion d'arracher ce qui était dû à son mérite. Il est affligeant de penser que tantôt la faveur, tantôt le besoin d'avoir des créatures, firent souvent prodiguer des grâces qui, si elles avaient été accordées au mérite, n'eussent été que de justes récompenses. Une histoire des grands officiers de la couronne qui indiquerait les motifs réels de leurs nominatious, serait un ouvrage curieux, instructif et piquant; mais probablement il ne paraîtra jamais; il soulèverait trop de mécontentemens. Je reviens à Louis d'Arpajon.

Lorsqu'en 1650 la princesse de Condé fit révolter Bordeaux, elle eut soin de dépêcher des émissaires aux personnages les plus notables de la Guienne, et voulut acquérir d'Arpajon à son parti : Mazarin, de son côté, n'avait garde de l'oublier dans une occasion si importante. Voici comme Lenet, contemporain, mais qu'il ne faut lire qu'avec défiance parce qu'il dirigeait la princesse de Condé, raconte cette double négociation qui, au reste, peut servir à faire connaître quel rôle jouaient à cette époque les grands seigneurs en France.

« La Tivolière, lieutenant des gardes de la reine, était allé,

» de la part de Sa Majesté, vers le vicomte d'Arpajon, avec
» des lettres du cardinal qui lui faisait espérer le bâton de
» maréchal de France, et des commissions pour lever cinq ou
» six mille hommes de milice, dans le dessein qu'il avait for-
» mé d'assiéger Bordeaux, comme il fit. Il lui promettait
» quelque argent comptant, et ordre de prendre le reste sur
» la taille de son voisinage; il lui donnait encore permission
» de traiter avec St.-Luc de la lieutenance du roi de Guienne.
» Dans ce même temps, ce gentilhomme que la princesse lui
» avait dépêché, comme j'ai dit, arriva chez lui et lui exposa
» tous les avantages qu'il avait ordre de lui proposer. Le vi-
» comte jugeait bien que le cardinal pouvait mieux et plus
» promptement qu'elle faire ses affaires, mais le ressentiment
» qu'il avait d'avoir été méprisé de lui en diverses rencon-
» tres, et la créance qu'il y avait moins de sincérité de son
» côté que de celui de la princesse, partagèrent son esprit; et
» après avoir bien songé à ce qu'il avait à faire, il résolut
» d'envoyer un courrier à la cour pour demander l'érection
» de sa terre de *** en duché, un *bâton* et non un *brevet* de
» maréchal, et l'argent nécessaire pour payer la charge de
» Saint-Luc. Il le fit partir; et, en attendant son retour, il
» retint chez lui La Tivolière, envoyé de la cour, et St.-Se-
» roux, envoyé de la princesse, afin qu'ayant reçu la réponse
» du cardinal, il en pût faire une positive à l'un ou à l'autre.
» Ces vastes préventions, continue Lenet, font assez juger de
» son caractère: elles l'ont empêché d'avancer sa fortune au-
» tant qu'il eût pu faire, ayant beaucoup de naissance et
» beaucoup de services. »

Au bout de quelque temps, il renvoya La Tivolière à la cour et St-Seroux à la princesse, en écrivant à celle-ci une lettre qui, dit encore Lenet, « n'était, à proprement parler, » qu'un honnête compliment. Il ne disait ni oui ni non sur la » proposition qu'elle lui avait faite; et l'on jugea qu'il atten- » dait encore quelque réponse de la cour. » Cette réponse fut favorable; et, au mois de décembre de cette année, le marquisat de Sévérac fut érigé pour lui en duché-pairie, sous le nom d'*Arpajon* (1). Quelque temps après, sur la représenta-

---

(1) Dans cette négociation et dans l'exigence qu'il témoigna, Louis d'Arpajon ne fit que se conformer à la conduite que te-

tion qu'il fit que Sévérac était une terre entrée dans sa maison par les femmes, et que cette terre lui donnait d'ailleurs le deuxième rang aux états de Rouergue (1), il obtint, au mois de mars 1655, de nouvelles lettres qui transféraient le nom, titre et dignité de *duché-pairie d'Arpajon* sur la terre de Caumont de Plancatge, à laquelle furent réunies à cet effet celles de Beaucaire, d'Espairac, de Dollen, et le vicomté d'Hauterives.

On a vu que Louis d'Arpajon demandait, en 1650, non-seulement à être duc, mais aussi à être lieutenant général en Guienne. Par suite sans doute de cette demande, le 5 de mars 1652, il fut nommé lieutenant-général au commandement du Bas-Languedoc. Ce fut le terme de sa carrière : on oublia la promesse que lui avait faite Mazarin, en 1650, du bâton de maréchal, on le crut assez récompensé.

Le 10 février 1662, il fut commis, par lettres du roi, pour donner le collier de l'ordre du St.-Esprit au prince de Conti, à Gaspard de Daillon de Lude, évêque d'Albi; à Louis Armand, vicomte de Polignac; à François des Moustiers, comte de Mérinville, et à Réné-Gaspard de la Croix, marquis de Castries, et pour recevoir leur serment. Il fit cette cérémonie à Pézénas, le 25 de mars suivant, et l'année d'après il se démit de sa lieutenance-générale en faveur du comté de Grignan. Ni les lettres d'érection de 1650, ni celles de 1655 na-

---

naient alors les grands seigneurs qui avaient de l'importance. De 1642, époque de la mort de Richelieu, à 1663, intervalle durant lequel eut lieu *la Fronde*, il ne fut pas créé moins de trente duchés-pairies, dont quatorze furent enregistrés à la fois en présence de Louis XIV, le 25 de décembre 1663, lorsqu'il tint son premier lit de justice. C'est aussi à la faveur de la Fronde que les diverses branches de la maison de Rohan, la maison de la Tour d'Auvergne-Bouillon et celle de la Trémoille obtinrent les honneurs de *Prince étranger*. Il semble que les grands cherchaient à recouvrer en distinctions ce que Richelieu leur avait ôté en puissance.

(1) La terre de Sévérac avait donné le premier rang; mais le duc d'Arpajon ne lui attribuait que le second, parce qu'il prétendait que le premier appartenait à la maison d'Arpajon, prétention que personne ne contestait, puisqu'il cumulait les droits des deux maisons d'Arpajon et de Sévérac.

vaient été enregistrées. Le duc d'Arpajon présenta requête au parlement de Paris, le 10 de mai 1674, afin qu'elles le fussent, et obtint, le 24 du même mois, un arrêt qui en ordonnait l'enregistrement et la réception. Cependant il négligea ces formalités, et mourut sans les avoir remplies, le 6 de mai 1679, au château de Sévérac, qu'il avait entièrement rebâti; et dont il avait fait à la fois une forteresse et une habitation de grand-seigneur. Dans les ouvrages qui en défendaient les approches et flanquaient ses deux ponts levis successifs qu'il fallait franchir, on reconnaît son talent pour la fortification. Saint-Simon, qui le traite de *bonhomme*, à cause de l'âge où il parvint, reconnaît, malgré son penchant à dénigrer, qu'il avait du mérite. Et remarquons en passant que, de son temps, son pays passait pour tellement sauvage et stérile, que lui-même était qualifié, à Versailles, de *duc des bruyères*.

Le duché-pairie d'Arpajon s'éteignit sur sa tête : il n'avait qu'un fils qui mourut avant lui, et qu'il avait exhédéré en 1660. Lui-même avait été marié trois fois. Catherine Françoise d'Arpajon, sa fille unique du troisième lit, née en 1661 et mariée, en 1689, à François de Roye de Larochefoucault, eut le marquisat de Sévérac et fut dame du palais de la dauphine Marie-Adélaïde Savoie.

Louis d'Arpajon, petit-fils du duc, chevalier né de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, naquit en 1669, se trouva, en 1691, au siége de Mons; en 1692, à celui de Namur; en 1693, à la bataille de Nerwinde; fut, en 1695, colonel du régiment de Chartres; en 1703, brigadier d'infanterie; était, le 20 de septembre de la même année, à la bataille d'Hochstett, et au mois de décembre, à la prise d'Augsbourg; le 13 d'août 1704, à la deuxième bataille d'Hochstett; fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1705; chargea cinq fois les ennemis et reçut deux blessures à la bataille d'Oudenarde, en 1708; fut, le 20 de mars 1709, maréchal-de-camp; le 18 d'octobre 1711, chevalier de la Toison-d'Or; le 22 d'août 1715, gouverneur et lieutenant-général du Berri, gouvernement qu'il avait acheté au duc de Noailles; le 8 de mars 1718, lieutenant-général des armées du roi. Il avait été employé en Espagne comme maréchal-de-camp en 1711, et avait pris, en Aragon, les forts et places d'Avens et de Venasque; dans la vallée d'Aran, la place de Castel-

Léon, et, en Catalogne, celle de Solsonné. Il se rendit maître de Venasque le 16 septembre, et, quelques jours après, de Castel-Léon. Il conquit ainsi le pays de Ribagorce et le Val d'Aran, de manière que tout l'Aragon se trouva soumis à Philippe V. Ce prince lui en témoigna sa reconnaissance par une lettre datée de Corella, le 18 d'octobre, par laquelle il lui conférait l'ordre de la Toison-d'Or. Louis d'Arpajon servit encore au siège de Barcelonne, en 1714. En 1720, il obtint, par lettres patentes du mois d'octobre, enregistrées au parlement de Paris le 12 de décembre suivant, et à la chambre des comptes, le 19 du même mois, l'érection en marquisat, sous le nom d'*Arpajon*, des terres de Châtres, la Bretonnière, etc., qu'il tenait de sa femme, Charlotte Lebas de Montargis, qu'il avait épousée en 1715, qui fut, en 1717, dame du palais de la duchesse de Berri (Louise-Elisabeth d'Orléans), revenue en France en 1725. Le duc de Saint-Simon dit qu'elle avait « une figure extrêmement noble et » agréable, peu d'esprit, beaucoup de douceur et de politesse » vertueuse et d'une piété qui n'a jamais fait qu'augmenter; » extrêmement riche et peu heureuse avec un mari qui ne la » méritait pas. » Il le qualifie même ailleurs: *un des plus sots hommes de France, sans contredit, et des plus avares.* Louis d'Arpajon était présent, comme gouverneur de province, au lit de justice que tint Louis XV, le 22 de février 1723, pour déclarer sa majorité. Il mourut le 21 d'août 1736: ce fut le dernier mâle de son illustre maison.

Sa fille, Anne-Claude d'Arpajon, née le 4 de mars 1729, et restée unique comtesse de Noailles en 1741, et depuis duchesse et maréchale de Mouchy, obtint, par une bulle du grand maître Pinto, en date du 25 de février 1745, comme seul rejeton de la maison d'Arpajon, la concession de la dignité de grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et la continuation du privilége accordé au duc d'Arpajon, avec cette clause qu'il devait même passer à ses filles à défaut d'enfans mâles. Elle fut reçue, le 13 de décembre de la même année, par le bailly de Froulay, ambassadeur extraordinaire de la religion à Paris. Le comte de Noailles, son époux, déjà grand d'Espagne et depuis maréchal de france et duc de Mouchy, avait déjà obtenu le même honneur en considération de ce mariage, le 28 de septembre 1741, et il fut aussi

par elle, et comme baron d'Ambres, l'un des vingt-deux barons des états du Languedoc. La comtesse de Noailles fut dame d'honneur de Madame la Dauphine (Marie-Antoinette d'Autriche, depuis reine), lorsqu'on forma sa maison; fille de la marquise d'Arpajon, successivement dame du palais de la duchesse de Berri et de la reine douairière d'Espagne; petite-fille de Charlotte de Vernon, qui avait été fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche; arrière-petite-fille du duc d'Arpajon, dont la troisième femme avait été femme d'honneur de la Dauphine Marie-Anne de Bavière; petite nièce de Catherine d'Arpajon, comtesse de Roucy et Roye, qui avait été dame du palais de la Dauphine Adélaïde de Savoie, la comtesse de Noailles était le recueil vivant de toutes les traditions de la cour relatives au cérémonial, et elle était fort rigide sur ce point. Marie Antoinette, que son exigence ennuyait, l'avait surnommée *Madame l'Etiquette*. Les événemens ont prouvé qu'il n'y a rien à gagner à la suppression du cérémonial. Par un triste effet des vicissitudes humaines, la maréchale de Mouchy périt avec le maréchal sur l'échafaud révolutionnaire, le 27 de juin 1794; et ce n'est malheureusement pas le seul exemple que fournisse l'histoire du Rouergue d'une maison illustre finissant par une catastrophe si déplorable.

Baron de GAUJAL,
Correspondant de l'Institut.



OBSERVATIONS

SUR LES MARNES DU LIAS DANS L'ARRONDISSEMENT DE RODEZ : EAUX DU PONT.

Les marnes du lias jouent un rôle assez grand dans notre arrondissement pour qu'elles méritent de nous occuper un instant.

Elles donnent naissance à plusieurs sources d'eaux minérales ; elles contiennent du minérai de fer, du plâtre et des traces de combustibles : c'est à elles que sont dues les cascades de Salles et de Muret.

Ces marnes, qu'on observe tout autour du plateau calcaire nommé *Causse de Concourès*, dans toutes les coupures que le terrain a subies, sont recouvertes par un calcaire magnésien formant les premières assises de la formation oolithique qu'on trouve plus haut. On voit cette succession dans les vallées du Cruou, de Salles ; et les terres cultivées à Souyri, Vabre, et qu'on désigne sous le nom d'*Aubugues*, sont des affleuremens des couches marneuses.

Ces marnes sont feuilletées, de couleur noire, grise ou couleur de rouille ; elles contiennent du sulfure de fer qui, par sa décomposition à l'air et sa réaction sur les corps environnans, donne naissance à plusieurs produits que nous allons signaler.

Elles renferment les fossiles qui caractérisent le lias.

Saint-Laurent.

A Saint-Laurent, près de Salles, on recueille sur la couche supérieure de ces marnes, au contact du calcaire magnésien, des efflorescences, les unes blanches, les autres de couleur jaunâtre.

Les blanches ont une saveur fraîche et amère, et sont composées de sulfate de magnésie presque pur.

Les efflorescences jaunes sont acides et d'un goût astringent. Elles sont formées de sulfate acide d'alumine et de fer.

Caves de Saint-Laurent.

Les caves de Saint-Laurent, qui ont une importance commerciale assez grande, puisqu'elles sont l'entrepôt des vins qui se récoltent dans une grande partie de la vallée, doivent leur origine à un accident causé par les marnes qui nous occupent.

La vallée creusée dans cette localité avait ses flancs rapides et coupés presque à pic. Les marnes qui soutiennent les couches de calcaire se trouvaient exposées aux dégradations causées par les intempéries atmosphériques. Elles ont dû céder, disparaître en partie et provoquer l'immense éboulement des couches supérieures qui, n'ayant plus d'appui, ont dû rouler sur le penchant de la montagne. C'est dans les vides laissés entre ces masses entassées sans ordre qu'on a construit des caves remarquables par leur grande fraîcheur et par la conservation parfaite des vins qu'on leur confie.

Des plantations de noyer ont peut-être ajouté à la fraîcheur de ces caves; mais on doit l'attribuer aux courans d'air qui s'établissent dans toutes ces cavités. Cette ventilation, évaporant l'eau qui imbibe les infiltrations argileuses du plateau supérieur, occasionne un abaissement de température analogue à celui des caves célèbres de Roquefort. Il serait à désirer qu'on essayât à Saint-Laurent la fabrication des fromages.

Plâtre à Solsac-Vieux.

Près de Solsac-Vieux, dans un affleurement des couches de marnes relevées presque verticalement par un soulèvement, il existe du plâtre en cristaux disséminés. Ces cristaux sont pour la plupart hémitropes et doivent leur existence à la décomposition du sulfure de fer qui abonde dans les marnes.

Des recherches entreprises pour trouver un gîte abondant de plâtre, substance que réclame notre agriculture, n'ont pas été bien fructueuses. On n'a jamais rien trouvé de plus que des cristaux peu volumineux, disséminés dans la roche. On pourrait cependant exploiter ce plâtre. Cuit sur place avec le schiste marneux qui le contient, il deviendrait un excellent

amendement pour les prairies humides. La qualité de ce produit, comme excitant et comme amendement, devrait être essayée, et toutes les fois que la distance ne serait pas trop grande, on pourrait venir s'approvisionner à Solsac.

Minérai sous Saint-Austremoine.

En montant la côte dite des Escargots, qui conduit du hameau du Pont à Salles, on trouve les affleuremens de plusieurs couches de rognons de fer carbonaté, semblable à celui qu'on exploite dans les formations houillères.

Ce minérai se retrouve à Vabre et dans les vignes situées sous le village de Saint-Austremoine. Je croyais à un fait nouveau pour la science, en trouvant ce fer carbonaté dans les marnes schisteuses de lias; mais M. Dufrénoy a déjà signalé un pareil gisement à la Voulte, département de l'Ardèche, dans un terrain qu'il rapporte à la même formation.

J'ai l'honneur de présenter à la Société un échantillon de ce minérai, contenant une bélemnite, et un autre renfermé dans les valves d'un pecten. Les coquilles caractéristiques de la formation du lias sont des actes incontestables de l'origine de ce fer carbonaté.

Quelques recherches feraient croire à l'abondance de ce minérai, qui cependant ne sera pas exploité prochainement : il est trop loin des fonderies actuellement existantes.

Houille.

Des échantillons de houille m'ont été apportés : ils provenaient des marnes qu'on trouve sur l'ancien chemin de Marcillac à Rodez, au-dessus du Pont. Ils n'annonçaient à la couche qu'une épaisseur de deux à trois centimètres.

A Billorgues, en creusant un étang, on a trouvé aussi quelques plaques minces de combustible. Ces indices jusqu'à présent sont trop peu de chose pour autoriser des dépenses en recherches : notre département possède des couches de houille de trois pieds d'épaisseur dans ces mêmes marnes. Elles sont exploitées à Saint-George et à Lacreisse, arrondissement de Millau.

Sources Minérales du Pont.

Au hameau du Pont, commune de Salles-la-Source, on

apercevait, il y a quelques années, au bord de la route qui conduit à Marcillac, une mare d'eau blanchâtre et infecte. Une odeur sulfureuse avait fait remarquer cette eau, sans qu'on eût songé à l'utiliser. Le propriétaire d'un mulet, atteint d'une gale invétérée, eut l'idée de laver avec cette eau les parties malades de son animal, et bientôt une guérison complète le récompensa de ses peines.

En 1835, le docteur Anglade ordonna ces bains sulfureux à plusieurs de ses patiens. L'eau était alors chauffée en plein air dans une chaudière, et les baignoires étaient placées dans une étable, dont un rideau de serge séparait les baigneurs. En 1836, l'application de ces eaux fut plus convenable : des cabinets furent construits, et l'eau fut chauffée par la vapeur d'eau dans des vases en bois. Il est à désirer que la vogue permette de faire de nouvelles dépenses en amélioration des lieux et des appareils.

Le Pont est situé dans une des vallées les plus pittoresques de notre département. Des eaux minérales toniques et purgatives y attirent déjà chaque année une nombreuse société ; et si une administration attentive aux besoins du pays vient seconder les vœux et les efforts des habitans de cette vallée déjà intéressante par son industrie, et plus encore par l'immense force motrice naturelle qui appelle les capitaux ; bientôt une route convenable permettra aux malades d'y parvenir en voiture.

Les eaux sulfureuses du Pont sourdent des marnes du lias. Rappelons que ces marnes contiennent du fer sulfuré qui a une tendance bien grande à la décomposition, et que de la réaction de ses principes constituans résultent, suivant les lieux, divers produits, par exemple, comme nous venons de le dire, à Solsac-Vieux. L'acide sulfurique a formé avec la chaux des cristaux hémitropes de sélénite ou plâtre. A Saint-Laurent, l'acide sulfurique a formé avec de l'alumine et du fer oxidé des efflorescences d'alun, et avec la magnésie, du sel d'epsom. Près de Salles encore, sous la Gorge-du-Loup, c'est du sulfate de fer et du sulfate de magnésie. — On comprend que, dans d'autres circonstances, il puisse se former, par la décomposition de ces sulfures de fer, de l'hydrogène sulfuré. En effet, les eaux du Pont, dites sulfureuses, en contiennent.

L'odeur de ces eaux est, du reste, caractéristique, et ne permet pas de douter de la présence de l'hydrogène sulfuré. Elles déposent en outre une poudre blanche qui est du soufre pur, et elles restent presque toujours laiteuses.

Le volume de ces eaux est plus considérable en hiver qu'en été. Les pluies, tout en augmentant le volume des eaux, doivent aussi diminuer leurs propriétés curatives.

En été, la quantité d'eau a paru suffisante pour administrer par jour cinquante bains environ. Avec un réservoir plus grand et des travaux faits avec précaution, on pourrait, je le pense, augmenter encore cette masse. Il est à croire que beaucoup d'eau s'infiltre à travers le terrain d'alluvion du fond de la vallée (1).

(1) Les travaux faits depuis ce printemps ont bien procuré un volume d'eau plus considérable ; mais il a paru qu'elle contenait moins d'hydrogène sulfuré. Je pense qu'on a amené sans le vouloir de l'eau minérale pareille à celle de la fontaine voisine, qui est prise en boisson depuis plusieurs années. L'analogie de composition porte à le croire.

Voici les résultats d'une analyse qualitative des eaux du Pont :

Eau Sulfureuse.

L'eau sulfureuse contient beaucoup de sulfate de magnésie et de sulfate d'alumine, un peu de sulfate de chaux; presque pas de sulfate de fer; un peu de soufre libre; un peu d'hydrogène sulfuré, pas de muriates ni de nitrates.

D'après cela, on voit qu'il n'y a de différence que dans la présence du soufre et de l'hydrogène sulfuré, et sans doute aussi dans les proportions des substances salines.

Eau Salée froide.

L'eau de la fontaine *Revel* contient beaucoup de sulfate de magnésie, de sulfate d'alumine, de chaux; presque pas de sulfate de fer; pas de soufre ni d'hydrogène sulfuré; pas de muriates ni de nitrates.

Les eaux de la fontaine Revel sont donc purgatives et astringentes; elles ne peuvent être qualifiées ferrugineuses.

Ces essais ont été faits sur de l'eau recueillie le 6 septembre dernier. Il y avait eu sept jours de pluie dans la semaine précédente.

Cascades de Salles et de Muret.

Les couches calcaires qui recouvrent les marnes du lias et qui forment le vaste plateau nommé *Causse de Concourès*, d'une superficie de plus de huit lieues carrées, sont perméables aux eaux pluviales, qui n'auraient du reste que partiellement leur écoulement à la surface du sol, puisque la superficie est formée de dépressions en forme d'entonnoirs.

Les eaux qui ont traversé les couches calcaires, arrivent sur les marnes de dessous et ne peuvent pas descendre plus bas, parce que ces marnes sont compactes et qu'elles ont la propriété de retenir l'eau comme un vase.

C'est aux affleuremens des marnes dans les vallées découpées tout autour des plateaux, que les eaux infiltrées peuvent s'échapper, et c'est là qu'on trouve toujours des sources: les principales sont Salles, Muret, Bozouls, Solsac, Gages, etc.

L'eau, en traversant la formation calcaire, en dissout une portion, qu'elle abandonne ensuite au contact de l'air lorsque, par sa chute, elle a perdu l'acide carbonique qui avait causé la dissolution. De là d'immenses vides dans ce terrain calcaire et ces grottes souvent majestueuses qu'on observe à Solsac, à Gorge-de-Loup, etc.; et de là aussi les dépôts de tuf formés en avant des principales sources.

A Salles et à Muret, la source est à plus de cent mètres au-dessus du fond de la vallée. On comprend l'importance d'une force motrice due à une pareille hauteur, bien que le volume d'eau n'excède pas en moyenne dix mètres cubes par minute. Ce qui fait aussi le mérite de ces eaux, c'est quelles ne gèlent pas, leur température varie peu; c'est qu'elles ne peuvent pas être trop abondantes et qu'elles ne tarissent jamais.

Dans la grotte de Solsac existe un amas considérable de fient de chauve-souris; il me semble qu'on pourrait exploiter cet engrais pour les besoins de l'agriculture: on pratiquerait facilement un chemin pour sortir au jour, lorsque les eaux sont basses, pendant l'été.

J.-J. GUILLEMIN.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS
SUR L'AGRICULTURE.

La France brille au-dessus de toutes les nations par les arts, par la science et par la littérature : elle a des historiens, des poètes, des métaphysiciens, des philosophes, des moralistes, surtout des hommes politiques. Sa langue est parlée dans toutes les cours de l'Europe, par les savans de tous les pays et par tous les diplomates.

L'influence des idées françaises se fait sentir dans tous les pays civilisés : nous donnons le ton, nous prescrivons les belles formes du langage et des manières, nous faisons les modes; nous avons des palais somptueux, des arcs-de-triomphe et des colonnes en bronze, des galeries, des musées, des statues et des tableaux; nos églises gothiques s'élancent vers le ciel et attestent les connaissances architecturales de nos ancêtres. De nos jours, on a élevé un temple grec au Dieu chrétien (1), un temple de Vénus pour la Vierge, mère du Christ (2), un autre temple au dieu Plutus (3). Mais si notre langue est parlée presque sur tout le globe, elle n'est ni parlée, ni comprise dans la moitié de la France. Nos philosophes, nos moralistes, nos politiques n'ont rien produit pour améliorer le sort de l'espèce humaine; jusqu'à ce jour le malheur est la règle, le bonheur l'exception. Nous avons des palais magnifiques, et nos campagnes sont couvertes de chaumières sales et hideuses.

La population ouvrière est mal nourrie, mal vêtue, mal logée; les jouissances des beaux-arts sont réservées à un petit nombre d'êtres privilégiés et inconnues aux masses. On érige des temples à une religion qui s'en va et à une foi qui s'envole; un arc-de-triomphe magnifique raconte à des pygmées des

(1) L'église de la Magdeleine. — (2) L'église de Notre-Dame de Lorette. — (3) La Bourse.

travaux de géants; un Panthéon désert ne présente qu'un fronton sur lequel les grands hommes sculptés paraissent avoir été chassés du temple et mis à la porte.

Ces réflexions sont bien propres à diminuer l'enthousiasme de notre supériorité, et s'il est vrai que nous marchions en tête de la civilisation, nous devons en conclure qu'elle est bien arriérée.

De tous les moyens qui s'offrent à nous pour hâter ces progrès, le plus puissant, sans doute, est de s'occuper à améliorer l'agriculture.

Les besoins les plus pressans pour l'homme, c'est d'être nourri, logé et vêtu; tant qu'ils ne sont pas satisfaits, les jouissances du cœur et de l'esprit ne peuvent avoir d'accès à travers la misère. L'agriculture doit élever l'édifice social, les beaux-arts doivent le couronner.

De tous les pays que j'ai parcourus, la France est celui qui m'a paru le plus arriéré en agriculture. Je pourrais en donner pour preuve que les départemens français qui avoisinent la Suisse, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, sont mieux cultivés que les départemens de l'intérieur et qu'ils sont en même temps en arrière des pays limitrophes qui leur ont servi de modèle.

Les départemens de France situés sur les côtes vis-à-vis de l'Angleterre font, depuis 1814, des progrès qui ne se manifestent pas encore dans les départemens de l'intérieur, et surtout dans ceux qui avoisinent l'Espagne. Si, d'un autre côté, nous examinons l'état de notre civilisation, nous reconnaîtrons les mêmes phénomènes. Nos départemens les mieux cultivés sont ceux où les paysans sont le mieux vêtus, le plus substantiellement nourris et le plus confortablement logés. L'ordre et la propreté règnent dans les ménages; ils ont une meilleure tenue; leurs bestiaux plus grands, plus gras, sont mieux soignés; les outils aratiores et les harnais sont dans un meilleur état; ils mettent plus de soin à manipuler, à serrer et à conserver leurs denrées. Dans les départemens de l'intérieur, au contraire, on ne voit que malpropreté et désordre; les maisons sont sales, les objets confondus; rien n'est à sa place; les fermetures tombent en vétusté, les animaux domestiques sont les commensaux du paysan et de sa famille; les fumiers et les immondices souillent les environs de l'habitation; le

jardin est envahi par les plantes parasites, les légumes en sont étouffés, les champs et les prés offrent le même aspect que le jardin; le bœuf est maigre et couvert de fumier; le cheval, mal étrillé, les crins hérissés, marche lentement et en chancelant; la tête basse, l'œil triste, il peut à peine se rendre à l'abreuvoir : voilà le tableau de notre agriculture. Méfions-nous donc des éloges de quelques écrivains qui ne savent parler du pays qu'en l'appellant notre belle France; sachons voir les choses telles qu'elles sont et, dépouillant tout sentiment d'orgueil en ranimant notre courage, reconnaissons que nous avons beaucoup à faire avant de pouvoir prétendre à servir de modèle aux pays qui nous environnent.

Cherchons les obstacles qui s'opposent à l'amélioration de notre agriculture. Le premier qui se présente à mon attention, c'est l'état arriéré de civilisation des habitans de nos campagnes. Comment celui qui pousse l'insouciance à ne pas prendre soin de sa personne peut-il étriller son bœuf et peigner son cheval? Comment celui qui ne peut pas entretenir ses vêtemens peut-il soigner ses harnais et ses outils aratoires? comment peut-il cultiver son champ lorsqu'il livre son jardin aux ronces et aux chardons? Si vous voulez que l'agriculteur soit capable de soigner ses champs et panser ses bestiaux, faites qu'il se soigne lui même et qu'il entretienne l'ordre et la propreté dans son habitation. A mon avis, notre premier soin doit être de civiliser les habitans de la campagne, qui sont aussi arriérés que leurs champs.

Les hommes intelligens ne s'adonnent pas à l'agriculture; elle ne produit pas assez pour enrichir promptement ceux qui la pratiquent. Leur capacité a des débouchés plus attrayans : ils briguent les places gouvernementales et afferment leurs terres. Les fermiers sont incapables de faire prospérer l'art agricole : ils donnent à la terre le moins possible et en retirent le plus qu'ils peuvent. Le sol se détériore dans leurs mains; les conditions de leur bail s'opposent aux bons assolemens. Pour qu'ils trouvassent leur profit à améliorer, il faudrait des termes plus longs et partage des améloralions qu'ils auraient faites pendant leur gestion.

La seconde cause qui s'oppose aux progrès de l'agriculture c'est le morcellement des propriétés. En effet, que peut faire un petit cultivateur qui, chargé d'une famille nombreuse,

manquant de fumier, remue sans cesse une terre ingrate pour lui faire toujours produire des céréales nécessaires à la nourriture de sa famille, sans oser introduire un assolement raisonné; il ne peut employer que la bêche; les instrumens perfectionnés ne sauraient manœuvrer dans une si petite propriété.

Mais par quel moyen détruire le vice du morcellement? A chaque génération il faut procéder au partage d'un petit patrimoine : le code civil le prescrit, et c'est justice. Comment décider le petit propriétaire à se dessaisir de son champ pour le joindre à la grande propriété? comment entretiendrait-il sa famille? Irait-il offrir son travail aux possesseurs de la grande terre? Mais celui-ci introduit les instrumens accélérateurs; peu de bras lui suffisent pour mettre en culture une grande étendue de terre. Ira-t-il à la ville offrir ses bras à l'industrie manufacturière? Il y trouvera aussi des machines et beaucoup de concurrens. La journée sera si minime qu'elle ne suffira pas à son entretien et à celui de ses enfans.

Mais s'il survient un encombrement de produits, les ateliers se ferment; il se trouve sur le pavé, sans ressources, implorant la bienfaisance, ressource précaire et humiliante sur laquelle il ne peut pas toujours compter. S'il vivait en état sauvage dans les forêts de l'Australie, il aurait droit à la cueillette, à la pêche, à la chasse; il pourrait se reposer à tous les ombrages et boire à toutes les sources; mais ici il n'a aucun droit, tout est occupé. Il n'a pas même droit au travail. Si, poussé par la faim, il commet un vol, on le met en prison. Il est vrai qu'alors sa situation s'améliore, car il est logé et nourri. Il n'est pas rare de voir des individus, cités en police correctionnelle, se féliciter d'une condamnation qui leur donne un asile et du pain.

On se plaint du haut salaire du travail, mais ceux qui l'exercent sont-ils trop bien vêtus, trop bien nourris? Font-ils de grosses fortunes? Ne sont-ils pas condamnés à la mendicité, lorsque la vieillesse arrive et qu'ils sont incapables de travailler? Les domestiques, dira-t-on, sont lents au travail, insoucians des intérêts du maître; mais pourquoi ne les intéresse-t-on pas au succès? pourquoi n'ont-ils aucune part à l'augmentation des produits; pourquoi, en un mot, ne sont-ils pas associés?

Je ne crains pas de le dire, l'association est le seul moyen efficace pour réformer les vices de notre civilisation et pour assurer à l'humanité la paix, la concorde et le bonheur. Ce remède, j'en conviens, ne peut pas être employé généralement et immédiatement : on peut faire des essais. Mais il faut que l'idée soit soumise long-temps à l'examen, que les mœurs soient modifiées et l'intelligence des masses développée. Le gouvernement pourrait encourager les premières tentatives, les riches capitalistes pourraient faire quelque essai ; mais, contens de leur position, il est à craindre qu'ils ne veuillent pas risquer des tentatives incertaines et inexpérimentées. Des faits qui se sont passés, tant en France que dans des pays voisins, devraient engager le gouvernement et les particuliers à prendre des mesures pour qu'ils ne se renouvelassent pas. Attendrons-nous encore de nouvelles émeutes, peut-être des révolutions qui nous forceront à prendre un parti, quand nous aurons subi des malheurs et des bouleversemens désastreux ? Pourquoi, dès ce jour, ne pas assurer du travail à tous ceux qui ne peuvent vivre que par le travail ? La chasse et la pêche sont le droit naturel du sauvage ; le travail et la subsistance sont le droit naturel de l'homme civilisé ; la société qui les lui refuse le rejette dans l'état sauvage ; il sent qu'il a besoin de vivre et foule aux pieds la loi qui le condamne à mourir de faim.

Tous les esprits méditatifs voient avec effroi le désordre de notre état social. Le gouvernement doit encore en être plus effrayé que les particuliers. Il y a à Paris quatre-vingt-huit mille individus que la charité publique doit secourir : il y en a presque autant à Lyon et, dans chaque ville de France, un nombre proportionné à la population. Le suicide se propage ; les campagnes sont parcourues par des troupes de mendians ; la charité ne guérit pas le mal, tout au plus elle le pallie, et quelquefois elle l'entretient.

Le premier moyen à employer pour adoucir les misères de notre vieille civilisation, ce serait, je crois, l'organisation du travail, le défrichement des terres incultes, le dessèchement des marais, l'entreprise de travaux publics. Mais j'aperçois dans le lointain, et encore à grande distance, le seul moyen efficace, l'association, qui seule peut guérir nos maux, en substituant la paix à la guerre, l'ordre au désordre, la justice

à l'injustice, le bonheur au malheur, une équitable distribution des produits à une distribution arbitraire faite par le fort au faible.

Vite donc à l'œuvre, hommes riches, dont le cœur n'est pas indifférent au malheur de l'espèce humaine! Faites des essais d'associations partielles; établissez des colonies agricoles; associez les ouvriers dans les ateliers; rapprochez les trois agens de la production, le capital, le travail et le talent, et vous rendrez en cela un grand service à l'humanité, vous sauverez la civilisation en lui imprimant une nouvelle marche. Le gouvernement, entraîné par votre exemple, s'occupera aussi d'ordre, d'harmonie et de justice sociales. Jusqu'à ce jour le capital a été le despote du travail, et lui a fait sa part comme le lion de la fable. Les travailleurs n'ont pas la parole; ils n'ont pas d'organes pour défendre leurs droits : poussés par le désespoir, craignez qu'ils n'élèvent encore une fois leur tribune sur des barricades, et qu'ils ne fassent entendre l'éloquence énergique des pavés. Il faut éviter le retour de ces scènes désastreuses qui menacent la civilisation. Empressons-nous de tarir la source des misères de la classe la plus nombreuse et la plus utile, celle qui crée toutes les richesses et qui n'en possède aucune. Assurons-leur travail et subsistance.

Tout essai d'amélioration serait sans résultat, si l'on n'augmente les produits qui doivent satisfaire aux besoins de tous. C'est surtout à l'agriculture qu'il faut les demander : elle peut nous en donner le double et le triple de ce qu'elle nous fournit aujourd'hui. Que de terres en friche, que de marais à dessécher! Combien d'améliorations agricoles à entreprendre! Il y en a une surtout qui à elle seule doublerait les produits : *l'irrigation de la France.* Des sources et des ruisseaux descendent des montagnes en torrens dévastateurs et se précipitent dans les fleuves et rivières, en grossissant les flots, et, sortant de leurs lits, ravagent les vallées. Pourquoi ne pas ler arrêter sur leur penchant en creusant un lit un peu incliné, qui disperserait leurs eaux fertilisantes sur des côteaux, aujourd'hui stériles, qui se couvriraient de vertes prairies, et nous donneraient le moyen de doubler le nombre de nos bestiaux ?

Nos forêts sont placées au hasard : les unes occupent dans des plaines ou des vallées une surface qui devrait être destinée

à l'agriculture, et les crêtes des montagnes sont déboisées; lavées par des torrens et présentent des rocs décharnés et nus de toute végétation. Les sauvages doivent avoir des forêts, parce qu'ils vivent de chasse; mais les peuples civilisés doivent avoir des plantations harmonisées, afin de conserver la climature, d'alimenter les sources et abriter les plaines. Nous avons une administration des eaux et forêts; c'est elle qui devrait avoir la mission de distribuer le sol forestier et de planter les monts sourcilleux et les terrains impropres à la culture. C'est à elle de tracer les lignes qu'il convient de boiser pour abriter les plaines.

Tous les ruisseaux, sources et rivières devraient être explorés, leurs directions tracées, pour que leurs eaux pussent servir à fertiliser nos campagnes. Alors que tous ces travaux seraient faits, nous pourrions dire avec orgueil : Que notre France est belle !

Une telle entreprise trouverait, j'en conviens, beaucoup d'obstacles. La propriété, que les légistes ont définie *droit d'user et d'abuser*, devrait se prêter aux besoins sociaux : les canaux d'irrigation jouiraient du privilége des chemins de fer et des autres voies de communication.

Les propriétaires qui ne voudraient pas faire les plantations reconnues nécessaires seraient expropriés avec indemnité. Il n'y a pas de doute que la société en masse n'ait des droits sur le sol qu'elle occupe; la terre, à qui qu'elle appartienne, a des obligations à remplir envers elle : il faut qu'elle nourrisse ceux qui occupent le sol. Elle a, par conséquent, la charge de produire le plus possible, afin que les besoins sociaux soient amplement satisfaits. On a fait une législation spéciale pour l'exploitation des mines : ne pourrait-on pas en faire une pour l'exploitation de la surface ?

J'ai posé des questions graves. Je ne me suis pas proposé de les résoudre, mais d'appeler la méditation et les lumières de tous. J'aurai atteint mon but, si de la discussion que je provoque il en sort quelque chose d'utile à l'humanité.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL TARAYRE.

STATISTIQUE HISTORIQUE

DES HOPITAUX

ET AUTRES ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE,

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (1838).

Cette Statistique a pour objet de faire connaître l'état de la charité dans le pays; elle embrasse tout ce que le département de l'Aveyron compte dans son sein d'établissemens destinés au soulagement du malheur.

Lorsque de toutes parts on s'émeut pour venir en aide à ceux qui souffrent, nous avons pensé qu'il serait convenable de seconder cet élan généreux qui entraîne toutes les classes vers la charité, en leur offrant les moyens d'apprécier les bienfaits immenses qui lui sont dus, de les étendre par l'imitation, de les perfectionner par l'expérience.

Si notre pays subit avec quelque raison le reproche d'avancer lentement dans les voies de la civilisation, il n'est pas du moins resté en arrière dans celles de la bienfaisance, soit qu'on en considère les effets dans les temps modernes, soit qu'on remonte aux siècles passés, auxquels on ne peut refuser la gloire de ces pieuses et antiques fondations, dont l'existence atteste encore aujourd'hui la grandeur et les puissantes inspirations du christianisme.

Le département de l'Aveyron possède neuf hospices, soixante bureaux de bienfaisance, plusieurs salles d'asile, cinq écoles chrétiennes, une école pour les sourds-muets, trois cent cinquante-six écoles communales, une caisse d'épargne.

Les hospices sont situés dans les villes de Rodez, Saint-Affrique, Espalion, Millau, Villefranche, Saint-Geniez, Mur-de-Barrez, Marcillac et Conques.

On y reçoit les vieillards, les infirmes, les malades et les orphelins dénués de ressources.

Chaque hospice est régi par une commission gratuite de cinq membres, nommés par le préfet, et dont fait partie le maire de la ville. La surveillance du service intérieur est confiée à des sœurs de la charité.

Il y a en outre un receveur ou syndic, un économe, un médecin, un chirurgien et un aumônier. Ces cinq emplois sont ordinairement rétribués.

Le receveur perçoit les revenus de l'hospice, et n'en dispose que sur mandats et ordonnances de la commission administrative.

L'économe est chargé des marchés concernant les approvisionnemens, ventes, fermages, et de la surveillance de toutes les propriétés. Il s'occupe aussi du placement et déplacement des enfans-trouvés.

Il n'existe pas d'hôpital militaire dans le département; les militaires malades sont traités dans les hospices civils moyennant 1 fr. par jour de rétribution.

Les hospices de Rodez et de Millau reçoivent seuls les enfans-trouvés et abandonnés; les aliénés ne sont admis que dans celui de Rodez.

Avant 1789, nos hospices possédaient beaucoup de biens meubles et immeubles qui furent mis en vente pour subvenir aux besoins du gouvernement révolutionnaire; on ose à peine croire qu'il se trouva des acquéreurs; cependant de nombreuses aliénations eurent lieu, et les hospices perdirent alors la moitié de leurs revenus.

Dans l'état actuel, les ressources ordinaires ne sauraient suffire à ces établissemens; mais des legs pieux, de généreuses offrandes réparent un peu, tous les ans, les torts que subit leur fortune dans les mauvais jours.

HOSPICE DE RODEZ.

Anciens hospices.

Il existait à Rodez, dans les temps anciens, un grand nombre d'hospices qui ont successivement disparu. Plusieurs léproseries ou maladreries avaient été construites autour de la ville, dans le douzième et treizième siècles, pour ceux qui

étaient infectés de la lèpre. Cette maladie contagieuse, apportée d'Orient par les Croisés, devait être fort commune dans le pays, car il y avait des maisons de lépreux à St.-Laurens, à St.-Maime, à Combecrose, à la Mouline et à Saint-Cyrice. Cette dernière, richement dotée, subsista près de cinq cents ans.

Les actes des hôtels-de-ville du Bourg et de la Cité, dit Bosc, font en outre mention de l'hôpital *de Laparra*, fondé en 1381, par Déodat de Laparra, dans la rue Balestrière; de celui de *Ste-Croix du Bourg,* fondé par Hugues de Rostaing, en 1373; de celui de *Vigouroux*, ainsi nommé d'une famille qui habita long-temps Rodez, vendu depuis aux Jacobins parce qu'il se trouvait dans leur enclos; de l'hôpital *St--Lazare*, où l'on n'admettait que les malades atteints du feu de St.-Lazare; d'un autre pour les pestiférés, près le ruisseau de l'Auterne; enfin, de celui de *Notre-Dame-du-Pas*, de la filiation de l'hôpital d'Aubrac, et qui existait dès 1192. On l'appela *du Pas*, parce qu'il était près du passage qui servait de communication aux deux parties de la ville. Les comtes de Rodez contribuèrent beaucoup à sa dotation. Les Statuts faits en 1394 portaient qu'il serait desservi par un *Dom*, prêtre ou laïque, et neuf frères qui auraient une croix sur leur manteau, et dont quatre seraient laïques et les cinq autres prêtres, pour faire les fonctions de curés dans les églises d'Abbas, de Salars, de St-Maime, du Pas et de Lasvals, dépendantes de cette maison.

La plupart de ces hôpitaux furent réunis dans la suite à l'hôpital général du faubourg Ste.-Marthe, qu'on appela aussi pendant long-temps l'hôpital d'Aubrac, parce qu'il était desservi par les religieux de cette maison. Avant 1677, l'hôpital Ste-Marthe n'était qu'un asile pour les pauvres étrangers. L'évêque Gabriel de Voyer de Paulmy, y ayant réuni plusieurs des hospices dont nous venons de parler, ainsi qu'une aumône générale, fondée par le chapitre, pour tous les jours du carême, l'érigea alors en hôpital général, et fit construire l'édifice que nous voyons aujourd'hui.

Hospice actuel.

L'hospice de Rodez sert de refuge à deux cent quarante vieillards, infirmes ou malades.

Voici quel est le traitement des différens agens de l'administration :

Receveur	800 fr.
Économe	500
Aumônier	400
Six sœurs de la congrégation de Nevers, recevant chacune 120 fr., ci	1,200

Tous les employés ci-dessus sont en outre logés, nourris, chauffés, etc.

Commis	600
Médecin	650
Chirurgien	650
TOTAL	4,800

Il y a de plus six domestiques gagés.

L'instituteur pour les enfans reçoit du département une rétribution de 800 fr.

Les sœurs sont chargées de l'instruction des filles.

Pour subvenir à toutes ces dépenses, l'hospice dispose d'un revenu net de 28,000 fr. Nous disons revenu net, car nous avons défalqué les contributions, les frais d'entretien et d'exploitation; nous ne comprenons pas non plus dans cette somme les différentes allocations que reçoit l'hospice pour les militaires malades, les aliénés, la nourriture des prisonniers (1) et la dépense des enfans-trouvés, attendu qu'elles ne profitent point à l'hospice et ont une affectation spéciale. Ainsi, avec 28,000 fr. de ressources, il faut nourrir, vêtir, chauffer, soigner deux cent quarante malheureux, suppléer à l'insuffisance des secours du département pour la vêture des enfans-trouvés, salarier seize agens qui absorbent déjà, non compris les domestiques, près de 5,000 fr. On doit juger, par ce simple aperçu, de la gravité des charges qui pèsent sur notre premier hospice (2).

Les bâtimens sont vastes, solides, bien aërés, pourvus de cours spacieuses et d'un beau jardin. On désirerait seulement une distribution plus commode et plus régulière, et il est à

(1) Cette fourniture a été retirée à l'hospice en 1838.

(2) Tous ces détails sont pris du Budget de 1835.

regretter qu'on ne puisse tous les ans consacrer quelques fonds à leur entretien, non plus qu'à l'ameublement de l'intérieur, qui est loin d'être en rapport avec les besoins.

La nourriture de l'hôpital est saine et suffisante. Les individus valides sont employés à la filature des laines, tant pour l'usage que pour les ventes au profit de la maison; mais ce dernier produit est presque nul, depuis l'introduction des mécaniques modernes.

La salle militaire se compose de soixante lits.

Un pavillon séparé sert de loge aux aliénés, et peut contenir vingt-cinq à trente de ces malheureux, dont les uns sont à la charge du département (1), les autres de leur famille. Mais outre que ce local est insuffisant pour recevoir tous les individus atteints de cette funeste maladie, il ne réunit presque aucune des conditions nécessaires pour leur traitement. C'est ce qui a décidé le conseil-général, dans sa session de 1835, à voter une somme de 150,000 fr. pour l'établissement d'une maison uniquement destinée aux aliénés, et qui sera construite à l'extrémité des promenades de la ville, près de l'enclos de l'ancienne Chartreuse. La première pierre en a été posée avec solennité le 1er mai 1838.

Une subvention de 500 fr. est accordée par le département au médecin chargé spécialement de ce service.

Enfans-Trouvés.

Les enfans-trouvés et abandonnés ne sont reçus que dans les hospices de Rodez et de Millau, seules villes où l'on ait conservé les tours d'exposition (2). Les frais *intérieurs* qu'ils occasionnent sont à la charge des hospices. Ils se composent : 1° Des frais de layettes et vêtures ; 2° des frais d'entretien des enfans qui ne peuvent être placés en nourrice ou en condition, des infirmes et des estropiés (3).

---

(1) Cet entretien coûte au département 8,600 fr.

(2) Les tours d'exposition de Conques, de Saint-Geniez et du Mur-de-Barrez furent supprimés le 27 septembre 1811 ; celui d'Espalion le 30 juin 1829 ; celui de Villefranche le 30 juin 1830.

(3) On évalue à 100 fr. par an le minimum de la dépense de chaque enfant élevé dans l'hospice, et à 60 fr. quand il est élevé à la campagne.

A Rodez, le nombre des expositions annuelles des enfans est à peu près de quatre cents, dont il meurt communément le vingtième avant qu'on ait pu les placer en nourrice.

Les frais *extérieurs* comprennent le paiement des mois de nourrice, de pension et d'apprentissage, et sont à la charge du département.

La plupart de ces infortunés sont placés chez des nourrices villageoises, qui leur donnent les mêmes soins qu'à leurs propres enfans, les emploient, quand ils sont assez forts, aux travaux de la campagne, et les disposent ainsi à devenir domestiques.

Les prix des mois de nourrice sont fixés comme il suit :

De la naissance à un an........	7 fr.
D'un an à trois...............	6
De trois à six................	5
De six à huit.................	4
De huit à dix.................	3
De dix à douze................	2

Les frais intérieurs excédant de beaucoup les ressources des hospices, le département venait tous les ans à leur secours et leur accordait une subvention de 12 à 13,000 fr. En 1835, le gouvernement fit annoncer que ce secours ne serait plus accordé; et si cette menace s'exécute, si la suppression a lieu, les hospices vont se trouver désormais dans la triste alternative ou de laisser les malheureuses créatures confiées à leurs soins sans vêtemens, ou de ne pouvoir donner aux revenus ordinaires des pauvres la destination qui leur appartient.

Les frais extérieurs sont très-considérables. En évaluant à 60 fr. le *minimum* de la dépense annuelle de chaque enfant hors de l'hospice, deux mille enfans coûteraient 120,000 fr.; mais il en existe plus de deux mille. En 1835, par exemple, Rodez en comptait six cent cinquante et Millau cinq cents; en tout deux mille cent cinquante. Il a donc fallu 129,000 fr. Et maintenant joignez à cette somme les 12,000 fr. accordés pour layettes et vêtures, ajoutez-y les supplémens qu'est obligé de fournir l'hospice pour parfaire les dépenses intérieures (1), et vous aurez une idée à peu près exacte de ce que

(1) Deux mille layettes, à 7 fr., coûtent 15,000 fr.

coûtent les enfans-trouvés au pays, c'est-à dire plus de 140,000 fr. (1) !

Hôtel-Dieu.

Outre l'hospice général qui sert d'asile aux infortunes de l'arrondissement, il existe à Rodez une maison sous le nom d'*Hôtel-Dieu*, qui est exclusivement destinée aux pauvres malades de la ville et des faubourgs. Cet hôpital, qui portait autrefois le nom de St-Jacques, fut fondé en 1346 par Brenguier Barral, prêtre, curé de St-Laurent, natif du bourg de Rodez, supprimé ensuite et rétabli en 1696. Trente deux places qu'il contenait avant la révolution ont été réduites à vingt-cinq. Il est régi par la même administration que l'hospice.

Le service y est dirigé par trois sœurs qui reçoivent chacune un traitement de 120 francs.

Les médecins de l'hospice sont chargés des malades moyennant un supplément de 350 francs.

L'Hôtel-Dieu a des revenus propres qui s'élèvent à	7,000f
En déduisant pour frais d'exploitation, etc......	2,000
Reste pour la dépense.........................	5,000

HOSPICE DE SAINT-AFFRIQUE.

L'hospice de Saint-Affrique existait au treizième siècle. Il fut détruit au seizième pendant les guerres de religion. On le rétablit peu de temps après, mais ses ressources furent longtemps fort modiques. En 1730, M. d'Escalopier, intendant de la province, et Charles-Alexandre, le filleul de La Chappelle, évêque de Vabre, entreprirent de construire un nouvel hospice sur un vaste plan, afin de pouvoir y établir des manufactures pour occuper les pauvres valides. M. d'Escalopier mourut avant d'avoir vu achever son ouvrage, et il resta quatre ailes d'attente à ce grand corps de bâtiment qui n'ont pas été terminées.

---

(1) Nous nous proposons de revenir plus tard sur cette question, et de la traiter avec tous les développemens dont elle est susceptible.

En 1752, l'hospice de Saint-Affrique fut érigé en hôpital royal, par une ordonnance du Roi qui lui octroya des titres de rente sur toutes les communes de l'arrondissement. A cette époque, les Dames de Nevers furent chargées de sa direction. Cet hospice, entièrement ruiné par la révolution, n'a été restauré qu'en 1824. Les sœurs de Nevers rappelées établirent un pensionnat qui prospéra promptement et dont le produit est le meilleur revenu de la maison.

L'hospice ne peut loger et nourrir aujourd'hui que quarante-quatre pauvres.

Le receveur, le médecin, le chirurgien et l'aumônier sont salariés.

Les sœurs, dont la supérieure remplit les fonctions d'économe, sont au nombre de trois et donnent gratuitement leurs soins.

Les revenus se portent à 7,700 francs, somme bien insuffisante pour secourir le grand nombre de pauvres qui abondent dans l'arrondissement. L'hospice de Saint-Affrique n'a pu profiter sous la Restauration de l'avantage qu'ont eu plusieurs établissemens du même genre de rentrer dans leurs biens *invendus*.

Les bâtimens sont en assez bon état, et leur étendue permet d'en louer une partie pour augmenter le revenu des pauvres.

HOSPICE D'ESPALION.

On ne connaît pas la véritable époque de sa fondation. Il est néanmoins positif qu'elle est fort ancienne. On trouve dans des lettres patentes, données par Louis XV, à Compiègue, en juillet 1755, au sujet de la translation de cet établissement de charité dans le bel et vaste local qu'il occupe aujourd'hui, que *des documens, des actes du commencement du quatorzième siècle, font mention de l'hôpital ou hôtel-Dieu d'Espalion*, et que la tradition faisait remonter son origine au règne de Saint-Louis, vers le milieu du douzième siècle.

La moyenne des admissions temporaires est de deux fiévreux ou blessés par mois. On compte habituellement de douze à quinze indigens, vieillards ou infirmes, de tout sexe, admis à l'hospice pour y finir leurs jours.

Le receveur reçoit un traitement fixe de 250 francs. Le médecin donne gratuitement ses soins. L'aumônier remplit en même temps les fonctions d'économe ; il est logé et nourri dans la maison.

L'hospice est desservi par trois sœurs de Macon. En 1834, le bureau de bienfaisance a été réuni à l'hospice, et la somme totale des revenus ne dépasse pas 4,500 francs.

Jusqu'à ce jour, la balance s'est assez bien maintenue entre les recettes et les dépenses, mais on craint pour l'avenir. Depuis quelques années, le paupérisme fait des progrès alarmans dans cette contrée.

Les bâtimens, accompagnés d'un jardin et d'un bel enclos, sont situés à l'extrémité d'un des faubourgs de la ville, et séparés par un quai de la rivière du Lot ; ils sont vastes, isolés et bien aérés.

HOSPICE DE MILLAU.

Une princesse d'Aragon, nommée Imberte, fonda, dans le douzième siècle, l'hospice de Millau. Le grand nombre de ses dépendances lui fit donner le nom d'Hôpital-Mage, et, en 1561, trois autres hôpitaux qui se trouvaient dans la ville y furent réunis.

Il contient cent vingt pauvres, malades, vieillards ou infirmes.

Quatre sœurs de Macon y dirigent le service.

Les revenus ordinaires sont évalués 14,000 francs. Un tour d'exposition, comme on l'a déjà dit, y est ouvert pour les enfans-trouvés.

On bâtit en ce moment à Millau un nouvel hospice sur un très-beau plan et dont la construction est déjà avancée.

HOSPICE DE VILLEFRANCHE.

L'hospice de Villefranche fut fondé, en 1381, par Giraud Teste, prêtre, originaire de cette ville.

Il contient de quatre-vingt-dix à cent vieillards, infirmes, etc. ; il est desservi par cinq sœurs de Nevers.

Ses revenus fixes ou variables se sont élevés, en 1836, à 22,033 francs.

HOSPICE DE SAINT-GENIEZ.

Robert Verlaguet, notaire, fonda, en 1334, l'hospice de Saint-Geniez.

Cet hospice, destiné à recevoir à vie les vieillards et infirmes hors d'état de travailler, comprend deux salles, une de treize lits pour les femmes et une de douze lits pour les hommes; en tout vingt-cinq pauvres.

Une seule domestique, aidée au besoin par les pauvres les moins malades, est employée dans la maison. Un médecin et un chirurgien donnent gratuitement leurs soins. Les fonctions d'économe sont aussi gratuites. Le receveur seul jouit d'un traitement fixe de 150 francs.

L'hospice était desservi par deux sœurs de la congrégation du Tiers-Ordre, dites sœurs du *Travail;* mais elles ont dû être remplacées, le 1er janvier 1837, par deux sœurs de la charité de la communauté de Nevers.

Les revenus de l'établissement ont été en 1837 de 4,273 fr.

Chez les fonctionnaires de cet hospice, le désintéressement brille à côté du zèle. C'est un bel exemple à citer.

HOSPICE DU MUR-DE-BARREZ.

L'hospice du Mur-de-Barrez fut fondé en 1555 sous le nom de *Maison-Dieu*, par Jean Barthélemy, prêtre, originaire du Mur-de-Barrez et président au parlement de Toulouse.

Il contient environ trente vieillards ou infirmes des deux sexes. Il y a de plus une place de malade fondée par M. Belmon de Malchor pour les pauvres de la ville atteints de maladies aigues.

La direction du service est confiée à trois sœurs de Macon.

Le receveur est salarié. Un prêtre de la paroisse et un médecin donnent gratuitement leurs soins.

Dans l'intérieur de la maison, il y a une institution pour les jeunes filles dirigée par quatre sœurs de Macon; les revenus sont confondus, et le produit de l'institution tourne au profit de l'hospice.

Les revenus sont de 8,000 fr.

Ils ont jusqu'ici suffi aux besoins de l'établissement.

Les bâtimens sont en bon état.

HOSPICE DE MARCILLAC.

Depuis fort long-temps il existait à Marcillac une maison connue sous le nom d'*hospice*, mais qui n'avait aucuns revenus et qui servait seulement à loger les pauvres de la commune privés d'habitation. Quelques années avant la révolution, cet hospice reçut quelques legs dont le produit, qui pouvait être de deux à trois cent francs, devait être distribué aux pauvres à titre de secours à domicile. Vers 1802, M. Barre lui légua une rente plus forte aux mêmes conditions; mais ce ne fut qu'en 1821 que le nommé Périer de Marcillac, et puis sa veuve, par la donation qu'ils firent de tous leurs biens assurèrent définitivement l'existence de cet hospice.

L'administration de l'époque se fit autoriser à vendre l'ancien *hospice* ainsi que l'habitation de Périer, et à acheter l'enclos et la maison de M. de Cabrières, dont elle fit un bel établissement pour les pauvres et une maison d'éducation pour les filles.

L'hôpital ne manque aujourd'hui que d'un mobilier convenable et d'une augmentation de fortune qui mette ses ressources en rapport avec les tristes nécessités de la contrée.

Il sert ordinairement d'asile à huit ou dix pauvres, mais peut en contenir davantage.

Le receveur est payé.

L'économe, le médecin et l'aumônier ne perçoivent aucun traitement.

Quatre dames de Macon dirigent l'établissement ainsi que l'école de filles, qui non-seulement est d'un grand intérêt pour le pays, mais qui augmente encore les revenus de l'hospice au moins de 600 fr. par an.

Ces revenus ne dépassent guère 2,000 fr.

HOSPICE DE CONQUES.

L'ancien hôpital Sainte-Foy-de-Conques se trouvait détruit, lorsque des lettres patentes du roi, en date du 9 juin 1762, ordonnèrent son rétablissement. Sa dotation avant 1790 consistait en deux cents setiers de blé de rente, quelques au-

tres redevances, et certains immeubles de peu de valeur. Ces rentes avait été données par le chapitre de Conques, les consuls et la fraternité des prêtres obituaires. Malheureusement elles avaient une origine féodale; la révolution les supprima, et l'hospice se trouva complétement ruiné. Depuis, différens legs sont venus recommencer la petite fortune de cet établissement, qui compte en ce moment seize pauvres vieux ou infirmes, servis par deux sœurs de l'Union, qui reçoivent la nourriture et le vestiaire pour tout traitement.

Le receveur municipal est chargé des recettes et des dépenses sur un budget réglé par la commission administrative.

Le médecin n'est point rétribué.

On paie un domestique pour travailler le bien et un tisserand pour faire de la toile.

Le revenu to tal, y compris le produit du travail des pauvres valides, s'élève à 1,800 fr.

L'hôpital est spacieux et pourvu d'un jardin et d'une cour. Il a grand besoin de réparations. Le mobilier tombe de vétusté.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Soixante-huit bureaux de charité sont déjà établis dans le département.

MM. les maires sont les présidens de ces utiles établissemens, dont les membres rendent à la société des services précieux, en portant des secours dans les chaumières du pauvre et en sollicitant pour lui les bienfaits de la pitié généreuse de leurs concitoyens. A Rodez comme dans quelques autres villes, la bienfaisance reçoit un grand développement par une association de dames qui font elles-mêmes les quêtes à la porte des églises ou à domicile, qui visitent les malheureux et répandent partout des secours et des consolations (1).

En l'an X on ne comptait que onze établissemens de ce genre dans le département. Le nombre en est aujourd'hui plus que sextuplé, et il augmente tous les jours.

Voici les communes où les bureaux de charité sont régulièrement organisés.

---

(1) Annuaire de l'Aveyron.

Arrondissement de Rodez. — Auzits, Bournazel, Cassagnes-Bégonhès, Comps, Concourès, Connac, Grand-Vabre, Rignac, Rodez, Sauveterre, Valady.

Arrondissement de St.-Affrique. — Belmont, Brusque, Cornus, Fayet, St.-Félix-de-Sorgues, St.-Jean et St.-Paul, Montagnol, Montpaon, Preux et Coufouleux, St.-Cernin, Vabre.

Arrondissement d'Espalion. — St.-Amans, Brommat, St.-Chély, St.-Côme, Coubisou, Entraygues, Espalion, Gabriac, Ste.-Geneviève, St.-Geniez, Laguiolle, Mur-de-Barrez, Pomayrols, Signalac, Thérondels, Villecomtal.

Arrondissement de Millau. — St.-Beauzély, Bertholène, Buzeins, Campagnac, Cruéjouls, St.-Georges, Layssac, St-Jean-du-Bruel, Lapanouse, Lavernhe, St.-Léons, St.-Laurent, St.-Martin, Montmejean, Nant, Peyreleau, Rivière, St.-Saturnin, Ségur, Sévérac-le-Château, Vérières.

Arrondissement de Villefranche. — Aubin, Cransac, Ste.-Croix, Flanhac, Malleville, Montsalès, Montbazens, Villefranche, Villeneuve.

Dans quelques-unes de ces localités, les bureaux de bienfaisance ont des revenus propres qui assurent leur existence. Dans d'autres la charité rivalise de zèle pour créer des ressources aux malheureux.

Nous citerons ceux de St.-Geniez, du Mur-de-Barrez, de Sévérac, de Villefranche et de Rodez.

A Saint-Geniez, les revenus se sont portés, en 1835, à 2,858 fr. L'œuvre est sous la direction des administrateurs de l'hospice.

Le bureau de charité du Mur-de Barrez, fut établi par arrêt du parlement de Toulouse du 18 avril 1789. Il dispose d'un revenu de 600 fr.

Celui de Sévérac est riche de 2,000 fr. de rente. Avant la première révolution, il l'était bien davantage.

Le bureau de charité de Villefranche, dit *œuvre de la miséricorde*, est le mieux partagé.

Ses revenus se sont élevés en 1836 à .... 10,575 fr.
Savoir : en argent 9,459
en nature 1,116

L'organisation y est plus compliquée. On y compte cinq administrateurs, trois sœurs de la congrégation de Nevers, un receveur, deux domestiques femelles.

Les secours sont distribués à domicile par les soins des sœurs. L'on fait tous les ans, depuis le 1er janvier jusques aux fêtes de la Pentecôte, une distribution de soupe à tous les nécessiteux de la commune dont le nombre s'élève à cinq cent vingt. Indépendamment de cette distribution, l'on donne journellement à tous les malades et infirmes de la soupe, du pain, de la viande, du vin, du bois et des médicamens. Le nombre des malades et infirmes peut être évalué à cent. On leur fait aussi quelques légères distributions d'argent.

A Rodez, le bureau possède 7,000 fr. de revenu, dont 5,000 de rente et 2,000 produit ordinaire des quêtes.

SALLES D'ASILE.

Une salle d'asile destinée à recevoir les enfans des deux sexes de l'âge de deux à sept ans, devait être fondée à Rodez en 1836, au moyen de souscriptions volontaires et d'une subvention de 4,000 fr. accordée par la commune. Divers obstacles ont fait jusqu'ici différer son ouverture. Espérons qu'ils seront enfin levés et que notre ville ne sera pas plus long-temps privée des bienfaits de cet utile établissement.

« La salle d'asile recevra l'enfant du pauvre pendant les journées de travail de la mère. Là, confié au soins des sœurs de la charité, il sera instruit avec discernement, repris avec douceur, et il apprendra à connaître ses devoirs. »

Dans la ville de St-Geniez, deux salles semblables ont été ouvertes au 1er janvier 1837. Elles étaient disposées pour recevoir soixante enfans de chaque sexe.

L'extension remarquable qu'ont pris à St-Geniez les divers établissemens de bienfaisance, est due particulièrement au zèle plein de sollicitude de M. le docteur Rogéry, maire de cette ville.

ENSEIGNEMEMT GRATUIT.

Ecoles Chrétiennes.

Les Frères de la Doctrine chrétienne avaient été appelés à Rodez vers 1746, par l'évêque Jean d'Isé de Saléon, pour ap-

prendre aux enfans du peuple les premiers élémens de la lecture et de l'écriture. Supprimés par suite de la première révolution, ils n'ont été rétablis à Rodez qu'en 1819.

Les Frères de la Doctrine chrétienne répandent gratuitement (1) les bienfaits de l'instruction primaire parmi les enfans du peuple et rendent d'utiles services à la société. Leur éducation est éminemment morale et religieuse : ils surveillent avec soin les enfans qui leur sont confiés et ont un talent remarquable pour développer leur intelligence et les rendre dociles et sages.

Cet établissement est dans l'état le plus prospère et compte 500 élèves. La confiance qu'il inspire s'est surtout manifestée depuis 1830, car depuis cette époque le nombre des élèves a doublé.

La maison de Rodez est dirigée par 8 frères, y compris le supérieur.

L'exiguïté de l'ancienne maison et l'affluence toujours croissante des enfans ont déterminé la commune de Rodez à faire construire, sur le boulevard du sud, un nouveau bâtiment où l'on a transféré la moitié des classes. Il est à regretter qu'on n'ait pu réunir toute l'école dans un local également convenable, car ce qui reste dans les anciennes salles est encore à l'étroit, et la position de la maison est telle qu'il y règne avant la fin du jour ou par les temps sombres une obscurité très-préjudiciable à l'instruction des élèves.

Une école chrétienne fut établie à Villefranche en 1821. Elle est dirigée par cinq frères et compte 300 élèves.

Dès 1818, Millau avait eu recours à la même institution, et 260 enfans y reçoivent de quatre frères les bienfaits de l'instruction.

Sur les demandes et les votes des conseils municipaux, des écoles semblables ont dû être ouvertes à St-Affrique et à St-Geniez, dans le courant de 1837.

Ecoles primaires des Communes.

Dans les écoles primaires établies dans la plupart des com-

(1) Le logement des Frères et le local pour l'école sont fournis par la commune. Il est aussi accordé à chaque Frère une rétribution annuelle de 600 francs.

munes, et qui ont reçu une nouvelle organisation depuis la loi du 28 juin 1833, l'enseignement gratuit est accordé à un certain nombre d'enfans pauvres, désignés par les conseils municipaux. Voici l'état des écoles communales qui se trouvaient organisées au 1er janvier 1837 :

Arrondissement de	Saint-Affrique....	64
	Espalion.........	62
	Millau...........	70
	Rodez...........	70
	Villefranche.....	56
	Total.....	322 (1).

Les écoles primaires de chaque arrondissement sont sous la surveillance d'un comité supérieur, établi au chef-lieu, et présidé par le préfet.

La surveillance particulière de chaque école est confiée à un comité local composé de cinq membres, et dont font partie le maire et le curé.

Le comité supérieur nomme les instituteurs.

Chaque instituteur, pour être nommé, doit produire :

1° un diplôme ;

2° Une délibération du conseil municipal qui le demande pour instituteur ;

3° Une attestation favorable du comité local ;

4° Un certificat de bonne vie et mœurs.

Le traitement est de 200 fr. — Les instituteurs sont payés et les emplacemens des écoles fournis par les communes.

Tous les enfans non indigens paient en outre aux instituteurs une rétribution mensuelle fixée par les conseils munipaux. — Le département s'impose annuellement pour compléter les dépenses de l'enseignement primaire, et cette dépense excède 40,000 francs.

Enseignement mutuel.

Le mode d'enseignement mutuel est adopté dans un très-

(1) Au 1er janvier 1838, le nombre des écoles était de trois cent cinquante-six.

petit nombre de communes, et ces dernières écoles sont peu fréquentées; celle de Rodez ne compte que vingt-cinq à trente elèves (1).

Ecole primaire supérieure.

Il a été fondé, en 1835, à Rodez, une école primaire supérieure dotée par la commune, en faveur des jeunes gens qui se destinent aux arts et métiers. On y enseigne la grammaire française, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la musique, le dessin linéaire, la géométrie appliquée à l'arpentage, au toisé, à la levée des plans, et les élémens de physique et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie. — Cette école est placée à l'Hôtel-de-Ville. — L'instruction y est donnée gratuitement par quatre professeurs.

Ecole Normale.

Cet établissement, destiné à former des instituteurs primaires pour les communes du département, dispose de douze bourses dont deux sur les fonds de l'Université; huit sur les fonds du département, et deux sur les fonds communaux de la ville de Rodez. Le nombre des élèves ne peut s'élever au-dessus de vingt-deux.

L'école est placée dans une belle maison du Boulevard achetée et disposée pour cet usage par le département, en 1834.

Ecole des Sourds-Muets.

L'Ecole des Sourds-Muets a été fondée et dotée par feu M. l'abbé Périer, de Rodez. Le nombre de bourses accordées par le département en faveur des enfans pauvres est de seize, dont douze bourses entières et quatre demi-bourses. Cette dépense coûte au département 5,600 francs. Vingt-une autres bourses sont fournies par les départemens du Cantal, du Tarn, de l'Hérault, du Gard, du Lot, de la Lozère et du Tarn-et-Garonne.

Cette école comptait en 1837 quarante-cinq élèves.

Ecoles de Filles.

Dans toutes les maisons de religieuses du diocèse qui se

(1) Elle a été supprimée en mars 1838.

consacrent à l'instruction, on reçoit gratuitement un grand nombre de jeunes filles externes.

Voici l'état de ces maisons :

A Rodez, un couvent de religieuses de Notre-Dame pour l'instruction des demoiselles, et un autre des sœurs de St-François de Salles, dites de l'*Union*, pour l'instruction et pour former au travail.

A Clairvaux, une maison d'éducation des sœurs de St Joseph.

A Ceignac, *idem*.

A Sévérac-le-Château, *idem*.

A Saint-Affrique, maison semblable, et enseignement gratuit des sœurs de Nevers à l'hospice.

A Villefranche, un couvent de religieuses de la Sainte-Famille.

A Aubin, un établissement des mêmes sœurs.

A Saint-Beauzély, *idem*.

A Saint-Geniez, un couvent de religieuses de Notre-Dame, dans lequel toutes les jeunes filles de la ville qui se présentent, reçoivent l'instruction entièrement gratuite. Il est annuellement fréquenté par plus de cent élèves externes réparties en deux classes.

A Tournemire, religieuses de Notre-Dame.

A Saint-Julien-d'Empare, *idem*.

A Saint-Laurent, religieuses de la Présentation et de l'Adoration perpétuelle, consacrées à l'éducation de la jeunesse.

A Notre-Dame-d'Orient, religieuses bénédictines pour l'instruction.

A Espalion, Millau, Saint-Beauzély, Marcillac, Mur-de-Barrez; maisons d'éducation de sœurs de Macon.

A Saint-Côme, couvent de religieuses sous la règle de Saint-Augustin; elles se livrent à l'éducation.

A St-Geniez, Vabre, St-Laurent-du-Lévezou, Bozouls, Marcillac, St-Pierre, Lavergne, Peyrusse, Auzits, Villecomtal, Salles-la-Source, Sainte-Geneviève, Sainte-Radegonde, St-Cyprien, sœurs de l'Union.

SECOURS PUBLICS.

Pour terminer cette statistique de l'enseignement gratuit et de la bienfaisance publique, nous devons mentionner encore :

L'entretien d'un élève à l'école des arts et métiers de Châlons qui coûte au département.................... 475 fr.

Les dépenses du cours d'accouchement à la charge du département...................... 2,400

L'indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine, *idem*...................... 1,000

Les secours pour l'amélioration du sort des détenus.................................. 1,000

Les secours aux malades indigens envoyés aux établissemens thermaux.................... 600

Les secours pour l'établissement d'une caisse centrale d'épargnes......................... 4,000

L'indemnité de route payée aux voyageurs indigens.................................. 1,500

Les frais de transport d'indigens et vagabonds. 700

Enfin, les bourses que le gouvernement accorde pour le séminaire (quarante-quatre), et pour les colléges royaux, ainsi que les secours que fournit le clergé aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique.

H. de BARRAU.



ROLE (EN IDIOME VULGAIRE) *de la Revue passée à Rodez le 3 de janvier 1386, aux faubourgs de Sainte-Marthe et de St.-Cyrice, par Guillemot de Solatges, chevalier, commissaire de Bernard d'Armagnac (depuis connétable),* CAPITAINE-GÉNÉRAL DE LA GUERRE *contre les Anglais, en Guienne et en Languedoc.*

Il était ordonné de tenir sur pied, en Rouergue, pour la défense du pays, en décembre 1385 et janvier 1386, deux cent vingt hommes d'armes en sus de ceux que devait fournir pour ses terres le comte de Rodez; ce nombre fut ensuite réduit à cent quatre-vingt-dix. Les deux cent vingt hommes d'armes qui furent passés en revue, le 3 de janvier 1586, se composaient de cinq chevaliers, deux cent cinq écuyers, dix arbalétriers comptant pour écuyers:

Mossenhor Bernard d'Armanhac.
Mossen Guilhamot de Solatges (1).
Mossen Gamot de la Romiguieyra.
Poncet de Caylus.
Guilhamot de Savignac.
Peyre Bertran.
Pierre Marty.
Rigual Laroqua.
Robit de Ber.
Malrigo de Bertolena.
Lo senhor de Monmato.
B. Ademar.
Lo senhor del Caylar.
Bernad de Lafite.
Rato Ademar.
Ginot Genieys.
Guilhem Declara.
Bernat Anthoni.
Guilhamot Pegua.
Rollan de Couray.
Olmo de Claret.
* Lo senhor de Castelnau, cavaler (2).
Lo bastard de Castelnau.
Holmo de Borma.
Beraldet de Roffiac.
Berretta.
Gamoto de Cornac.
Austorgo de Lalbaret.

---

(1) *Mossen*, messire, était alors un titre exclusivement réservé aux chevaliers.

(2) L'astérisque * désigne les seigneurs bannerets.

Guilhamo de Berieyras.
* Lo senhor d'Arpajo.
Berengo Signal.
Regino d'Albignac.
Ricart Troussic.
Berenguo Sigual lo joine.
Johan Sigual.
Arnal Silvestre.
Guiraut de Cros.
Johan Delsor.
* Lo senhor d'Apchier, cavaler.
Austorgo del Masel.
Lo bastard de Moncausio.
Guilhonet de Sanct Baulis.
Guilhot de Lacassanha.
Bernard Feirolh.
Lo bastard de Bonafos.
Johan de Lac.
Peyroto Pelegry.
Gorgy Eralh.
Mondonet de Moncels.
Ponset del Clusel.
Guamot del Croset.
Guilhamot del Croset.
* Olivier de Maylechat.
Colin de Goja.
Anegui d'Arguilhon.
Johan deu Puech.
P. de Cers.
Lo Gascart.
Ponset de Fau.
Thomas de Saint-Marti.
Guonet de Pleus.
Petit Johan.
* Lo vescomte de Murat.
Johan de Murat.
Lo Gascart.
Malrigo Danac.
Johan Ebrart.
* Lo senhor de Cestayrols.
Lo senhor de Monestier.
Guinot del Puech.
Olivier de Lator.
Leonet Sabano.
Lo senhor de Mostuéjols.
Lo senhor de Sanct-Baulise.
Lo senhor de Lusenso.
Ponset.
Rato de Landorra.
Johan Rollan.
B. de Buneyras.
Johan d'Arvieu.
Lo Rigorda.
Mondonet de Laffon.
Guilhem de Belbesa.
Guiraud de Labameyra.
Johan de Morlho.
Bertran de Morlho.
Duro de Balaguier.
Perrinet de Sanct-Benezeth.
Johan de Solongi.
Johan de Lasauna.
Jacquet de Cobiso.
Mondo Canhas.
Guinot Pradier.
Domenjo de Laborda.
P. Gadi.
Amalriguo de Seveyrac (1).
Guinot Malia.
Johan Aban.
Bernon de Cabanot.
Johanet de Selgues.
Johan de Capluc.

(1) Amalric de Sévérac, qui épousa la seconde fille de Guillemot de Solatges, fut, en 1422, maréchal de France.

P. Artal.
* Castanho d'Estanh.
Tando d'Esparro.
¶ Mossen Rigual del Berulh, cavaler (1).
Bernad Sensterra.
Guilhonet de Tensac, joine.
* Lo senhor de la Goardela.
Hugot de Messac.
Lo Rossou de Laherbis.
Johan lo Ruf.
Guisbert de Tornamira.
Ramon de Montarnal.
Eralho de Montpeyros.
Steve Boirel.
P. Balinas.
Amalrigo de Senerguas.
Gaillard de Belcastel.
¶ Forto Veleta.
P. de Carssiac.
Peyroto de Lasilieyra.
Morot Debres.
Peyroti de Sanhtio.
Guilhamo del Lac.
Bernad (l'escuyrier del senhor de Blancafort).
Bernado Rayssa.
Jacme Frocart.
Anthoni de Tornamire.
Bertran de Tornamire
Loynot de Cera (2).
Frances de Sanct-Andreu.
Railhet.
Lo bort de Rastel (3).
S. J. Malespina.
P. Larmengnan.
Parisot Girmel.
Antoni de Savoya.
P. de Montclar.
Johan de Chalier.
Steve Lalaman.
Aventura.
Johan de Belmo.
Guilhonet lo Rebelle.
Girma de Rouviers.
Nicolau Dentillet.
Johan lo Franc.
Chiparel.
Johan de Bonnanova.
Lo capitani de Marque.
Petit Johan de Rossel.
Johan de Morso.
Mondo del Bosc.
Guilhami de Lacanal.
Lo Picart.
Nacort.
Lolorens.
Bertrano.
Guilleumes Guodart.
Perrica.

---

(1) Le signe ¶ indique des personnes considérables.

(2) Loynot de Cera est très-probablement le même que Loys de Cera, *de l'obéissance du roi de France,* qui, le 3 de janvier 1389, eut à Rodez, pardevant le comte, un duel en champ-clos contre Jacques Breton, de la garnison de Carlat, *de l'obéissance du roi d'Angleterre,* duel dans lequel Breton fut tué.

(3) *Lo bord, lo bort,* signifie le bâtard. A cette époque, les bâtards des gentilshommes prenaient rang parmi les écuyers et étaient admis même à la chevalerie.

Hodet de Vilar.
Audoart.
Johan lo Fol.
Ramon.
Monfalio.
Menjolet.
Matthieu Leleman.
Lo bord de Teussac.
Blanier.
Aymergo Peney.
J Gimbert de Fruyta.
Guilhabin de Frenilher.
Andrin Brulhiers.
Foutanet de Lafossa.
Lionel Daulin.
Deire de Geli.
Peyrot lo Picart.
Malmet Berrois.
Pierre de Grenant.
P. de Motet.
Raolet de Corsi.
Olivier de Breton.
Alanh Gonant.
Odart de la Crusso Meyna.
Guilhot Sesterra.
Ginot de Grenant.
Johan d'Apchier.
B. lo Conent.
Johan Erbaut.
Aleaumot Daroost.
Johan Ginot.
Guilheumes Ginot.
Colin Crespi.
Steve Maheis.
Peyrot de Lavinha.
Jacquet de Labal.
Domenjo de Cortada.
Johan de Lescura.
Johan de Bademourt.
Ponset Cardenal.
Johan de Malpié.
Lo bastard de Robinas.
Jacomi de Pama.
Johan de Negrepont.
Antoni Daoust.
Johan Despenha.
Johan Ramon.
Guiraut de Savi.
Guarin de Pelha.
Anthoni de Sala.
Bernado de Nichol (1).

Les quatre écuyers dont les noms suivent furent substitués aux quatre premiers.

Pelegri de Casango.
Guilhamot de Cuerols.
Philipo de Noacela.
Thoner de Barra.

Communiqué par M. LE BARON DE GAUJAL.

(1) On n'a pas mis le nom des arbalétriers, qu'on ne fit compter comme écuyers qu'à défaut de ceux-ci.

LA CHARTREUSE DE VILLEFRANCHE.

En 1450, Vezian-Valette, riche marchand de Villefranche, laissa, en mourant, des biens considérables pour la fondation d'une Chartreuse. Catherine Garnière, son épouse, exécuta ses intentions et, en 1458, l'église et le cloître étaient terminés, comme on le voit par une quittance, faite en 1459, par les entrepreneurs de l'édifice. Mais ce couvent ne fut pas construit d'un seul trait, ou s'il le fut, la plus grande partie de ses bâtimens ont disparu depuis ; car il ne reste de l'époque primitive et dans le style ogival que l'église, les sacristies, le réfectoire, le grand et le petit cloître. Toutes les autres constructions sont modernes. Elles sont même bâties sans ordre et sans aucun art et de manière à déparer les constructions primitives.

L'hospice civil de l'arrondissement y est établi depuis la révolution de 1789.

L'église, qui ne comprend qu'une seule nef, est petite, car elle n'a, dans œuvre, que 24 mètres de long sur 8 mètres de large. Mais elle est bâtie avec beaucoup de soin, en pierre de taille et dans de belles proportions.

Elle est terminée par une apside à cinq pans et voûtes en arêtes et en ogives, ornées de moulures délicatement profilées et d'un médaillon sculpté, à leur point de jonction. Son chevet est éclairé par cinq croisées, qui étaient autrefois enrichies de vitraux peints, mais dont il ne reste malheureusement que quelques fragmens. Il y a cependant encore six panneaux entiers, comprenant chacun une figure de saint en pied, parfaitement conservée.

La sacristie et une pièce à côté, qui sert de grenier à blé, étaient également éclairées par des vitraux peints. Il y en a un de presqu'entier qui représente le chœur des anges.

Tous ces vitraux sont d'une grande fraîcheur, d'une grande vivacité de coloris et d'une très-belle exécution. Ils étaient presque intacts lorsque l'hospice est devenu propriétaire de la

Chartreuse. Peut-être qu'avec un peu de soin on aurait pu les conserver, car ils sont établis très-solidement. Il aurait suffi pour cela de les garantir des coups de pierre des enfans en y plaçant des treillis en fil de fer.

L'église est précédée d'un très-joli porche composé de trois arcades bâties sur un plan demi-hexagone, enrichies de moulures sur tout leur pourtour, et séparées par des piédroits qui se terminent en pyramides ornées de feuilles sculptées.

Ces arcades supportent une voûte d'arête en ogives gracieusement travaillées et se croisent sur des médaillons d'une très-belle exécution.

Malheureusement, que ce porche tombe en ruines. Les arcades qui le forment ont sans doute été mal fondées, car leurs piédroits ont perdu leur aplomb. Par suite la voûte qu'ils soutiennent est toute lézardée et menace de crouler.

Comme il nous paraît très digne d'être conservé, il faudrait le démolir avec beaucoup de soin pour le rebâtir sur des fondations plus solides.

La menuiserie de la porte d'entrée de l'église, sous le porche, date de l'époque de la construction de cet édifice. Elle est à deux vantaux composés chacun à deux panneaux. Le panneau supérieur est décoré de nervures et ornemens gothiques adroitement sculptés, et l'inférieur est enrichi d'un bas-relief, représentant un chartreux en pied, tenant dans ses mains un médaillon sur lequel sont gravées les armes de l'ordre. Cette menuiserie est bien conservée, mais elle aurait besoin d'être nettoyée et frottée avec de l'huile bouillante.

Il y aussi des stalles d'un assez beau travail, mais dont maladroitement on a interrompu la ligne et mutilé le dossier pour le placement d'une chaire à prêcher d'un très-mauvais goût.

L'intérieur de l'église est en bon état, et ses murs et ses voûtes ont été heureusement préservés de la brosse des badigeonneurs. Mais les contreforts qui consolident ses murs latéraux extérieurement, sont mal entretenus et exigent des réparations urgentes.

On a de plus construit entre ces contreforts des hangards et des étables qui déparent l'édifice et dont il serait convenable de le dégager.

De la sacristie on passe à un petit cloître qui entoure une

petite cour carrée de 9 mètres 68 cent. de côté. Ce cloître est construit en entier en pierre de taille et nous semble un chef-d'œuvre de goût et de patience.

Il se compose de seize petites arcades, quatre sur chaque face, séparées par des piédroits fortifiés extérieurement par des contreforts qui s'élèvent en pyramide et sont enrichis des sculptures sur leurs arêtes.

Ces arcades ne descendent pas jusqu'au sol du cloître et reposent sur un socle continu d'un mètre de hauteur. Chacune d'elles est divisée intérieurement par quatre autres arcades plus petites, à cintre trilobé, surmontées de découpures à jour. Ces divisions sont tellement délicates qu'on les prendrait en quelque sorte pour une dentelle de pierre, placée dans le vide de l'arcade.

Les galeries sont voûtées en arête et en ogives de la plus grande légèreté. L'une d'elles, dont la largeur est double des autres, est couverte par deux rangées de voûte d'arête qui reposent dans leur milieu sur des colonnettes minces comme des fuseaux, car elles n'ont que neuf pouces de diamètre. Il est malheureux que par défaut d'entretien ce joli cloître soit dégradé. Le sommet de ces pyramides tombe en ruine, ses pierres éclatent, et un ante-fixe qui le couronnait a totalement disparu.

L'hospice le fait servir de magasin pour le dépôt de divers objets.

On aboutit de ce cloître à l'ancien réfectoire des chartreux, auquel on a conservé la même destination. Cette pièce, qui est bâtie avec soin en pierre de taille et voûtée en ogives, a été préservée comme l'église de la brosse des badigeonneurs, de sorte que son bel appareil est resté apparent.

Le grand cloître, qui longe ce réfectoire et qui n'est séparé du petit cloître que par un mur de refend, règne sur les quatre côtés d'une cour de 61 mètres de long sur 30 mètres de large.

Il est construit en pierre de taille et ses arcades et ses voûtes sont en ogives, mais leurs proportions sont lourdes et massives.

Ce cloître n'a qu'un rez-de-chaussée peu élevé, couvert par un toit en appentis, versant les eaux dans l'intérieur de la cour. Les piédroits qui séparent ses arcades sont flanqués

d'un contrefort énorme qui résisterait à la poussée d'une voûte quatre fois plus large, et cependant toutes ces arcades ont perdu leur aplomb et penchent assez fortement en dehors. Cela doit provenir du peu de soin qu'on a mis à les fonder. Toutefois, à cause de la grande épaisseur des murs et des contreforts, ces galeries ne menacent pas ruine et dureront encore long temps si on a soin de les bien entretenir.

Ce cloître réunissait les divers pavillons occupés par les chartreux, qui étaient tous isolés les uns des autres et séparés par de petits jardins. Ils sont de construction moderne, d'une vilaine forme et assez mal bâtis. L'hospice les emploie à divers usages, mais il aurait pu les utiliser d'une manière plus avantageuse.

Chaque pavillon agrandi aurait donné un dortoir ou une infirmerie isolée, qui aurait permis de distinguer les malades par nature de maladie et de les séparer des enfans et des vieillards. Dans ces cas, on aurait pu démolir les corps-de-logis adossés à l'église, au petit cloître et à l'ancien réfectoire, qui, non-seulement déparent et déshonorent ces belles constructions du xve siècle, mais ne fournissent que des salles insalubres par défaut d'air et de jour, insuffisantes pour la population de l'hospice et on ne peut plus mal distribuées.

Mais nous ne pensons pas que cet établissement ait assez de ressources pour exécuter une semblable opération. Son administration actuelle est si pénétrée de l'avantage des dispositions que nous venons de mentionner, que si elle possédait des ressources suffisantes elle ne balancerait pas à les mettre en exécution.

Mais ses revenus sont si modiques qu'elle ne peut pas même entretenir les bâtimens qui existent, puisqu'elle laisse crouler le porche de l'église et le petit cloître.

Il serait donc à désirer que le gouvernement et le département réunis voulussent bien accorder la somme de dix mille francs à laquelle pourraient s'élever les frais de restauration de ces deux précieux fragmens d'architecture gothique.

BOISSONADE.

Juin 1838.

ÉGLISE DE BELMONT.

La petite ville de Beaumont, aujourd'hui Belmont, possédait autrefois un monastère, fondé vers le milieu du dixième siècle par Diaphrosine, épouse d'Aton, vicomte d'Alby, et considérablement doté ensuite par ses descendans.

Il était primitivement composé d'une réunion de clercs, sous l'autorité d'un prévôt. Mais ces clercs ayant demandé à embrasser l'état régulier, le pape Eugène III souscrivit à leur demande en 1146, et ordonna qu'ils embrasseraient l'institut des chanoines réguliers de Saint-Ruf.

Leur cloître ayant été incendié, ils se logèrent séparément, sans cesser d'être assujettis aux principaux vœux monastiques.

L'un de leurs prévôts, Michel de Pontault, protonotaire du Saint-Siège apostolique, fit construire, de 1515 à 1524, l'église et le clocher que nous voyons aujourd'hui, ainsi que cela est attesté par un manuscrit de 1514, conservé dans les archives de la mairie de Belmont et dont une copie se trouve déposée au bureau de la fabrique.

Ce manuscrit, aussi curieux par son style que par les faits et les usages qu'il révèle, donne l'histoire d'un procès qui s'éleva entre le prévôt et le chapitre au sujet des frais de reconstruction de l'église qui se trouvait trop petite par suite de l'accroissement de la population, et qu'il fallait rebâtir sur une plus grande échelle.

Le jugement en fut soumis au parlement de Toulouse qui, en octobre 1514, envoya sur les lieux un de ses membres, en qualité de commissaire, pour entendre les parties et prononcer sur leurs différends.

Le prévôt consentait à supporter la moitié des frais de la nouvelle église et de son clocher, pourvu que le chapitre supportât l'autre moitié. Mais celui-ci refusait, sous prétexte que les travaux devaient être en entier à la charge du prévôt, « car le chapitre avait son quartier à part et charges qu

» étaient grandes et faut que les chanoines et chapitre fassent » le service divin en icelle église nuit et jour duquel icelui » prévôt ne s'en mêle guère, si non de prendre l'argent » chacune année, etc., etc. » Toutefois, les chanoines offrirent, sans préjudice de leurs droits, libertés et priviléges, de payer une prébende chaque année, pendant tout le temps que durerait la reconstruction de l'édifice.

Les habitans de Beaumont, auxquels l'église servait de paroisse et qui, sous ce rapport, étaient intéressés à son agrandissement, avaient d'abord offert 600 livres pour y contribuer. Cette somme n'ayant pas été trouvée suffisante, ils offrirent de la porter à 1000 livres, pourvu qu'on leur accordât certains priviléges, qu'on n'eût garde de leur refuser, car ils n'avaient d'autre but qu'une légère satisfaction d'amour-propre, sans blesser en aucune manière celui du chapitre et surtout porter atteinte à ses revenus.

Mais le prévôt et le chapitre n'ayant pu s'entendre, le conseiller-commissaire rendit la sentence suivante:

« Avons appointé et ordonné, appointons et ordonnons » attendu que l'église en l'état est inhabitable et non suffisante » pour recevoir les manans et habitans dudit lieu de Beaumont et autres paroissiens des lieux circonvoisins d'icelle » église pour ouïr et faire le service divin qui sont en grand » nombre de communion, outre dix-huit cents personnages » ou environ, et que icelle église n'a que de long quatorze » cannes et cinq cannes et trois pans de large et dans œuvre, » et que dans la nef d'icelle église y a huit piliers gros qui » empêchent la vue de l'élévation et réception du précieux » corps de Dieu que n'est possible de le voir par ceux qui sont » derrière iceux gros piliers, et que la moitié du peuple et » paroissiens ne sauraient habiter pour ouïr le service divin » en icelle, car faut que ne demeurent quasi la moitié les » uns sur les autres, et jusques à l'autel mage qu'est une » horreur et chose ideuse de le voir ainsi que nous le vismes » de nos yeux dimanche passé en oyant icelle messe avec que » le peuple et paroissiens en présence d'icelles parties. Pour » ce ces choses considérées et autres plus amplement contenues au procès, enquêtes et productions faites par chacune » d'icelles parties, avons appointé et ordonné appointons et » ordonnons que la dite église sera faite et arvotée avec de

» bonnes pierres, chaux et sable de neuf, crue, alongée et » élargie ensemble le clocher, selon la longueur, largeur et » forme que verrons à faire après que aurons eu conseil avec » quelques experts et gens ayant de ce connaissance et s'en- » tendant en tels affaires, et pour icelle aussi faire avons » ordonné et ordonnons en suivant les dits arrêts, exécutions » d'iceux et ordonnance par nous aujourd'hui de matin pro- » noncée que la tierce partie de chacun les fruits, profits, » émolumens et rentes d'icelle prépositure sera convertie » chacune année à la édification d'icelle église et clocher » jusques à la perfection d'icelle, et pareillement les cha- » noines et chapitre bailleront chacune année une prébande » des fruits, rentes, émolumens du dit chapitre et autant » que un des chanoines a coutume de prendre chacune année » icelle prébande bien lever, et les dits bénéficiers et officiers » tant présens, absens que défaillans aussi bailleront la di- » xième partie de tous et chacun des fruits, rentes, profits, » émolumens de leurs bénéfices et offices dépendans d'icelle » église de Beaumont tels que de raison aussi chacune année » et jusques à la perfection d'icelle église et clocher neuf, et » iceux mamans et habitans du dit lieu de Beaumont et au- » tres paroissiens d'icelle église et lieux circonvoisins baille- » ront et délivreront pour cette église et clocher édifier re- » faire de nouveau la somme de mille livres une fois tant » seulement à payer, laquelle somme sera cottisée et mise sur » un et chacun les paroissiens communians et étant en âge de » recevoir le *Corpus Domini*, *etc.*, *etc.*

Les parties ayant acquiescé à ce jugement, le conseiller-commissaire « manda quérir Me Pierre Galanger, masson- » nier, habitant d'Alby, auquel il fit faire un portrait et » figure de la forme d'icelle église et clocher, lequel portrait il » exhiba et montra en deux feuilles de papier par le long en- » filées et adjointés, selon laquelle figure icelle église et clo- » cher se fairait si bon leur semblait, etc., etc. »

Ce plan fut adopté dans toutes ses formes et dimensions et il fut décidé que les travaux seraient terminés dans dix ans. Le prévôt proposa alors au chapitre de se charger lui-même de la construction de l'église et du clocher et de l'avoir achevée dans neuf ans, pourvu que dans cet intervalle on lui abandonnât le montant des sommes que les chanoines, béné-

ficiers et habitans étaient tenus de payer pendant les dix ans que pourraient durer les travaux.

Cette proposition fut acceptée, et le prévôt jura sur les Saints-Evangiles de remplir les engagemens qu'il contractait. Il fit plus que tenir parole, car le bel édifice qu'il fit construire et qui subsiste encore dans son entier, possède des dimensions plus grandes que celles indiquées dans le *portrait de Me Galanger, massonnier*, et qui sont nominativement rapportées dans le manuscrit.

Ce monument, du style ogival dans toutes ses parties, est simple et peu orné, mais il est construit avec art et dans de belles proportions.

Le clocher, placé en avant de l'église, dont il forme la façade principale et à laquelle son dessous sert de porche, est d'une disposition remarquable.

Il a 67 mètres de hauteur totale et se compose d'un soubassement carré de 10 mètres 20 centimètres de côté, élevé de 38 mètres au-dessus du sol et flanqué de quatre contreforts dans le sens des diagonales, au milieu duquel s'élève une flèche octogone très-élancée, accompagnée de quatre clochetons, reposant sur les angles et réunis à la flèche par des arcs-boutans enrichis de découpures.

Cette flèche et ces clochetons sont ornés, sur leurs arêtes, de bouquets de feuilles gothiques, qui règnent depuis la base jusqu'au sommet et se détachent en saillie sur les faces lisses de la pierre.

Un bouquet à cinq branches termine chaque clocheton, et la grande flèche est couronnée par une statue colossale de Saint-Michel, terrassant le dragon.

Les clochetons, qui ne sont en quelque sorte que la continuation des contreforts qui flanquent le soubassement, sont massifs, tandis qu'au contraire l'intérieur de la flèche est vide. Sa construction est d'une grande hardiesse, car ses parois ne sont formés que de parpains de 31 centimètres d'épaisseur. Elle est de plus percée, sur quatre de ses faces, de deux rangs de croisées qui, laissant passer le jour à travers la masse, ajoutent à la légèreté de l'ensemble.

Entre ces deux rangs de croisées, règne une galerie contre gardée par une balustrade évidée, qui entoure la pyramide comme une couronne et en augmente l'effet général.

Le soubassement, qui se fait remarquer par la solidité de sa forme et de sa construction, serait tout-à-fait dépourvu d'ornemens, s'il n'était décoré de deux galeries, supportées par une corniche et contregardées par une balustrade à refouillemens, dont la première est établie au niveau des égoûts du comble de l'église, et la seconde le couronne à la naissance de la flèche et des clochetons.

La galerie supérieure règne sur les quatre faces du clocher, tandis que celle de dessous ne règne que sur trois, la quatrième étant masquée par le comble de l'église. De plus, cette dernière galerie est coupée et encadrée sur chaque face par les contreforts d'angle, dans l'épaisseur desquels on a ménagé un passage.

La partie inférieure du soubassement, au-dessous de la première galerie, a vingt mètres de hauteur au-dessus du sol de la rue. Le porche, qui est ouvert par une grande arcade, sur la face principale, occupe les deux tiers de cette hauteur, et le tiers restant comprend une salle voûtée, éclairée par une seule croisée, à l'à-plomb de l'arcade du porche, avec une cheminée sur la face opposée qui sert de pignon à l'église. Il est à présumer que cette salle, à laquelle on monte par un escalier assez commode, servait autrefois pour les réunions du chapitre. La croisée qui l'éclaire n'est pas à ogive. Elle est carrée et divisée par des meneaux en croix, ornés de moulures se raccordant avec celles du chambranle qui entoure la baie.

La partie supérieure du soubassement, entre les deux galeries, est percée sur ses trois faces isolées de deux étages de croisées, dont l'appui appartient à un plinthe continu, qui règne même sur les contreforts. Ces croisées sont formées d'une grande arcade à voussures ciselées, divisée dans son intérieur par deux petites arcades géminées et trilobées, surmontées d'une petite rosace. Elles étaient destinées à éclairer une seule pièce voûtée, comprenant toute la hauteur d'une galerie à l'autre. Mais cette voûte, dont on voit les premières retombées dans les quatre angles au-dessous des voussures qui supportent les pans coupés de la flèche, n'a jamais été construite; d'où il suit qu'à partir de la première galerie du soubassement, tout l'intérieur du clocher est vide sur la hauteur de plus de quarante mètres.

L'effet qui en résulte est des plus imposans, et on est en quelque sorte frappé d'un étonnement magique, par la hardiesse des constructions qu'on aperçoit sur sa tête.

Toutefois, on éprouve bientôt le regret de ne pouvoir monter à la galerie qui décore la flèche, car on n'arrive que sur celle qui termine le soubassement, par un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur adjacent à l'église. On doit supposer que si la voûte qui devait exister à la hauteur de cette galerie avait été construite, on aurait établi sur son milieu un escalier en lanterne pour parvenir à celle qui règne aux deux tiers de la hauteur de la flèche.

L'église qui accompagne le clocher n'est pas grande, car elle n'a, dans œuvre, chapelles comprises, que trente-deux mètres de long sur dix-huit de large; mais elle est fort régulière et bien proportionnée dans toutes ses parties, qui sont entre elles dans un accord parfait.

Elle se compose d'une nef, terminée par une apside à trois pans et entourée de onze chapelles, dont quatre sur chaque face latérale et trois autour de l'apside.

La largeur de la nef est de onze mètres vingt centimètres. L'élévation des chapelles n'est que de dix mètres et leur profondeur de trois mètres quarante centimètres.

Cette nef et ces chapelles sont voûtées en arête et en ogives, et leurs travées, qui se correspondent, sont établies dans le même axe. Celles de la nef sont séparées par des arcs doubleaux, construits vis-à-vis les murs de refend des chapelles qui, pour résister à leur poussée, sont élevés en contreforts sur toute la hauteur de l'église.

Ces arcs doubleaux reposent sur des colonnes engagées de la moitié de leur épaisseur dans les murs latéraux de la nef, et sont ornés de moulures. Ces colonnes, couronnées par des chapiteaux sculptés, reçoivent aussi latéralement les naissances des branches ogives des voûtes, dont les moulures se raccordent d'une manière fort gracieuse avec celles qui décorent les arcs doubleaux.

Les arceaux qui réunissent les chapelles à la nef sont ornées de ciselures qui se marient avec art avec celles des petites voûtes adjacentes.

L'église est éclairée par une rosace et dix grandes croisées, établies au-dessus des chapelles et dans l'axe de leurs arceaux.

La rosace, placée au milieu de l'apside, est simple mais de bon goût. Les croisées ont la même forme que celles du clocher, c'est-à-dire qu'elles sont composées d'une grande arcade, divisée en deux autres, géminées et trilobées, avec rosace au-dessus.

Les chapelles étaient éclairées par des croisées analogues; mais soit qu'elles donnassent trop de jour, ou qu'on ait voulu se débarrasser de l'entretien des vitraux, elles ont été maçonnées; cette opération n'inspire aucun regret, car l'église est suffisamment éclairée dans toutes ses parties.

La porte d'entrée de cette église, sous le porche, est la partie la plus décorée de l'église.

Elle se compose d'une grande arcade à ogives, entourée de moulures largement profilées et comprises entre deux pyramides, ornées de ciselures et sculptées à leur sommet. Les ogives, qui se terminent en accolade, sont ornées de feuilles sur leur pourtour et couronnées, à leur jonction, par un bouquet qui sert de piédestal à une statue du Père-Eternel

Cette arcade n'est vide que dans sa partie inférieure, qui même est divisée en deux par un meneau en pierre.

Tout le haut est rempli par un bas-relief représentant un concert donné par les anges à la Vierge.

Ce bas-relief, ainsi que la statue du Père-Eternel qui surmonte l'arcade, sont beaucoup plus anciens que l'édifice et proviennent sans doute de l'église primitive, car ils semblent appartenir au x[e] siècle. Sous ce rapport, ces sculptures inspirent de l'intérêt et font regretter qu'elles soient mutilées sur plusieurs points et surtout qu'on ait enlevé la tête de la Vierge.

L'église et les chapelles sont couvertes par un toit en ardoises reposant sur un comble en charpente. Le toit des chapelles est en appentis tandis que celui de l'église est à deux versans. On avait dû projeter tout le long des égoûts de cette dernière toiture un canal en pierre, pour recevoir les eaux pluviales et les verser dans de petits canaux creusés sur l'arête des contreforts, au-devant desquels se trouvent des gargouilles sculptées qui les auraient rejetées hors des murs. Mais ce canal n'a pas été construit; où s'il l'a été, il n'en existe aucune trace, de sorte que les égoûts tombent naturellement à l'extrémité des ardoises, et que les gargouilles ne servent à rien. Une d'elles représente un évêque crossé et mîtré; ce qui

pourrait faire soupçonner une malice contre l'abbé de Pontault, dont au reste les armes sont sculptées sur la face de tous les contreforts.

Cet édifice est construit avec soin, dans toutes ses parties, quoiqu'il ne soit pas exécuté en entier en pierre de taille. Il n'y a de bâti de cette manière que la flèche, les clochetons, les galeries, les angles et le sommet des contreforts, les arcs doubleaux, les colonnes, les ogives et les pourtours des diverses baies. Tous les remplissages des murs et des voûtes sont en maçonnerie de moëllon, crépie en dehors et en dedans.

Depuis la suppression du chapitre, la fabrique a entretenu l'église, qui est en assez bon état, si on en excepte les contreforts, qui réclameraient quelques réparations, et les paremens extérieurs des murs en moëllon, qui auraient besoin d'être recrépis. Mais faute de ressources, elle n'a pu toucher au clocher. La commune de son côté ne possédant aucuns revenus, n'a pu s'occuper de son entretien, de sorte qu'il est extrêmement dégradé.

La pierre de taille avec laquelle il est construit est un grès rouge assez dur, mais spongieux comme tous les grès et retenant par conséquent long-temps l'humidité. Il s'en suit que toutes les surfaces extérieures de la flèche, des clochetons, des galeries, corniches et autres parties saillantes sont couvertes de mousse; que l'herbe et même des arbustes poussent dans l'épaisseur des joints, dont le mortier est par conséquent tout dévoré; et qu'il en est résulté des infiltrations qui ont causé la chute d'un grand nombre de pierres, notamment de la plus grande partie des galeries.

Evidemment les réparations que ce monument réclame sont de la plus grande urgence et on ne peut en retarder plus long-temps l'exécution si on veut en prévenir la ruine.

Ces travaux seront coûteux à cause de la hauteur du clocher et des échafaudages qu'il faudra faire pour en atteindre le sommet. Ils demanderont d'ailleurs à être faits avec beaucoup de soin et, pour y parvenir, on sera obligé d'appeller à Belmont des ouvriers étrangers. Par ces motifs nous sommes convaincu qu'ils s'élèveront au moins à vingt-cinq mille francs. Or la commune est hors d'état de supporter une si forte charge et ce beau clocher est destiné à périr si le gouvernement ne vient à son secours.

Il y a, sans contredit, des monumens plus remarquables par leur étendue et par leur richesse. Mais il y a en a fort peu qui offrent autant d'harmonie et de sagesse dans leur ensemble et dans leurs détails. Il est d'ailleurs construit d'un seul jet, dans un délai assez court, et retrace la pensée complète de l'artiste qui l'a conçu et élevé. C'est en quelque sorte un type des connaissances architectoniques dans le Rouergue, au commencement du seizième siècle, et peut être un des derniers édifices élevés dans le style ogival. Il nous semble donc, sous tous les rapports, mériter une attention spéciale.

M. le maire de Belmont (M. Rols fils, docteur en médecine), qui attache à ce monument toute l'importance qui lui est due, usera de toute son influence auprès de ses administrés pour obtenir le vote d'une imposition extraordinaire. M. le curé (M. l'abbé Devic, de Rodez), auquel on doit les plus grands éloges pour le soin qu'il met à entretenir l'église proprement dite, avec des ressources extrêmement modiques, joindra ses efforts à ceux de M. le maire pour stimuler le zèle de ses paroissiens. Mais quelle que soit leur bonne volonté et celle des habitans, le défaut d'aisance de ces derniers ne leur permettra pas de fournir au-delà d'une dixaine de mille francs. Il faudrait donc que le gouvernement et le département donnassent le reste.

BOISSONADE.

Juin, 1838.



DE LA DOCTRINE

DE M. LE VICOMTE DE BONALD,

SUR L'ORIGINE DU LANGAGE.

Nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus
Inciderit..... Hor. *Ars poet.*

Il en est de M. le vicomte de Bonald comme de tous les membres de l'école qu'on est convenu d'appeler théocratique: il n'a pas cultivé la philosophie pour elle même. S'il la fécondée, s'il l'a éclairée des splendeurs de son génie, cette science, hâtons-nous de le dire, ne doit pas lui en savoir gré. Pour la vraie, pour la saine philosophie, le doute est le point de départ, et la foi le terme et le but. Or, quel écrivain entra jamais dans la carrière avec des allures plus dogmatiques et une foi plus robuste? L'explication de la doctrine de ce grand penseur est dans l'époque où il la fonda. Quand ses yeux s'ouvrirent sur le monde de la science, il est à peine besoin de le rappeler, mœurs, religion, monarchie, tout ce qu'il était accoutumé à aimer et à croire s'écroulait et s'en allait sous les coups répétés de la philosophie. Que faire au milieu de tant de ruines? Se résigner? non : la fierté de sa belle âme et l'énergie de ses convictions le lui défendaient. Prêcher la continuation de la petite guerre d'anathèmes et de censures? mais il avait trop d'élévation dans le caractère, et d'ailleurs tout s'use : depuis long-temps on ne daignait plus même s'informer si les foudres ecclésiastiques grondaient quelque part. Invoquer l'appui de la force matérielle? mais le moyen, pour un royaliste, de la ravir aux griffes de Robespierre? Exposer purement et simplement la théorie du passé, s'en rapportant à l'ascendant que la vérité exerce toujours sur les esprits? mais qui donc aurait lu son ouvrage? Compter sur la Providence seule? mais c'est en général l'excuse de l'im-

puissance ou de la lâcheté, et M. de Bonald n'était, grâces à Dieu, ni lâche, ni impuissant.

Un seul parti restait, et celui-là était efficace : le jeune et vigoureux athlète du passé l'embrassa. Se plaçant hardiment parmi les rangs serrés de ses adversaires, il saisit d'une main ferme leur terrible batterie ; la philosophie, et la tourna contre eux. Cette manœuvre était habile : le succès la couronna. M. de Bonald avait affaire à une armée égarée dans sa route, conduite par des chefs incapables, et affaiblie par la plus déplorable des dissensions. Les transfuges furent nombreux ; il en est dont les noms sont encore présens à tous les esprits. De tous côtés on accourut sous les drapeaux réunis encore une fois de la religion et de la philosophie. De ces deux drapeaux un seul cependant était profondément cher au savant qui avait le plus contribué à les élever. La philosophie n'a, aux yeux de M. de Bonald, que la valeur d'une arme bonne pour la défense et pour l'attaque ; que s'il était possible d'en proscrire absolument l'usage, l'auteur de la *Législation primitive* en ferait volontiers le sacrifice, parce que là où l'attaque ne peut être, les moyens de défense n'ont pas de valeur. Non-seulement il fait peu de cas de la philosophie, mais il s'oublie quelquefois jusqu'à la maltraiter indignement : et la science, comment répond-elle à ces coups qu'on serait tenté d'appeler parricides ? Elle y répond en entourant d'une brillante auréole de gloire le front de son enfant qu'elle admire et qui l'honore. Qu'on dise après cela qu'elle est ou vindicative, ou ingrate, ou rancuneuse. Mais avançons.

Qui voudrait, à l'heure qu'il est, déchirer notre civilisation pour jeter aux vents la part que nous devons à Voltaire et à Rousseau ou à leurs nombreux disciples ? Personne, à coup sûr, parmi ceux qui se sont fait une idée un peu exacte de la dignité et de la destinée humaines. Mais l'estime et l'admiration que méritent ces deux illustres chefs d'une nombreuse et glorieuse cohorte doivent être éclairées, et laisser dans un esprit bien fait une large place pour les savans qui ont signalé les côtés pernicieux de la philosophie du dernier siècle ; car, il est juste de le reconnaître, cette philosophie avait, en attaquant impitoyablement tout ce qui était debout, porté des atteintes graves à des croyances salutaires, obscurci

des vérités éternelles, bouleversé jusqu'à un certain point les idées morales, et affaibli leur pouvoir sur la conscience humaine. M. de Bonald figure parmi ceux qui ont le plus efficacement travaillé à rendre à ces idées l'influence et l'éclat qui leur sont dus. C'est là sa gloire; elle est belle. C'est en cela qu'il a contribué au progrès de l'humanité : et remarquez la fatalité de ce progrès! Ce serait une grande erreur que de croire que M. de Bonald et ses amis ont ramené à eux et par leurs écrits l'opinion publique; il n'en est rien : c'est celle ci, au contraire, qui spontanément est allée les trouver. En quoi l'école théocratique a été utile, c'est en précisant quelques-unes des tendances instinctives, en formulant quelques-unes des idées qui agissaient à différens degrés sur tous les esprits, mais mal démêlées et confuses. Sous ce point de vue, l'école théocratique a été en avant du siècle, mais ça été lorsque le siècle regardait derrière lui, pour retrouver une condition indispensable de tout progrès, *la moralité*. Quand cette condition a été remplie, lorsqu'a été rétabli dans les âmes ce fond qui, quand on le frappe, répond : devoir! alors l'humanité s'est remise en marche, laissant loin derrière elle, comme un temple sans Dieu, comme une Troie sans *palladium*, l'école théocratique tout étonnée de cette brusque désertion et plaignant sincèrement le sort de ce pauvre monde qui, sans pilote et sans gouvernail, se livre étourdiment aux caprices d'une mer capricieuse, sur laquelle elle ne peut manquer d'aller de tempête en tempête se briser enfin contre un écueil.

Quant à nous, nous aimons à penser qu'il n'en sera rien, et que s'il pouvait y avoir péril grave sur notre route, la miséricorde de Dieu voudrait bien nous le faire entrevoir, ne serait-ce qu'à la lueur de son tonnerre. Plein de cette confiance, nous allons essayer de donner avec calme une idée exacte du système du haut duquel M. de Bonald prévoit une si triste avenir. La partie la plus originale et fondamentale de ce système, est celle qui a pour objet la question de l'origine du langage. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la solution donnée par M. de Bonald de cette question (1).

Si la modestie faisait au critique un devoir de n'essayer ses

(1) Voir la *Législation primitive*, et le 1er vol. des *Recherches philosophiques*.

forces que contre des esprits de sa trempe, les nombres de Pythagore, les idées de Platon, les monades de Leibnitz, les tourbillons de Descartes, l'idéalisme de Berkeley et de Mallebranche seraient encore debout; car qui jamais eût osé s'avouer le rival en génie du moindre de ces grands hommes? M. de Bonald appartient à cette famille d'esprits d'élite. Il ne saurait trouver mauvais qu'on en use à son égard comme on en a usé envers ses ancêtres. Il rapproche, combine et pétrit ensemble, avec une vigueur prodigieuse, les idées les plus profondes et les plus compréhensives. C'est un géant qui enjambe de colline en colline, et parcourt ainsi en un petit nombre de pages le domaine entier de la philosophie. Cette manière toutefois n'est pas sans inconvénient. Beaucoup de détails échappent à ce regard d'aigle; il est rare de trouver dans ses écrits une généralisation complètement vraie. Il lui arrive souvent de conclure sans données suffisantes. Ses propositions dogmatiques ont presque toujours un côté faux et l'air paradoxal. Il est entraîné par un fond d'humeur chagrine, duquel jaillissent de temps en temps des traits de la plus haute éloquence à l'adresse des philosophies immorales. Cette source inépuisable de mouvemens oratoires est néanmoins plus nuisible qu'utile à notre auteur. C'est de là que découlent ces mots acerbes, trop nombreux dans les ouvrages de M. de Bonald, qui indisposent et aigrissent le lecteur. L'indignation qu'il veut exciter se tournerait contre lui, si la noblesse de son caractère et sa sincérité n'étaient connues de tous. Les qualifications qui outragent ont heureusement fait leur temps. La philosophie est une arène sans doute, mais une arène où l'on ne doit employer que les armes fournies par une logique saine et loyale. L'on conçoit sans peine cependant pourquoi les mots athée, sophiste, corruption, anarchie, etc., se pressent sous la plume du moderne champion de la foi : ces expressions sont le pendant de fanatisme, superstition, préjugé, etc., dont les écrivains du dernier siècle ne se sont pas montrés avares.

M. de Bonald n'est vivement préoccupé que d'un côté des choses, du côté moral et religieux. Les beaux-arts et l'industrie le trouvent à peu près indifférent. Il nourrit même contre eux une antipathie secrète. Le monde est, d'après lui, bien loin d'aller mieux depuis la découverte de l'imprimerie, de

la boussole, etc. Le cœur du philosophe aveyronnais ne s'émeut profondément que lorsqu'il s'agit de religion, d'ordre et de devoir. C'est une noble et solide tête de spartiate ou de sénateur romain des premiers temps : il eût été Lycurgue à Lacédémone, Caton à Rome, Solon à Athènes; peut-être cependant eût-on remarqué quelque chose de draconien dans son code. Qu'elles aient le siége dans le cœur ou dans le cerveau, il y a chez M. de Bonald quelques fibres qui laissent à désirer plus de souplesse ou de douceur. Il s'inquiète fort peu des individus : l'état seul, sa force et sa durée, attirent son attention. Il ne croit pas à l'importance des vérités physiques, si vérités physiques il y a, car il paraît en douter. Les nations qui se sont plus laissées guider par les idées du beau et du vrai que par les notions du juste et du bien, ne trouvent pas grâce devant lui. Si on lui faisait l'injure de le croire sur parole, il faudrait admettre que la *philosophie des Grecs* s'offre à lui comme une *philosophie de mots*, leur *politique* comme une *politique de crimes*, et leur *physique* comme une *physique de préjugés*. Evidemment sa pensée ne dirigeait pas sa plume quand elle a écrit cela ; il a trop de savoir et de goût pour penser de pareilles choses. Quoi ! la philosophie des Grecs une philosophie de mots ! Les dialogues de Platon, qui ont inspiré les Pères de l'Eglise, qui ont valu à leur auteur le surnom de divin, ne contiennent que de pures logomachies ! Il n'y a que des disputes de mots dans ces livres séculaires d'Aristote, qu'un des plus beaux titres de la philosophie moderne est de chercher et de commencer à comprendre ! Cette profonde admiration de vingt-deux siècles que le monde a professée pour les œuvres du Stagyrite sont le fruit d'un pure illusion ! Et Leibnitz, le génie le plus vaste et le plus profond des temps modernes, quand il s'écriait *profundissimus Aristoteles !* faudra-t-il dire qu'il n'avait pu échapper à une fascination générale, qu'il avait pris pour de graves, de sérieuses et de profondes théories de misérables subtilités ? Non, non : que l'on vante tant que l'on voudra le judaïsme aux indélébiles ressorts; mais que l'on ne porte pas, si l'on fait cas de sa réputation d'homme de goût et de sagacité, des mains sacriléges sur la belle nation des Hellènes. Aussi bien vos efforts seraient vains, et vos accens détracteurs se perdraient au milieu du concert d'éloges et des

cris d'enthousiasme que n'ont jamais cessé de faire entendre les hommes instruits et les cœurs généreux de tous les pays et de tous les siècles. Il est bien entendu, du reste, que ces paroles pacifiques ont moins en vue M. de Bonald que ceux de ses disciples qui prendraient à la lettre le langage du maître.

M. de Bonald est orateur en philosophie, et c'est un défaut, selon nous. Mieux vaut mille fois la froideur de Locke et de Condillac que ces mouvemens impétueux de l'âme qui entraînent et emportent l'intelligence, ne lui permettant pas cette application soutenue, minutieuse, impartiale, sans laquelle il n'y a guère de découverte philosophique possible. La nature semble se plaire à résister à un amant trop passionné pour se livrer au penseur qui la recherche non pas froidement, mais avec une énergie de volonté telle qu'il voit clair à travers sa passion, et peut disposer convenablement tous les moyens d'arriver à la possession après laquelle il soupire. Ces assertions seront justifiées pour la plupart par l'examen critique qu'on va lire.

Et d'abord, allons droit au cœur de la doctrine : abordons franchement et sans détour le principe qui en est comme la pierre angulaire.

La parole est : d'où vient-elle? qui l'a produite? Cette question a donné lieu à plusieurs hypothèses. Jean-Jacques inclinait à croire que la parole a été nécessaire pour inventer la parole. Quant aux autres philosophes, tant anciens que modernes, qui ont traité *ex professo* cette question, nul, que je sache, n'a mis en doute l'origine humaine du langage. Seul, M. de Bonald s'est efforcé d'établir que cette origine est métaphysiquement impossible. Il a invoqué des preuves rationnelles et des preuves historiques. Nous ne nous occuperons que de celles-là.

La première, la plus importante, celle qu'il se complaît davantage à étendre et à rappeler, nous dirions, s'il s'agissait de tout autre écrivain, qu'elle a été empruntée à la psychologie, et, en nous exprimant ainsi, notre intention ne serait pas de la déprécier; c'est à ce titre, au contraire, qu'elle a une valeur à nos yeux. Mais M. de Bonald ne partage pas notre sentiment. C'est lui en effet qui a prétendu que le tra-

vail de la pensée sur elle-même, œuvre incessante de la psychologie, est un labeur ingrat qui ne saurait rien produire : une dangereuse habitude de l'esprit dont Tissot aurait dû traiter dans un second volume; une folie semblable à celle de ces mystiques de l'Orient, qui, les yeux fixés sur leur nombril, prenaient pour la lumière incréée les éblouissemens de vue que leur causait cette position; une occupation aussi stérile que celle d'un ouvrier qui passerait son temps à frapper sur le marteau.

Il est convaincu que la parole est à la pensée ce que le miroir est à l'œil, ou bien ce que la lumière du soleil est à cet astre. De même que le soleil cesserait d'être visible s'il cessait d'être lumineux, et que l'œil ne peut apercevoir sa propre couleur ou sa forme qu'au moyen d'un verre réflecteur, de même l'esprit ne peut connaître l'idée exprimée par le mot que tout autant que ce mot est, quoi? compris? non, mais lumière; ou bien qu'il reproduit à la manière de la glace l'image de l'idée qui est dans l'esprit. Eloignez le mot, et les ténèbres se font : ramenez-le, et le jour renaît à l'instant. L'esprit cherche non pas des pensées, mais des mots. Les idées sont, il est vrai, dans l'intelligence; mais elles restent inaperçues jusqu'au jour où les sons qui leur correspondent viennent à frapper l'oreille. L'œil interne, ou ce que les philosophes modernes appellent sens intime, conscience, perception intérieure, est une chimère. Dans aucun cas, le sujet et l'objet ne sont et ne peuvent être identiques. Pour tout dire en une de ces formules ingénieuses et concises dont M. de Bonald possède le secret ; « il est nécessaire que l'homme pense sa parole » avant de parler sa pensée. » En d'autres termes, la parole présuppose la pensée, laquelle ne peut être qu'à la condition de la parole ; c'est un cercle. L'idée et son expression s'impliquent mutuellement : pour que l'une soit, il faut que l'autre ait été. L'homme est constitué de telle sorte qu'il n'a pu engendrer l'une que par le moyen de l'autre; donc il n'en a engendré aucune : donc la parole est un don ou une révélation.

Comment M. de Bonald sait-il qu'il est nécessaire que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée? Quelle est son autorité? Que répondrait-il à quelqu'un qui contesterait sa proposition? Pourrait-il le renvoyer ailleurs qu'au

fameux *connais-toi toi-même,* c'est-à-dire à la connaissance de la pensée par elle-même, c'est-à dire à la psychologie ! L'étude de la psychologie n'est donc pas tellement ingrate ni tellement dangereuse, puisque l'auteur des *Recherches philosophiques* lui doit la colonne même de son système. Etudier sa pensée, c'est donc faire autre chose que de frapper sur le marteau, puisque c'est poser la base des grandes doctrines telles que celle qui nous occupe.

Maintenant est-il bien vrai que la science du moi constate la nécessité de la parole pour la production de la pensée ? On viendra difficilement à bout de se persuader qu'un être humain qui n'aurait jamais entendu aucune voix, ni vu aucun geste d homme, serait complètement dépourvu d'idées, que, par exemple, il ne connaîtrait pas la proie qu'il convoite, le nombre approximatif des pas qu'il a à faire pour l'atteindre, de l'arbre qui l'abrite, de l'eau qui le désaltère. Mais que dis-je ! il ne convoiterait aucune proie, il ne s'abriterait pas, il ne se désaltérerait pas. Pour qu'il fît tout cela, il faudrait, puisqu'il est dépourvu de raison, qu'il obéit mécaniquement à des impulsions instinctives, et c'est M. de Bonald qui a imprimé « que l'erreur la plus funeste de notre temps est d'a- » voir cru que l'homme aurait l'instinct, s'il n'avait pas la » raison, et qu'il serait un animal s'il n'était pas homme. » Que ce philosophe poursuive donc la série de ses déductions, et qu'il affirme que la parole est nécessaire non pas seulement pour penser, mais pour exister, car sans parole, selon lui, point de pensée ; sans pensée quelconque, point d'existence humaine : donc sans parole point d'homme ; alors il sera à bout des conséquences qu'entraîne la double mutilation de l'homme que nous venons de le voir opérer, et aussi peut-être en contradiction avec la raison générale dont on fait tant de cas dans l'école théocratique ; car enfin à qui persuadera-t-on que le sauvage de l'Aveyron, que les deux jeunes filles dont Racine le fils a écrit l'histoire, n'ont jamais existé, et s'ils ont vécu, c'est qu'ils ont pu se procurer les choses nécessaires à leur subsistance, ce qui eût été impossible pour des êtres dépourvus de raison et d'instinct en même temps.

La parole est le miroir de la pensée. — Un miroir reproduit l'image de l'objet placé devant lui : mais y a-t-il par le monde des mots jouissant d'une propriété analogue, des mots

dont le son suffise pour que l'esprit aperçoive des idées qui sont en lui? Est-il un terme, un seul, dont il ne soit pas besoin d'apprendre la signification pour en savoir le sens? Et qu'entend-dire M. de Bonald, quand il assure que les paroles révélées ont été des *paroles de raison*, des *expressions*, et non pas des signes? En connaît-on et peut-on s'en représenter quelqu'une dont le sens ne soit pas de convention? Il y a plus : si le mot est un miroir, toutes les fois que nous inventons un mot, et M. de Bonald est bien forcé d'accorder cette invention-là, pour ne pas être démenti par l'expérience la plus vulgaire, toutes les fois, dis-je, que nous inventons un mot, nous imaginons un miroir; mais dans quel but imaginons-nous ce miroir? Afin d'apercevoir l'idée qui est dans l'esprit, n'est-ce pas? Nous savons donc qu'elle existe, et nous le savons sans l'intermédiaire du mot, puisque c'est la recherche du mot qui nous occupe. On peut donc connaître la pensée sans parler la parole qui la rend. Il est si peu vrai que le langage soit un miroir, que lorsque nous voulons savoir si un terme est *propre*, nous nous demandons non pas s'il reproduit exactement l'image de l'idée qui est en nous, mais si généralement, chez les bons écrivains, il correspond à cette idée.

M. de Bonald a encore comparé le langage à la lumière du soleil. Il est certain que si le soleil était un corps opaque, il échapperait à notre vue. Si la comparaison est exacte, la parole est, on ne peut en douter, nécessaire pour l'intelligence de l'idée. Mais le langage est-il bien la lumière projetée par l'idée? De deux choses l'une, ou tous les mots peuvent servir de rayon lumineux pour toutes les idées, ou bien il n'y en a qu'un certain nombre ou même qu'un seul. Si tous, qu'est-ce qu'un mot qui exprime toutes les idées? si un certain nombre ou un seul, qu'on nous signale dans une langue ou dans une autre, fût-ce même dans la langue hébraïque, que M. de Bonald est plus porté qu'il n'ose le dire à regarder comme la langue primitive ou révélée, qu'on nous signale, dis-je, un de ces mots immuables, j'ai presque dit métalliques, dont les caractères sont ineffaçables et compris de tous de prime-abord ?

M. de Bonald n'est pas réduit à un seul argument; il accumule preuve sur preuve : « Où pouvait être, s'écrie-t-il ail-

» leurs, pour l'homme brut, la nécessité du langage? en » avait-il besoin pour être éclairé de la lumière du soleil? » pour se retirer dans une grotte à l'abri des injures de l'air, » pour cueillir le gland et s'en nourrir?... En avait-il besoin » pour manger, digérer et dormir?... » La nécessité! elle n'est nulle part assurément; mais l'utilité a mis l'espèce humaine sur la trace de beaucoup de découvertes. Il ne suffit donc pas, pour démontrer l'impossibilité de l'invention humaine du langage de prouver qu'elle n'a pas été nécessaire. J'affirme en même temps qu'il est avantageux pour des hommes bruts, lors même qu'ils mangent bien, digèrent et dorment à merveille, et à plus forte raison pour ceux qui ne font rien de tout cela, de se concerter et de s'entendre pour s'entr'aider dans les périls nombreux qui assiégent leur pénible vie.

« Comment, ajoute M. de Bonald, des hommes dont l'entendement était, avant le langage, le livre fermé de sept sceaux, avaient-ils pu découvrir qu'au moyen d'un petit nombre d'articulations de la voix, simples ou composés, la langue pouvait exprimer toutes les pensées qui s'élèvent dans le cœur de l'homme, tous les objets que la société ou la nature lui présentent, tous les accidens du monde physique, toutes les idées de la morale, tous les événemens de la société, les êtres et leurs rapports, l'homme et son action, le temps et ses modes? » Sans contredit, l'inventeur du langage n'a pas compris que les élémens de la voix sont susceptibles de se prêter à autant de combinaisons diverses qu'il y a de classes d'affections ou d'idées différentes dans l'âme humaine : il n'a pas prévu tous les avantages de sa découverte, si découverte il y a eu, car j'ai peine à croire que l'homme ait appris à s'écrier de surprise, à remplir ses yeux de flamme pendant la colère, à éclater de rire en présence de certains objets, à la vue de certaines actions; il ne les a pas prévus ces avantages; mais qui le nie? et qu'est-ce que cela prouve? L'observateur qui, à la vue d'un linge soulevé par la fumée, conclut à l'existence d'une force, ne prévit pas tout le parti qu'on tirerait un jour de la vapeur, et de ce qu'il ne l'a pas prévu faut-il conclure que la connaissance de l'utilité de la vapeur est le fruit d'une révélation?

M. de Bonald poursuit : « Pour l'homme brut, le temps » ne peut être qu'au *présent*; pour lui le *passé* n'est plus,

» l'*avenir* n'est pas ; et les idées ou les expressions d'*hier* et » de *demain* sont aussi éloignées de son esprit qu'étrangères » à ses habitudes. » A cet argument, je répondrai par un fait historique. La jeune fille dont Racine écrivit la vie se rappelait fort bien qu'elle avait porté à sa compagne un coup mortel, dans une querelle qui s'était élevée entre elles au sujet d'un chapelet, si ma mémoire est fidèle, trouvé sur le rivage d'un fleuve. Donc, pour elle le passé était encore. Pourquoi vouloir que le sauvage ne se rappelle pas le lendemain que la veille il a eu son corps déchiré par les griffes d'un ours, ou bien qu'il a fait un excellent repas!

M. de Bonald et ses partisans invoquent souvent l'exemple des sourds-muets, qui ne parlent pas, parce qu'ils n'entendent pas, d'où ils concluent la nécessité de la parole de Dieu adressée à l'homme pour que l'homme ait su parler. A supposer que les premiers hommes étaient sourds-muets, la conclusion est incontestable, elle est même insuffisante ; mais la surdité est une infirmité, un accident, une absence de sens dont rien n'autorise à grever l'existence des premiers hommes. Si on admet qu'ils eussent le sens de l'ouïe, alors les élémens qui manquent au sourd-muet pour arriver à une langue parlée se trouvent abonder pour eux. Le sourd-muet n'entend pas le cri de son semblable effrayé à la vue de la bête féroce qui le menace ; ce cri ne peut donc devenir pour lui le signe et le nom de cette frayeur : il n'entend pas le rugissement de cet animal ; le son imitatif de ce rugissement ne peut donc devenir le signe de cet animal, son nom. Mais l'homme *entendant* qui entend ce cri et ce rugissement possède au contraire des noms tout faits pour cette impression et pour cet animal. J'en dis autant de tout autre impression et de tout autre animal.

Observez les sourds-muets réunis dans les établissemens publics, où on leur apprend le langage articulé en faisant de leurs doigts comme autant de langues qui profèrent des sons : eh bien ! dans le plus grand nombre de cas ils ne recourent pas à ce langage articulé pour traduire leurs pensées, ils parlent par signes bien plus sensibles. Veulent-ils désigner un de leurs camarades qui aura les lèvres proéminantes, ils font avec leurs lèvres un signe qui exprime des lèvres proéminentes, et ce signe devient pour eux le nom de ce camarade. Et de même pour la plupart des objets matériels.

Cherchons la raison de cette opération de pantomime, qui n'est pas même inconnue à l'homme parlant. Elle est des plus simples : le sourd-muet n'entendant pas, mais voyant, puise ses signes dans une image qui est pour lui un souvenir permanent, et devient le nom de l'objet qu'il a en vue ; s'il n'était pas sourd, et que cet objet fût reconnaissable à un son, le tonnerre par exemple, il est bien clair qu'il emploierait, pour désigner le tonnerre, le bruit même du tonnerre au même titre qu'il emploie les cornes d'un taureau pour désigner un taureau. L'ouïe jouerait un rôle dans sa langue, comme le joue la vue : le son deviendrait ainsi un élément de sa langue, absolument comme le devient la forme extérieure et apparente. La langue en serait l'organe, comme l'est aujourd'hui le doigt. Par la réunion d'un certain nombre de ces signes imitatifs du son, entremêlés avec les signes imitatifs des formes, il arriverait donc à une langue, comme il y arrive aujourd'hui avec les doigts seulement, même sans les secours de l'éducation artificielle qu'il reçoit.

Ces sons de la nature sont beaucoup plus communs qu'on ne s'en doute généralement, absorbé que l'on est par les nombreuses pensées qu'engendre aujourd'hui la complication de la vie humaine. L'homme primitif livré tout entier aux impressions du monde extérieur devait être bien plus frappé que nous du mugissement de la mer irritée, du bruissement des vents dans la feuille des arbres, des hurlemens ou des chants des oiseaux, du murmure des torrens, du bourdonnement des insectes, du bruit du tonnerre et de bien d'autres sons qui nous échappent. Pour désigner les objets d'où ils sortaient, il lui suffisait de reproduire et d'imiter ces sons si nombreux et si variés, que les sourds-muets, au contraire, ne peuvent employer parce qu'ils ne les entendent pas.

Du reste, les mots nombreux dus à l'harmonie imitative dans toutes les langues prouvent qu'en effet les hommes y ont recouru très-souvent. On sait que toutes ont pour radicaux un grand nombre d'onomatopées.

Ainsi les cris instinctifs et spontanés de l'homme, les sons du monde extérieur, voilà deux riches sources de langage que possédaient les hommes primitifs, sur lesquels leur intelligence a pu agir, et qui manquent au sourd-muet. Du mutisme forcé de l'un on ne peut donc conclure au mutisme forcé de l'autre.

L'épreuve de la confrontation avec les faits, est une épreuve décisive pour un système. Celui de M. de Bonald n'y résiste pas. C'est encore une doctrine dont les débris seront désormais agités dans le monde mouvant de la philosophie, jusqu'au jour où paraîtra, si tant est qu'il doive jamais paraître, un génie assez vigoureux pour élever sur une base inébranlable l'édifice complet de la science. Les preuves que nous venons de passer en revue se fortifient singulièrement l'une l'autre dans les *Recherches philosophiques*. Elles sont entrelacées avec un art tel, qu'il faut une très-grande dextérité pour bien les démêler. Quand on croit que l'auteur a épuisé un de ses moyens, il se trouve que c'est à peine s'il l'a entamé; il y revient tout à coup, par une transition imprévue, le manie avec plus de force, l'associe aux preuves précédemment développées, et vous laisse plus éblouis ou interdits que convaincus. On pourrait dire de ce livre ce qu'on a dit d'un ouvrage d'Aristote : « Qu'il ressemble à une forêt vierge, où » des plantes vigoureuses et pleines d'une âpre sève, projet- » tent de toutes parts les liens inextricables de leurs tiges » serrées; » avec cette différence pourtant que chez M. de Bonald ces tiges si bien entremêlées, si adhérentes les unes aux autres, sont, qu'on nous permette de le dire, sans racines qui les attachent au sol.

Il nous reste encore à examiner des argumens d'une haute gravité, au moins en apparence. En voici un réduit à sa plus simple et à sa plus exacte expression. Il est tout entier dans les deux propositions suivantes. Le langage n'a pu être créé que par des hommes réunis en société. Une société quelconque n'a pu exister un instant sans le lien du langage : de ces deux principes admis comme axiome, découle la conséquence rigoureuse que la parole a été révélée. En effet, si le langage n'a pu précéder la société, ni la société le langage, il faut nécessairement supposer une intervention divine, car nous parlons et nous vivons en société. Mais je nie que le langage, articulé s'entend, n'ait pu précéder la société, et il importe au lecteur de bien se pénétrer de l'idée que pour M. de Bonald il n'existe pas et n'a jamais existé de société qui ne soit complète, c'est-à-dire qui ne soit, pour emprunter son langage, *nécessairement composée de trois personnes, père, mère, enfant; ou, en généralisant les personnes et les noms, pour en faire*

la société publique, pouvoir, ministre, sujet. Le concours de ces trois personnes, pour créer la parole, ne me paraît pas nécessaire; car je ne vois pas pourquoi deux hommes rapprochés par l'instinct auraient eu besoin d'un troisième individu pour qu'ils aient pu concevoir l'idée de l'invention de la parole. En quoi Adam et Eve auraient-ils pu être secondés par leur premier-né dans la découverte de cet art sublime? Pourquoi les deux jeunes filles trouvées en Picardie n'auraient-elles pas pu s'habituer à désigner un objet quelconque par un même son de voix? En second lieu, rien ne me semble plus aisé à concevoir que l'existence d'une société domestique dépourvue du langage articulé. Les liens de l'instinct suffisent pour rattacher l'enfant à son père et à sa mère, et celle-ci au père de son fils; et la faculté naturelle d'expression pour établir entre eux les rapports indispensables à des êtres vivant ensemble.

M. de Bonald s'étonne de ce que toutes les langues connues sont construites sur le même plan, ont les mêmes parties d'oraison, et de cette uniformité inconcevable selon lui dans l'hypothèse de ses adversaires, qui admettent autant d'inventeurs qu'il existe et a existé d'idiomes, il conclut à l'unité d'origine de toutes les langues. Le squelette du langage, ce qui fait l'objet de la grammaire générale, serait donc de Dieu, et tous les mots pris individuellement de l'homme! Mais cette ressemblance n'a rien qui doive surprendre. On aurait donc plus lieu de s'étonner si elle n'existait pas. Le langage a été dans tous les pays calqué sur les besoins de l'intelligence, qui sont chez tous les hommes essentiellement les mêmes. C'est ce qu'ont parfaitement bien compris le Stagyrite, le philosophe de Kœnigsberg, le grand Leibnitz, et même cette merveilleuse philosophie de l'Inde, dont les Sanskretans ouvrent tous les jours quelques pages nouvelles au monde savant En Grèce comme en Allemagne, comme dans l'Inde, il s'est trouvé des hommes supérieurs qui se sont proposé pour objet de leurs recherches les idées fondamentales de toutes les intelligences, idées qu'on est convenu d'appeler *catégories*, et, chose remarquable! la théorie des catégories d'Aristote n'a, avec celle de Kant, de Leibnitz et des philosophes de l'Inde, d'autres différences que celles qui ne peuvent pas ne pas se trouver entre plusieurs analyses in-

également incomplètes du même objet. En Chine, comme en France, l'homme a toujours été doué d'activité, et éprouvé par conséquent le besoin d'un mot qui exprimât l'action ou l'acte. Voilà pourquoi le verbe figure parmi les parties du discours. Le verbe a trois temps fondamentaux, parce que toutes nos actions ont lieu dans la durée, et que la durée a toujours été partagée en trois parties principales, le passé, le présent et le futur. Les verbes ont trois personnes parce qu'il est nécessaire à celui qui parle de pouvoir dire si c'est lui qui a été acteur, ou au contraire si c'est la personne à laquelle il s'adresse, ou bien enfin si l'action a été faite par une troisième personne. Une quatrième serait aussi inutile que ces trois sont nécessaires. Il n'y a pas de langue sans adjectifs et sans substantifs, parce que les idées de substance et de qualité se trouvent au fond de toutes les intelligences. Je me borne à ces rapides indications qui suffisent pour résoudre les difficultés soulevées par l'auteur des *Recherches philosophiques*.

M. de Bonald demande comment il peut se faire que le nom de celui qui inventa l'art de la parole, n'ait pas été transmis à la postérité. Mais l'histoire nous fait-elle connaître l'homme qui le premier mit un pied devant l'autre? et l'art de marcher en vaut bien un autre. Pour trouver l'origine de ces arts-là, il faut s'élever jusqu'au berceau de l'humanité. L'enfant s'effraye et crie à la vue d'une figure menaçante, comme il fait le vide dans sa bouche quand il est sur le sein de sa mère, fatalement, instinctivement. Personne ne lui a appris que les gestes menaçans sont les précurseurs du mal, ni que l'expression d'une physionomie douce, annonce une âme aimante et bienfaisante. Néanmoins à la vue des premiers il ne peut s'empêcher de trembler, et à l'aspect de la seconde de sourire et d'aimer. Les facultés expressives et l'intelligence dans autrui des produits de cette faculté sont innées en nous; elles sont des élémens de l'être spirituel que nous sommes. Les effets de la faculté d'expression sont merveilleux quoique assez peu remarqués. L'abbé Morelet, dans ses mémoires, assure qu'il lui suffisait d'observer le jeu de la physionomie de Lekaïn pour comprendre ce que cet acteur célèbre disait dans une langue qui lui était complètement étrangère.

Il y a, je le sais, une grande différence entre le langage d'action et le langage de la parole et de l'écriture. Ces deux

derniers sont de convention, et cette convention n'a été faite, dans le principe, qu'à l'aide du langage de la physionomie. Mais quand? je l'ignore; en quel lieu? je ne le sais pas d'avantage; à quel sujet? je ne puis le dire. Le champ des conjectures est ouvert : je n'aurai garde de m'y engager. Ce n'est pas probablement l'œuvre d'un seul jour ni d'une seule génération (1).

Telles sont les preuves de M. de Bonald, tels les motifs que nous avons de les rejeter. Il faut bien se garder de croire que l'auteur de la *Législation primitive* ait été conduit à la doctrine que nous venons d'examiner par le plaisir de bâtir un système de philosophie, ou par le désir d'atteindre la vérité pure, idéale. Il a sans cesse les yeux tournés vers l'application. Une seule chose le préoccupe, savoir : la recherche du moyen de raffermir la religion et la monarchie. S'il s'est tant occupé de la question de l'origine du langage, c'est parce qu'il a espéré trouver dans la solution de cette question le moyen cherché. Le résultat obtenu, ces conséquences arrivent en foule. En première ligne paraît Dieu, l'auteur même de la révélation, et cette preuve de l'existence de Dieu a tout au moins le mérite de l'originalité. Mais écoutons M. de Bonald exposant lui-même avec complaisance la fécondité extrême de sa découverte. « Qu'on cesse donc de s'étonner » si nous avons mis une si haute importance à la question de » la révélation de la parole : *toute* la dispute entre les deux » partis qui divisent l'Europe savante, les théistes et les

---

(1) Un jour M. Laromiguière interrogeait un candidat au grade de docteur ès-lettres, et tout en causant, avec son aménité ordinaire, il demandait au candidat, faisant allusion à ceux qui disent que la parole est aujourd'hui nécessaire pour inventer la parole, que par conséquent Dieu la révélée.

Avec quel instrument a été fait ce marteau? — Avec un marteau. — Et le marteau qui a servi à faire ce dernier? — Avec un autre marteau. — D. En remontant ainsi de plus en haut, ne faut-il pas toujours un marteau pour faire un marteau? — Il me le semble. — Donc, n'est-ce pas, Dieu a donné le premier marteau à Adam.

Sous une forme spirituelle, c'est la critique la plus lumineuse peut-être qu'on puisse faire du système de M. Bonald. Pour peu qu'on y réfléchisse on comprendra la similitude parfaite,

» athées, les chrétiens et les sophistes, se réduit à ce seul » fait; là est la preuve de l'existence de Dieu, le motif des » devoirs de l'homme, la nécessité des lois de la société; là » est la raison du pouvoir religieux, du pouvoir civil, du » pouvoir domestique; en un mot, la raison du monde mo- » ral ou social, que l'art de la parole a tiré du néant de » l'ignorance et du chaos de l'erreur. » Certes, si la démonstration de la révélation de la parole est grosse de toutes ces déductions, on aurait grand tort, en effet, de s'étonner que l'auteur des *Recherches philosophiques* y ait consacré un si grand nombre de pages. Mais comment M. de Bonald n'a-t-il pas craint, en s'exprimant ainsi, de blesser la raison générale? Quoi! affirmer que l'homme a inventé l'art de la parole? c'est nier Dieu, nier le devoir, nier la raison d'être du pouvoir religieux, du pouvoir politique, du pouvoir domestique et retirer des mains des chrétiens et des théistes l'arme qui seule les met à l'abri des coups des athées et des sophistes! mais s'il arrivait à quelqu'un de ne pas être convaincu de la vérité de la révélation du langage, quel ne serait pas le malheur de cet homme-là! Fatalement détaché de Dieu qu'il ignore, des sociétés politiques, domestiques et religieuses envers lesquelles il ne reconnaît aucun devoir, l'échafaud ne tarderait pas, j'imagine, à réclamer cette misérable créature. Que deviendrions-nous, grand Dieu! si cette ignorance ou ce scepticisme venait à s'emparer d'une société! ce serait ou jamais le cas de répéter ce que M. de Bonald disait l'année dernière de la France dans un journal quotidien (1): *Il n'y a désormais de possible pour elle que l'anarchie.*

Les conséquences de la doctrine du philosophe aveyronnais, sur l'origine du langage, sont surtout développées dans la *Législation primitive*. Nous ne les énumèrerons pas : nous indiquerons seulement le chemin par lequel M. de Bonald est arrivé jusqu'à elles.

S'il est vrai que Dieu ait primitivement appris une langue aux hommes, les idées exprimées par les mots qui constituent cette langue sont vraies. Si donc il était possible de retrouver ces mots, on aurait une collection de vérités incontestables :

---

(1) Le journal *La France*.

de là l'importance que M. de Bonald attache aux études philologiques et aux recherches étymologiques. Cette langue primitive se serait rapidement corrompue, et comme la vérité s'efface ou s'altère pour l'homme en même temps qu'il oublie ou altère sa langue, le Créateur aurait, dans sa sagesse, et pour que la société ne fût jamais privée de la lumière nécessaire à son existence, révélé à Moïse l'art de l'écriture, à l'aide duquel la vérité semble prendre un corps impérissable et multiple. Lorsqu'il s'agit d'un esprit aussi ferme et aussi rigoureux que celui de M. de Bonald, on conçoit de quelle importance est la démonstration de la vérité d'un corps de doctrine tel que celui qui est contenu dans la Bible. C'est dans la Bible qu'il a dû chercher et qu'il a cherché en effet le modèle d'un bon gouvernement : c'est la constitution juive qu'il a pris pour beau idéal en fait d'organisation sociale ; les prêtres au sommet, les rois ensuite, puis enfin, au bas de l'échelle, le peuple. Les prêtres sont le bras de Dieu, les rois le bras des prêtres, et le peuple le bras des rois. S'il trouve dans le monde trois sortes de sociétés dont il importe de déterminer le rôle avec la plus grande précision, c'est que ces trois sociétés ont subsisté chez les Juifs. Tous les devoirs de l'homme sont compris dans le Décalogue. Toute société, soit civile, soit religieuse, soit politique, dans laquelle le pouvoir devient ministre ou le ministre sujet, est une société en désordre, en proie à l'anarchie. Il se plaît à rappeler à plusieurs reprises, l'incrédulité que manifesta, je ne sais quel roi de la Chine, à un voyageur Hollandais qui lui racontait que dans son pays le peuple est souverain. La raison veut que le pouvoir, qui doit toujours être *un*, soit complètement indépendant du ministre et le ministre du sujet. Une société où cette indépendance n'est pas, est une société mal assise qui ne peut durer. Cette doctrine lui fournit l'explication de la révolution de 89. Si les trois pouvoirs n'avaient jamais empiété l'un sur l'autre, s'ils s'étaient constamment et strictement renfermés dans leurs limites respectives, le monde n'eût pas été affligé de cette affreuse catastrophe. A partir du jour où les fiefs militaires ont passé dans les propriétés de l'église, et les dîmes ecclésiastiques dans les propriétés séculières, la révolution a été conçue dans le sein de la société. Je ne puis résister au désir que j'éprouve de transcrire le tableau suivant qu'il trace de cette épouvantable époque.

« Assemblage inouï de faiblesse et de force, d'opprobre
» et de grandeur, de délire et de raison, de crimes et même
» de vertus, la tête dans les cieux et les pieds dans les en-
» fers, elle a atteint les deux points extrêmes de la ligne
» qu'il a été donné à l'homme de parcourir, et elle a offert
» à l'Europe, dans tous les genres, des scandales ou des mo-
» dèles qui ne seront jamais surpassés. » Ces lignes, prises au hasard, suffisent pour montrer combien est forte la touche de M. de Bonald, combien grande et large est sa manière, combien vif son coloris. On peut différer de sentiment sur la bonté et la vérité du système philosophique dont nous avons apprécié l'élément principal; l'on est et l'on ne peut être qu'unanime sur le mérite supérieur de l'écrivain. M. de Bonald sera dans l'histoire littéraire placé au premier rang des prosateurs français du dix-neuvième siècle. Doué d'une âme moins tendre et moins impressionnable que M. de Lamennais, d'une intelligence moins élevée que M. de Maistre, M. de Bonald égale ces deux grands philosophes de la même école que lui, par la noblesse des sentimens, et les surpasse par la hauteur de ses spéculations, le nerf de son style et la connexion étroite de ses idées. M. de Bonald est de beaucoup le plus grand écrivain dont le nom figure dans les annales du Rouergue et de l'Aveyron.

B. LUNET.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

